



uOttawa

Faculté des sciences sociales

Faculty of Social Sciences

École de développement international et mondialisation
School of International Development and Global Studies

Les politiques d'échelles de la campagne de Greenpeace Canada dans la forêt boréale du Québec : une analyse en *political ecology*

Par

Christophe Aura

Thèse de maîtrise

15 janvier 2018

Présenté à

Marie-Ève Desrosiers Ph.D. - Examinatrice

Pierre Beaudet Ph.D. - Examineur

Melissa Marschke Ph.D. – Superviseure

© Christophe Aura, Ottawa, Canada, 2018

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier les professeurs Jean-Philippe Leblond et Melissa Marschke qui m'ont supervisé tout au long de la réalisation de mon projet de recherche ainsi que Jonathan Tardif pour ses judicieux conseils. Je tiens également à remercier les professeurs Marie-Ève Desrosiers et Pierre Beaudet qui ont accepté de former mon comité de révision et de me faire part de leurs commentaires afin que cette recherche puisse être menée à bien. Finalement, je remercie tous ceux et celles qui ont participé à la recherche, en acceptant de répondre à mes questions ou en m'ouvrant les portes de leur organisation.

Remarque éditoriale

Bien que cette recherche se veuille une analyse critique de la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec, je reconnais son apport majeur à la cause environnementale, et ce depuis les années 1970. Il en va de même pour l'industrie forestière. Malgré les critiques qui sont émises à son égard dans cette recherche, sa contribution au développement du Québec et son rôle structurant pour un grand nombre de communautés ne peuvent être passés sous silence. Il convient finalement de souligner le travail des groupes et centres de recherche locaux, qui contribue de manière importante à la défense des intérêts des différentes régions du Québec et à la protection de leurs milieux naturels.

Résumé

Depuis sa création en 1971, Greenpeace s'est constituée en véritable mouvement socioécologique. L'organisation a adopté dès sa formation un discours critique dénonçant les excès de l'ordre socioéconomique dominant ainsi qu'une forme d'organisation décentralisée. La croissance rapide de l'organisation a cependant transformé son fonctionnement. La prise de décision en son sein s'est centralisée et son discours s'est adapté à une audience plus large et plus variée, tout en tentant de conserver sa nature revendicatrice. Greenpeace est ainsi vite devenue l'organisation écologiste la plus connue à travers le monde. L'essence de la particularité de Greenpeace se retrouve donc d'une part dans son rôle en tant que mouvement de résistance, et de l'autre, dans le caractère lui-même dominant de son discours au sein du mouvement vert au sens large. Greenpeace se démarque ainsi par sa capacité à mener seule, ou presque, des changements à grande échelle tout en prétendant rester près de la base.

Cette dualité qui caractérise Greenpeace ouvre cependant la porte à des dynamiques internes contradictoires et à des relations complexes avec les différents acteurs sociaux, économiques et institutionnels. Il semblerait que la double identité de Greenpeace, en tant que mouvement de résistance et organisation dominante, l'amène à défendre des causes complexes affectant des populations locales, mais en adoptant des discours grandement simplifiés et destinés à ses sympathisants à travers le monde.

Son implication dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec témoigne bien de cette situation. L'incapacité de Greenpeace à offrir des solutions adaptées aux besoins des communautés locales l'attirerait les critiques des différentes parties prenantes impliquées dans l'enjeu et exposerait publiquement la contradiction entre ses deux impératifs identitaires. La perception du public que ceux-ci soient incompatibles remettrait en question la capacité de Greenpeace à mener des campagnes à grande échelle qui soient à la fois bénéfiques aux populations locales et, de ce fait, les identités qui lui sont inhérentes et qui sont à la base de son succès. Cette situation l'amènerait à modifier les stratégies qu'elle privilégie.

Mots-clés : Greenpeace, forêt boréale, analyse de discours, *political ecology*, mouvement socioécologique, gouvernance, mouvement de résistance, domination, contradiction dialectique

Table des matières

Remerciements	ii
Remarque éditoriale	iii
Résumé	iv
1 Introduction	1
2 Méthodologie de la recherche	4
2.1 Démarche scientifique et devis de recherche	4
2.2 La collecte de données	5
2.3 L'échantillon et les critères de sélection	6
2.4 Les méthodes d'analyse des données	8
3 Cadre théorique et contexte historique	10
3.1 Cadre théorique	10
3.1.1 La <i>political ecology</i>	10
3.1.2 L'analyse critique de discours	16
3.2 Contexte historique	18
3.2.1 Le régime institutionnel forestier québécois.....	18
3.2.2 La gouvernance des forêts au Québec : la création de sujets environnementaux ...	22
4 La double identité de Greenpeace : une organisation au croisement de la résistance et de la domination	41
4.1 Greenpeace en tant que mouvement de résistance	41
4.2 Greenpeace en tant qu'organisation dominante	45
4.3 Greenpeace comme mouvement socioécologique	52
4.4 Le discours contradictoire de Greenpeace et l'importance des médias	53
5 La campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec à travers les médias	58
5.1 L'arrivée de Greenpeace et la polarisation de l'enjeu.....	60
5.1.1 Analyse médiatique tendancielle et thématique.....	65

5.1.2	Analyse des contre-discours	67
5.2	L'entente « historique » et le début de la trêve	77
5.2.1	Analyse tendancielle et thématique	80
5.2.2	Analyse des contre-discours	82
5.3	La reconstruction identitaire de Greenpeace : une reprise des hostilités aux airs de déjà vu	92
5.3.1	Analyse tendancielle et thématique	98
5.3.2	Analyse des contre-discours	99
5.4	La restructuration du mouvement	106
5.4.1	Analyse tendancielle et thématique	117
5.4.2	Analyse des contre-discours	119
6	Conclusion	125
7	Annexes	130
7.1	Chronologie de l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec.....	130
7.2	Banque de mots-clés <i>Nvivo</i>	135
7.3	Fréquences thématiques par quotidien pour la première période historique.....	136
7.4	Fréquences thématiques par quotidien pour la seconde période historique	137
7.5	Fréquences thématiques par quotidien pour la troisième période historique	138
7.6	Fréquences thématiques par quotidien pour la quatrième période historique	139
7.7	Les stratégies de (dé)légitimation selon van Leeuwen (2007).....	140
7.8	Analyses détaillées des contre-discours	141
7.9	[Précision] La résistance de la municipalité de Clova contre les projets d'exploitation de la société Kruger.....	184
7.10	[Précision] La contradiction dialectique du discours de Greenpeace : quand David devient Goliath	185
7.11	[Précision] Le rapport « De biomasse... à biomascarade » et l'élargissement du fossé entre Greenpeace et les régions	186
7.12	[Précision] Greenpeace et la communauté crie Waswanipi	187
7.13	Liste des participants aux entrevues.....	189
8	Bibliographie	190

Liste des tableaux et figures

Figure 1 Structure organisationnelle de Greenpeace	47
Tableau 1 Dépenses liées aux campagnes de Greenpeace Canada.....	51
Figure 2 Pistes de solution proposées dans le rapport <i>Alerte boréale</i>	96

1 Introduction

L'émergence d'un environnementalisme proprement politique et revendicateur dans les années 1960 et 1970 a contribué à la formation d'un véritable mouvement de contre-culture (Théberge, 2006; Vaillancourt, 1981; 2015; Séguin, Maheu et Vaillancourt, 1995). Rassembleur et porteur d'une idéologie nouvelle remettant en question les fondements du système socioéconomique dominant (Séguin, Maheu et Vaillancourt, 1995; Yearly, 2005; Massé, 2010), le mouvement vert¹ s'est rapidement imposé comme un interlocuteur crédible face aux divers acteurs sociaux, économiques et gouvernementaux (Séguin, Maheu et Vaillancourt, 1995). L'évolution du discours environnemental et l'influence qu'il a eue au sein de la société sont grandement attribuées à l'action d'organisations de la société civile qui ont su porter la cause jusqu'au centre du débat public et politique (Vaillancourt, 1981; 2015; Séguin, Maheu et Vaillancourt, 1995).

Greenpeace s'est imposée comme chef de file au sein de cette mouvance (Zelko, 2015). Plus qu'un simple groupe de pression tentant d'exercer une influence sur les systèmes politiques et institutionnels, elle s'est constituée en véritable mouvement socioécologique et a entraîné des changements d'ordres culturels et organisationnels au sein du mouvement vert plus large (Séguin, Maheu et Vaillancourt, 1995; Désautels et collab., 2011), notamment en internationalisant un écologisme axé sur la résistance à un système jugé injuste.

Greenpeace adoptait à l'époque de sa formation un discours critique dénonçant les excès consuméristes, matérialistes et productivistes des sociétés industrielles (Chartie et Olliatrault, 2005; Zelko, 2015; Chartier, 2015). Elle tentait ainsi de redéfinir le rapport qu'entretient la population avec le milieu naturel (Chartier, 2015). L'emploi d'actions directes non violentes et l'utilisation systématique des médias ont également démarqué Greenpeace de certaines organisations conservacionnistes² comme le Fonds mondial pour la nature (Fréour, 2004; Chartier et Ollitault, 2005; Aubertin, 2013; Chartier, 2015). Greenpeace ouvrait ainsi la porte à un nouveau

¹ Le terme « mouvement vert » est privilégié lorsqu'il est question de l'ensemble des groupes impliqués dans la défense de l'environnement. Bien que plusieurs typologies aient été développées pour distinguer les différentes formes de militantisme au sein de ce mouvement (André et collab. 2010; Vaillancourt, 2015), les termes « groupes écologistes » et « groupes environnementaux » sont utilisés ici de façon interchangeable afin de ne pas contribuer à ce débat sémantique, quoique pertinent, dans le cadre de cette recherche.

² Les groupes conservacionnistes sont plus modérés et visent « l'atteinte d'un bien-être humain dans le respect de l'environnement et des structures en place » (André et collab., 2010, p. 149).

type d'environnementalisme axé sur l'action directe et le spectaculaire (Fréour, 2004; Zelko, 2015).

La rapide ascension de Greenpeace au sein du mouvement vert et la grande visibilité de ses actions lui ont procuré une réputation bien vite reconnue à travers le monde (Désautels et collab., 2011). Le regroupement, formé essentiellement au début des années 1970 de quelques déserteurs américains, de militants pour la paix et de journalistes canadiens (Lefèvre, 2006; Chartier, 2015), a évolué en une entité représentée dans plus de quarante pays à travers le monde et soutenue financièrement par près de trois millions de sympathisants (Greenpeace, 2014a)³. Greenpeace est ainsi devenue, et demeure encore aujourd'hui, entièrement financée par les dons de ses sympathisants ainsi, dans une moindre mesure, que par des subventions octroyées par des fondations. Elle rejette toutes sources de financement gouvernementales, provenant de partis politiques ou d'entreprises (Dacheux, 1997; Greenpeace, 2014a; Ryfman, 2014), et ne soutient officiellement aucun parti politique, assurant ainsi son indépendance financière et politique (Fréour, 2004; Zelko, 2015). Elle est devenue la plus importante organisation de défense environnementale financée par ses membres (Darier, 2011b; Ryfman, 2014) et s'est rapidement transformée en ce que plusieurs surnomment une « multinationale » de l'écologisme (Ravignan, 2003; Fréour, 2004; Côté, 2010b; Désautels et collab., 2011).

La croissance des activités de l'organisation au Canada et à travers le monde a transformé son fonctionnement (Zelko, 2015). La prise de décision au sein de Greenpeace s'est centralisée et son discours s'est adapté à une audience plus large et plus variée (Chartier, 2015; Zelko, 2015). Ses stratégies de communication sont devenues primordiales afin qu'elle puisse maintenir son image auprès de sa vaste base de sympathisants et ainsi conserver son indépendance tout en continuant à se démarquer au sein du mouvement vert (Dacheux, 1997; Fréour, 2004; Chartier, 2015).

L'essence de la particularité de Greenpeace est donc double. Elle se retrouve d'une part dans son rôle en tant que mouvement de résistance face aux excès de l'ordre socioéconomique dominant (Fréour, 2004). De l'autre, elle se retrouve dans le caractère lui-même dominant de son discours au sein du mouvement vert au sens large (Fréour, 2004; Zelko, 2015). Cette dualité qui caractérise

³ L'organisation comptait en 2011 environ 40 000 membres au Québec (Darier, 2011b).

Greenpeace ouvre la porte à des dynamiques internes particulières et à des relations complexes avec les différents acteurs sociaux, économiques et institutionnels.

Son implication dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec révèle la complexité des dynamiques qui caractérisent le fonctionnement de Greenpeace. Répondant à la fois aux impératifs liés à son rôle en tant que mouvement de résistance et comme organisation dominante, l'approche privilégiée par Greenpeace dans les débats qui concerne cet enjeu peut sembler contradictoire à première vue et mener à des relations particulières avec les différents acteurs impliqués, dont l'industrie, les communautés des régions forestières⁴ et les groupes écologistes locaux.

La grande présence médiatique de Greenpeace, principalement due à son répertoire d'action distinctif (Ravignan, 2003; Fréour, 2004), et la caractéristique de « mouvement » que certains lui attribuent (08)⁵, procurent à l'organisation un rôle central dans les débats entourant la gestion de la forêt boréale. Les discours que Greenpeace défend et les actions qu'elle privilégie semblent ainsi avoir un impact significatif sur l'évolution du conflit. La foresterie occupe une place centrale au Québec tant au niveau économique qu'identitaire. Les actions et les discours défendus par Greenpeace ne laissent donc aucun acteur indifférent, stimulant au contraire de vifs débats entre l'ensemble des parties prenantes. Cependant, alors que les campagnes de Greenpeace⁶ au Québec sont généralement bien accueillies par la population et plusieurs groupes sociaux, celle qu'elle mène dans la forêt boréale semble avoir pris depuis quelques années une direction tout à fait différente (02).

Les difficultés que rencontre l'organisation écologiste se sont traduites par une évolution des discours et des actions qu'elle privilégie. Cette évolution laisse entrevoir les pressions qu'exercent sur elle les différentes parties prenantes. Les critiques portées à l'égard de Greenpeace proviendraient de sa nature à première vue contradictoire qui ne permettrait pas à l'organisation d'apporter une réponse adéquate à l'enjeu qui concerne la gestion de la forêt boréale du Québec. Cette même nature contradictoire semble toutefois être à la source de changements au sein de son fonctionnement et pourrait ouvrir la voie à Greenpeace à un militantisme plus adapté aux

⁴ Les chroniqueurs de quotidiens locaux, politiciens locaux, organisations syndicales et Premières Nations sont compris dans cette catégorie.

⁵ Ces numéros réfèrent aux entrevues réalisées avec les participants à l'étude, présentés à l'annexe 13. Ceux-ci ne correspondent cependant pas à l'ordre dans lequel les participants sont présentés dans l'annexe.

⁶ Dans cette étude, à moins d'indication contraire, l'emploi du mot « Greenpeace » réfère précisément à « Greenpeace Canada ».

particularités des régions forestières au Québec, exposant la nature dialectique des contractions inhérentes à l'organisation et amenant possiblement l'ensemble de la mobilisation dans la forêt boréale à évoluer à son tour.

À la lumière de ces constatations, il convient de se poser la question suivante : *Comment la nature contradictoire de Greenpeace, issue de sa double identité en tant que mouvement de résistance et organisation dominante, affecte-t-elle les stratégies qu'elle privilégie ?* Les dynamiques qu'engendrent les particularités du régime forestier québécois et les pressions des différents acteurs impliqués dans l'enjeu de la gestion forestière, entre autres à travers les médias, soulèvent également la question suivante : *Comment les pressions qu'exercent sur Greenpeace les différentes parties prenantes impliquées dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec exacerbent-elles cette contradiction et amènent-elles la stratégie militante de Greenpeace à évoluer ?*

2 Méthodologie de la recherche

2.1 Démarche scientifique et devis de recherche

Cette recherche a été réalisée selon une démarche hypothético-déductive. L'information existante sur Greenpeace et les conflits qui persistent entre elle, quelques organisations écologistes, l'industrie forestière et certaines communautés au Québec permettent d'émettre des hypothèses aux questions de recherche soulevées précédemment.

Tout d'abord, il semblerait que la double identité de Greenpeace, en tant que mouvement de résistance et organisation dominante, l'amène à défendre des causes complexes affectant des populations locales, mais en adoptant des discours grandement simplifiés et destinés à ses sympathisants à travers le monde. Ensuite, les critiques des différentes parties prenantes impliquées dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale, qui proviendraient de l'incapacité de Greenpeace à offrir des solutions adaptées aux besoins des communautés locales, exposeraient publiquement la contradiction entre ses deux impératifs identitaires. La perception du public que ceux-ci soient incompatibles remettrait en question la capacité de Greenpeace à mener des campagnes à grande échelle qui sont aussi bénéfiques aux populations locales et, de ce fait, les identités qui lui sont inhérentes et qui sont à la base de son succès. Cette situation l'amènerait à modifier sa stratégie. Ces hypothèses ont été vérifiées à travers un processus empirique rigoureux.

Cette étude tente d'identifier comment la nature foncièrement contradictoire de Greenpeace affecte les stratégies qu'elle privilégie et de démontrer comment l'exacerbation de cette dernière dans le conflit dans la forêt boréale du Québec l'amène à évoluer. Le devis de recherche privilégié est donc explicatif. Le haut degré de subjectivité du sujet de recherche a justifié le choix d'une approche qualitative. Les données qualitatives recueillies à travers une analyse de discours ont été triangulées avec certaines données quantitatives amassées au cours d'une analyse de contenu.

2.2 La collecte de données

La recherche documentaire, la réalisation d'entrevues semi-dirigées et l'observation participante ont été préconisées dans le cadre cette recherche. Tout d'abord, la recherche documentaire a procuré à l'étude un haut degré d'exhaustivité (Dépelteau, 2011). Cette méthode de collecte de données a également facilité la possibilité d'effectuer « des études comparatives de la production de discours venant d'acteurs différents, occupant des positions sociales et des espaces spatiaux et temporels différents » (Dépelteau, 2011, p. 312). Cette méthode a ainsi permis d'analyser l'évolution des actions et des discours qu'ont tenus les différents groupes d'acteurs impliqués dans l'enjeu de la gestion forestière au Québec à travers le temps et d'observer les contextes politiques et sociaux dans lesquels ces transformations ont eu lieu. Toutefois, étant donné les délais qui ont caractérisé la réalisation de ce projet de recherche et la demande de temps importante liée à cette méthode, l'ensemble des documents potentiellement d'intérêt n'a pas pu être analysé.

La réalisation d'entrevues semi-dirigées a toutefois d'obtenir des informations plus à jour. Elle a également permis de découvrir le sens et les finalités que les participants associent à leurs actions ou aux discours qu'ils défendent (Dépelteau, 2011). Ces derniers ont pu s'exprimer plus librement sur les thèmes et questions qui ont été préalablement inscrits dans un canevas d'entrevue, portant principalement sur les débats sur la gestion forestière au Québec, le rôle des médias dans l'évolution de l'enjeu, les discours environnementaux et la relation entre les parties prenantes.

Cependant, cette méthode doit également composer avec certaines limites. Tout d'abord, l'implication des différents participants au sein du conflit dans la forêt boréale était variable, ce qui présuppose une maîtrise de l'enjeu qui l'était tout autant. Inversement, le rôle de chacun des partenaires dans ce conflit pouvait teinter leur réponse et mener les discussions vers certains sujets très précis, en délaissant d'autres. Bien que le but de l'exercice ait été d'avoir leur point de vue ou

celui de l'organisation qu'ils représentaient, il était primordial de garder en tête ce biais potentiel. En dernier lieu, les modalités des entrevues, notamment leur longueur et le type de questions, peuvent avoir induit un biais dans les réponses des participants, en fonction de leur degré d'aise avec celles-ci.

Finalement, une observation participante a été réalisée au sein d'un des bureaux de Greenpeace Canada. Cette observation consistait à assister les responsables de la campagne Forêt au Québec dans leurs tâches quotidiennes et dans la préparation de la campagne. Cette méthode permet « l'immersion totale du chercheur dans la situation sociale à l'étude » (Gauthier, 2004, p. 271). Ainsi, il a été possible d'avoir accès à des informations qui auraient été très difficiles à obtenir autrement, à mieux comprendre le fonctionnement de l'organisation, ainsi qu'à bien saisir le sens qu'elle attribue à ses actions⁷. Toutefois, il peut être ardu dans le cadre d'une observation participante de complètement se distancier de la situation observée. Pour tenter de limiter les biais liés à cette méthode de cueillette de données, un journal de bord a été tenu au cours de l'ensemble de la durée de l'observation. Toutes observations, réflexions et impressions subjectives y ont été inscrites systématiquement à des fins de distanciation (Gauthier, 2004, 281).

2.3 L'échantillon et les critères de sélection

Les participants à cette recherche ont été sélectionnés d'une part par choix raisonné et d'autre part en employant la méthode « boule-de-neige » (Dépelteau, 2011). Ainsi, certains des participants ont été référés par d'autres qui avaient été identifiés au début de l'étude. Ceux-ci ont été choisis selon leur degré d'exemplarité et non de représentativité. Des représentants précis de Greenpeace, de l'industrie forestière et de groupes écologistes locaux ont été sélectionnés pour les postes qu'ils occupent au sein de ces organisations et pour les discours qu'ils ont pu tenir antérieurement concernant les relations que Greenpeace entretient avec les différentes parties prenantes impliquées dans l'enjeu de la gestion forestière au Québec.

Un total de 11 entrevues a été réalisé dans le cadre de cette étude. La composition des participants vise à représenter la diversité des parties prenantes dans l'enjeu, et principalement celles

⁷ Un contrat de confidentialité a été signé, stipulant que certaines informations recueillies au cours de cette observation participante ne peuvent pas être divulguées dans le cadre de ce projet de recherche.

directement affectées par les discours et les actions de Greenpeace⁸. Précisément, quatre représentants de Greenpeace, six d'organisations écologistes locales ou provinciales et un représentant de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) ont participé aux entrevues. Parmi les membres de Greenpeace, deux représentants de l'organisation au Canada ainsi que deux bénévoles ont participé à l'étude. Les membres des groupes écologistes locaux et de l'industrie forestière qui y ont participé occupent des postes variés au sein de leur organisation respective. Dans le cas de Greenpeace et des organisations écologistes locales, la taille de l'échantillon a été déterminée en fonction de l'atteinte de la saturation de l'information (Mongeau, 2008; Dépelteau, 2011). Aucun membre de l'industrie forestière, outre les coopératives, n'a accepté de participer à l'étude⁹.

Les pressions exercées sur Greenpeace par les différentes parties prenantes ont majoritairement été observées à travers des textes médiatiques écrits au cours de la période qui s'étend du 20 août 2007 au 20 septembre 2016. Ces dates correspondent au lancement de la campagne *Destruction en chaîne* de Greenpeace, considéré comme l'événement marquant l'intensification de l'implication de l'organisation dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec (Gendron, 2007; Francoeur, 2007a; 08), et le début de cette recherche. Il est aussi possible d'observer à partir du lancement de cette campagne une couverture médiatique plus importante et plus constante des actions de Greenpeace et, surtout, des échanges plus fréquents entre les différentes parties prenantes à travers les médias.

Les articles qui ont été soumis à l'analyse ont été recueillis dans quatre quotidiens québécois, soit *La Presse*¹⁰, le *Journal de Montréal*, *Le Devoir* et *Le Quotidien*. Alors que les trois premiers journaux ont une portée nationale, quoiqu'avec des lignes éditoriales distinctes à certains égards (Watine, 2000; Bernier, 2008; Huybens, 2011), *Le Quotidien* est un journal local de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au cœur de la controverse forestière dans la province. Un total de 652

⁸ Dû à des contraintes de temps, certaines parties prenantes ont été exclues de la recherche malgré leur rôle important dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec, dont les Premières Nations, l'industrie récréotouristique et les représentants du gouvernement du Québec et des communautés locales.

⁹ La raison évoquée était les procédures judiciaires présentement en cours entre l'entreprise Produits forestiers Résolu et Greenpeace.

¹⁰ Les articles publiés à travers l'application *La Presse +* ont également été pris en compte.

articles a été compilé¹¹, divisé en quatre périodes historiques¹². L'analyse a couvert tout aussi bien la presse papier qu'électronique. Pour les dernières périodes, la presse électronique a été privilégiée compte tenu de sa plus grande facilité d'accès et du fait que celle-ci soit aujourd'hui la première source d'information des Québécois (Charlton, Giroux et Lemieux, 2016).

Par l'utilisation des mots-clés « Greenpeace » et « forêt »¹³, il a été possible de répertorier à travers le logiciel *Eureka* tous les articles qui traitent de la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec. Par la suite, chaque article a été analysé à l'aide du logiciel *Nvivo*. Une série de mots-clés a été utilisée afin d'observer les thèmes dominants dans chacune des périodes historiques analysées¹⁴. Sept thèmes ont ainsi été observés : la malhonnêteté, l'économie, les droits des Premières Nations, l'environnement, la violence, l'humanité et les relations d'échelles.

L'évolution des discours de Greenpeace et des actions qu'elle préconise a été observée à travers des « chaînes de textes », qui correspondent à une série de textes provenant de sources variées liés par un sujet ou un enjeu commun (Fairclough, 2009; Fairclough et Wodak, 2010). Dans ce cas-ci, un ensemble de textes à travers lesquels Greenpeace communique avec le public et ses membres a été analysé. Bien que les critiques portées à l'égard de Greenpeace s'observent majoritairement dans les médias, les changements qu'elles stimulent s'observent également dans les rapports qu'elle produit ainsi que les blogues, communiqués de presse et articles qu'elle rédige, notamment dans la revue qu'elle offre à ses sympathisants francophones au Canada, le *Réseau vert*.

2.4 Les méthodes d'analyse des données

L'analyse des discours défendus par chaque partie prenante a été réalisée à travers le cadre de l'analyse critique de discours (ACD), qui permet d'observer leur impact social. En d'autres mots, l'ACD a permis d'établir des liens entre les échanges discursifs observés entre les différents acteurs et le contexte sociopolitique (Fairclough, 1985; 2009; 2012; Maingueneau, 2012).

¹¹ Dans le cas où un article identique a été publié par plus d'un périodique, l'article en question n'a été comptabilisé qu'une seule fois.

¹² Ces périodes sont présentées plus en détail dans le chapitre « La campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec à travers les médias ».

¹³ Considérant que ce n'était pas tous les articles pertinents qui contenaient le mot « boréale », il n'a pas été inclus dans la liste de mots-clés. Toutefois, tous les articles ont été vérifiés pour s'assurer qu'ils soient pertinents.

¹⁴ Voir l'annexe 2 pour voir l'ensemble des mots-clés qui ont été utilisés à travers le logiciel *Nvivo*.

Les éléments observés dans le cadre des analyses de discours ont été déterminés en fonction de l'approche historico-discursive de l'ACD. Celle-ci préconise la réalisation d'une analyse diachronique des discours à travers le temps et la prise en compte des contextes sociopolitiques qui pourraient les avoir influencés (Riesigl et Wodak, 2009) (cf. 3.1.2). Toutefois, d'un point de vue méthodologique, l'approche développée par Jäger et Maier (2009) a été privilégiée. Cette méthodologie se décline en trois étapes. La première consiste à réaliser l'analyse structurelle des textes recueillis. Lors de cette étape, tous les thèmes et sous-thèmes des articles ont été répertoriés et comptabilisés afin de faire émerger certaines tendances. La seconde étape consiste à mener une étude précise des « fragments de texte » comprenant le contexte (analyse de l'auteur, de la source, du contexte sociopolitique dans lequel le texte a été rédigé, de l'intertextualité, etc.), la surface du texte (la mise en page, les illustrations, etc.), la rhétorique et les stratégies discursives et, finalement, les idées et influences idéologiques sous-jacentes. En dernier lieu, une analyse synoptique a été réalisée. Des liens ont donc été établis entre la première et la deuxième étape.

Précisément, l'analyse de la rhétorique et des stratégies discursives s'est concentrée sur les stratégies de (dé)légitimation qui ont été employées par les différentes parties prenantes. La méthode privilégiée a été celle de van Leeuwen (2007). Ce dernier a identifié quatre macrostratégies de (dé)légitimation servant à maintenir ou remettre en question une structure de pouvoir, soit 1) la construction, 2) la perpétuation et la justification, 3) la transformation et 4) la destruction.

La première macrostratégie vise à « construire » une distinction entre deux ensembles d'acteurs dont un représente généralement une menace pour le second. Les stratégies employées pour atteindre cet objectif renforcent généralement un sentiment d'appartenance à un groupe restreint, marginalisant *de facto* tous les acteurs qui ne s'y rattachent pas. Les visées de la seconde macrostratégie sont de reproduire des identités ou des situations, donc à maintenir un *statu quo*. Celle-ci est souvent privilégiée pour défendre une situation bien établie dont la légitimité repose sur des événements du passé, mais qui comportent dans le moment présent certains éléments problématiques ou controversés qui pourraient remettre en question sa validité. La troisième macrostratégie tente de présenter une situation relativement bien établie d'une différente façon, notamment en redéfinissant certains concepts ou en portant une attention sur de nouveaux éléments. Finalement, la dernière macrostratégie vise à « détruire » ou à s'opposer à un *statu quo*.

Les acteurs qui emploient cette stratégie cherchent explicitement à invalider une situation (De Cillia, Reisigl et Wodak, 1999; van Leeuwen et Wodak, 1999; van Leeuwen, 2007).

Theo van Leeuwen (2007) identifie également quatre catégories de stratégies de (dé)légitimation qui servent à atteindre les objectifs des grandes macrostratégies : 1) l'argument d'autorité, 2) l'évaluation morale, 3) la rationalisation et 4) la construction de récit. La première catégorie consiste à (dé)légitimer un acteur ou une situation en s'appuyant sur la tradition, la coutume, la loi, l'expertise ou les personnes dans lesquelles l'autorité institutionnelle est investie. La seconde catégorie vise à (dé)légitimer un acteur ou une situation à travers la référence à des codes de valeurs. La troisième s'appuie sur les objectifs et les utilisations d'actions sociales institutionnalisées et sur la *doxa* sociale qui les dotent d'une validité. La quatrième mène à (dé)légitimer un acteur ou une situation à travers la construction de récits qui récompensent ou punissent certaines actions¹⁵.

Enfin, une analyse de contenu évaluative des documents recueillis a également été réalisée afin de mettre en relief les éléments qui ont été sujets à l'analyse de discours et d'appuyer cette dernière. À travers l'établissement d'un système de codification et de grilles d'analyse, les thèmes et les cadrages préconisés ainsi que les stratégies de (dé)légitimation favorisées ont été répertoriés (Negura, 2006; Bonville, 2006)¹⁶.

3 Cadre théorique et contexte historique

3.1 Cadre théorique

3.1.1 La *political ecology*

L'approche de la *political ecology*¹⁷, développée entre autres par Watts (1983) et Blaikie (1985) a été privilégiée afin d'analyser en profondeur la situation décrite précédemment concernant la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec. La *political ecology* « analyse essentiellement le pouvoir et les luttes pour le pouvoir en matière de gestion de l'environnement » (Benjaminsen et Svarstad, 2009, p. 3). D'après ce cadre théorique, l'identification ou non de situations environnementales problématiques et les mesures proposées pour y remédier comportent

¹⁵ Pour consulter la schématisation de l'approche de van Leeuwen (2007), voir l'annexe 7.

¹⁶ Pour consulter le système de codification et les grilles d'analyse, voir les annexes 3 à 6.

¹⁷ Le terme « *political ecology* » est utilisé afin de distinguer l'écologie politique dite scientifique à celle que l'on associe à l'action politique militante (Gauthier, 2012).

une répartition des coûts et des bénéfices entre les différents groupes sociaux, issue de relations de pouvoir inégales. La gestion environnementale dépendrait donc de luttes d'intérêts entre des acteurs qui ont des perceptions différenciées de leur environnement (Benjaminsen et Svarstad, 2009).

Les chercheurs adoptant ce cadre théorique font ainsi de la production de savoir sur l'environnement un objet d'analyse. En ce sens, l'étude des discours défendus par les différents groupes sociaux prend une place majeure dans le champ de la *political ecology*¹⁸. Benjaminsen et Svarstad (2008) définissent la notion de « discours » comme un mode de production de connaissances ou de vérités sur un thème. Dans le même ordre d'idées, Dryzek (2005) conçoit les discours comme « *a shared way of apprehending the world. [...] Discourses construct meanings and relationships, helping to define common sense and legitimate knowledge [...] Discourses are bound up with political power* » (p. 9). Ce serait donc à travers les discours que les acteurs feraient la promotion d'une conception particulière de l'environnement, correspondant davantage à leurs intérêts et à leur vécu (Klein, 2002; Escobar, 2004; Benjaminsen et Svarstad, 2009; Reisigl et Wodak, 2009; Wanner, 2015).

Les relations de pouvoir inégales entre ces différents groupes permettraient à certains discours de devenir « dominants » et de s'imposer par rapport à d'autres (Jäger et Maier, 2009; Hufty, 2010; Robbins, 2012). Un discours est dit « dominant » lorsque celui-ci devient si familier qu'il passe inaperçu et *a priori* acceptable (Hufty, 2010). Plusieurs discours dominants peuvent coexister et parfois même se rivaliser (Adger et collab., 2001; Benjaminsen et Svarstad, 2008). Leur influence sur les régimes de compréhension ne serait toutefois pas totale et certains sujets, défavorisés par ces derniers, seraient en mesure de leur résister en proposant des contre-discours (Scott, 1985; Agrawal, 2005a; Ho, 2011). Pour Friberg (2006) et El Marzouki (2015), un contre-discours se veut un ensemble de croyances qui remettent en question les idées, institutions et croyances dominantes.

La question des relations d'échelles est aussi centrale à la *political ecology* (Brown et Purcell, 2005; Benjaminsen et Svarstad, 2009; Gauthier, 2012). Les analyses réalisées à travers ce cadre théorique prennent fréquemment en considération les divers niveaux géographiques, soit le local,

¹⁸ La *political ecology* moderne a été fortement influencée depuis son émergence dans les années 1980 par le domaine de l'économie politique. Une approche plus poststructuraliste favorisant l'analyse de discours a intégré le champ d'études de la *political ecology* à partir des années 1990 (Klein, 2002; Benjaminsen et Svarstad, 2009).

le régional, le national et l'international. Les chercheurs retracent ainsi les chaînes causales qui mènent à l'origine des dégradations écologiques observées (Benjaminsen et Svarstad, 2009).

Bien que certains auteurs associent les différentes échelles spatiales à des connotations positives ou négatives et à certains acteurs sociaux particuliers¹⁹, Brown et Purcell (2005) affirment au contraire que tous les acteurs sociaux agissent sur les différentes échelles spatiales en fonction des intérêts qu'ils défendent. En d'autres mots, il ne faudrait pas concevoir les échelles spatiales comme des variables indépendantes qui imposent certaines situations ou contraintes aux groupes sociaux, mais comme des *stratégies* employées par ces derniers pour atteindre leurs objectifs.

La thèse des sujets environnementaux et des identités

Précisément, la thèse des *sujets environnementaux et des identités* de la *political ecology*²⁰, principalement développée par Agrawal (2005a), est privilégiée dans le cadre de cette étude. Cette thèse adopte comme prémisse que l'identité et les croyances des « sujets environnementaux » sont déterminées par les pratiques qu'induit le cadre réglementaire et institutionnel dans lequel ils évoluent. Un changement dans les lois, règlements ou système de gouvernance qui affecterait les pratiques des sujets, modifierait simultanément leur façon de concevoir leur environnement.

Les sujets environnementaux sont des acteurs pour qui l'environnement organise une partie de leur pensée et constitue un élément central autour duquel se structurent plusieurs de leurs actions (Agrawal, 2005a). Selon Agrawal (2005a), les pratiques qu'ils adoptent en relation avec leur environnement ne seraient pas issues des croyances qu'ils possèdent préalablement²¹, mais bien d'une réaction aux opportunités ou aux impératifs qu'aurait engendrés un changement institutionnel (Robbins, 2012). Les sujets environnementaux modifieraient par la suite leurs croyances afin de justifier les nouvelles pratiques qu'ils ont adoptées (Agrawal, 2005a). Comme expliqué par Robbins (2012) les auteurs défendant cette thèse affirment que « *people's beliefs and*

¹⁹ Par exemple, Escobar (2004; 2011) associe dans plusieurs de ses écrits l'échelle locale à celle de la résistance et de la durabilité environnementale, et l'échelle internationale aux classes dominantes et à la destruction sociale et environnementale.

²⁰ La *political ecology* se décline en cinq thèses principales, soit celles de la *dégradation et de la marginalisation*, de la *conservation et du contrôle*, du *conflit environnemental et de l'exclusion*, des *sujets environnementaux et des identités* et des *objets politiques et des acteurs* [traduction libre de l'auteur] (Robbins, 2012).

²¹ Au contraire, selon l'approche poststructuraliste classique, les réalités sociales et la nature sont construites à travers des régimes discursifs. Ainsi, les systèmes de significations associés à la nature et les formes d'utilisation des ressources sont inextricablement liés (Escobar, 2004).

attitudes do not lead to new environmental actions, behaviors, or rules systems; instead new environmental actions, behaviors, or rules systems lead to new kinds of people » (p. 216).

D'après Agrawal (2005a), plus les sujets environnementaux sont intégrés dans le régime institutionnel, plus ils agiront en conformité avec les pratiques et les normes qu'il véhicule. La mise en œuvre d'un cadre institutionnel inclusif pourrait créer des liens de coopération étroits entre les différents sujets qui s'étendent au-delà des divisions sociétales traditionnelles basées sur l'appartenance ethnique, les classes sociales ou les genres (Agrawal, 2005a; Robbins, 2012). Inversement, un sentiment d'être exclus pourrait provoquer un mouvement de résistance parmi les sujets se trouvant défavorisés par le régime institutionnel. Pour Ho (2011), la résistance est une réaction ou une action (discursive ou physique), aux demandes émergentes, aux dilemmes et aux ambiguïtés qui émergent d'une autorité institutionnelle. La mobilisation sociale provoquée par une résistance pourrait elle aussi conduire à de nouvelles coopérations entre différents acteurs et à de nouvelles identités collectives (Robbins, 2012).

Ainsi, moins un régime est remis en question, plus il est dominant. Scott (1972) considère que la domination ou la capacité d'un régime à intégrer des sujets émanent principalement d'une relation de patronage. Spécifiquement, celui-ci définit une telle relation comme :

[A] special case of dyadic (two person) ties involving a largely instrumental friendship in which an individual of higher socioeconomic status (patron) uses his influence and resources to provide protection or benefits, or both, for a person of lower status (client) who, for his part, reciprocates by offering general support and assistance, including personal services, to the patron (pp. 66-67).

Selon Ho (2011), la domination peut également prendre une forme impersonnelle et résulter de « rapports de pouvoir inégaux issus de l'épistèmê²² sous-jacente de la société - régie par des valeurs, des traditions ou l'univers symbolique [traduction libre de l'auteur] » (p. 44).

Alors que certains auteurs perçoivent la résistance comme une réaction naturelle ou automatique à la domination, les sujets peuvent aussi accepter les relations de domination et les supporter, même s'ils en sont conscients, afin d'éviter la confrontation ou pour maintenir leurs acquis (Ho, 2011). Selon Scott (1985; 1990), les sujets s'opposent aux acteurs dominants lorsqu'une coupure survient entre les grandes politiques et les idéologies dominantes, issues d'un régime institutionnel,

²² Pour le philosophe Michel Foucault, un épistèmê est la façon de penser, de parler et de représenter le monde à une époque donnée. Il a notamment développé ce concept dans son œuvre *L'archéologie du savoir* (1969).

et les conditions sociales vécues au niveau local. En d'autres mots, la résistance survient lorsque les sujets ressentent directement l'oppression et réalisent qu'ils sont exclus du régime (Ho, 2011).

À la notion de résistance s'attache celle de « mouvement social »²³. Selon Fillieule (2009), l'élément central de tout mouvement social est la recherche de changement ou la résistance à ce dernier. Il mentionne également que les mouvements sociaux sont des réseaux fluides d'acteurs provenant de tous les horizons qui partagent un projet commun, mais pas nécessairement des objectifs communs, dont les configurations d'alliances sont toujours susceptibles d'évoluer au gré de l'actualisation des conflits.

Dans le cadre d'une étude réalisée d'après les principes de la *political ecology*, une attention particulière doit être portée au concept précis de mouvement « socioécologique ». Les systèmes socioécologiques sont définis comme des « systèmes intégrés couplant les sociétés et la nature, ce qui vise finalement à redéfinir les écosystèmes en considérant explicitement l'ensemble des acteurs, en intégrant donc l'homme comme une composante active du système » (Lagaduc et Chenorkian, 2009, p. 194). En ce sens, un « mouvement socioécologique » est un réseau fluide d'acteurs provenant de tous les horizons visant à entraîner un changement dans la relation qu'entretient la société avec la nature, notamment pour la rendre plus inclusive, ou à résister à un tel changement.

La question de l'inclusion ou non des sujets environnementaux dans le régime institutionnel dominant mène aux notions de « gouvernement distant » et de « gouvernement intime ». Dans une situation de gouvernance à distance, ceux responsables de prendre des décisions concernant la gestion d'un territoire ou d'une ressource sont physiquement et administrativement loin du lieu affecté par ces dernières. Selon Miller et Rose (1990), afin d'assurer la complaisance des populations affectées et de prouver leur intégration dans le régime institutionnel, les décideurs déploient un ensemble de ressources pour les convaincre que leurs objectifs et problèmes sont liés et qu'ils peuvent être résolus en utilisant des stratégies communes. Ces liens sont créés par la construction d'intérêts concordants par la persuasion, le calcul et la rhétorique (Miller et Rose, 1990). Selon les deux auteurs, la gouvernance à distance dépend aussi de la maîtrise de données

²³ La résistance ne prend pas toujours la forme d'un mouvement social (Ho, 2011), mais cette notion est primordiale à définir dans le cadre de cette étude.

techniques et scientifiques qui permettent de comprendre une situation sans physiquement y être (Miller et Rose, 1990).

À l'inverse, la gouvernance intime fait référence au rapprochement entre les processus décisionnels ou institutionnels et les sujets. Dans ce cas-ci, la prise de décision et la gestion du territoire sont décentralisées. Selon Agrawal (2005a), cela permet la prise en compte des intérêts des populations locales, des pratiques environnementales les mieux adaptées aux spécificités des territoires et des conséquences de chaque prise de décision en matière de gestion du territoire et des ressources pour les communautés.

Agrawal (2005a; 2005b) structure ces mécanismes de gouvernance autour du concept d'environnementalité. Celui-ci est une union entre les concepts d'environnement et de gouvernementalité. Ce dernier élément, développé par Michel Foucault, consiste en une approche permettant d'observer « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer [une] forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population » (Laborier, 2014, p. 170). L'exercice de ce pouvoir servirait à façonner la manière dont la population est amenée à penser et à percevoir le monde. Le concept de gouvernementalité ne limite pas l'exercice du pouvoir aux institutions étatiques formelles, mais considère qu'une multitude de sources d'autorité et d'acteurs peuvent contribuer au façonnement de nouvelles subjectivités (Miller et Rose, 1990).

Selon Miller et Rose (1990), la gouvernementalité ne peut être comprise en dehors de sa dimension discursive. Les discours, selon les deux auteurs, légitiment l'ensemble particulier d'institutions, de procédures et de tactiques qui permettent l'exercice du pouvoir. Les discours procurent un sens aux directives et mesures mises en place dans le cadre de cet arrangement.

L'environnementalité constitue donc une approche d'analyse de la politique environnementale qui prend en considération la relation entre pouvoir, connaissances, institutions et subjectivités (Agrawal, 2005b). Dans le cadre de cette étude, le terme « régime institutionnel » est utilisé pour désigner l'ensemble des éléments observés par l'environnementalité.

3.1.2 L'analyse critique de discours

En complément au cadre théorique de la *political ecology*, l'analyse critique de discours (ACD)²⁴ permet d'analyser l'origine et l'influence des discours défendus par les différentes parties prenantes impliquées dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec. L'ACD se distingue d'autres formes d'analyses de discours par son approche interdisciplinaire et orientée vers la résolution de problèmes (Wodak et Meyer, 2009; Fairclough, 2009). Elle ne s'intéresse pas à l'analyse d'une unité linguistique en soi, mais à tout le contexte social, politique et culturel qui a mené à sa production (Wodak et Meyer, 2009).

L'ACD se concentre sur l'étude du discours comme moyen de produire, ou *reproduire*, des situations d'inégalités (Van Dijk, 1993; Fairclough, 2009). Le discours pour les partisans de l'ACD est donc un instrument de pouvoir. D'après cette approche, le discours construit les identités sociales, les relations sociales et les systèmes de connaissances et d'opinion (Fairclough, 1995). Les groupes se retrouvant en situation de pouvoir (par leur plus grand accès aux moyens de communication, leur position sociale, leur identité culturelle, leur capital accumulé, etc.) peuvent davantage produire et contrôler les discours circulant à l'intérieur d'une société et ainsi avoir une plus grande influence sur celle-ci (Reisigl et Wodak, 2009; Jäger et Maier, 2009).

Toutefois, comme Fairclough et Wodak (1997, p. 258) le mentionnent, « *[d]escribing discourse as social practice implies a dialectical relationship between a particular event and the situation(s) which frame it* ». Selon eux, les discours sont donc influencés par des situations sociales, des événements particuliers ou certaines relations de pouvoirs établies. Ceux-ci peuvent permettre le maintien de certains rapports de pouvoir, mais un changement dans la situation sociale prévalente peut toutefois provoquer l'émergence d'un contre-discours défiant les discours et les structures dominants. Les discours peuvent donc tout aussi bien servir à maintenir un *statu quo* qu'à le transformer (Fairclough et Wodak, 1997; Wodak et Meyer, 2009).

L'ACD s'intéresse également à l'analyse des contradictions parmi et entre les discours (Jäger et Maier, 2009). Celles-ci peuvent également être à l'origine de l'émergence d'un contre-discours qui fera évoluer le discours dominant. La nature contradictoire et évolutive des discours mène au

²⁴ L'ACD se décline principalement en six approches différentes, soit les approches : historico-discursive, des acteurs sociaux, sociocognitive, dialectique-relationnelle, du corpus linguistique et foucauldienne [traduction libre de l'auteur] (Wodak et Meyer, 2009).

concept de « contradiction dialectique ». Selon Potter (2010), une contradiction est dialectique lorsqu'elle est fondamentale ou ontologique à l'objet, ou au discours, qu'elle affecte. Une contradiction dialectique ne constitue pas une finalité en soi. Elle mène inlassablement à la critique et à une évolution. La contradiction dialectique, inspirée de la dialectique hégélienne²⁵, est donc une relation entre deux éléments à première vue contradictoires et inhérents à un objet menant à l'évolution de ce dernier. Comme l'explique Theckedath (1983), un des principes fondamentaux de la dialectique est celui de l'unité et des tensions entre deux éléments contraires. Ces tensions mèneraient à une nouvelle situation, ou une nouvelle « unité ». Ce type de contradiction ne doit donc pas être observée dans une perspective téléologique, mais évolutive (Bogomolov, 1977).

L'approche historico-discursive (AHD)

L'approche historico-discursive, développée principalement par van Leeuwen et Wodak (1999) et Reisigl et Wodak (2001; 2009), accorde une attention particulière aux enjeux et discours de nature politique et au contexte historique dans lequel ceux-ci prennent forme (van Leeuwen et Wodak, 1999; Reisigl et Wodak, 2009). Tout d'abord, selon l'AHD, l'ensemble des données historiques et contextuelles susceptibles d'avoir influencé la production du discours doit être recueilli et analysé. Ces données permettent de remonter aux sources du discours analysé et de comprendre les influences sociopolitiques ou culturelles qui sont ancrées dans sa production. La dimension historique de l'AHD permet aussi de retracer les changements diachroniques qui ont pu affecter certains éléments du discours (van Leeuwen et Wodak, 1999). Un discours est donc compris par l'analyse de tous les changements qui se sont opérés dans sa forme à travers le temps. Ainsi, le contenu d'un discours est intrinsèquement lié au contexte dans lequel il se forme et aux pratiques sociales qui caractérisent les acteurs à son origine (Reisigl et Wodak, 2009). Tout changement de nature sociopolitique affectera indéniablement la nature du discours défendu par les différents acteurs sociaux.

D'après cette approche, les discours ne sont pas puissants en soi. Ils sont un outil à la disposition de groupes sociaux qui sont à la recherche de pouvoir ou qui tentent au contraire de maintenir leur position de pouvoir (Reisigl et Wodak, 2009). Les discours peuvent servir à légitimer ou à délégitimer une relation de pouvoir quelconque. Selon Reyes (2011), l'action de légitimer

²⁵ Pour Hegel, la dialectique constitue un processus entre une idée ou une « chose » (thèse) et son opposé (antithèse) menant à une nouvelle idée ou une nouvelle « chose » (synthèse) (Ozawa, 2004).

constitue « *the process by which speakers accredit or license a type of social behavior* » (p. 782). En ce sens, l'action de légitimer correspond à justifier certaines pratiques ou situations sociales. Plus précisément, Suchman (1995) décrit le concept de légitimité comme « *a generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, proper or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions* » (p. 574). Une pratique ou situation sociale se justifie donc en démontrant qu'elle est en accord avec les normes et valeurs dominantes d'une société.

3.2 Contexte historique

3.2.1 Le régime institutionnel forestier québécois

La forêt comme moteur de développement économique

La forêt, en tant que milieu de vie ou source de revenus, est devenue un puissant vecteur identitaire (Bertrand, 2013) et un moteur de développement important au Québec (Hardy, 2001; Fréchette, 2009). L'industrie forestière a été l'une des premières à se développer dans la province et a rapidement pris une place prépondérante dans son économie (Fréchette, 2009; Hardy, 2001; Barré et Rioux, 2012). Comme l'explique Fréchette (2009), « l'industrie forestière fut l'une des principales avenues de développement économique de la province, de même que le plus important contributeur au bilan positif net de l'échiquier commercial du Québec » (p. 1).

Bien que l'exploitation des ressources forestières ait commencé dès le début de la colonisation française, elle s'est développée en véritable industrie que vers le début du XIXe siècle (Hardy, 2001). Le blocus continental qui a résulté des guerres napoléoniennes en Europe a contraint le Royaume-Uni à s'approvisionner en bois auprès de ses colonies d'outre-Atlantique, bénéficiant ainsi l'industrie québécoise. Le développement du libéralisme économique et l'adoption de politiques de libre-échange au Royaume-Uni vers la moitié du XIXe siècle ont cependant entraîné l'abandon de certains de ses tarifs protectionnistes, plaçant le Canada et le Québec devant une concurrence trop forte face aux pays d'Europe du Nord. L'industrie du bois au Québec s'est alors tournée vers les États-Unis, en pleine phase d'industrialisation, pour assurer la pérennité de son développement (Hardy, 2001). Ainsi, l'essor de l'industrie forestière québécoise a été intimement lié à ses relations avec l'extérieur.

Toutefois, cet essor n'aurait aussi pas été possible sans l'apport des différentes régions du Québec. L'industrie forestière et plusieurs régions telles que l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, la Haute-Mauricie, l'Outaouais, le Bas-Saint-Laurent et le Nord-du-Québec, se sont développées à travers une relation d'interdépendance (Asselin, 2007; Saumure, 2008). L'industrie n'aurait pas pu se développer sans la disponibilité d'un grand bassin de main-d'œuvre dans les régions où elle opérait. Inversement, les communautés de ces régions n'auraient pas pu se peupler et se développer à leur tour sans la possibilité d'y participer (Saumure, 2008). Près de 250 municipalités au Québec se sont développées autour de cette dernière et 60 % d'entre elles sont encore considérées comme monoindustrielles, car les activités relatives à la foresterie représentent plus de 90 % de leur activité manufacturière (Barré et Rioux 2012).

Encore aujourd'hui, l'industrie forestière occupe une place prépondérante dans l'économie québécoise et constitue le secteur manufacturier le plus important dans la province. Celui-ci maintient 60 000 emplois directs et soutient l'économie d'une municipalité sur cinq (Gouvernement du Québec, 2016a). En 2016, l'industrie apportait une contribution positive à la balance commerciale du Québec avec des livraisons totalisant 8,7 milliards de dollars, soit 11,7 % de l'ensemble des exportations de la province (Gouvernement du Québec, 2016a). Encore aujourd'hui comme au XIXe siècle, l'industrie forestière, et par conséquent le développement des communautés qui en vivent, dépend donc de ses relations avec l'extérieur.

Ces chiffres cachent cependant un portrait plus sombre. La situation économique de l'industrie forestière québécoise s'est en réalité détériorée depuis 2004, passant à travers une série de crises successives qui ont affecté la rentabilité de ses opérations. Alors que les revenus totaux de l'industrie en ce qui concerne les produits du bois se situaient à 10,1 milliards de dollars en 2004, ils ne représentaient que 6,0 milliards en 2011. Une situation semblable au niveau de la fabrication du papier peut être observée. Ses revenus totaux sont passés de 10,8 milliards en 2004 à 8,4 milliards en 2011 (Beauregard, 2015). La situation au niveau des exportations semble afficher la même tendance. Bien qu'ayant « toujours constitué un élément très positif pour l'économie québécoise en contribuant de façon importante à sa balance commerciale » (Beauregard, 2015, p. 7), la valeur des exportations de produits du bois de première transformation a diminué de 60 % entre 2001 et 2012 et celle du papier de 35 % au cours de la même période. Entre 2004 à 2011 près de 25 000 emplois dans le secteur forestier se sont perdus (Beauregard, 2015).

Une analyse plus détaillée de la vitalité du secteur à l'intérieur des régions forestières vient également assombrir quelque peu la situation de l'industrie dans la province et révèle une distribution inégale de ses bénéficiaires sur le territoire québécois. À titre d'exemple, 21 % du bois récolté au Québec provient de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cependant, seulement 10 % des emplois forestiers de la province s'y retrouvent. En ce qui a trait aux emplois provenant de la deuxième et troisième transformation du bois, où cette ressource prend sa valeur, respectivement 4 % et 7 % de ces emplois se trouvent au Saguenay-Lac-Saint-Jean (07). La majorité des emplois de cette région provient du secteur primaire, soit le travail en forêt. Toutefois, c'est ce secteur qui a connu la plus importante perte d'emplois au cours des dernières années, soit une réduction de 50 %, ou de 7 000 emplois, entre 2001 et 2011 (Barré et Rioux, 2012).

La forêt boréale du Québec

Au Québec, environ 90 % des forêts sont publiques. La grande majorité de ces territoires font partie de la forêt boréale. Cette dernière recouvre une superficie de quelque 560 000 kilomètres carrés, soit un peu plus du tiers de la superficie totale de la province, ce qui en fait son principal domaine de végétation (CIFQ, 2017b). La forêt boréale est composée à 75 % de résineux, principalement d'épinettes noires (MERN, 2013). Cette dominance des couverts résineux s'est atténuée de 21 % depuis les années 1970 pour les peuplements de sept mètres et plus de hauteur (Bureau du forestier en chef, 2015).

Au cours de cette même période, la superficie des aires protégées, principalement situées dans des milieux forestiers, a augmenté de 4,25 % à 9,16 % au 31 mars 2015, pour une cible de 12 % en 2015 (Bureau du forestier en chef, 2015).

Les deux discours légitimateurs du régime institutionnel forestier

« [I]l y a beaucoup de continuité dans l'histoire [de la foresterie au Québec]. Il y a des ruptures, mais il y a beaucoup de continuité et, [au] fond, les enjeux qu'on essaie de régler aujourd'hui dans notre manière d'habiter la forêt québécoise sous toutes ses coutures [sont] assez cohérent[s], conséquent[s], avec notre manière d'habiter la forêt depuis que les Euro-Américains sévissent sur le continent » - **Luc Bouthillier, professeur à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, 2011**

Cette place centrale qu'occupe l'industrie forestière dans l'économie québécoise et son rôle en tant que moteur de développement dans les différentes régions de la province a mené cette dernière à bénéficier de la bienveillance de l'État québécois et du soutien indéfectible de certaines communautés (Fréchette, 2009)²⁶. En conséquence, un complexe institutionnel caractérisé par une

²⁶ Outre la relation entre l'État, l'industrie et les communautés forestières, Fréchette (2009) expose plusieurs autres éléments pouvant potentiellement expliquer la stabilité du régime forestier québécois comme les coûts de transaction

relation que plusieurs auteurs et activistes qualifient de quasi corporatiste entre l'État et l'industrie (Howlett et Rayner, 2001; Desjardins, 2007, Fréchette, 2009) s'est développé très tôt dans l'histoire forestière du Québec.

Toutefois, alors que la relation que la population entretient avec la forêt a changé au fil des ans, celle entre l'industrie et l'État est demeurée quasi imperturbable, si ce n'est que de quelques changements, parfois temporaires (Howlett et Rayner, 2001; Bouthillier, 2001; Fréchette, 2009). Conséquemment au contraste entre l'évolution des perceptions de la population et l'immobilisme des institutions forestières québécoises, le lien réel entre l'industrie et certaines communautés semble s'être amoindri. Toutefois, les grandes entreprises et l'État ont défendu au cours des ans principalement deux discours légitimateurs qui semblent leur avoir permis de maintenir la perception que les liens sociaux qui unissent l'industrie à la population du Québec persistent, malgré la distanciation grandissante entre eux, garantissant le maintien du régime institutionnel forestier prévalent : ceux du développement local et du rendement soutenu.

Premièrement, l'idée que l'industrie soit un pourvoyeur important d'emplois au Québec, et particulièrement dans les régions où elle opère, permet de justifier sa relation privilégiée avec l'État et son rôle prédominant dans la gestion des forêts (Fréchette, 2009; 10). Le premier régime forestier établi en 1849 s'est développé autour de l'idée que la provision de larges territoires aux compagnies forestières stimulerait le développement des régions (Bélanger, 2009). Dans le même ordre d'idées, le gouvernement de Lomer Gouin accordait au début du XXe siècle de vastes superficies de forêts naturelles dans les régions du Québec aux grandes entreprises en échange du développement d'une industrie exportatrice prospère (Bouthillier, 2011). Jusqu'à ce jour, les politiques gouvernementales ou municipales de soutien à l'industrie forestière se sont majoritairement justifiées par des impératifs de création ou de maintien d'emplois (FQM, 2015; Desbiens, 2016). Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) se définit d'ailleurs comme le « pilier de l'économie des régions » (2010, p. 6) et n'hésite pas à rappeler la dépendance de plusieurs communautés à ses activités (CIFQ, 2017a).

élevés de la gestion durable des ressources dans une perspective de gains à court terme et l'absence d'outils institutionnels forts qui donneraient préséance à la préservation ou à la conservation d'écosystèmes rares ou en danger. Ce travail de recherche s'attarde cependant davantage à la relation tripartite entre l'industrie, l'État et les communautés.

Ensuite, selon Bouthillier (2001), les régimes forestiers au Québec depuis l'adoption des premières politiques forestières ont été drapés d'un même discours : celui du rendement soutenu. Bien que la notion de « rendement soutenu » ne soit pas devenue officiellement un objectif principal de la gestion forestière au Québec avant la *Loi sur les forêts* de 1986, elle a été présente dans les discours des politiciens et des grands exploitants de la forêt à partir du XIXe siècle (Bouthillier, 2001; Chiasson et collab., 2006). Ce discours, principalement alimenté par la volonté de garantir un approvisionnement constant à l'industrie, a été à la base de la relation entre cette dernière et l'État et a légitimé sa nature exclusive, et ce, en théorie, jusqu'à la mise en place en 2013 d'un nouveau régime forestier²⁷. Le principe de rendement soutenu consiste à récolter le volume maximum de bois par essence ou groupe d'essences de manière à pouvoir le prélever à perpétuité (MFFP, 2010). Ce principe incite donc à la bonne gestion de l'industrie qui, en cherchant à garantir la rentabilité de ses opérations, servirait le bien public en assurant la régénération de la forêt (Bouthillier, 2001; Bélanger, 2009).

La mobilisation sociale qui a pris forme au Québec dès la fin des années 1970 pour réclamer une modification du régime forestier s'inscrit alors non seulement dans un contexte de crise économique structurelle au sein du secteur forestier, mais de remise en question profonde des institutions régissant les interactions entre la population et la forêt. Un retour sur l'évolution de cette relation entre les Québécois et le territoire forestier est primordial pour saisir l'ampleur de la crise et les changements réclamés par ce mouvement socioécologique et par d'autres mobilisations qui ont suivi, auxquelles ont pris part des organisations influentes telles que Greenpeace.

3.2.2 La gouvernance des forêts au Québec : la création de sujets environnementaux

« La forêt fait partie de ce que nous sommes. Nos premières entreprises étaient forestières et, de génération en génération, dans presque toutes nos régions, la vie quotidienne a été réglée par la forêt. Nous sommes un peuple forestier. Le défi que nous avons maintenant est de faire en sorte que cette forêt, si puissamment associée à notre passé, puisse être tout autant associée à notre avenir » - **Jean Charest, ancien premier ministre du Québec (2008)**

La forêt est devenue au fil des ans une partie intégrante de l'imaginaire collectif des Québécois et un puissant vecteur identitaire (Bertrand, 2013; Kuhlberg, 2014). Le caractère public de la majorité des forêts du Québec en témoigne. Malgré les aléas du temps, les changements dans les régimes forestiers et une complaisance de l'État mainte fois renouvelée à l'égard de l'industrie forestière,

²⁷ Aller à la page 30 pour en savoir plus les implications du régime forestier de 2013 sur la relation entre l'État et l'industrie.

cette caractéristique a toujours été ardemment défendue par l'État, garant du bien public et de la ressource (Bouthillier, 2001; 09). La *Loi sur les forêts* de 1986 reconnaissait en ce sens le caractère patrimonial de la forêt et affirmait que les forêts du domaine de l'État appartiennent à tous les Québécois (Légis Québec, 2013). Le nouveau régime forestier qui est entré en vigueur en 2013 affirme quant à lui que « les forêts ont contribué à bâtir l'identité québécoise et qu'elles doivent continuer d'être source de fierté » (Assemblée nationale du Québec, 2010, p. 7). Les groupes qui ont revendiqué une réappropriation du territoire forestier à partir des années 1970 ont d'ailleurs fréquemment évoqué le caractère public de la forêt québécoise pour légitimer leurs demandes (Jacob, 2010; Côté, 2010b; 04).

L'identité du peuple québécois est donc intimement liée à la relation qu'il entretient avec la forêt. Celle-ci a cependant évolué tout au cours de son histoire selon les différents cadres institutionnels qui ont régi la gestion du territoire forestier. Une compréhension de cette évolution du rapport des Québécois avec la forêt est essentielle afin d'analyser la genèse du mouvement socioécologique qui s'est opposé au régime institutionnel forestier prévalent, la source des difficultés qu'éprouvent l'organisation Greenpeace à travers sa campagne dans la forêt boréale du Québec, l'origine des critiques qui lui sont faites et les changements qui surviennent au sein de sa stratégie militante.

Le « Syndrôme de Maisonneuve » : une forêt hostile et symbole de domination culturelle

Les premiers colons français qui ont occupé le territoire du Québec ont entretenu une relation peu harmonieuse avec la forêt, bien qu'elle ait été un élément central autour duquel se sont structurées plusieurs de leurs actions. Les colons l'ont perçue comme une source de nuisance et de danger (Bouthillier, 2001). Sous le régime français, les produits de la forêt ont ainsi d'abord été limités aux besoins de subsistance, notamment en matière de chauffage et d'habitation. La forêt n'était pas perçue comme la source d'une activité économique rentable et structurante justifiant sa prudente gestion. Les habitants considéraient qu'il valait mieux s'en débarrasser le plus rapidement possible afin de permettre la mise en place d'une activité plus noble comme l'agriculture. Cette relation à la forêt a été décrite comme le « Syndrôme de Maisonneuve », où les forestiers étaient plus rapides à couper la forêt qu'à l'aménager (Bouthillier, 2001; 2011).

La mise en œuvre, en 1669, de la première réglementation forestière au Québec ordonnant la plantation de chênes sur les domaines royaux, suivi de l'ordonnance de l'intendant Talon en 1672 visant à conserver ces arbres dans le but de garantir une grande quantité de bois pour la

construction navale, ont été à la source du premier conflit forestier dans la province. Ces politiques ont été perçues comme étant en contradiction directe avec la conception du territoire et les intérêts des populations locales. Celles-ci voyaient leurs plans d'occupation du territoire et leur capacité d'exploiter à court terme la ressource limités par une politique qui visait à assurer l'approvisionnement en bois à long terme d'un gouvernement lointain (Bouthillier, 2001).

Les gouvernements européens, anticipant une pénurie, ont adopté une série d'ordonnances semblables pour différentes essences d'arbres afin de protéger la ressource forestière au Canada et ainsi garantir leur approvisionnement en bois, primordial pour soutenir leur révolution industrielle. Les habitants du Québec n'ont pourtant pas eu cette préoccupation, n'ayant pas l'impression qu'ils pourraient couper suffisamment de bois au point de se retrouver en situation de pénurie, et ont largement ignoré les directives des métropoles (Bouthillier, 2001), témoignant d'un écart entre les besoins des habitants du Québec et des gouvernants européens.

Ce n'est qu'en 1849 que la *Loi sur l'administration des bois et forêts de la Couronne* a été adoptée, instituant le premier régime forestier à proprement parler. Celui-ci accordait des « concessions forestières »²⁸ à des intérêts privés. Ces derniers se voyaient confier la pleine responsabilité de la gestion de la récolte des forêts se situant à l'intérieur de leurs concessions, procurant ainsi aux entreprises forestières une liberté presque totale sur les forêts du Canada (Bélanger, 2009). Les exigences de l'État envers les compagnies auxquelles il accordait des concessions forestières étaient limitées à celles de générer un maximum de profits et créer des emplois sur le territoire (Bélanger, 2009). En contrepartie, l'État élargissait sa base fiscale par l'imposition de droits de coupes (Bouthillier, 1991; 2001). En 1868, suite à la création de la Confédération canadienne, la gestion des ressources naturelles, dont la forêt, a été déléguée aux provinces et l'exploitation de cette ressource est devenue à son tour la principale source de revenus pour le Québec, qui a conservé essentiellement le même régime (Bouthillier, 2001; 2011). Le gouvernement a ainsi délégué à l'industrie la responsabilité d'un vaste territoire trop compliqué et trop coûteux à gérer (Howlett et Rayner, 2001), consolidant la croyance qu'un lien unissait l'intérêt privé des concessionnaires aux intérêts de la population (Bélanger, 2009).

²⁸ L'artiste Richard Desjardins, dans son documentaire *L'erreur boréale*, définit le mot « concession » comme le fait de « céder sans contrepartie » (Desjardins et Monderie, 1999).

En 1866, l'industrie a d'ailleurs été parmi les premiers acteurs à adopter un discours conservateur et à réclamer une gestion plus contrôlée de la forêt, soucieuse de garantir son approvisionnement en ressource ligneuse. Elle a à ce moment affirmé que la ressource forestière pourrait être renouvelée indéfiniment sous son soin et qu'elle était la mieux placée pour gérer la forêt « dans l'intérêt de l'humanité [traduction libre de l'auteur] » (Bouthillier, 2001, p. 245). L'industrie s'assurait ainsi du contrôle de larges territoires qu'elle a dédiés à l'exploitation de la ressource (Bouthillier, 2001).

La croissance fulgurante de l'industrie à partir de 1806, à la suite du blocus continental de Napoléon, et le nouveau régime mis en place à partir de 1849 ont cependant profité majoritairement aux marchands et entrepreneurs anglophones, alors que la gestion des forêts et les profits de la vente des ressources leur revenaient en grande partie. Les populations francophones se retrouvaient avec un statut équivalent à celui de prolétariat forestier alors que leur rôle était limité au travail en forêt (Bouthillier, 2001). L'industrie forestière s'est avérée très profitable pour ceux qui détenaient les droits d'exploitation de la forêt, connus sous le nom des « barons de la forêt ». Cette situation a été la source de nouveaux conflits et a mené les francophones, majoritaires dans la province du Québec, à se désintéresser de l'aménagement forestier et même à la percevoir comme un obstacle à l'atteinte de leurs objectifs collectifs (Bouthillier, 2001).

Le mouvement de colonisation et la formation de nouveaux sujets environnementaux

Le mouvement de colonisation des régions entre les années 1840 et 1950 a toutefois mené au développement d'un nouveau rapport entre les habitants de certaines régions du Québec et la forêt. Les plus grands changements se sont observés dans les régions plus au nord, comme l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (Morissoneau et Asselin, 1980), aujourd'hui parmi les régions forestières les plus importantes de la province.

Sous l'impulsion du gouvernement et du clergé qui voyaient en la colonisation du territoire une stratégie de survie identitaire et une opportunité économique, des colons se sont adonnés à l'ouverture des « fronts pionniers ». Les programmes gouvernementaux étaient drapés d'un discours agriculturiste et encourageaient, dans un premier temps, les colons à défricher de nouvelles terres vers le nord. Ce discours s'est cependant confronté à la réalité (Morissoneau et Asselin, 1980). Les conditions géographiques et économiques des nouveaux territoires occupés par les colons, n'étant pas nécessairement propices à la mise en œuvre d'une activité agricole

prospère, ont fait en sorte que les nouveaux occupants perçoivent dorénavant la forêt comme une activité économique crédible (Morissoneau et Asselin, 1980; Bouthillier, 2011).

La colonisation de l'Abitibi-Témiscamingue entre les années 1920 et 1940 est particulièrement révélatrice de cette mutation dans la conception que se sont faite les Québécois du territoire forestier. Les conditions de vie dans cette région étaient particulièrement difficiles et les terres peu arables. L'agriculture qui s'y pratiquait, loin de représenter une activité économique prospère autour de laquelle les communautés pouvaient se développer, ne remplissait que des besoins de subsistances précaires (Bouthillier, 2011). Dans ces conditions, les travailleurs cultivaient la forêt l'hiver et s'adonnaient à la drave au printemps afin de compléter leur revenu. L'agriculture était peu payante, si ce n'était que pour nourrir les travailleurs sur les chantiers forestiers l'hiver. Le développement de ce système agrosylvicole a marqué une cassure avec la conception traditionnelle canadienne-française de la forêt, selon laquelle celle-ci devait être rasée pour faire place à l'agriculture (Bouthillier, 2011).

Cette période a également été marquée à partir des années 1910 et 1920 par l'essor des grandes papetières, stimulée par la forte augmentation de la demande mondiale pour le papier liée à l'accroissement de l'alphabétisation et de la solarisation, la raréfaction des arbres idéals pour le sciage et l'abondance de ceux pour les pâtes et papiers en territoire québécois (Hardy, 2001; Barré et Rioux, 2012).

En 1910, le gouvernement de Lomer Gouin a interdit l'exportation des bois à pâte récoltés sur les terres publiques, de manière à favoriser sa transformation au sein même de la province. Toutefois, le manque de capital au Québec a amené le gouvernement à courtiser les entreprises américaines pour qu'elles investissent dans le développement de l'industrie forestière dans la province (Desjardins et Monderie, 1999; Bouthillier, 2011; Barré et Rioux, 2012). Ainsi, le capital financier, le génie d'entreprise et les cadres de l'administration de l'industrie forestière au Québec sont principalement provenus des États-Unis (Chiasson et collab., 2006; Barré et Rioux, 2012).

Cette situation a créé des conflits entre les défricheurs et les concessionnaires, entre lesquels les conceptions du territoire et de la ressource étaient discordantes. Les défricheurs, motivés par une idéologie nationaliste, ont cherché en premier lieu à se débarrasser du couvert forestier pour permettre l'établissement de colonies, pour pratiquer l'agriculture et subvenir à leurs besoins immédiats en termes de chauffage et d'habitation (Bouthillier, 2001; Castonguay, 2006). Les

concessionnaires, souvent étrangers aux aspirations nationalistes, ont cherché quant à eux à exploiter la forêt à des fins commerciales, principalement en exportant la ressource vers les États-Unis (Bouthillier, 2011).

En réaction à ces tensions, le gouvernement a créé en 1911 des réserves forestières cantonales dans les régions colonisées (Bouthillier, 2001; Castonguay, 2006; Saumure, 2008). Elles assuraient un approvisionnement en bois de construction et de chauffage aux habitants des villages de ces régions, mais demeuraient la propriété de l'État afin d'empêcher tout développement sur leur territoire (Saumure, 2008). De plus, les habitants ayant des droits sur ces réserves pouvaient engranger des revenus supplémentaires en exploitant la ressource à des fins commerciales, mais de manière durable, au lieu de s'en débarrasser pour nettoyer leurs terres. Ce type de tenure forestière visait ainsi à encourager les colons à adopter un discours conservationniste afin de faire cesser les tensions entre le mouvement de colonisation et les intérêts des forestiers en faisant des premiers un « auxiliaire naturel » de l'industrie papetière (Castonguay, 2006, p. 86). L'objectif de conservation devait être atteint en procurant aux colons « une connaissance directe de la foresterie et en promouvant un sentiment de propriété commune de la forêt » (Castonguay, 2006, p. 86). La politique du gouvernement Gouin avait également comme ambition d'apaiser les inquiétudes nationalistes qui émergeaient dans la province devant l'accaparement des forêts par des industriels étrangers (Bouthillier, 2001).

Les activités d'exploitation des grandes forestières ont été très intensives en termes de main-d'œuvre et elles dépendaient du travail de *jobbers*, souvent des cultivateurs locaux qui tentaient de compléter leurs revenus en s'engageant à récolter un certain volume de bois pour le compte des grands concessionnaires forestiers. Entre 1930 et 1940, environ 60 000 bûcherons ont travaillé dans les forêts du Québec (Desjardins et Monderie, 1999; Saumure, 2008; Barré et Rioux, 2012). Les conditions de travail des *jobbers* étaient difficiles. Les emplois étaient offerts aux bûcherons qui offraient le plus bas prix et ils devaient assumer tous les risques liés au travail en forêt, comme les blessures et les intempéries de la nature, en plus d'assumer le coût de leurs outils de travail (Desjardins et Monderie, 1999; Barré et Rioux, 2012).

Ces conditions difficiles n'ont cependant pas mené à une remise en question profonde du régime institutionnel. L'amélioration de leurs conditions matérielles s'est effectuée au cours de cette période par une syndicalisation croissante (Barré et Rioux, 2012) et par le développement d'un

modèle de foresterie de type coopératif, qui a favorisé l'appropriation de l'économie locale par les gens des communautés et la création de nouvelles opportunités pour les *jobbers* des compagnies de pâtes et papiers et de bois d'œuvre (Saumure, 2008). Parmi les différentes régions qui ont fait l'expérience de la foresterie coopérative, l'Abitibi-Témiscamingue a été un cas de figure. Le premier chantier coopératif y a pris forme à Saint-Anne-de-Roquemaure et les résultats ont été très positifs, ce qui a mené à une prolifération de ce type d'entreprises et même à la formation d'une association professionnelle, la Fédération régionale des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois (Saumure, 2008).

Ces évolutions d'ordre institutionnel et socioéconomique, en incitant des changements dans le rapport des populations de ces régions avec la forêt, ont eu pour effet de créer de nouveaux sujets environnementaux. Le « Syndrôme de Maisonneuve », qui caractérisait le rapport que les Québécois entretenaient avec le territoire forestier, a fait place à une relation plus harmonieuse, particulièrement en région, où l'exploitation et l'aménagement des forêts étaient perçus comme une activité structurante du point de vue économique et social (Saumure, 2008). Les travailleurs forestiers avaient des conditions difficiles, mais la syndicalisation et l'avènement des coopératives semblent avoir limité leur volonté de remettre en question l'ensemble du régime, leurs conditions étant davantage perçues comme des enjeux matériels et non sociaux ou identitaires.

La Loi sur les forêts : symbole de l'immobilisme institutionnel du régime forestier québécois

Dans l'esprit de ce nouveau rapport à la forêt et dans la foulée d'un élan nationaliste, alors que l'exclusivité des concessions forestières était perçue par la population comme une source d'humiliation, la *Loi modifiant la Loi des terres et forêts* visant l'abolition des concessions forestières a été adoptée en 1974 (Bouthillier, 2001; Bélanger, 2009). Cette loi autorisait le Conseil des ministres à révoquer les concessions forestières et à conférer la gestion des forêts à l'État, témoignant d'une volonté de ce dernier à se réappropriier le territoire forestier, propriété publique du peuple québécois. Sans vouloir complètement exclure l'industrie de la gestion des forêts, le gouvernement a cherché à établir une nouvelle relation de partenariat entre les deux acteurs reposant sur des ententes d'approvisionnement qui ne seraient plus directement liées au territoire (Bélanger, 2009).

Cette tentative de mettre en œuvre un nouveau régime forestier s'est toutefois soldée par un échec (Bouthillier, 2001; Barré et Rioux, 2012). La crise économique qui a sévi au Québec au début des

années 1980 et qui a affecté durement l'industrie forestière (Desjardins et Monderie, 1999) a ralenti les plans du gouvernement, qui de son côté a éprouvé plus de difficultés à assumer les coûts reliés à la gestion de l'immensité du territoire forestier québécois (Bélanger, 2009). En 1982, moins du tiers des concessions avaient été révoquées (Stein et Lavoie, 2003; Bélanger, 2009). Face à ce revers, l'État s'est à nouveau retiré de la gestion active des forêts en mettant en place en 1986²⁹ un nouveau régime de gouvernance, celui des Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), inscrit dans la *Loi sur les forêts*.

Dans les faits, le régime des CAAF possédait plusieurs similarités avec celui des concessions. Les entreprises forestières se sont vues déléguer la gestion de vastes territoires forestiers pour des périodes de 25 ans, sujets à un renouvellement tous les cinq ans. L'entreprise privée est ainsi redevenue la principale gestionnaire des forêts publiques (Stein et Lavoie, 2003; Bélanger, 2009). De plus, ce régime a mis fin à toutes les différentes tenures forestières présentes au Québec, dont les réserves cantonales, qui permettaient une gestion plus ou moins décentralisée dans certaines régions et qui favorisaient un sentiment d'appartenance à la forêt (Castonguay, 2006; Saumure, 2008; Bélanger, 2009).

Les CAAF attribuaient aux propriétaires d'usines, qui étaient bien souvent les mêmes grandes sociétés forestières exploitant la forêt (Barré et Rioux, 2012), un volume de bois d'essences déterminées qu'ils pouvaient récolter, établi notamment en fonction de leurs besoins d'approvisionnement (Stein et Lavoie, 2003)³⁰.

Cette nouvelle délégation de la gestion des forêts à l'industrie a non seulement été légitimée par le besoin d'appuyer l'industrie en temps de crise (Desjardins et Monderie, 1999; Bélanger, 2009), mais aussi par l'inscription du principe de rendement soutenu à l'intérieur de la Loi (Bouthillier, 2001). Les titulaires de permis d'usine de transformation du bois devaient ainsi consentir à s'acquitter de droits de coupe annuels, de la planification et la réalisation de traitements sylvicoles requis à l'atteinte d'un rendement forestier fixé annuellement, de l'évaluation de la qualité et de l'envergure des traitements qu'ils effectuaient et d'en rendre compte tous les ans (Bélanger, 2009).

²⁹ Le régime a été adopté en 1986 et mis en œuvre en 1987.

³⁰ La disponibilité des bois et des fibres qui proviennent d'autres sources d'approvisionnement que la forêt publique (bois des forêts privées, copeaux, fibres recyclées, etc.) était aussi prise en compte (Stein et Lavoie, 2003).

Toutefois, la réalité sur le terrain a été tout autre. Les exploitants ont couramment contourné les règlements en vigueur et l'État n'a pas appliqué systématiquement des sanctions aux contrevenants, entre autres en raison des moyens limités du ministère des Ressources naturelles qui a vu ses ressources réduites dans la foulée de la crise économique. Même lorsqu'appliquées, les amendes étaient faibles et peu persuasives. De surcroît, le ministère n'était pas en mesure d'établir si les rendements forestiers fixés étaient atteints dans la moitié des territoires aménagés dus aux modifications fréquentes des limites géographiques de ces territoires et des stratégies d'aménagement élaborées par les entreprises forestières. Les effets des perturbations naturelles n'étaient également pas pris suffisamment en compte dans le calcul des possibilités forestières. Finalement, la majorité des récoltes dans les forêts publiques est demeurée l'exclusivité de quelques usines, malgré l'apparition de quelques nouvelles entreprises sylvicoles (Stein et Lavoie, 2003).

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier : la remise en question d'un régime institutionnel dominant ?

La relation privilégiée entre l'État et l'industrie aurait été sérieusement remise en question en 2010, avec l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée officiellement en vigueur en avril 2013. Les changements qu'introduit cette loi sont majeurs et s'assoient sur un nouveau discours, celui de l'aménagement écosystémique. Ce modèle d'aménagement vise le « maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle » (MFFP, 2016, § 1), ce qui n'était pas inclus dans le discours associé au régime forestier précédent. Cet objectif est poursuivi de différentes façons à travers la Loi.

Tout d'abord, celle-ci retire à l'industrie plusieurs des pouvoirs de gestion qu'elle possédait autrefois pour les conférer à l'État. Selon un représentant de la FQCF (11), « [d]epuis 2013, c'est le gouvernement du Québec qui gère la forêt, complètement là. C'est eux qui décident où on a droit de couper des arbres, où on va faire nos chemins, c'est eux qui décident de tout ». De plus, la Loi prétend décentraliser la gestion forestière. Elle tente ainsi d'instaurer un modèle de foresterie de proximité (Barré et Rioux, 2012). Dans l'esprit de ce modèle, la nouvelle loi crée des *Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire*. Ces tables de concertation sont mises en place dans le but d'entendre les préoccupations de toutes les parties touchées par la gestion forestière d'un territoire, de fixer des objectifs locaux et de convenir collectivement de mesures d'harmonisation d'usages (Assemblée nationale du Québec, 2010).

Cependant, selon plusieurs intervenants (06; 09; 10), malgré la mise en place d'un nouveau régime forestier assoyant sa légitimité sur un discours différent et transférant théoriquement la grande partie des responsabilités de gestion à l'État et les utilisateurs locaux, la relation privilégiée entre l'État et l'industrie semble se maintenir et l'utilisation de la forêt semble encore aussi distante qu'elle l'était avant la mise en place du nouveau régime forestier.

La mécanisation et la distanciation de l'industrie : l'émergence d'un mouvement de résistance

Au cours des années 1970, l'industrie forestière est entrée dans une profonde phase de transformation. Les techniques de récolte issues de la mécanisation de l'industrie, qui ont commencé à se développer au début de la décennie, sont devenues de plus en plus efficaces et, avec l'avènement de cette nouvelle machinerie, les coupes à blanc se sont généralisées, laissant un territoire fort différent de celui qui a précédé la mécanisation (Desjardins et Monderie, 1999; Mainville; 2014; 06; 09).

L'octroi de droits de coupes aux usines utilisatrices en vertu du régime forestier de 1986, appartenant principalement aux grandes entreprises forestières, a également permis à celles-ci de sous-traiter les opérations de récoltes, de transport et d'aménagement forestier à de plus petites entreprises forestières ou à des opérateurs-proprétaires au lieu d'engager des travailleurs, à cette époque majoritairement syndiqués (Barré et Rioux, 2012). La mécanisation de l'industrie et cette impartition du travail ont eu d'importantes conséquences sur le rapport qu'entretenait la population avec le travail en forêt. Selon Mercure (1996), « un des effets les plus visibles de l'impartition flexible [du travail] a été de déraciner le travail, c'est-à-dire de modifier en profondeur la nature du lien social entre les entreprises et la majorité de "leurs" travailleurs forestiers » (p 190).

Ces deux constats, soit la modification du territoire forestier et le déracinement du travail, sont directement venus remettre en question la validité des discours qui ont justifié jusqu'alors le maintien du régime institutionnel, largement bénéfique à la grande industrie (Fréchette, 2009; 04; 09). Face à cette situation, des groupes citoyens, comme le Regroupement écologiste de Val-d'Or et environs (REVE) en Abitibi-Témiscamingue, ont commencé à se mobiliser afin de dénoncer la perte du patrimoine forestier de la région et la dépossession de la population de ce qui définissait leur rapport au territoire (06; 10). L'émergence du mouvement socioécologique en Abitibi-Témiscamingue n'a rien du hasard considérant l'intégration avancée des populations dans les activités forestières et sylvicoles de la région.

Tel que l'explique un militant participant à ce mouvement socioécologique (06) :

En fait, l'enjeu [concernant la] forêt-là, c'est les groupes de bases qui l'ont porté depuis que ça l'a été décrié à la fin des années 70, depuis l'industrialisation et la mécanisation des pratiques [forestières]. Tant que les pratiques c'était de la petite machinerie à l'échelle humaine, avec le cheval, le tracteur, la débusqueuse, y'avait pas de conflits d'usage sur les territoires. Lorsque la mécanisation est arrivée avec les coupes à blanc, les citoyens, c'est là qu'ils ont commencé à lever la main, commencé à poser des questions.

Un autre militant (10) démontre bien cette dépossession du territoire et la remise en question du discours dominant défendu par l'industrie forestière depuis ses débuts :

L'industrie n'est pas là pour créer des jobs, c'est pas leur rôle. Anciennement c'était ça. Dans les années 60, les gens qui étaient d'icite se partaient une petite compagnie. Ils voulaient faire vivre leur village, ça c'était correct. C'est pu ça aujourd'hui. Aujourd'hui les compagnies c'est les actionnaires. C'est des gens qui sont là pour faire du fric [...].

[Il y avait six à dix fois plus d'emplois] [p]our la même quantité de bois, parce que naturellement t'avais les petites machines pis les gars qui coupaient les arbres, c'était les gars à la *chainsaw*. Aujourd'hui là, quand tu regardes une machine qui coupe le bois-là, à la vitesse que ça rentre, le gars va couper un arbre en 30 secondes. À la *chainsaw* il fallait que tu coupes, il fallait que tu le passes à la grandeur, il fallait que tu l'ébranches, après ça que tu le mesures, tu coupes tes affaires. Je dis pas qu'il faut retourner là, mais ce que je veux pas c'est qu'on nous fasse à croire que le but [des compagnies forestières] est de créer des jobs.

Les nombreux processus de fusions-acquisitions dans l'industrie forestière au cours de cette période (Barré et Rioux, 2010) ont aussi contribué à distancier la gestion forestière des populations locales. Un représentant de la FQCF (11) exprime bien les effets pervers de cette pratique pour la gestion de la forêt et pour la satisfaction des intérêts des coopératives forestières, fortement ancrées au niveau local :

Y'a des très bons gestionnaires dans les compagnies forestières, des gens qui avaient un approvisionnement sûr et rentable proche pis un approvisionnement très compliqué qui venait de loin, pis ils dosaient constamment leur approvisionnement pour demeurer rentables pis être capables de maintenir l'approvisionnement. Quand le *merge* a été fait, le nouveau propriétaire-décideur ben y'a rasé tout le volume qui était proche de l'usine, y'a fait un très bon trimestre pis après ça y'a commencé à se plaindre que le coût de la fibre augmentait démesurément, mais y'a manqué de prudence dans sa gestion.

Alors [il y a] des coopératives qui se sont rendues à la quatrième génération-là, c'est pas eux qui les ont fondées, c'est leurs arrière-grands-pères. Ben [...] ils ne veulent pas qu'il y ait une rupture, qu'il n'y ait plus d'approvisionnement pour l'usine, qu'ils se retrouvent tellement loin de l'usine qu'ils auront des coûts trop élevés. Alors ils gèrent ça d'une manière plus parcimonieuse que l'industrie peut le faire.

Les profonds changements d'ordre technologique et organisationnel qui sont survenus au sein de l'industrie ont donc mené les populations des régions forestières, principalement en Abitibi-Témiscamingue où l'expérience de la foresterie de proximité était plus avancée (Saumure, 2008), à ne plus percevoir les difficultés auxquelles ils faisaient face au quotidien, telles que les dures conditions de travail (Desjardins et Monderie, 1999; Dubois, 2002; Barré et Rioux, 2012), comme essentiellement matérielles, mais comme incompatibles à leur conception du territoire et à leurs intérêts. Alors que les communautés de ces régions faisaient intégralement partie du régime institutionnel forestier depuis le début du XXe siècle, les changements qui l'ont marqué principalement à partir des années 1970 ont fait en sorte que ces dernières soient de plus en plus exclues (06; 10). Cela a mené à la formation d'un premier mouvement de résistance. Toutefois, celui-ci n'a pas atteint des proportions nationales avant la fin des années 1990. Le reste du Québec semblait alors toujours accepter les discours légitimateurs de l'industrie, ne ressentant pas, ou plus indirectement, la dépossession du territoire forestier (Ho, 2011).

Les coopératives forestières et les syndicats : des acteurs clés de la foresterie de proximité

Au Québec, les coopératives forestières ont été créées par l'Union catholique des cultivateurs avec l'objectif de fournir du travail à leurs membres face à la précarisation de l'emploi dans la forêt, principalement en menant des opérations de récolte pour le compte des grandes entreprises. Les coopératives ont également joué un rôle important dans les programmes de reboisement mis en place par le gouvernement dans les années 1980, intégrant ainsi des activités de sylviculture et de reboisement à leur modèle d'affaires. Les coopératives sont ainsi préoccupées par la gestion écologique et socialement responsable de la ressource afin d'assurer la pérennité de la rentabilité de l'industrie et la création d'emplois locaux (Barré et Rioux, 2012; 11).

Les syndicats ont aussi joué un rôle majeur dans la protection des intérêts des travailleurs forestiers dans la foulée des changements qui ont affecté l'industrie. Les syndicats ont été grandement impliqués dans le mouvement de résistance qui est émergé entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990 réclamant une réforme du régime forestier (CFVN, 2001; Houde et Sandberg, 2003; 06; 10). Ils étaient préoccupés par le maintien de l'emploi local et décent en forêt. L'impartition du travail et la rationalisation de l'industrie ont cependant fortement amenuisé leur capacité d'action (Barré et Rioux, 2012).

Les coopératives forestières et les syndicats sont alors au confluent des préoccupations sociales des populations locales, des soucis concernant la protection du territoire et du besoin de maintenir la compétitivité de l'industrie. Vu comme d'importants agents de légitimation, leur appui a été fortement sollicité par les acteurs défendant un discours dit dominant et plus distant au sein de l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec, soit la grande industrie et l'organisation Greenpeace.

L'erreur boréale et le passage de l'enjeu forestier à l'échelle nationale

La sortie du documentaire *L'erreur boréale* en 1999, produit par le célèbre auteur-compositeur Richard Desjardins et le réalisateur Robert Monderie, tous les deux natifs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, a marqué un nouveau tournant dans le mouvement résistance qui opposait les communautés du Québec aux entreprises forestières. La notoriété de Richard Desjardins à l'échelle de la province a permis à l'enjeu de la gestion forestière, limité depuis les années 1970 à certaines régions forestières circonscrites, à atteindre des proportions nationales. Comme le mentionne un militant de longue date (06) : « Essentiellement, l'élément critique c'est la visibilité que Richard Desjardins nous a permis d'avoir pour attirer l'attention ».

Selon Castonguay (2011), ce documentaire a eu pour effet de briser le contrat social qui existait jusqu'alors entre l'industrie forestière et la population québécoise. Comme celui-ci explique :

Il n'y a pas si longtemps, les entreprises qui coupaient des arbres pour en faire du bois ou du papier étaient perçues comme un atout pour l'économie. Puis, les gens ont eu l'impression qu'elles en coupaient trop et que leurs pratiques étaient douteuses. Il y a eu le film *L'erreur boréale*, de Richard Desjardins et Robert Monderie, et soudainement les entreprises forestières étaient mal perçues. Les projets se heurtaient à de la résistance. L'industrie a alors perdu son contrat social avec la population (Castonguay, § 12, 2011).

L'écart entre les discours défendus par les grandes compagnies forestières et la réalité dans les régions est alors devenu apparent pour l'ensemble de la population du Québec. Plus que la démonstration des excès commis par les grandes sociétés forestières, le documentaire de Richard Desjardins a constitué la preuve de la dépossession du peuple québécois du territoire forestier. Les images de destruction présentées dans le documentaire seraient alors en fait le symptôme d'un enjeu sociétal profond.

Les éléments mis en lumière dans le documentaire, comme la réalisation de coupes à blanc rendue possible grâce à la mécanisation, l'impunité des entreprises forestières devant l'État québécois et les difficiles conditions de travail avec lesquelles devait composer la main-d'œuvre du secteur (Desjardins et Monderie, 1999; 04; 09), ont confirmé la perte de contrôle de la population sur la forêt. Ils ont de ce fait remis en question les deux discours ayant permis la stabilité du régime forestier jusqu'alors, ceux du développement local et du rendement soutenu. À ce sujet, un militant (06) explique que :

[G]raduellement on a eu de l'influence pis on a eu la chance d'avoir un artiste comme Richard Desjardins qui dès 93-94 est venu nous voir parce qu'il habitait une forêt. Lui, il venait de découvrir justement, je dirais, le gigantisme des coupes à blanc, la grosseur des machineries pis en plus le peu de retombées que les collectivités pouvaient avoir. Pis en plus, le peu de mots à dire que la population pouvait avoir dans ce dossier-là.

Un autre militant écologiste (04) abonde dans le même sens. Selon lui :

Il y avait trois [messages dans *L'erreur boréale*] : on coupe trop, on coupe mal, et l'État confond l'intérêt du public avec l'intérêt de l'industrie. [...]. Le troisième message c'était que l'État se préoccupe plus des besoins de l'industrie que de se préoccuper des valeurs et aspirations de la population. C'est une forêt publique. C'est l'État qui ne fait pas son travail. L'État écoute trop l'industrie et pas assez la population. C'est une forêt publique, donc les gouvernements provinciaux sont peut-être un interlocuteur plus important que l'industrie. Ce n'est pas une forêt qui appartient à l'industrie, c'est une forêt qui appartient à l'État, qui lui est responsable de la loi et des politiques, orientations et règlements.

À partir de la sortie du documentaire, la cassure survenue dans les années 1970 dans les régions forestières comme l'Abitibi-Témiscamingue est également survenue dans les autres régions du Québec, rapprochant un enjeu auparavant distant de la majorité de la population.

Un article³¹ publié en 2007 par le journaliste François Cardinal dans le quotidien *La Presse* reflète clairement cette situation. Dans son article, celui-ci affirme que « près de 90 % des Québécois reprochent au gouvernement de ne pas protéger suffisamment le territoire. Pour les trois quarts d'entre eux, cela est d'autant plus déplorable qu'ils jugent que la forêt boréale est surexploitée » (Cardinal, 2007, p. A6). Faisant référence à un sondage CROP³², Cardinal souligne le « profond attachement des Québécois à la forêt boréale » (Cardinal, 2007, p. A6). Quelques mois plus tôt, un autre sondage réalisé par la firme Léger Marketing³³ révélait que 86 % des personnes interrogées souhaitaient que les coupes forestières cessent temporairement le temps que des aires protégées soient créées (Presse canadienne, 2007).

Parallèlement à la sortie du documentaire, une coalition formée à l'initiative de l'Union québécoise pour la conservation de la nature³⁴ (UQCN)³⁵, la Coalition sur les forêts vierges nordiques

³¹ « Les Québécois sont attachés à la forêt boréale. La surexploitation et l'inaction gouvernementale sont condamnées » (Cardinal, 2007).

³² Ce sondage a été réalisé pour le compte de l'initiative *Aux arbres citoyens !*

³³ Ce sondage a été réalisé entre le 29 août et le 5 septembre 2007 pour le compte de l'organisation Greenpeace.

³⁴ Son dirigeant de l'époque et coordonnateur de la CFVN, Pierre Dubois, est l'auteur du livre « Les vrais maîtres de la forêt » (2002). Le livre dénonce la surexploitation de la forêt publique, des ruraux et des travailleurs forestiers par l'industrie, établissant à nouveau un lien entre perte du patrimoine forestier et dépossession du territoire.

³⁵ L'UQCN est connue depuis 2005 sous le nom de Nature Québec (Nature Québec, 2016).

(CFVN), s'est mobilisée en 1997 afin de réclamer la tenue d'une enquête publique indépendante sur la gestion des forêts au Québec. La CFVN était formée de 13 organisations représentant approximativement 440 000 personnes provenant de tous les horizons, incluant le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR), la Conférence religieuse du Canada (région du Québec), la Fédération des producteurs de bois du Québec, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt³⁶ et le Grand conseil des Cris du Québec.

La diversité des groupes qui ont composé la CFVN a témoigné de l'étendue de la fracture qui est apparue entre l'industrie forestière et la société québécoise et de l'importance du secteur pour l'ensemble de la population de la province. La présence de groupes de défense des intérêts régionaux, de syndicats, de producteurs forestiers, de Premières Nations et de groupes religieux a également démontré que l'enjeu s'étendait bien au-delà des considérations écologiques de la forêt et qu'il concernait davantage la réappropriation d'une ressource à forte dimension sociale et identitaire par les acteurs locaux, représentés par la majorité des associations qui ont formé la coalition³⁷. La CFVN s'est dissoute en 2001 après avoir sévèrement critiqué la refonte de la *Loi sur les forêts* de 1986 (Radio-Canada, 2008), la jugeant insuffisante et toujours trop favorable à l'industrie forestière (CFVN, 2001; Houde et Sandberg, 2003)³⁸. Cela n'a cependant pas mené à l'essoufflement de la mobilisation.

En 2001, soit la même année que la dissolution de la CFVN, quatre associations ou groupes environnementaux - le RQGE, Nature Québec, la Société pour la nature et les parcs – section Québec (SNAP-Québec) et le Fonds mondial de la nature - section Canada (WWF-Canada) - ont formé, à l'initiative du RQGE, une nouvelle coalition réclamant une gestion plus responsable de la forêt boréale du Québec, la coalition *Aux arbres citoyens !* Cette initiative a été marquée par plusieurs succès au cours de ses années d'activités.

En autres, l'initiative a organisé en 2006 la campagne de mobilisation « On dort comme une bûche ! », visant à dénoncer le manque d'aires protégées au Québec et à appeler le gouvernement

³⁶ La Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt est un syndicat membre de la Confédération des syndicats nationaux, l'une des plus importantes centrales syndicales au Québec.

³⁷ En autres, le RQGE représente les groupes écologistes communautaires, souvent de petite taille et fortement ancrés dans leur communauté (09), et la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent est un groupe de défense des intérêts des villages ruraux de la région.

³⁸ Des difficultés financières ont aussi été à l'origine de la dissolution de la coalition (10).

du Québec à protéger deux sites – les Montagnes blanches et Pascagama - dans la forêt boréale (SNAP Québec, 2006; Mainville, 2013a). La revendication de nouvelles aires protégées en vertu d'objectifs nationaux et internationaux était appuyée d'un discours axé sur les citoyens et les groupes locaux dont les activités quotidiennes dépendent de la protection du territoire, comme les chasseurs, pêcheurs, pourvoyeurs et Premières Nations (Cadieux, 2006). Les demandes de la coalition ne se sont ainsi pas limitées à des objectifs distants de protection physique des forêts comme tel, mais ont également considéré la protection de milieux de vie. Ces discours ont été légitimés par le parrainage de figures de proue à l'origine de la transposition de l'enjeu forestier à l'échelle de la province comme Richard Desjardins (Cadieux, 2006). La porte-parole de la campagne était l'actrice Sophie Cadieux, permettant aussi de donner une portée nationale au discours provenant des régions. Dans le cadre de la campagne, près de 200 000 signatures pour la sauvegarde des deux sites ont été récoltées (Mainville, 2013a). Bien que la réponse du gouvernement ait été décevante pour les groupes³⁹, le sujet des aires protégées n'a jamais été aussi important au Québec (Mainville, 2013a).

La composition de la coalition est révélatrice de l'utilisation des différentes échelles afin d'atteindre des objectifs variés. Le RQGE, a procuré une légitimité à la coalition grâce à son ancrage local. Nature Québec a procuré quant à elle une crédibilité à la coalition à l'échelle de la province, forte d'être à l'origine de la CFVN, et a permis de maintenir une mobilisation dans l'ensemble du Québec. Pour ce qui est de la SNAP-Québec et du WWF-Canada, ces groupes pancanadiens ont permis d'étendre l'enjeu hors des frontières du Québec, voire même à l'international, et d'accéder à de nouvelles sources de financement. En effet, *Aux arbres citoyens !* était financée pendant plusieurs années par la *Pew Foundation*, une fondation à vocation environnementale américaine, via l'Initiative boréale canadienne, une organisation basée à Ottawa (10). Les actions entreprises par ce mouvement socioécologique, qui a pris forme dans les régions forestières du Québec, ont eu pour effet d'entraîner des changements importants dans la façon de concevoir et gérer la forêt au Québec⁴⁰.

³⁹ La réserve de biodiversité des Montagnes Blanches, créée par le gouvernement, a couvert uniquement le dixième de la superficie demandée par la coalition, et celle-ci a été placée en grande majorité à l'extérieur du territoire visé par les coupes forestières. Quant à Pascagama, aucune mesure de protection n'a été annoncée (Mainville, 2013a).

⁴⁰ Pour en savoir plus sur le mouvement qui est émergé au Québec autour de la volonté de se réappropriier le territoire forestier, voir l'annexe 9 sur le cas de la municipalité de Clova, dans la région de la Haute-Mauricie.

Les retombées de la mobilisation

En 2001, une première réforme de la *Loi sur les forêts* a eu lieu (Houde et Sandberg, 2003). Celle-ci a cependant été perçue comme largement insuffisante par plusieurs des groupes formant le mouvement de résistance, comme en témoigne la création de l'initiative *Aux arbres citoyens !* la même année. Un an plus tard, en 2002, le Vérificateur général du Québec a présenté à son tour un rapport concernant la gestion de la ressource forestière au Québec et celui-ci a été sans équivoque. Le régime forestier en vigueur à ce moment ne permettait pas d'atteindre l'objectif fixé par la *Loi sur les forêts*, soit celui de « favoriser la reconnaissance du patrimoine forestier et l'aménagement durable de la forêt afin de répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux des générations actuelles et futures, et ce, tout en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire » (Vérificateur général du Québec, 2002, p. 69). Ce rapport a contribué à perturber encore davantage l'ordre social qui régnait jusqu'alors dans la forêt québécoise (Mainville, 2013b), la critique ne venant cette fois-ci pas de la société civile, mais de l'intérieur même de l'appareil institutionnel. En 2003, le gouvernement libéral de Jean Charest nouvellement élu a annoncé le début des travaux de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, présidée par le haut-fonctionnaire Guy Coulombe (ci-après appelée « Commission Coulombe »).

Malgré un biais initial en sa défaveur, les conclusions de la Commission Coulombe sont venues confirmer ce que le mouvement socioécologique affirmait depuis la fin des années 1970. À titre d'exemple, un militant qui a participé à la commission (10) mentionne que :

Monsieur Coulombe a pris tout [le moment de l'audience publique] pour nous faire un *speech*, de nous traiter d'apocalyptiques, qui lui aimait mieux être optimiste. Pis la grosse partie qui l'a vraiment irrité, c'est que nous on disait qu'il restait, pis là on avait pas tous les moyens technologiques qui existent aujourd'hui, mais on arrivait à la conclusion qu'il restait à peu près 13 % de forêts intactes en forêt boréale. Et ce qui est le plus drôle, c'est quand qu'ils ont sorti le rapport, dans le rapport on parle de 15 %.

Plusieurs mesures qu'a proposées la commission ont reflété les préoccupations du mouvement. Les 81 recommandations émises par la commission ont inclus l'établissement d'aires protégées assurant la protection de 12 % du territoire, la décentralisation de l'acquisition de connaissances du territoire dans les bureaux régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'intégration de l'aménagement écosystémique à la gestion des forêts publiques du Québec (Coulombe, 2004). La commission Coulombe a donc confirmé la remise en question de l'ordre

institutionnel régissant les pratiques forestières au Québec et les discours l'ayant légitimé depuis l'avènement de l'industrie.

Sur la base du documentaire-choc de Richard Desjardins, des revendications des différentes coalitions et du rapport de la commission Coulombe, des avancées notoires ont été réalisées. Notamment, le *Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois*, le premier événement réunissant des entreprises forestières et récréotouristiques, des syndicats, des groupes écologistes, ainsi que des représentants municipaux, gouvernementaux et des Premières Nations, a été organisé en 2007 et la superficie d'aires protégées a été augmentée⁴¹, témoignant de la redéfinition de la relation entre les différents utilisateurs et habitants de la forêt. Un livre vert a également été produit en 2008 par le gouvernement, jetant les bases du nouveau régime forestier adopté en 2010.

La campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec : la formation d'un second mouvement socioécologique

Parallèle à la campagne qu'a menée le mouvement socioécologique qui a pris son origine dans les régions forestières, Greenpeace s'est également impliquée, quoique tardivement, dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale au Québec. Officiellement, la campagne Forêt de Greenpeace visant à protéger la forêt boréale, et principalement son caractère intact, a débuté en 2003 (Greenpeace, 2003). Toutefois, les objectifs de Greenpeace ont été fort différents de ceux du mouvement formé à la fin des années 1970. Les actions de l'organisation n'ont pas visé initialement à changer les institutions qui régissent les pratiques forestières au Québec. Dans les faits, Greenpeace a plutôt mené plusieurs campagnes distinctes contre les actions d'entreprises précises.

En ce sens, Greenpeace a lancé en 2004 la campagne *Kleenex SOS Forêt* contre l'exploitation des forêts anciennes⁴² par la compagnie Kimberly-Clark, producteur des fameux tissus hygiéniques. Dans le cadre de cette campagne, Greenpeace a mené des opérations à grande échelle comme l'organisation avec le groupe américain *Natural Resources Defense Council* de la *Journée internationale d'actions pour la forêt boréale* au cours de laquelle des manifestations ont été organisées dans 160 villes à travers le monde, dont 85 au Canada et aux États-Unis, pour dénoncer

⁴¹ Entre 1999 et 2007, la proportion du territoire protégé au Québec est passée de 2,84 % à 4,79 % (Asselin, 2007).

⁴² Une forêt ancienne est constituée d'arbres dont l'âge dépasse ce que l'on retrouve habituellement ailleurs. Elle peut être primaire (pratiquement non influencée par les activités humaines), naturelle (qui a évolué ou s'est régénérée naturellement) ou issue de plantation (qui existe grâce à l'action des humains) (Huybens, 2009). Toutefois, selon Huybens (2009), Greenpeace ne distingue pas les forêts primaires des forêts anciennes dans ses campagnes.

les actions de l'entreprise (Greenpeace, 2005). La campagne a pris fin en 2009 avec la conclusion d'une entente entre Kimberly-Clark et Greenpeace visant à assurer une meilleure protection de la forêt boréale du Canada (Greenpeace, 2009a).

Greenpeace a aussi joint sa voix à celle de la Première Nation des Betsiamites en 2005 afin de faire pression sur la compagnie Kruger pour qu'elle abandonne ses plans d'exploitation forestière sur l'île René-Levasseur dans la région de la Côte-Nord (Francoeur, 2005a). Greenpeace ne s'est cependant pas jointe à la coalition *Sauvons l'île René-Levasseur*⁴³, composée majoritairement de groupes locaux, également active dans le dossier depuis 2003. Suivant cette tendance, Greenpeace n'a pas formellement rejoint les groupes qui ont milité pour une réforme en profondeur du régime forestier québécois à partir des années 1970, mis à part lors de certains événements ponctuels comme le *Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois*, lors duquel elle a fait partie du comité sectoriel Environnement⁴⁴ présidé par Nature Québec (Nature Québec, 2007).

Bien que l'implication de Greenpeace ait été plus circonscrite depuis le lancement de sa campagne en 2003, celle-ci s'est énormément accentuée à partir de 2007 (Francoeur, 2007a; 08). La campagne Forêt de l'organisation était jusqu'alors principalement concentrée dans la forêt du Grand Ours en Colombie-Britannique (06; 10) et, comme démontré précédemment, dirigée contre certaines compagnies très précises. Toutefois, l'ampleur qu'a prise le débat forestier au Québec, et son décroissement à l'échelle nationale alors qu'il était confiné à certaines régions précises depuis les années 1970, semble avoir amené Greenpeace à s'y intéresser (06; 10). Cette décision de s'impliquer davantage a entraîné des conséquences majeures pour la suite des débats entourant la gestion de la forêt boréale du Québec. Par l'importance qu'a prise Greenpeace dans l'enjeu et sa réticence à se joindre aux groupes locaux qui ont formé le premier mouvement socioécologique, l'organisation semble avoir constitué un deuxième mouvement dans la province, affectant conséquemment le rapport de la population avec le territoire forestier. Considérant sa nature

⁴³ Cette coalition, formée en 2003 et regroupant des groupes reconnus pour leurs positions plus radicales tels que le collectif Liberte terre (celui-ci s'est retiré de la coalition en 2004), les Ami(e)s de la Terre de Québec et Terre d'abord ! (Guilbert et Kruczynski, 2008; Massé, 2010), a été très active et a joui d'une grande visibilité au Québec (Laprise, 2004). La coalition réclamait la protection intégrale de l'île (Laprise, 2004), contrairement à la communauté innue de Betsiamites qui, selon la coalition, cherchait à obtenir davantage de redevances (Francoeur, 2004).

⁴⁴ Le comité était composé de l'Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue, Greenpeace, le Mouvement vert Mauricie, Nature Québec, le Regroupement écologique de Val-D'Or et environs, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau québécois des groupes écologistes, la Société pour la nature et les parcs et SOS Levasseur (Nature Québec, 2007).

fondcièrement différente des autres parties prenantes, il convient d'analyser plus en détail son fonctionnement et les motivations derrière l'adoption de comportements et de stratégies distincts, comme sa réticence à se joindre à des coalitions locales et sa préférence pour les actions à grande échelle.

4 La double identité de Greenpeace : une organisation au croisement de la résistance et de la domination

Depuis sa fondation en 1971, l'évolution de Greenpeace a été caractérisée par une double construction identitaire qui s'articule autour de son rôle en tant que mouvement de résistance⁴⁵ et comme organisation dominante au sein du mouvement vert plus large. Cette caractéristique fait place à des dynamiques particulières et contradictoires au sein de l'organisation. Cette double identité constitue une caractéristique ontologique de Greenpeace et est à l'origine de plusieurs de ses actions. Loin de la condamner à un immobilisme organisationnel, ces éléments coexistent au sein de l'organisation et l'amènent à renouveler son discours et ses stratégies militantes lorsque leur caractère contradictoire est exacerbé, exposant ainsi leur nature dialectique. Une analyse de l'évolution de Greenpeace permet de mettre en lumière cette dynamique, qui est devenue très apparente dans la campagne qu'elle mène dans la forêt boréale du Québec.

4.1 Greenpeace en tant que mouvement de résistance

C'est autour de la cause pacifiste, et non écologiste, que les premiers militants de ce qui sera connu sous le nom de « Greenpeace » se sont réunis pour la première fois. Animé par l'enjeu des essais nucléaires, un groupe de militants est parti de Vancouver en 1971 afin de protester contre les essais nucléaires américains sur l'île d'Amchitka, au large de l'Alaska (Chartier, 2015). La campagne du collectif d'abord connu sous le nom de *Don't Make a Wave*, n'a pas empêché la tenue des essais nucléaires, mais a tout de même provoqué une onde de choc au sein de l'opinion publique et s'est inscrite comme mythe fondateur de l'organisation (Lefèvre, 2006; Chartier, 2015). Inspirés par la philosophie des Quakers, les militants du collectif ont renoncé à la violence et ont agi selon le principe du « témoignage » (Greenpeace, 2014c). Celui-ci consiste à poser des gestes concrets,

⁴⁵ La profondeur des changements que Greenpeace a menés au sein du mouvement vert et dans la société, ainsi que la culture particulière associée au groupe justifie l'appellation de mouvement (Blumer, 1951; Fillieule, 2009).

mais toujours non violents, devant ce qui est considéré comme étant contraire à la vertu et d'en assumer la responsabilité (Greenpeace, 2014c)⁴⁶.

Dans cette logique, l'essai nucléaire a été filmé et les images ont été partagées à travers le monde. Celui-ci a été si réceptif aux images du collectif que le gouvernement américain a renoncé à réaliser d'autres essais nucléaires dans le golfe de l'Alaska (Lefèvre, 2006). À partir de ce moment, l'identité de Greenpeace a été empreinte de ce type d'action militante. L'utilisation systématique des médias et l'exploitation du spectaculaire sont devenues la marque de commerce de l'organisation (Dacheux, 1997; Ravignan, 2003; Fréour, 2004). Agissant sur la base d'une remise en question de l'ordre politique, social et économique dominant, Greenpeace a ensuite étendu ses activités aux causes écologistes⁴⁷.

Du principe de témoignage s'en est suivi celui de désobéissance civile. Dans les mots de l'ex-directeur de Greenpeace au Québec Éric Darier, l'organisation a fait le choix en 1971 d'adopter le « pacifisme actif » comme « seul moyen légitime de lutte » (Darier, 2011a, § 8). Cette pratique militante, dont les effets sont amplifiés par une maîtrise des médias, reste engravée dans l'ADN de Greenpeace. Une bénévole de Greenpeace Canada (01) exprime bien la relation intime entre le principe de témoignage et d'action directe et la place centrale qu'ils occupent dans la construction identitaire de l'organisation :

Je pense que [le rôle de Greenpeace c'est] vraiment de poser des actions directes. Donc de sensibiliser oui, mais de faire un changement direct. De vraiment aller au cœur du problème. Donc c'est des actions directes non violentes qu'on dit. Et c'est vraiment d'aller chercher les enjeux internationaux qui dérangent le plus et de vraiment aller les transformer, de médiatiser le problème complètement en espérant que le message se transmette bien par les médias.

L'adoption d'un discours critique et le choix du pacifisme actif comme moyen d'action ont ainsi posé les jalons de la construction identitaire de Greenpeace en tant que mouvement de résistance. Pour Greenpeace (2015c), ce type d'action vise à « exposer ou faire face à une activité injuste telle que les prises de décisions secrètes ou les actes concrets de destruction » (§ 3). Plus largement, l'action directe s'inscrit pour l'organisation dans une logique de « résistance non violente »

⁴⁶ Les militants de Greenpeace qui prennent des risques en participant à des actions de désobéissance civile doivent en assumer toutes les conséquences (Darier, 2011a), y compris de possibles arrestations (Rehn, 2011; CIDJ, 2017).

⁴⁷ Selon Yearly (2005), le mouvement écologiste se démarque dans sa capacité à proposer un mode alternatif de à l'ordre socioéconomique dominant.

(Greenpeace, 2015c, § 1). En vertu de cette dernière, un « individu, pour apporter un changement dans les lois ou les pratiques de l'industrie, agit pour remuer les consciences ou pour faire pression sur des décideurs ou des industries. Il s'agit d'utiliser la puissance collective pour changer notre situation » (Greenpeace, 2015c, § 1). Le discours de Greenpeace et le type d'action qui s'y rattache sont donc résolument portés sur le concept de résistance et de changement social qui caractérisait l'organisation à ses débuts.

Son répertoire d'action distinctif est d'ailleurs en grande partie responsable de son succès (Fréour, 2004) et de son évolution en l'organisation la plus connue à travers le monde (Désautels et collab., 2011). Celui-ci s'est diversifié au fil de son évolution, notamment en y incluant des activités de *lobbyisme* (Ravignan, 2003; Fréour, 2004) et, à certaines occasions, de travail collaboratif avec l'industrie (Ravignan, 2003; Adam, 2009). Cependant, l'action directe demeure un élément central du répertoire de Greenpeace et un de ses référents identitaires les plus puissants. Contrairement à certains auteurs qui affirment que ce type d'action serait aujourd'hui moins présent dans les activités de Greenpeace (Adams, 2009; Zelko, 2015) ou qu'il ne serait employé qu'en dernier recours quand les négociations avec l'industrie ou les décideurs politiques ont échouées (Ravignan, 2003; Féour, 2004), l'action directe non violente et le discours contestataire qui s'y rattache seraient non seulement toujours une pratique courante pour Greenpeace, mais un outil de réaffirmation identitaire.

Comme l'affirme Ravignan (2003), les coups d'éclat de Greenpeace sont indispensables pour attiser le débat public, attirer l'attention des médias sur ses actions ainsi qu'attirer des donations. Toutefois, ce type d'action permet également de réaffirmer le rôle de Greenpeace en tant que mouvement de résistance. Cette fonction prend toute son importance alors que Greenpeace doit faire face à davantage de concurrence devant une prolifération des groupes défendant des causes semblables aux siennes (Fréour, 2004; Ryfman, 2014)⁴⁸ et que son répertoire d'action se diversifie pour inclure des stratégies moins associées aux politiques contestatrices. Dans cette logique, les coups d'éclat de Greenpeace et l'emploi de l'action directe non violente ne sont pas restreints à des outils de dernier ressort devant l'échec des autres moyens d'action, mais peuvent être employés

⁴⁸ Fréour (2004) identifie la réalisation de coups d'éclat par Greenpeace en tant qu'une des stratégies de différenciation employées par Greenpeace pour se démarquer au sein de la nébuleuse des groupes altermondialistes, en pleine expansion.

à n'importe quel moment au cours d'une campagne pour réaffirmer le caractère contestataire de Greenpeace.

La manifestation-choc de Greenpeace devant l'Assemblée nationale du Québec en 2007 pour dénoncer les abus de l'industrie forestière dans la forêt boréale est révélatrice à ce sujet. Au cours de cette action, des représentants de l'organisation ont exigé l'imposition d'un moratoire complet sur l'exploitation des dernières parties intactes de la forêt boréale dans un concert de scies à chaîne, rappelant les pratiques de l'industrie (Francoeur, 2007a). Le moment choisi par l'organisation pour réaliser ce coup d'éclat et adopter un discours aussi radical témoigne clairement de sa quête de réaffirmation identitaire. La sortie de Greenpeace a été réalisée au moment même où une importante mobilisation réclamant des changements au régime forestier était déjà en cours, et ce depuis 1999⁴⁹, composée d'organisations jouissant d'une forte légitimité locale et régionale comme l'ABAT et de coalitions influentes comme *Aux arbres citoyens !* (Francoeur, 2007a; 06; 09; 10).

Face à ce mouvement populaire, Greenpeace a dû réaffirmer sa nature contestatrice et se positionner en tant que mouvement de résistance proche de la base à travers des actions-chocs et un discours critique. La décision de Greenpeace d'adopter ce répertoire particulier à ce moment précis ne provient donc pas principalement d'un besoin financier ou de la nécessité d'attirer l'attention de la population sur l'enjeu. Comme l'explique un représentant de Greenpeace Canada (08), l'ampleur de la campagne qui a été lancée par l'organisation en 2007 a été permise par l'octroi d'un important financement par les bureaux centraux de l'organisation (Francoeur, 2007a). Ce n'est donc pas pour attirer des fonds que l'organisation a lancé cette campagne, *mais précisément parce qu'elle en possédait*. Le mouvement actif avant l'entrée en scène de Greenpeace procurait également déjà une importante attention médiatique et populaire à l'enjeu, notamment grâce à la présence de porte-parole de renom au Québec comme Richard Desjardins (03; 06; 07; 10). La campagne de Greenpeace et l'attention qu'elle a générée ont donc principalement servi à l'organisation et non au mouvement ou à la cause. Finalement, les actions d'éclat réalisées par l'organisation devant l'Assemblée nationale ne constituaient pas une réponse à l'échec de négociations avec l'industrie et le gouvernement. Aucune négociation n'avait encore réellement

⁴⁹ Le mouvement est émergé à la fin des années 1970, mais n'a pris une ampleur nationale qu'au moment de la sortie du document *L'erreur boréale* en 1999.

eu lieu⁵⁰. L'action contestatrice dans ce cas-ci n'était pas un outil de dernier ressort, mais au contraire le premier contact de l'organisation avec ses opposants. Les motivations de Greenpeace derrière cette action semblent ainsi être davantage d'origines identitaires qu'une stratégie de mobilisation de ressources.

4.2 Greenpeace en tant qu'organisation dominante

« Et Greenpeace, c'est qui ? On n'est pas capable de nommer une personne là-dedans. On ne sait pas c'est qui. On sait qu'ils ont une formation de deux jours et un budget de 300 millions. Ils sont subventionnés comment ? Ils servent qui ? » - **Jean Tremblay, maire de la Ville de Saguenay (2015)**

La croissance et l'internationalisation rapide de Greenpeace l'ont incité à délaisser sa forme d'organisation décentralisée et axée sur la recherche de consensus au profit d'une organisation structurée et hiérarchisée (Ravignan, 2003; Fréour, 2004; Lefèvre, 2006; Zelko, 2015; Chartier, 2015). La structure organisationnelle de Greenpeace est aujourd'hui fréquemment comparée à celle d'une entreprise multinationale (Ravignan, 2003; Fréour, 2004), l'objectif n'étant plus de favoriser la délibération, mais l'efficacité et la gestion à grande échelle (Ravignan, 2003).

Les grandes campagnes de Greenpeace se décident au bureau international de l'organisation à Amsterdam (Ravignan, 2003). La gestion des campagnes est quant à elle généralement relayée aux bureaux nationaux qui donnent les directives et procurent du financement à leurs bureaux régionaux (Ouellet, 1995). Certaines campagnes précises peuvent prendre forme au niveau des bureaux nationaux, mais jamais au niveau régional et local. Comme le mentionne un bénévole de Greenpeace au Québec (05) : « Même si c'est juste pour utiliser des ressources ici [au Québec], il faut [l'autorisation de Greenpeace Canada]. [I]l faut l'autorisation de Greenpeace Canada mettons pour partir une campagne au Québec ». Greenpeace ne tient pas d'assemblées générales au cours desquelles ses membres peuvent exercer un droit de vote et influencer directement les orientations de l'organisation (Ravignan, 2003; 08; 09; 10). Les membres de Greenpeace jouent davantage un rôle de financement et ne participent pas directement à la gestion de l'organisation (Ravignan, 2003; 06; 10).

Outre son financement, les militants peuvent cependant aussi s'impliquer au niveau des groupes locaux de l'organisation. Au Québec, Greenpeace comptait en 2016 quatre groupes locaux, soit

⁵⁰ Greenpeace a négocié dans le passé avec des entreprises précises, comme Kimberly-Clark, mais pas avec l'ensemble de l'industrie ou le gouvernement.

ceux de Québec, de Montréal, de l'Université McGill et de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau. Ces groupes constituent les espaces les plus démocratiques de l'organisation. Greenpeace définit ces derniers comme étant des structures semi-autonomes et autogérées composées de « bénévoles qui agissent sur des enjeux locaux afin d'appuyer les campagnes nationales ou internationales de Greenpeace » (Greenpeace, 2015b, § 1).

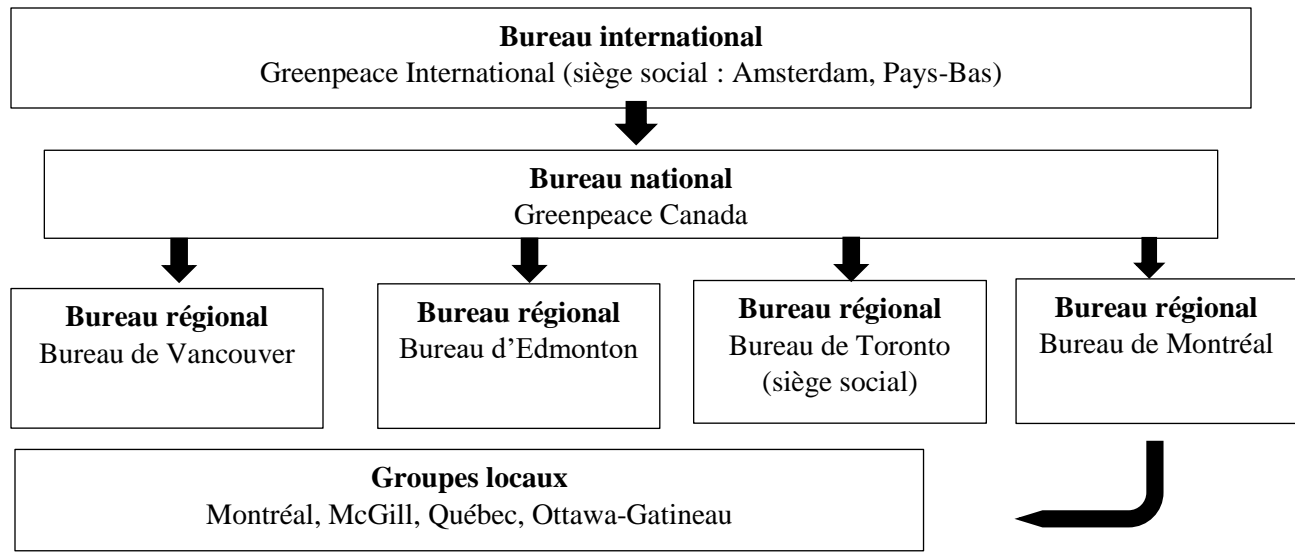
Malgré leur rôle principalement axé sur l'appui aux campagnes nationales et internationales de l'organisation, témoignant de la concentration de ses opérations aux échelles supérieures, les groupes locaux tiennent régulièrement des assemblées au cours desquelles les prochaines activités spécifiques à organiser sont débattues et au cours desquelles leur fonctionnement interne est établi par les membres (05). Une bénévole d'un groupe local de Greenpeace (01) exprime bien la liberté dont jouissent les groupes locaux malgré certaines restrictions qu'impose leur affiliation à l'organisation en affirmant :

En tant que groupe local [...], on est vraiment libre. Donc oui, on représente Greenpeace International, mais on peut représenter des visions plus personnelles que nous on a. Par exemple, notre groupe est vraiment touché par les déchets. Donc, le *zero waste* c'est vraiment quelque chose qu'on approche nous comme groupe local.

Un autre bénévole (05) exprime également bien le caractère plus démocratique des groupes locaux :

[M]oi, ce que j'aime beaucoup avec les groupes locaux c'est que c'est très démocratique. En tout cas, c'est vraiment ça l'idée. C'est les gens qui viennent s'impliquer qui décident de comment ça marche et ça se passe selon certaines balises évidemment. Par exemple, dans Greenpeace il y a des valeurs, dont l'action non violente. Donc c'est sûr qu'on peut pas aller, je sais pas, faire du grabuge au nom de Greenpeace. Mais sinon, c'est ça. On fait comme ce qu'on veut, entre guillemets, et on peut souvent compter sur les ressources de Greenpeace.

Figure 1 Structure organisationnelle de Greenpeace



Cette structure hiérarchisée vient répondre aux impératifs qui émanent de la nature dominante de Greenpeace. La centralisation de la prise de décision et de la gestion de l'image de l'organisation aux échelles internationale et nationale lui permet de créer une image de marque reconnue à travers le monde (Fréour, 2004). Cette « image mondiale » lui procure une reconnaissance et une prestance de haut niveau, dont très peu d'organisations bénéficient (Ravignan, 2003; Fréour, 2004; Zelko, 2015; Chartier, 2015). Accorder trop de libertés aux bureaux régionaux ou locaux pourrait avoir pour conséquence de désunir le discours de l'organisation ou de permettre aux entités locales de déroger du répertoire distinctif de l'organisation (Fréour, 2004), ou au contraire d'en abuser (05). Tel que Bruno Rebelle, ex-directeur de Greenpeace France, a affirmé : « On ne va pas changer nos grandes lignes d'action parce que certains militants ne sont pas d'accord. Si ça ne leur convient pas, ils s'en vont » (Fréour, 2004, p. 426).

Le caractère dominant de l'organisation provient également de sa grande capacité d'action. Pour démontrer sa crédibilité, elle doit être capable d'agir plus rapidement que la majorité des autres groupes (Fréour, 2004). Cette efficacité d'action dépend d'une prise de décision centralisée et restreinte à un groupe limité d'administrateurs. Pour démontrer cette situation, un militant écologiste (10) compare le fonctionnement de Greenpeace Canada à celui du groupe pour lequel il milite : « Nous, on a déjà été jusqu'à 2 800 membres comme groupe, pis nous on parle de membres votant. On parle pas [d'organisation comme] Greenpeace, où t'as 29 membres qui ont le droit de vote dans toute cette organisation-là ».

Enfin, la nature dominante de l'organisation est issue de la capacité de Greenpeace à rivaliser avec les acteurs identifiés comme étant à la source des abus de l'ordre socioéconomique dominant selon elle, soit les grandes multinationales (Fréour, 2004). D'après un militant écologiste (07), la capacité de l'organisation de mener des campagnes sur les marchés internationaux constitue sa force et est à la source de sa légitimité en tant que groupe dominant. Elle est capable de toucher une corde sensible, soit les acheteurs internationaux, et ainsi induire un changement dans les pratiques de grandes multinationales (07).

Cette capacité à défendre la population des pratiques abusives des grandes institutions et multinationales est particulièrement importante, car c'est précisément grâce à ces actions que Greenpeace a pu s'inscrire comme véritable mouvement de résistance auprès de l'opinion mondiale (Fréour, 2004). L'image de la téméraire opposition de Greenpeace aux essais nucléaires du gouvernement américain en 1971 et ensuite aux grandes baleinières dans les années qui ont suivi, alors que l'organisation n'était constituée que d'une poignée de militants, a marqué durablement la perception de la population envers Greenpeace et celle-ci s'efforce de la maintenir (Fréour, 2004; Chartier, 2015; 03). Toutefois, devant la multiplication des groupes s'opposant aux mêmes adversaires, Greenpeace doit obtenir des résultats concrets pour se démarquer (Fréour, 2004) et ne plus se contenter d'une opposition symbolique. Une importante capacité d'action à l'échelle internationale est essentielle afin d'induire un changement dans les pratiques de ces multinationales qui, par définition, opèrent au-delà des frontières d'un seul État.

Le souci de Greenpeace de maintenir sa spécificité et la perception qu'elle demeure une organisation dominante au sein du milieu environnemental la rend également réticente à se joindre à des coalitions qui auraient pour effet de diluer l'attention qu'on lui porte dans les médias, son principal véhicule pour communiquer avec la population (Dacheux, 1997; Ravignan, 2003; Fréour, 2004; Zelko, 2015; 03; 09). Sa décision de ne pas se joindre à la coalition *Sauvons l'île René-Levasseur* au début des années 2000 ou au mouvement socioécologique s'étant formé dans les années 1970 visant à réformer le régime forestier québécois démontre bien ce comportement.

Greenpeace participe à des alliances ponctuelles dans la défense d'une cause particulière, mais celles-ci ne prennent jamais la forme de coalitions formelles et semblent rarement impliquer des groupes locaux que leurs sympathisants à travers le Canada ne pourraient identifier. En ce sens, l'*Entente sur la forêt boréale canadienne* à laquelle Greenpeace a participé en 2010, dont l'objectif

était de mettre un terme au conflit entre les groupes écologistes et l'industrie forestière au Canada et au Québec, comprenait neuf grands groupes écologistes pancanadiens et américains, mais aucun groupe local, pourtant très actifs dans le dossier depuis des décennies (Francoeur, 2007a; 2007b; 04; 06; 10). L'alliance avec le *Natural Resource Defense Council*, un groupe américain reconnu à travers le monde, dans la campagne contre les pratiques de la société forestière Kimberly-Clark, pourtant situées dans la forêt boréale canadienne, représente également bien la réticence de Greenpeace à se joindre à des groupes locaux. Ces alliances avec des groupes américains témoignent aussi de la volonté de Greenpeace à mener des actions qui auront des impacts internationaux et affichent sa capacité d'affecter l'ensemble de la chaîne de production de certaines grandes multinationales.

Greenpeace et l'enjeu des droits des Premières Nations : la légitimité locale de l'organisation

La relation de Greenpeace avec les Premières Nations remonte à ses origines. Les premiers membres de l'organisation ont été fortement influencés par les valeurs et la spiritualité autochtones lors de leurs campagnes initiales (Greenpeace, 2016). Depuis, ces valeurs ont intégré celles de Greenpeace, comme en témoignent l'adoption de la *Politique de Greenpeace en matière de droits autochtones* (Greenpeace, 2017a) et l'engagement formel de l'organisation à « collaborer et à consulter avec les Peuples autochtones du Canada pour s'assurer que ses campagnes et ses prises de position respectent leurs droits ancestraux et leurs traités » (Greenpeace, 2014c, § 10). Alors que Greenpeace est maintenant souvent représentée comme une grande organisation internationale distante des enjeux locaux (Jacob, 2007; 2010; Côté, 2010b; 03; 10), ce rapport avec les Premières Nations constitue l'une des plus grandes sources de légitimité locale de l'organisation et l'amène à adopter des stratégies qu'elle n'aurait pas nécessairement considérées sans cette relation (Fréour, 2004; 04).

Le succès de la campagne de Greenpeace et certains autres grands groupes environnementaux dans la forêt du Grand Ours en Colombie-Britannique, qui a mené à la protection de 85 % de son territoire en 2016, est largement attribué à leur collaboration étroite avec les Premières Nations (Smith, 2010; AFP, 2016; 04). Au contraire, dans le cadre de la campagne que mène Greenpeace dans la forêt boréale du Québec, l'organisation semble éprouver de grandes difficultés à se départir de l'image d'un grand groupe distant et désintéressé des préoccupations locales, alors qu'elle ne jouit pas d'un appui important des Premières Nations présentes sur le territoire, mis à part de la communauté crie de Waswanipi (Côté, 2010b). L'implication de Greenpeace dans la campagne contre les projets d'exploitation forestière de la compagnie Kruger sur l'île René-Levasseur au Québec démontre aussi bien cette relation entre le groupe écologiste et les communautés autochtones. Greenpeace a joint sa voix à celle de la communauté innue de Betsiamites afin de faire pression sur la compagnie Kruger, mais n'a pas étendu son appui aux groupes environnementaux locaux, regroupés au sein de la coalition *Sauvons l'île René-Levasseur*.

La cause des droits autochtones est reconnue à travers le Canada et le monde. Les actions internationales de Greenpeace dans le cadre de ses campagnes à grande échelle, comme celle qu'elle mène dans la forêt boréale, trouvent ainsi une légitimité locale quand elle peut les lier aux luttes des Premières Nations.

Cette structure, bien que favorisant l'efficacité et la rapidité d'action, soit parmi les plus grandes forces de l'organisation (Fréour, 2004), mène également à un certain déficit démocratique (Jacob, 2010; 06; 09; 10). Quelques représentants d'organismes écologistes au Québec sont sans équivoque quant à leur perception du modèle de gouvernance de Greenpeace :

[Greenpeace est] pris[e] dans un dilemme où les consignes sont données par [Amsterdam], le bureau chef est à [Toronto], pis Québec, c'est pas lui qui va déterminer ses propres priorités à partir de ses membres. Ses membres c'est pas des membres réels, c'est des *supporteurs*. Y'ont pas un droit de vote, y'a peut-être une personne qui a un droit de vote au Canada. Fac c'est des institutions qui sont non démocratiques (06).

La structure centralisée et hiérarchisée de l'organisation l'amène d'ailleurs à être exclue de certains regroupements écologistes au Québec, dont le RQGE⁵¹ qui a été aux premières lignes du mouvement de contestation dans la forêt boréale du Québec (06; 09; 10).

Le mode de gouvernance centralisé de Greenpeace ne se limite pas qu'à la gestion des activités stratégiques et militantes de l'organisation, mais s'applique également à sa structure de financement. Tous les dons effectués par les sympathisants sont recueillis au niveau du bureau national de Greenpeace Canada à Toronto. C'est ensuite le siège social qui redistribue les fonds amassés dans les différents bureaux régionaux selon les campagnes et les priorités qu'il a établies préalablement, après avoir envoyé une part de ses revenus au bureau international de l'organisation (Ouellet, 1995)⁵². Les sympathisants financent les activités générales de Greenpeace, leurs dons ne sont pas dédiés à une seule campagne. Seulement dans le cas d'un don important, l'individu ou la fondation a la possibilité de consacrer les sommes à une campagne particulière (02).

Les individus et les fondations représentent respectivement environ 90 % et 10 % du financement de Greenpeace. L'organisation n'accepte aucune donation provenant d'un parti politique, d'un gouvernement ou d'une entreprise. Elle assure ainsi théoriquement son indépendance et sa liberté d'action (Ryfman, 2014). Cette structure de financement ne s'avère toutefois pas exempte de toutes contraintes et influences. Les pressions induites de manière directe ou indirecte par les fondations

⁵¹ Seules les organisations ayant un fonctionnement dit « démocratique » peuvent être membres à part entière et avoir un droit de vote au sein du RQGE. Par « démocratique », le réseau entend toute organisation dont les grandes orientations sont déterminées lors d'assemblées générales des membres (06; 08; 09; 10).

⁵² « Greenpeace Québec » n'existe pas légalement, bien que le bureau de Montréal soit souvent désigné comme tel. Seule Greenpeace Canada possède une reconnaissance légale.

(06; 10) et les donateurs en cessant leurs contributions (Ravignan, 2003) limitent, du moins en partie, les actions et les discours que peut défendre Greenpeace.

Cette structure de financement est directement liée au mode de gouvernance de l'organisation, situé principalement aux échelles nationale et internationale. Les décisions chez Greenpeace Canada sont prises à partir du bureau de Toronto pour l'ensemble du Canada. Comme expliqué précédemment, théoriquement, Greenpeace ne peut être redevable à une région particulière ou accorder trop d'autonomie aux branches régionales de peur d'affecter son identité comme une grande organisation dominante. Le financement à grande échelle et la gestion centralisée des fonds permettent non seulement d'attirer d'importantes sommes vers le bureau national, mais cela semble aussi permettre de diluer l'importance des dons d'une région parmi ceux de l'ensemble du pays ainsi que donner le pouvoir au siège social de décider quelles campagnes financer, et donc de mettre en œuvre. Un bref regard sur les dépenses de Greenpeace Canada expose la nature foncièrement internationale du groupe écologiste. Le rapport annuel 2015 de Greenpeace Canada indiquait que ses contributions aux campagnes internationales de l'organisation étaient plus importantes que celles à n'importe quelle autre campagne qu'elle mène nationalement.

Tableau 1 Dépenses liées aux campagnes de Greenpeace Canada

Source des dépenses	Dépenses
Contributions aux campagnes internationales	2 503 000 \$
Contributions au <i>Stiching Greenpeace Council</i>	859 502 \$
Campagne Climat et Énergie	1 452 323 \$
Campagne Arctique	1 280 402 \$
Campagne Forêts	1 052 546 \$
Campagne Océans	125 868 \$
Information du public et sensibilisation	1 427 074 \$

Source : Greenpeace Canada (2016). *Votre impact. Rapport annuel 2015 de Greenpeace Canada*, Toronto : Greenpeace Canada, 23 p.

4.3 Greenpeace comme mouvement socioécologique

« Greenpeace c'est le nom. C'est même rendu un mouvement, donc c'est moins les individus, c'est plus le mouvement derrière ça. Le nom Greenpeace est là. Je pense qu'il est très fort quand on en parle. Juste de dire que Greenpeace est là, tout ça, ça présente un mouvement fort. » – **Représentant de Greenpeace Canada (08)**

La double identité de Greenpeace, soit en tant que mouvement de résistance et organisation dominante, la mène à occuper un rôle très particulier au sein du mouvement vert au sens large. Le discours radical qu'a adopté Greenpeace au moment de sa formation (Chartier et Ollitrault, 2005; Chartier, 2015), et qu'elle défend lorsque sa nature revendicatrice est remise en question, et sa réputation internationale permettent de l'identifier non seulement comme un groupe de pression, mais comme un « mouvement socioécologique ».

Alors qu'un mouvement est généralement caractérisé par un ensemble d'acteurs regroupés autour d'un projet commun (Fillieule, 2009), Greenpeace semble en constituer un à elle seule. En plus de posséder une organisation, une culture et une conscience d'appartenance qui lui sont propres (Blumer, 1951; Fréour, 2004; Zelko, 2015), la position dominante de Greenpeace procure l'impression au monde qu'elle peut défendre à elle seule l'intégrité de l'environnement devant la démesure de certaines grandes industries et institutions (Fréour, 2004). Cette caractéristique est à la base de sa légitimité. Greenpeace se démarque dans sa capacité à mener seule, ou presque, des changements à grande échelle tout en prétendant rester près de la base.

De plus, la position dominante de Greenpeace semble faire en sorte que la distinction entre l'organisation et la cause qu'elle défend, ou bien l'ensemble du mouvement écologiste, semblent parfois être difficile à discerner pour la population. Comme l'explique un représentant de Greenpeace Canada (08) :

[S]ouvent les gens vont confondre Greenpeace avec d'autres groupes qui existent. Donc, au fil des années, Greenpeace, c'est sûr que ça fait 4-5 ans que ça l'existe, représente peut-être [aussi des fois quelque chose de] plus gros que ce n'est vraiment. Donc, ça représente une partie du mouvement.

Cette caractéristique de Greenpeace est devenue particulièrement apparente au Québec dans l'enjeu de l'exploitation de la forêt boréale et elle n'est pas sans avoir créé des frictions au sein du

mouvement vert, spécialement avec les groupes locaux qui n'ont pas nécessairement la capacité d'attirer l'attention comme certaines autres grandes organisations (06; 10; 03)⁵³.

Les impératifs qu'induit cette double identité ont une influence profonde sur les discours adoptés par l'organisation et les causes qu'elle choisit de défendre. Afin de bien comprendre les choix de stratégies discursives réalisés par l'organisation dans la forêt boréale, une analyse du processus qui mène à la formation de discours au sein de cette dernière est de mise.

4.4 Le discours contradictoire de Greenpeace et l'importance des médias

« Il convient cependant de rappeler que plusieurs des mesures à vocation de conservation ont été introduites à la suite d'épisodes médiatiques d'importance quant à la gestion forestière au Québec. » (p. 10) – **Pierre Levac, ancien Forestier en chef du Québec (2010)**

« Greenpeace est structurée pour aller chercher les médias. C'est vraiment dans leur ADN. C'est dans la façon qu'ils se définissent. C'est dans la façon qu'ils organisent leurs actions. C'est leur stratégie. Ils sont extrêmement médiatiques. » (2016) – **militant écologiste (09)**

Selon plusieurs auteurs (Blumer, 1971; Best, 2013; Hansen, 2015), les problèmes sociaux et environnementaux ne constituent pas une réalité ou une condition objective, mais davantage un processus social dont l'évolution est dépendante de ce que l'on en dit publiquement. Autrement dit, la construction d'un enjeu socioenvironnemental est intimement liée à la façon dont le problème est communiqué. D'après Hansen (2015) :

[T]he media are a central, possibly *the* central, forum through which we, as audiences and publics, make sense of our environment, society and politics. [...] The centrality of the media in this context is further emphasized by the fact that much of the symbolic construction of reality by a host of social institutions is now itself principally encountered through their representation in and through the media (p. 28).

Bien qu'ils ne soient pas le seul canal de communication avec la population (Robbins, 2012), les médias jouent un rôle crucial dans la construction d'enjeux socioenvironnementaux et dans leur dissémination à plus grande échelle (Hansen, 2015). Comme l'exprime un membre de la FQCF (11) : « [Les médias,] [c]'est la caisse de résonance. [...] C'est le rôle des médias d'amplifier les signaux d'alarme puis de diffuser ces points de vue-là ».

⁵³ Les autres organisations écologistes pancanadiennes s'étant impliquées dans l'enjeu, comme la Fondation David Suzuki et la Société pour la nature et les parcs du Canada – section Québec (SNAP Québec), n'ont pas été affectées par la qualité de mouvement de Greenpeace au même titre que les organisations locales ou régionales.

La naissance d'un mouvement panquébécois pour une réforme du régime forestier en témoigne. La notoriété de Richard Desjardins a permis au discours des groupes locaux des régions forestières d'être entendu par les médias nationaux qui ont exporté l'enjeu à travers la province (03; 06; 10; 11). Le documentaire *L'erreur boréale* a été le premier outil de communication à travers lequel la construction symbolique de l'enjeu s'est opérée, mais la reprise des messages clés et la couverture des discours et des actions des groupes par les médias ont permis la pérennisation de l'attention qu'on portait à l'enjeu (06; 10). En ce sens, un activiste impliqué dans ce débat (06) affirme que la responsabilité des médias d'amener sur la place publique des enjeux collectifs est fondamentale.

Pour un enjeu aussi éloigné pour la majorité de la population que la gestion de la forêt boréale, la construction symbolique de la forêt est primordiale afin que les débats puissent être décroisés et transportés dans d'autres régions ou sur d'autres échelles, notamment nationale et internationale. Cette construction symbolique est d'autant plus importante pour Greenpeace, qui doit rapprocher cet enjeu, comme pour plusieurs de ceux dans lesquels elle est impliquée, non seulement des habitants des autres régions de l'administration en question, mais de tous ses sympathisants à travers le pays, voire même le monde.

La grande répartition géographique des membres de l'organisation (Ouellet, 1995), le faible effectif de ses bureaux régionaux (08; 09) et sa gestion centralisée (Ravignan, 2003; Fréour, 2004) fait de la construction symbolique des enjeux qu'elle défend à travers les médias un impératif identitaire. La notoriété de Greenpeace s'est bâtie autour de son identité en tant que mouvement de résistance provenant de la base contre l'exploitation de grandes multinationales et institutions (Fréour, 2004; Lefèvre, 2006; Chartier, 2015). Alors qu'aujourd'hui ses actions et sa base de sympathisants s'étendent au-delà des confinements des échelles locales, la réaffirmation de son identité militante en tant que mouvement de résistance et sa capacité à atteindre l'ensemble de ses partisans, au Canada comme à l'international, repose principalement sur son aptitude à capter l'attention médiatique et à y projeter une image favorable de ses campagnes à grande échelle (Ravignan, 2003; Fréour, 2004; Zelko, 2015). Par une gestion serrée de son image et de celle des campagnes qu'elle mène, Greenpeace tente de construire des intérêts concordants entre elle et ses sympathisants et ainsi « gérer à distance » les mobilisations qu'elle suscite.

Les membres de Greenpeace, répartis à travers multiples régions et pays, sont souvent peu au fait des complexités des enjeux locaux, voire même peut-être désintéressés par ceux-ci. De fait, les

représentations symboliques de ses actions doivent être simples et spectaculaires pour obtenir leur attention. La décision de Greenpeace de s'impliquer plus intensément dans l'enjeu de la gestion forestière au Québec représente bien cette situation. Comme l'affirme un activiste impliqué dans l'enjeu (10) :

« [Greenpeace est] arrivée *icitte* après que *L'erreur boréale* est devenue *hot*. [...] À l'époque, Greenpeace avait aucun intérêt [à s'impliquer dans l'enjeu au Québec] et ils me l'ont dits dans [c]es termes : "Les arbres sont pas assez sexy au Québec". Autrement dit, c'est parce qu'eux autres, leur campagne au Canada, ça se passait [en Colombie-Britannique] où là t'as des arbres immenses. [Alors], ils ne voyaient pas d'intérêts pour leurs supporteurs européens de parler d'épinettes de trois, quatre pouces, tu sais, pis de mouches noires ».

Cependant, ces représentations peuvent créer des tensions avec les gens plus directement touchés par les enjeux dans lesquels Greenpeace est impliquée. Un bénévole pour Greenpeace Canada (05), exprime bien cette situation particulière :

Moi j'ai souvent des réticences quand je lis les *trucs* officiels de Greenpeace. Je trouve que c'est très simplifié. Fac justement je pense que c'est ça le problème. Ils essaient de pouvoir aller chercher le plus de gens possible, pis là y'a une perte de complexité. J'entends des *campaigners* pis je me dis « Ben, ça sonne à mes oreilles un peu comme des messages de politiciens », parce que justement ils essaient d'avoir un langage qui va toucher les gens, pis je me demande à quel point ça joue pas un peu contre eux en fait là. Tu sais, parce qu'ils essaient vraiment d'avoir des stratégies de communication efficaces, mais [ça peut] peut-être des fois [...] sonner un peu faux à l'oreille des gens. Moi c'est [de] ça que j'ai peur là.

Ce que soulève le bénévole de Greenpeace met en lumière la nature foncièrement contradictoire du discours de l'organisation. Afin d'entretenir son identité en tant que mouvement de résistance contre l'exploitation des représentants de l'ordre socioéconomique dominant, Greenpeace doit demeurer très critique et prétendre demeurer proche des groupes affectés par cette exploitation (09). Toutefois, pour maintenir son statut en tant qu'organisation dominante reconnue à travers le monde entier, les communications de Greenpeace doivent être simples, spectaculaires et très imagées afin de susciter l'appui de l'ensemble de ses sympathisants, ne se limitant pas qu'à la région dans laquelle elle mène sa campagne (03; 06; 10). De ce fait, répondant aux impératifs issus de cette double quête identitaire, plusieurs des discours de Greenpeace se concentrent sur un élément spectaculaire ou à fort capital symbolique, qui lui permet d'atteindre tous ses sympathisants, autour duquel l'organisation formule une critique acerbe et peu nuancée, mais au nom de la protection de communautés ou territoires précis auxquels se rattachent des situations particulières.

Les critiques formulées par Greenpeace semblent aussi cibler des entreprises ou organisations bien précises. La personnification des enjeux dans lesquels elle est impliquée, par la désignation d'un « mauvais » camp clairement identifié, permet de concrétiser et rapprocher ces derniers des sympathisants de Greenpeace qui ne situeraient pas dans la région affectée (03; 08). Cette personnification crée une image à laquelle les sympathisants peuvent se référer (Nicholson-Cole, 2005), permettant à Greenpeace de maintenir sa relation avec des sympathisants physiquement loin de l'enjeu. Pour certains, la nature contradictoire des discours de Greenpeace est également issue de l'origine citadine de l'organisation. Dans le cadre de certaines de ses campagnes, Greenpeace défend la protection de territoires (ou autres) situés hors des grands centres urbains, mais son discours semble être pour certains toujours axé vers ses sympathisants dans les villes, moins au fait des particularités locales (Néron, 2007c; Gilbert, 2007; Jacob, 2007; 2010; 03; 10; 11). Les bureaux et groupes locaux de Greenpeace sont en effet tous situés dans les centres urbains, ce qui pourrait limiter sa compréhension ou sa maîtrise d'enjeux en région (Gilbert, 2007; Jacob, 2007; 2010).

Outre la simplification des enjeux dans lesquels elle est impliquée et l'utilisation d'images spectaculaires, cette nécessité d'atteindre des sympathisants répartis sur de grands espaces géographiques et la gestion centralisée de l'organisation amènent également Greenpeace à appuyer son argumentaire sur des exemples provenant d'autres régions où elle mène des campagnes. Par exemple, dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec, Greenpeace fait fréquemment référence à la campagne qu'elle a entreprise dans la forêt du Grand Ours en Colombie-Britannique, qui a ultimement mené à la protection de 85 % de son territoire et qui a été largement médiatisée (Greenpeace, 2007a; 2007b; 2014; Hasbrouck, 2017; AFP, 2016).

Les discours de Greenpeace s'appuient rarement sur une forme d'autorité uniquement reconnue dans la région affectée par un enjeu. En ce sens, une autre stratégie employée par Greenpeace pour réussir à atteindre l'ensemble de sa vaste base de sympathisants et pour crédibiliser son discours, qui par sa nature revendicatrice fait bien souvent face à une forte opposition, est l'adoption d'un discours scientifique (Fréour, 2004). Selon Miller et Rose (1990), le discours expert et technique, qui s'appuie sur des données chiffrées, est l'un des instruments les plus efficaces de la gouvernance à distance. Tel que l'explique Bacot et collab. (2012) :

Les chiffres contribuent d'abord à donner "bonne figure" à ceux qui ont recours à eux. L'*ethos* prend ici toute sa place. Le prestige accordé aux chiffres donne du locuteur l'image de la rigueur, du sérieux, de la maîtrise de soi et du monde. Les utilisateurs s'approprient en quelque sorte par procuration la puissance de l'objet chiffre et la science des experts (p. 10).

L'utilisation de données chiffrées agit de ce fait comme source d'autorité, entre autres due à l'impression d'objectivité qu'elle procure à celui à l'origine du discours (Roventa-Frumusani, 2015; Bréant, 2012). Celui-ci tire ainsi avantage de la « valeur sociale du chiffre » qui vise concrètement à « doter le chiffre (tant que personne ne se demande s'il est vraiment objectif ou pas) de trois propriétés : celles d'être vrai, neutre et incontestable » (Ogien, 2010, p. 22). La nature neutre et universelle des chiffres permet donc de rejoindre des auditoires loin des territoires sur lesquels ont lieu les enjeux. Par ailleurs, la maîtrise de données techniques et objectives sur un enjeu précis permet à Greenpeace de ne pas physiquement être sur les lieux où celui-ci se déroule (Miller et Rose, 1990), ce qui augmente sa capacité à mener des campagnes à distance alors que ses bureaux physiques et ses centres de gouvernance sont fortement centralisés.

Le répertoire d'actions de Greenpeace s'est ainsi construit en fonction d'attirer l'attention médiatique et de rejoindre une base de sympathisants géographiquement dispersés, dont font partie les maintenant célèbres coups d'éclat spectaculaires de l'organisation et ses grandes campagnes de *boycottage* international (Ravignan, 2003; 06). Sa maîtrise des médias, l'amène à occuper des grandes parts de l'espace public dans les débats dans lesquels elle s'implique (03; 09; 11), ce qui n'est pas sans provoquer certains mécontentements au sein du mouvement vert comme l'exprime l'un des militants impliqués dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec (06) :

[O]n est ignoré [par les médias] pour deux raisons. La *game* des médias c'est d'attirer l'attention pis d'avoir des commanditaires pis de faire des annonces. Donc, on cherche tout le temps la nouvelle spectaculaire et tout ça. Pis l'autre problème c'est que les médias, ils vont ménager leurs autres alliés plutôt que nous autres. Nous autres là, si on dit « Je vous parle plus », pour les médias ça ne les dérange pas. [...] Nous pour les médias, on est pas une source importante, à part Greenpeace, à part quand ça devient international ou national, pis que là c'est du *boycottage* ou des trucs du genre-là. Là, à cause du caractère spectaculaire de l'information, ça devient stratégique.

Comme l'ont mentionné Ibarra et Kitsuse (1993), chaque revendication entraîne cependant une contre-rhétorique. Solesbury (1976) prétend qu'il ne suffit pas pour un groupe d'attirer l'attention des médias, car rien n'assure que cette couverture sera positive à l'égard de ses revendications. Il

note précisément trois objectifs qu'un groupe devrait chercher à atteindre : 1) attirer l'attention médiatique, 2) revendiquer sa légitimité et 3) inciter à l'action.

Bien que Greenpeace excelle dans l'atteinte du premier objectif (Ravignan, 2003; Fréour, 2004; Zelko, 2015; Chartier, 2015)⁵⁴, l'atteinte des deux suivants est parfois plus incertaine, notamment quand ses discours destinés à se rapprocher de ses sympathisants à travers un pays ou le monde entrent en contradiction avec des intérêts locaux. Les critiques formulées à l'égard de Greenpeace se retrouvent parfois à leur tour dans les médias, entraînant des répercussions sur l'organisation. Comme l'exprime un membre de la FQCF (11) :

Ils doivent toujours faire preuve de prudence parce que c'est le seul actif qu'ils ont, leur soi-disant crédibilité de faiseur d'opinions pour protéger la planète [...]. Quand il y a des localités qui sortent pour se défendre, là ils sont obligés de faire preuve de prudence. Ils patinent un petit peu de reculons parce qu'ils savent que s'il y a des gens qui arrivent à toucher l'opinion publique par leur témoignage, ils peuvent avoir l'air fous un peu.

Bien que l'utilisation des médias permette à Greenpeace de se rapprocher de ses sympathisants plus éloignés des lieux où elle mène une campagne par la création d'images fortes et simplifiées auxquelles ils peuvent s'associer, elle peut également créer une distanciation avec les populations locales, exposant l'une des grandes contradictions dans son discours⁵⁵. Sa capacité à gouverner à distance, donc de conserver son modèle de gestion à l'international, dépend de la perception qu'elle demeure près de sa base de sympathisants. Cet équilibre entre ses deux identités s'avère parfois difficile à maintenir, menant à des situations plus conflictuelles.

5 La campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec à travers les médias

La nature contradictoire du discours de Greenpeace est devenue très apparente au cours de sa campagne dans la forêt boréale du Québec, alors que cette dernière s'est confrontée à une situation locale complexe, à des parties prenantes grandement mobilisées et à une féroce compétition quant à l'imposition d'un discours dominant.

⁵⁴ À ce sujet, un représentant de Greenpeace Canada (08) affirme que : « Nous, [notre rôle], c'est vraiment d'aller faire sortir l'histoire pour pouvoir créer le débat puis le rendre public pour que les gens puissent en parler, pour que les élus puissent en discuter, pour faire pression à ce niveau-là ».

⁵⁵ La campagne de Greenpeace contre la chasse aux blanchons dans les années 1980 aux Îles-de-la-Madeleine constitue un cas probant de l'impact des contradictions qui caractérisent les discours de l'organisation au sein de communautés locales. Voir l'annexe 10 pour plus d'informations.

Dans cet enjeu, deux acteurs (ou groupes d'acteurs) se sont rapidement imposés comme dominants : le régime institutionnel prévalant, composé de l'industrie et de l'État, et Greenpeace. Ces acteurs, dont les activités se situent principalement à l'échelle nationale et internationale, semblent tenter, par des mécanismes de gouvernance à distance, de rapprocher leur discours et convaincre les populations locales qu'ils partagent des intérêts concordants. Comme mentionné précédemment, les acteurs associés au régime institutionnel dominant prévalent légitimement leur position dominante et tentent de prouver leur lien avec les communautés locales à travers les discours du développement local et du rendement soutenu. Pour sa part, Greenpeace tente de légitimer et de rapprocher son discours en faisant valoir sa nature de mouvement de résistance socioécologique qui œuvre à la protection des populations contre les excès des grands exploitants. Toutefois, Greenpeace tente à la même occasion de rapprocher son discours de l'ensemble de ses membres à travers le pays et le monde en limitant les nuances et simplifiant son discours ainsi qu'en démontrant la grande portée de ses actions.

Les discours des deux acteurs dominants étant en concurrence, ceux-ci semblent chercher à se délégitimer en distanciant le discours adverse des populations des régions concernées. Ainsi, ils tentent de démontrer que les propositions de maintien (dans le cas de l'industrie et de l'État) ou de réforme (dans le cas de Greenpeace) du régime institutionnel forestier mises de l'avant par les parties adverses excluent les populations locales afin de susciter une opposition à ces dernières. Il apparaît que les stratégies employées contre Greenpeace ont contribué à exacerber ses contradictions identitaires et ont stimulé des changements dans ses stratégies militantes. Depuis l'intensification de la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec en 2007, quatre changements importants dans les discours et la stratégie de l'organisation ont pu être observés, correspondant aux quatre périodes qui ont été sujettes à l'analyse : 1) l'arrivée de Greenpeace et la polarisation de l'enjeu, 2) l'entente « historique » et le début de la trêve, 3) la reconstruction identitaire de Greenpeace et 4) la restructuration du mouvement.

L'analyse qui suit vise à observer comment les stratégies discursives employées par Greenpeace légitiment sa campagne dans la forêt boréale du Québec et comment celles-ci évoluent selon la façon dont l'organisation est représentée, ou délégitimée, publiquement, majoritairement à travers les médias. Pour chacune des périodes identifiées, les grandes macrostratégies discursives employées par Greenpeace sont observées avant de passer à une analyse des thèmes principaux

présents dans les articles de journaux qui ont couvert la campagne du groupe écologiste. Finalement, une analyse plus détaillée des contre-discours que plusieurs parties prenantes impliquées dans l'enjeu (l'industrie, les communautés forestières/syndicats et les groupes écologistes locaux)⁵⁶ ont tenus publiquement à l'égard de Greenpeace, principalement dans quatre quotidiens (*La Presse*, le *Journal de Montréal*, *Le Devoir* et *Le Quotidien*)⁵⁷, est réalisée afin de comprendre la nature des critiques et comment elles contribuent à exacerber les contradictions internes de l'organisation.

5.1 L'arrivée de Greenpeace et la polarisation de l'enjeu

Comme mentionné précédemment, ce n'est qu'à partir 2007 que Greenpeace a réellement commencé à s'impliquer intensivement dans le débat entourant la gestion forestière au Québec (Francoeur, 2007a; 08), principalement dû à l'absence d'éléments à fort capital symbolique (06; 10)⁵⁸. Alors qu'un mouvement de résistance était déjà bien développé et connu à travers la province, Greenpeace a dû démontrer qu'elle en constituait un tout aussi important, voire davantage, afin de prouver sa crédibilité au sein de l'enjeu. L'objectif de Greenpeace a ainsi été au cours de cette période de rapidement s'imposer dans le débat en attirant l'attention sur ses actions et son discours. Toutefois, les impératifs se rattachant à sa volonté de demeurer une organisation dominante non seulement au niveau local ou de la province, mais à travers le pays et le monde, l'ont poussé à adopter un discours qui puisse être reconnu à grande échelle.

Pour atteindre cet objectif, l'organisation a poursuivi une macrostratégie de « destruction ». Greenpeace a visé, par l'adoption d'un discours radical et spectaculaire, à polariser le débat entre son discours et celui de l'industrie forestière et ainsi remettre profondément en question l'idée que l'industrie soit capable de gérer adéquatement la forêt (08; 11). L'adoption de cette stratégie discursive par le groupe écologiste est bien représentée par le rapport *Destruction en chaîne*, produit en août 2007, qui a durablement marqué l'entrée en scène de Greenpeace dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec.

⁵⁶ Pour des raisons de temps et de ressources, cette analyse couvre peu les discours défendus par certaines parties prenantes comme les Premières Nations et les entreprises récréotouristiques.

⁵⁷ Bien que les grandes tendances dans les contre-discours aient été observées dans ces quatre quotidiens, les analyses détaillées ont également été réalisées sur la base d'articles provenant d'autres sources, comme Radio-Canada.

⁵⁸ À titre de comparaison, la campagne de Greenpeace dans la forêt du Grand Ours en Colombie-Britannique a attiré grandement l'attention de l'opinion publique, considérant la présence d'immenses arbres millénaires. La forêt boréale du Québec est composée à 75 % d'épinettes noires (MERN, 2013), pas très impressionnantes à première vue (06; 10).

Toutefois, avant de passer à une analyse plus approfondie des implications de cette stratégie pour la campagne de Greenpeace, une analyse du rapport *Emplois en dents de scie*, publié quelques jours avant la publication du rapport *Destruction en chaîne*⁵⁹, s'avère essentielle. Celui-ci semble avoir cherché à établir la crédibilité, ou légitimer, l'organisation avant de s'engager dans une campagne fortement controversée⁶⁰.

Le rapport « Emplois en dents de scie » (2007)

De prime abord, le rapport n'a pas été rédigé par un membre de Greenpeace, mais par un professeur en foresterie de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue⁶¹ pour le compte de l'organisation. La décision de sous-traiter la rédaction du rapport à un professeur d'université de cette région, volontairement ou non, n'a rien d'anodin. Elle permet de crédibiliser le discours de Greenpeace au Québec en établissant un lien avec la région précise d'où l'enjeu est émergé (06). Toutefois, il n'aurait pas été pratique pour l'organisation de s'appuyer sur l'autorité d'une figure connue de la région comme Richard Desjardins, à l'instar du mouvement socioécologique initial, pour légitimer son discours auprès de ses sympathisants hors du Québec. L'utilisation d'une stratégie de légitimation par l'autorité d'un expert plus « neutre » et « rationnel » répond mieux à cet impératif (Miller et Rose, 1990; van Leeuwen, 2007).

L'objectif du rapport semble être d'avancer des facteurs d'explication autres que la pression des groupes écologistes pour expliquer les difficultés auxquelles faisait face l'industrie forestière au moment de l'entrée en scène de Greenpeace, telles que le conflit canado-américain sur le bois d'œuvre, la baisse de la construction résidentielle aux États-Unis et de la demande en papier journal (Asselin, 2007). L'argumentaire du rapport s'appuie fortement sur l'utilisation de données quantitatives. Par son apparence plus « neutre » ou « objective » cette stratégie permet donc non seulement de rejoindre un auditoire plus large, mais d'anticiper de potentielles critiques. Comme le mentionne Fréour (2004) :

⁵⁹ Le rapport *Emplois en dents de scie* a été rédigé en février 2007, mais publié le 16 août 2007.

⁶⁰ Au cours de cette période, deux autres rapports ont aussi été publiés par Greenpeace : *Une forêt chauffée à blanc* (2008), sur les impacts des changements climatiques sur la forêt boréale, et *Patrimoine menacé* (2009), sur les pratiques jugées irresponsables de certaines compagnies dans la forêt de Waswanipi-Broadback. Celui-ci est particulièrement révélateur des impératifs identitaires de Greenpeace. Voir l'annexe 12 pour plus d'informations.

⁶¹ L'auteur du rapport est Hugo Asselin, chercheur en écologie forestière et en foresterie autochtone à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Greenpeace prend soin de baser chacune de ses revendications sur des études scientifiques issues de cabinets indépendants ou de l'unité scientifique interne à l'organisation. Ce recours systématique à l'expertise offre une crédibilité nécessaire sur des questions environnementales souvent controversées et porteuses d'enjeux cruciaux face aux adversaires de l'association écologiste, qui ne manquent pas de souligner chaque insuffisance de son argumentation (pp. 434 – 435).

La section la plus marquante ou révélatrice dans le rapport *Emplois en dents de scie* est cependant le texte de présentation, la seule rédigée par des membres de Greenpeace. La section est divisée en deux parties, l'une correspondant à un message de Richard Brooks, à ce moment coordonnateur national des campagnes Forêts de Greenpeace, et l'autre, de Mélissa Fillion, à l'époque responsable de la campagne Forêt boréale de Greenpeace. Les deux textes reflètent les contradictions de l'organisation et procurent un aperçu des complexités qui caractérisent la campagne que Greenpeace a lancée peu de temps après.

Le discours de Richard Brooks fait référence aux préoccupations de la communauté internationale, au succès de la campagne de Greenpeace dans la forêt du Grand Ours et à l'importance des marchés internationaux pour faire pression sur l'industrie, rappelant la nature internationale et dominante de l'organisation. Le discours de Mélissa Fillion, quant à lui, semble plus près de celui d'un mouvement de résistance local en faisant référence à l'importance de la forêt pour la vitalité économique de nombreuses communautés et à l'incohérence du régime forestier québécois bénéficiant démesurément l'industrie. Cette contradiction s'est fortement fait ressentir à la suite de la sortie du rapport *Destruction en chaîne*.

Le rapport « Destruction en chaîne » (2007)

Le rapport, publié le 19 août 2007, constitue une critique acerbe de l'industrie et une revendication de larges aires protégées afin de maintenir l'intégrité des forêts intactes en territoire boréale. L'organisation désigne sans détour l'industrie forestière comme la principale responsable de la destruction de la forêt boréale. Précisément, elle cible quatre compagnies qu'elle accuse de pillage⁶². Les compagnies forestières en question sont identifiées à 63 reprises dans le rapport.

⁶² Les compagnies par Greenpeace dans le rapport *Destruction en chaîne* sont : Abitibi-Consolidated, Bowater, Kruger et SFK Pâte. Certains grands acheteurs de ces compagnies seront aussi identifiés, comme Rona, Stora Enso, Harlequin Books, Time, Lowe's, Sears et OfficeMax (Greenpeace, 2007a).

L'intégration d'une description détaillée de chaque entreprise visée et de leurs principaux acheteurs (chiffre d'affaires, adresse du siège social, nom du président et chef de direction, produits et activités forestières de la compagnie) semble personnaliser le débat et ainsi le simplifier pour ses sympathisants à travers le pays. Greenpeace, comme elle l'a fait avec l'entreprise Kimberly-Clark, ne s'en est ainsi pas prise à un système institutionnel et à une relation complexe entre des populations et la forêt, potentiellement difficile à comprendre pour des sympathisants physiquement loin de l'enjeu, mais à des « ennemis » bien précis et identifiables. Cette personnification crée une image autour du débat et facilite le rapprochement de l'enjeu, *a priori* complexe, au reste de la population (Nicholson-Cole, 2005).

En faisant la promotion de la protection de grandes superficies de la forêt boréale dans leur intégralité et sans qu'elles soient altérées d'aucune façon par les activités humaines, Greenpeace crée une image spectaculaire pour l'ensemble de ses sympathisants et limite l'enjeu à ses paramètres les plus simples (03; 10). Ainsi, le caractère intact ou ancien des forêts a été souligné à 134⁶³ reprises dans le rapport. Un tel positionnement ne laisse pas place à la prise en compte de particularités régionales ou à d'autres types d'enjeux de nature plus sociale ou économique, mais permet de rejoindre un vaste auditoire. La défense du caractère intact des forêts laisse aussi peu de place au compromis, polarisant davantage le débat entre la protection intégrale de la forêt défendue par Greenpeace et sa « destruction » par l'industrie (11).

La stratégie discursive employée par Greenpeace dans ce rapport est principalement l'évaluation morale. L'emploi de termes à connotation négative comme « destruction » (99 fois), « pillage » (47 fois) et « disparition » (9 fois) est chaque fois relié aux compagnies forestières et à leurs activités. À l'inverse, les termes impressionnants et à connotation positive comme « ancienne » (72 fois), « grande » (43 fois), « immense » (10 fois), « patrimoine » (3 fois), « magnifique » (3 fois) ou « joyau » (2 fois) sont associés tout au long du rapport à la forêt boréale. L'attribution d'un répertoire linguistique fortement connoté et bien défini à chacune des deux parties accentue la polarisation entre un « bon » et un « mauvais » camp.

Le péril qui guette les forêts intactes est quant à lui fortement souligné par l'emploi de mots comme « dernière » (81 fois) et « urgent » (2 fois). L'utilisation de nombreuses images contrastant des

⁶³ Les décomptes de mots dans l'ensemble de la recherche incluent les titres et sous-titres.

forêts dévastées à des forêts intactes et démontrant certaines espèces animales menacées par les activités des forestières renforce ce sentiment d'urgence et de désolation que l'organisation semble avoir voulu stimuler. De plus, l'utilisation d'images permet de rapprocher des enjeux qui peuvent paraître distants et abstraits, comme l'exploitation forestière au Québec, pour l'ensemble des sympathisants de Greenpeace à travers le Canada et le monde en facilitant la visualisation des problèmes, leur procurant une forme plus concrète (Nicholson-Cole, 2005).

Contrairement aux discours tenus par le mouvement socioécologique qui a pris forme à la fin des années 1970, le rapport de Greenpeace fait très peu mention des travailleuses et travailleurs forestiers. Le terme « travailleur » est employé à trois reprises dans tout le rapport et « emploi » à deux reprises. Les liens entre la forêt et le concept d'habitat (28 fois) sont principalement limités au règne animal, notamment le caribou forestier et le carcajou dont le territoire s'étend au-delà des frontières du Québec, et, dans une certaine mesure, aux Premières Nations. Ils n'incluent pas les communautés « non autochtones »⁶⁴.

Ainsi, la légitimité du discours de Greenpeace s'assoit principalement sur la valeur de conservation exceptionnelle des forêts intactes et sur l'urgence de les protéger face au péril qui les guette, et non sur les bénéfices socioéconomiques que pourraient retirer les communautés locales d'une plus grande protection. Considérant le caractère exceptionnel de ce type de territoire forestier, la conservation des forêts bénéficierait *de facto* autant les populations locales que celles se trouvant ailleurs au pays ou le monde.

Par ailleurs, bien que les actions de Greenpeace aient été concentrées au Québec, le rapport dénonce les pratiques de l'industrie non seulement dans cette province, mais aussi en Ontario, témoignant de la portée éminemment nationale des actions de l'organisation. L'établissement du succès de la campagne de Greenpeace dans la forêt du Grand Ours comme référent et comme modèle à suivre pour sa campagne dans la forêt boréale du Québec (le lien a été établi à quatre reprises dans le rapport) témoigne également de cette caractéristique. Ce référent semble avoir cherché à créer un lien entre la campagne au Québec et ses sympathisants dans le reste du Canada et même dans le monde.

⁶⁴ Le bien-être des communautés forestières, autochtones ou non, est mentionné à plusieurs reprises dans le rapport, mais est rarement associé au concept d'« habitat » et à leurs besoins socioéconomiques.

Le discours de Greenpeace s'est accompagné de nombreuses actions directes au Québec, comme la réalisation d'une manifestation devant l'Assemblée nationale du Québec au son de scies à chaînes (Francoeur, 2007a), la pose d'une bannière dénonçant les pratiques de la forestière Abitibi-Consolidated sur son siège social (Greenpeace, 2007d), le blocus d'un navire de SFK Pâte (Tremblay, 2007a) et l'occupation des bureaux d'AbitibiBowater (Presse canadienne, 2008). Ces actions, appuyées par un discours critique, ont eu l'effet d'attirer l'attention médiatique sur Greenpeace et ont contribué à la positionner comme un mouvement de résistance contre les excès et la négligence des grandes sociétés forestières.

Greenpeace a également tenté de légitimer sa campagne en sollicitant l'appui de la CSN (Greenpeace, 2007b), qui a joué un rôle important au sein du premier mouvement socioécologique (CFVN, 2001; 04; 06; 10). Au cours d'une allocution devant le syndicat, Mélissa Fillion a tenté de faire valoir la nature de mouvement de résistance près de la base de l'organisation en essayant de distancier l'industrie des intérêts des travailleuses et travailleurs. Elle a mis l'accent sur sa distance de la réalité des régions en décrivant les bureaux d'Abitibi-Consolidated à Montréal comme grands et luxueux et en opposant cette description à celle des fermetures d'usines en région. Elle a aussi souligné l'incapacité du dirigeant de l'entreprise à s'exprimer en français pour le dépeindre comme loin de la population (Greenpeace, 2007b). À noter que cette distinction entre les riches dirigeants anglophones des compagnies forestières et les travailleurs forestiers francophones a été à la source de conflits dans le passé (Bouthillier, 2001).

La grande couverture médiatique de l'organisation, éclipsant partiellement celle d'autres groupes écologistes (03; 04; 06), et son discours radical a mené à une polarisation du débat, forçant la population et certaines parties prenantes à appuyer soit l'industrie ou le groupe dont le discours était le plus porteur, à l'occurrence Greenpeace (08).

5.1.1 Analyse médiatique tendancielle et thématique

L'attention médiatique qu'a attirée sur Greenpeace la campagne *Destruction en chaîne* est sans équivoque. Entre 2003 et 2007, 111 articles ont traité de la campagne de Greenpeace au Québec. Entre 2007 et 2010, 249 articles en ont fait mention.

Le thème de l'économie a été mentionné dans 76,31 % des articles qui ont paru dans les quatre quotidiens⁶⁵ au cours de la première période étudiée. L'attaque en règle de l'organisation Greenpeace contre les compagnies forestières semble avoir provoqué un sentiment de crainte au sein de la population des régions forestières, dont une part importante dépend directement de l'activité forestière (Asselin, 2007; Huybens, 2011; Barré et Rioux, 2012).

Les questions environnementales se retrouvent quant à elles dans 63,45 % des articles répertoriés. C'est le journal *Le Quotidien* qui en a parlé le moins, avec 58,96 % des articles y faisant référence. Cette statistique s'explique probablement par le fait que son lectorat « dépend plus directement de la forêt pour sa survie et il présente des avis plutôt favorables à l'exploitation forestière » (Huybens, 2011, § 32). La campagne de Greenpeace semble avoir été perçue comme une menace pour la qualité de vie des résidents et la stabilité de l'emploi dans la région, et non comme un effort pour maintenir l'intégrité d'écosystèmes de grande valeur (Cloutier-Albanel, 2007).

Le thème des relations d'échelles a aussi été particulièrement présent dans les articles recensés. Ce thème a été prédominant dans les journaux *Le Quotidien*, avec 80,92 % de ses articles en faisant au moins une fois mention, et *Le Devoir*, avec 83,87 % de ses articles en faisant mention. Le caractère international de Greenpeace et sa gestion loin des régions ont été fréquemment évoqués par le journal du Saguenay (Néron, 2007c; 2007b; Cloutier-Albanel, 2007). Greenpeace et ses partisans ont aussi été associés « aux grandes villes » comme Montréal et Québec et ont été dépeints comme désintéressés des enjeux vécus en régions (Néron, 2007c; 2007b). Une connotation a ainsi été attribuée aux différentes échelles spatiales. Le local et le régional étaient perçus comme positifs, alors que le national et l'international étaient perçus comme négatifs.

Les thèmes de la violence et de la malhonnêteté ont été couverts quant à eux respectivement par 45,38 % et 18,88 % des articles. Les références au premier thème ont été fréquentes dans *Le Quotidien* (47,40 % des articles) et le *Journal de Montréal* (54,14 % des articles)⁶⁶. La campagne de Greenpeace a été décrite comme une attaque contre la qualité de vie de la population des régions (Tremblay, 2008a; 2008b). Le thème de la malhonnêteté a été encore une fois plus présent dans *Le Quotidien*, un article sur cinq traitant de ce sujet. Le sentiment que le discours de Greenpeace ne

⁶⁵ *La Presse*, le *Journal de Montréal*, *Le Devoir* et *Le Quotidien*.

⁶⁶ Le caractère plus sensationnaliste du *Journal de Montréal* pourrait expliquer cette statistique (Bernier, 2008).

reflétait pas les réalités régionales pourrait expliquer ce résultat (Néron, 2007c; Le Quotidien, 2007b).

Finalement, les thèmes des droits des Premières Nations et de l'humanité n'étaient présents quant à eux que dans 6,43 % et 8,84 % des articles respectivement. La nature de la campagne de Greenpeace, centrée sur les pratiques d'exploitation des entreprises, pourrait expliquer que ces thèmes aient été quelque peu délaissés.

5.1.2 Analyse des contre-discours

L'objectif de Greenpeace de s'imposer dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale au Québec a été atteint. L'organisation a accaparé la majorité de l'attention médiatique dédiée à la résistance au régime institutionnel forestier en place et a été identifiée comme le principal opposant à l'industrie. Greenpeace a ainsi démontré sa nature d'organisation dominante, au point même de revendiquer, du moins en partie, la remise en question du régime institutionnel forestier. En ce sens, un représentant de Greenpeace Canada (08) affirme « que c'est à cause de cette crise-là qu'on a réussi à le prouver qu'il y avait vraiment une destruction totale qui se faisait au niveau de la forêt pis qu'il y en restait presque pu au Québec ».

Malgré l'atteinte de cet objectif, la légitimité de Greenpeace n'a pas pour autant été garantie. Comme mentionnée précédemment, sa légitimité repose sur sa reconnaissance publique en tant que mouvement de résistance s'opposant aux excès des grandes entreprises et institutions qui agissent au détriment de la population. Donc, Greenpeace doit non seulement être perçue comme étant en opposition au régime dominant, mais comme défendant les populations, ce qui semble avoir été moins bien atteint, comme en témoigne la grande présence des thèmes de la violence et de la malhonnêteté. Alors qu'elle semble avoir voulu s'imposer comme mouvement de résistance plus crédible que celui formé initialement dans les années 1970 en dénonçant sans réserve les excès et le pouvoir de l'industrie, elle a été elle-même dépeinte comme possédant trop d'influence sur la façon dont la forêt devrait être gérée, et ce, au détriment des communautés. Ses intérêts internationaux ont été soulignés par plusieurs parties prenantes. La nature contradictoire de Greenpeace a ainsi été exposée.

Face à la polarisation du débat au cours de la première période, les macrostratégies de la « destruction » et de la « perpétuation et justification » ont été poursuivies par la majorité des

parties prenantes qui devaient clairement s'identifier à l'un ou l'autre des discours dominants afin de pouvoir y participer (08; 11). La poursuite de ces macrostratégies a permis, d'une part, de répondre au discours dominant et sans nuisance de Greenpeace, et de l'autre, à défendre la situation dénoncée par l'organisation. La grande utilisation des évaluations morales a permis de connoter positivement ou négativement chaque déclaration et action, facilitant la création d'une distinction claire entre les acteurs dominants. Les rationalisations instrumentales axées sur les objectifs, procurant une finalité bien précise aux agissements de chacun de ces acteurs, ont aussi été grandement employées par les parties prenantes pour simplifier le débat.

Précisément, les parties prenantes dont les contre-discours sont analysés dans cette première période identifient le discours et les actions de Greenpeace comme ayant exclu les habitants des régions 1) d'une activité économique structurante et vitale pour les communautés, 2) de la participation à la gestion de leur milieu de vie et 3) de l'accès à un territoire forestier sain, diversifié et qui correspond à leurs intérêts. Une analyse plus détaillée des contre-discours défendus par les critiques de Greenpeace permet d'observer comment ceux-ci ont mené à exacerber les contractions inhérentes à l'organisation.

La critique de l'industrie : défenseur de l'économie locale

L'industrie, la cible principale de Greenpeace au cours de cette période, a réagi promptement aux propos de l'organisation. Sa critique a contribué à accentuer les contradictions au sein de Greenpeace en créant une distance entre les actions et le discours de l'organisation et les réalités économiques locales des communautés forestières. En profitant du manque d'arguments socioéconomiques dans le discours de Greenpeace, qui a préconisé un discours simplifié et axé en quasi-totalité sur l'atteinte d'objectifs de conservation (omettant ainsi d'adresser l'un des deux discours légitimateurs de l'industrie), Guy Chevrette, président-directeur général du CIFQ, a pu affirmer que le groupe écologiste pouvait par sa campagne potentiellement « condamner à mort plusieurs communautés dont l'économie repose sur la mise en valeur de la ressource forestière » (Radio-Canada, 2007, § 3). En proposant des mesures de conservation mur à mur sans prendre en compte les variables socioéconomiques, Greenpeace, selon le discours de l'industrie, dépossédait et excluait les communautés d'une activité économique d'une importance cruciale pour elles, voire

même qui les définit, alors que cette critique lui était largement attribuée depuis plusieurs décennies (06; 10)⁶⁷.

À l'instar de Greenpeace, et en réaction à sa critique peu nuancée, la macrostratégie employée par les représentants de l'industrie a donc été celle de la « destruction ». Celle-ci a tenté de dépeindre Greenpeace comme une intimidatrice guidée par des intérêts internationaux, la rendant insensible aux réalités économiques locales, alors que l'industrie, qui servirait les intérêts locaux, serait une victime. Ces derniers ont donc clairement identifié un « bon » et un « mauvais » camp.

L'industrie a entre autres accusé Greenpeace de « chantage économique » (Lapradele, 2007, § 2) et de vouloir « faire peur aux clients commerciaux des forestières » (Lapradele, 2007, § 2). Ainsi, les tentatives de nuire aux intérêts économiques des grandes forestières a été associé à de l'intimidation. Étant donné la relation qu'elle avait précédemment établie entre la rentabilité de l'industrie et le « maintien en vie » des communautés, l'industrie a lié ses intérêts aux leurs. De ce fait, tout ce qui affecte la rentabilité de l'industrie nuirait *de facto* aux intérêts des communautés et toutes les mesures pour l'influencer constitueraient de l'intimidation envers celles-ci.

Alors que la perception que les intérêts commerciaux de l'industrie étaient intimement liés au bien-être des communautés, maintenu par le discours du développement local, avait été sérieusement remise en question au cours des dernières années, l'unidirectionnalité et le manque de nuances du discours de Greenpeace semblent avoir fait craindre les populations locales que l'alternative au régime institutionnel dominant soit encore plus dommageable pour leur milieu de vie que son maintien⁶⁸. Comme démontré précédemment, le discours de Greenpeace a accaparé la majorité de l'espace public, éclipsant en grande partie le discours du mouvement socioécologique initial, qui incluait davantage de considérations socioéconomiques (Desjardins et Monderie, 1999; Dubois, 2002; 09).

Plus encore, l'industrie a associé au cours de cette période le comportement « intimidateur » de Greenpeace et son manque de considérations pour les réalités économiques locales à sa gouvernance distante. En ce sens, M. Chevrette a comparé les militants de Greenpeace au Québec

⁶⁷ Le mouvement socioécologique initial affirmait que l'industrie déracinait le travail en forêt (Mercure, 1996; Dubois, 2002; 06; 10).

⁶⁸ Cette réaction de la part des communautés forestières est davantage démontrée dans la section « Critique des communautés forestières : les victimes des intérêts mondiaux de Greenpeace ».

à des « perroquets » (Lapradele, 2007, § 4), qui ne font que répéter les directives de la branche internationale de l'organisation. Le caractère préoccupant de cette situation est renforcé par le fait que celui-ci les compare également à des « lobbyistes du béton et de l'acier qui ne comprennent rien à la forêt » (Lapradele, 2007, § 4). Ainsi, selon l'industrie, leur manque de considérations socioéconomiques et leur discours intransigeant proviendraient des directives de Greenpeace International qui ne comprendrait rien aux réalités de la foresterie au Québec. Ce type d'argumentaire, reliant les actions de Greenpeace à sa gouvernance internationale ou citadine, a été repris à maintes occasions par l'industrie (Radio-Canada, 2007a; Bégin, 2007; Lapradele, 2007; Le Quotidien, 2009b). Cela semble avoir mis à mal les mécanismes mis en place par Greenpeace pour gérer sa campagne à distance, qui consistaient entre autres à se dépeindre comme défendant les populations et territoires locaux des démesures de l'industrie.

Alors que la source de la légitimité du mouvement socioécologique initial provenait de son émergence à l'échelle locale (06; 07; 09; 10), la campagne de Greenpeace semble avoir distancié la résistance au régime institutionnel forestier des communautés, considérant que l'organisation s'est pratiquement imposée comme la seule solution de rechange au régime. Inversement, cela a permis à l'industrie de se rapprocher des communautés, en rappelant qu'elle contribue à leur bien-être socioéconomique, tout en s'améliorant constamment en matière de gestion environnementale (Radio-Canada, 2007; St-Gelais, 2007a).

Les stratégies discursives de l'industrie semblent ainsi avoir permis d'attribuer à Greenpeace les caractéristiques qui lui étaient reprochées à travers le discours du mouvement socioécologique initial. Greenpeace a été représentée comme étant distante et comme servant des intérêts étrangers ainsi que comme menaçant le bien-être des populations locales en intimidant les clients des grandes compagnies, ce qui laisserait planer le spectre d'une possible perte d'emplois massive et de la fragilisation de l'industrie (Radio-Canada, 2007a; 2007b; Tremblay, 2007b; 2008e). Alors que c'était les grandes entreprises qui étaient critiquées de mener à des pertes d'emplois, à la détérioration des conditions de travail en région ou encore de « déraciner les travailleurs » (Mercure, 1996, p. 190; Monderie et Desjardins, 1999; Dubois, 2002), ce blâme a été redirigé vers Greenpeace. Les représentants de l'industrie ont aussi tenté de démontrer leur bonne volonté et leur ouverture, notamment en invitant Greenpeace à visiter les territoires sur lesquels ils effectuaient des coupes, comparativement à l'intransigeance de Greenpeace (Tremblay, 2007a).

L'industrie s'est donc départie de son apparence d'institution dominante⁶⁹ et s'est présentée comme un groupe résistant à la « domination de Greenpeace », d'autant plus qu'elle a lié ses intérêts à celles de communautés.

Le discours polarisant et sans nuances de Greenpeace, qui semble l'avoir permis d'atteindre initialement de larges pans de la population en simplifiant le débat, comme l'indique sa grande couverture médiatique, l'a aussi attiré la critique d'acteurs économiques locaux et municipaux, essentiels au développement d'une foresterie de proximité, dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la FQCF. La personnification de l'enjeu par Greenpeace, associant l'ensemble de l'industrie aux visages de quatre grandes entreprises précises accusées par l'organisation de destruction de la forêt, a fait en sorte de viser l'ensemble des exploitants forestiers, incluant ceux qui adoptaient des pratiques beaucoup moins critiquables. Comme l'affirme un représentant des coopératives forestières (11) à cet effet, Greenpeace a mis « tout le monde est dans le même sac. C'est l'industrie forestière qui est diabolisée d'un bout à l'autre. S'ils commençaient à mettre des nuances là-dedans, ils seraient beaucoup moins efficaces ». La FQM et la FQCF ont alors dénoncé le rapport *Destruction en chaîne* de Greenpeace, le qualifiant de déconnecté de la réalité des régions, spécialement dans le contexte d'une crise forestière, et d'orienté vers les préoccupations des grands centres urbains (Radio-Canada, 2007b).

Greenpeace a donc adopté un discours très critique pour s'imposer comme mouvement de résistance, mais sa volonté d'atteindre l'ensemble de ses sympathisants et son origine citadine l'aurait amené à négliger certaines facettes importantes de l'enjeu. En proposant un moratoire complet sur les forêts intactes (Francoeur, 2007a) pour empêcher les excès des grandes forestières, Greenpeace aurait contribué à exclure les populations d'une activité économique vitale pour elles. Elle n'aurait donc pas contribué à protéger les communautés, mais à empirer leur situation.

Critique des communautés forestières : les victimes des intérêts mondiaux de Greenpeace

Les communautés qui dépendent de l'exploitation des forêts ont également fortement réagi à la campagne de Greenpeace et leurs critiques ont aussi contribué à créer un fossé entre la nature dominante et internationale de Greenpeace et sa volonté de demeurer un mouvement de résistance près de la base. L'apparent manque de considérations pour les particularités locales et le bien-être

⁶⁹ Tel que démontré, la domination réelle est effective lorsqu'elle est *a priori* acceptée, voire même imperceptible (Hufty, 2010). Sa démonstration publique suscite au contraire la résistance (Ho, 2011).

des communautés de Greenpeace semble avoir été à source de la montée aux barricades de plusieurs d'entre elles.

Le mouvement socioécologique initial, bien que sa légitimité n'ait pas été reconnue par l'ensemble des communautés des régions forestières⁷⁰, était fortement ancré au niveau local et le bien-être des populations rurales était l'une des préoccupations centrales du mouvement (Monderie et Desjardins, 1999; Dubois, 2002). À celui-ci, initié par des groupes écologistes locaux, se sont ainsi jointes des organisations de défense des intérêts régionaux comme la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent⁷¹ (CFVN, 2001). L'absence d'ancrage local fort de Greenpeace et la place dominante qu'elle a tout de même prise dans l'enjeu semblent donc être venues déposséder les communautés de leur capacité à revendiquer ce qu'elles considèrent comme une gestion adéquate de la forêt. La critique qu'ont émise les communautés à l'égard de Greenpeace semble être fortement empreinte de ce sentiment.

Tout d'abord, la nature distante de l'organisation a été évoquée à multiples occasions par des chroniqueurs et politiciens locaux (Néron; 2007a; 2007c; Le Quotidien, 2007b; Ménard, 2007; Potvin, 2017). Notamment, Greenpeace a été décrite comme une « multinationale écologiste » (Néron, 2007a, § 3) et a été accusée d'orienter son message vers « l'opinion publique mondiale » (Néron, 2007c, § 9), plutôt que le bien-être des populations locales (Lapradele, 2007; Néron, 2007c). Pour illustrer ces affirmations, la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale a été à plus d'une reprise comparée à celle qu'elle a menée contre la chasse aux blanchons, qui est devenue un symbole de la dépossession des communautés locales au Québec de la gestion de leurs ressources naturelles au profit d'intérêts distants (Francoeur, 2005b; Le Quotidien, 2007a; Alvarez, 2007).

Plusieurs chroniqueurs de la région ont aussi repris des arguments importants de l'industrie voulant que la rentabilité de l'industrie soit un gage du bien-être des communautés, confirmant par la même occasion la relation entre les intérêts de ces deux acteurs. Ceux-ci ont accusé Greenpeace de « chantage » (Néron, 2007c; Delisle, 2007; Brassard, 2007) et de mener de l'intimidation envers

⁷⁰ Entre autres, certains chroniqueurs connus dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont très critiques à l'égard du mouvement socioécologique initial (Brassard, 2007; Néron, 2007c; Tremblay, 2011b).

⁷¹ La Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR) milite pour la survie du milieu rural. La CUR émane des *Opérations Dignité* qui se sont formées en opposition à la fermeture forcée de villages dans les années 1970 et à la relocalisation de leurs habitants (CUR du Bas-Saint-Laurent, 2011).

les clients des forestières, affectant leurs revenus et, indirectement, les communautés des régions (Néron, 2007a; 2007c; Saint-Gelais, 2008). Ils ont également rappelé le lien « vital » entre les communautés et l'industrie (Néron, 2007c; FSTG, 2007). Le discours de l'industrie au cours de cette période contient beaucoup plus de mentions aux travailleuses et travailleurs et communautés locales, ce qui semble avoir donné l'impression à ces derniers que l'industrie serait plus réceptive à leurs préoccupations, bien que le mouvement socioécologique initial se soit efforcé de démontrer que la réalité était en fait inverse (Monderie et Desjardins, 1999; Dubois, 2002; 09).

Cette forte interdiscursivité⁷² témoigne du succès de l'industrie à renverser la situation et à se dépeindre comme la victime d'une grande organisation, à l'occurrence Greenpeace. Cela s'est reflété dans le discours de ces chroniqueurs et autres représentants des communautés. L'opposition de la bonne volonté des dirigeants des entreprises, qui invitaient Greenpeace au dialogue à l'intransigeance et le dogmatisme de Greenpeace ont été soulignée dans plusieurs articles (Néron, 2007a; Tremblay, 2007e; St-Gelais, 2007a). Dans le même ordre d'idées, des travailleurs ont également directement appelé l'organisation à venir les rencontrer pour lui démontrer que ses critiques n'étaient pas fondées (Potvin, 2008). Ainsi, le mouvement de résistance que voulait constituer Greenpeace était devenu l'opresseur.

La pénétration de ce contre-discours dans les communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui dépend fortement de l'activité forestière (Huybens, 2011), peut être observée à travers de nombreux articles dans *Le Quotidien*, non seulement écrits par des journalistes, mais aussi par des citoyens dans des lettres ouvertes⁷³, qui ont repris les mêmes thèmes que ceux dans les articles des chroniqueurs⁷⁴. Dans ces textes, des journalistes comme des citoyens, Greenpeace est accusée de « massacre » (Cloutier-Abanel, 2007), de « terrorisme » (Tremblay, 2007f; 2008c; Delisle, 2007), de mener une « guerre contre l'humanité » (Le Quotidien, 2008) ou une « croisade » (Saint-Gelais, 2008), ainsi que de « tuer » des emplois et la région (Clouiter-Abanel, 2007; FSTG, 2007). Le thème de la violence se reflète alors grandement dans le discours public des représentants des

⁷² L'interdiscursivité constitue les liens qui unissent différents discours, notamment la présence de thèmes ou d'arguments similaires (Reisigl et Wodak, 2009).

⁷³ Voir entre autres « Communauté de pensée » (Carré, 2008), « Dénoncer Greenpeace, c'est un devoir collectif » (Cloutier-Abanel, 2007), « La mauvaise méthode » (Reny, 2007), « Enchaîné à la famille et heureux! » (Le Quotidien, 2009a), « Greenpeace anéantit des années d'efforts » (Rousseau, 2007) et « Lettre ouverte à Mélissa Fillion » (Gauthier, 2007).

⁷⁴ Les chroniqueurs les plus critiques de Greenpeace dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean incluent : Carol Néron, Jacques Brassard, Louis Potvin et Bertrand Tremblay.

communautés forestières, témoignant de l'impression que la campagne de Greenpeace au cours de cette période ne constituait pas une action pour protéger les populations de l'exploitation abusive de l'industrie, mais représentait plus une menace pour leur bien-être.

Il semble que les communautés locales ont eu l'impression que l'organisation ne souhaitait pas entendre leurs préoccupations, les excluant *de facto* de la gestion de leur propre milieu de vie et leur laissant craindre le pire pour leur bien-être, notamment en matière d'emplois. Cette volonté d'être inclus dans les discussions les concernant est clairement démontrée à travers les articles du chroniqueur Carol Néron. Celui-ci a qualifié le *Sommet sur la forêt* de 2007 de « réconciliation entre les compagnies, les syndicats, le gouvernement et Greenpeace⁷⁵ » (Néron, 2007a, § 1). Ce ton plus conciliant envers Greenpeace lors du seul moment où elle a participé à un réel effort de concertation au cours de cette période entre les différentes parties prenantes, alors que sa critique a été acerbe au cours des semaines qui ont précédé l'événement, est révélateur de ce que recherchaient les communautés à ce moment.

De surcroît, malgré la tentative de Greenpeace de convaincre les syndicats du bienfondé de sa critique envers l'industrie, plusieurs d'entre eux se sont aussi opposés au discours ou aux stratégies militantes de l'organisation, dont la CSN (St-Hilaire, 2007; Le Quotidien, 2007c) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) (St-Gelais, 2007b). Cette dernière a même affirmé que « les travailleurs sont les seuls à se lever pour défendre [leur] industrie [de la campagne de Greenpeace] » (Tremblay, 2007c; § 1), démontrant à nouveau clairement que l'industrie était perçue à cette époque comme une victime de Greenpeace, et non comme un acteur dominant.

Alors que les syndicats, dont la CSN, faisaient partie du mouvement socioécologique initial pour une réforme du régime forestier (CFVN, 2001; 04; 06; 10), la perception que la campagne Greenpeace menait à l'exclusion des travailleuses et travailleurs, ainsi que des communautés dont ils font partie, de la gestion des forêts semble les avoir fait changer leur fusil d'épaule (04). Dans sa quête à se dépeindre comme un mouvement de résistance aux yeux du pays ou du monde, Greenpeace aurait omis de considérer les intérêts concrets des populations locales, s'aliénant ses parties prenantes dont la reconnaissance est essentielle au maintien de cette identité.

⁷⁵ Alors que plusieurs groupes écologistes ont participé à ce sommet, seule Greenpeace est mentionnée par l'auteur, ce qui constitue un signe de la polarisation de l'enjeu.

Critique du mouvement écologiste : des conceptions opposées du territoire

La sortie controversée de Greenpeace a attiré les critiques de plusieurs groupes écologistes, principalement basés dans les régions forestières affectées par l'enjeu. La relation à privilégier avec l'industrie et l'État s'est retrouvée au cœur des différends entre les groupes locaux et Greenpeace. La conception du territoire forestier que les groupes locaux ont défendue, très différente de celle de Greenpeace, a influencé les mesures de protection qu'ils jugeaient plus adéquates et a constitué un autre élément central des critiques qu'ils ont émises à l'égard de cette dernière. Bien que s'appuyant sur une plus grande diversité de macrostratégies, notamment en y incluant celle de la « construction »⁷⁶, ces groupes ont aussi contribué à exacerber les contradictions entre les deux impératifs identitaires de Greenpeace.

Les critiques des groupes écologistes locaux ont démontré que la volonté de Greenpeace de ne pas collaborer avec eux, qui aurait atténué d'une part l'attention qu'on lui porte et, d'autre part, n'aurait pas contribué à rapprocher l'enjeu de ses sympathisants hors du Québec, était contradictoire avec sa volonté de constituer un mouvement de résistance protégeant les populations et le territoire forestier des abus de l'industrie. Au contraire, la mauvaise connaissance de Greenpeace des particularités locales aurait amené l'organisation à proposer des solutions qui allaient à l'encontre d'une gestion durable et de la préservation de milieux forestiers, ce qui aurait contribué au bien-être des populations locales. Parmi les critiques que ces groupes ont formulées à l'égard de Greenpeace, l'organisation n'aurait pas pris en compte les innovations des coopératives forestières et les particularités de la forêt boréale⁷⁷ (Gilbert, 2007; 11); elle aurait mis en péril les fragiles processus de concertation qui se mettaient en place entre toutes les parties prenantes dans la forêt après des décennies de confrontation (Bergeron, 2007); les solutions qu'elle proposait n'auraient pas permis la protection d'une diversité d'écosystèmes forestiers⁷⁸ et auraient en fait bénéficié davantage l'industrie et l'État que les populations locales (Francoeur, 2007b).

⁷⁶ Entre autres, en définissant ce que représente d'être un groupe local, comme de posséder une connaissance des particularités régionales, certaines parties prenantes ont identifié Greenpeace comme étant *de facto* distante (Gilbert, 2007; Francoeur, 2007b).

⁷⁷ La composition particulière du couvert forestier boréal ainsi que le climat de la région demandent une gestion différenciée des celle dans les forêts plus au sud (Gilbert, 2007).

⁷⁸ L'ABAT affirmait qu'en réclamant un moratoire complet sur toute la forêt boréale intacte, Greenpeace mettait en péril l'établissement d'aires protégées dans d'autres écosystèmes forestiers, ce qui ne permettrait pas de léguer une diversité d'écosystèmes aux générations futures (Francoeur, 2007b).

Concernant ce dernier élément, l'ABAT, un groupe local impliqué dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale, était d'avis qu'en concentrant tout l'effort de protection dans une seule grande région peu habitée⁷⁹, comme le proposait Greenpeace, le gouvernement y aurait peut-être vu une façon de protéger une proportion moindre de territoire dans le Sud, et ainsi d'éviter des confrontations d'intérêts dans des zones autrement plus peuplées (plus de protection dans le Sud demanderait des processus de consultations et de participation impliquant de nombreuses parties prenantes). De plus, l'organisation affirmait que les compagnies forestières auraient possiblement été heureuses d'apprendre qu'un pourcentage élevé d'aires protégées serait créé dans le Nord, car cela leur libérerait des forêts au sud, plus productives (car leur possibilité forestière n'aurait pas nécessairement été réduite). Précisément, l'omission de protéger plus de territoires forestiers au sud braquerait les opposants contre les projets d'aires protégées (Francoeur, 2007b). La possible dépossession du territoire résultant de la mise en place de grandes aires protégées au nord, ouvrant la possibilité aux grandes entreprises d'exploiter les forêts aux alentours des communautés, entraînerait un rejet plus important de ce type de projet, ce qui constitue une contradiction avec les objectifs de Greenpeace de protéger le territoire forestier québécois des grandes entreprises.

Par ailleurs, les groupes ont aussi semblé indiquer que l'omission de Greenpeace de considérer l'État dans les solutions qu'elle propose pour améliorer la gestion forestière au Québec, peut-être dû à une simplification abusive de l'enjeu, n'aurait pas pu mener aux changements qu'elle encourageait, considérant son rôle essentiel dans l'élaboration des normes de gestion forestière (Gilbert, 2007; Francoeur, 2007). Selon l'ABAT (Francoeur, 2007b), la gestion forestière doit relever « des mandataires publics redevables, devant la population » (§ 5), soit l'État. C'est celui-ci qui possède un rapport avec la population et qui a la légitimité de revoir la gestion de la forêt, en tenant compte que la forêt au Québec est publique et que l'État serve ce bien public. Or, les solutions de Greenpeace à cette époque tournaient principalement autour de l'adoption de la norme FSC par l'industrie, qui constituerait une forme « forme d'autorégulation » (Francoeur, 2007b, § 5). La solution de Greenpeace, selon l'ABAT, laisserait le soin à des acteurs distants, et donc sans légitimité auprès de la population, de décider par eux-mêmes de la façon de gérer la forêt (Francoeur, 2007b). À noter que Greenpeace a participé à très peu d'échanges avec les instances

⁷⁹ Greenpeace proposait un moratoire complet sur toute la forêt boréale intacte (Greenpeace, 2007a; Francoeur, 2007a).

gouvernementales concernant la gestion de la forêt boréale, contrairement aux organisations qui ont formé le mouvement socioécologique initial (04).

Selon plusieurs des groupes locaux, la décision de Greenpeace de ne pas travailler avec eux, alors qu'ils possèdent une connaissance plus pointue des particularités régionales, a fait en sorte qu'elle aurait proposé au cours de cette période des solutions inadaptées aux réalités du milieu, autant du point de vue écologique que social (Francoeur, 2007b; Gilbert, 2007; 03; 10). Il convient de rappeler que le mouvement socioécologique initial est issu des régions forestières (04; 06; 07; 09; 10) et s'appuyait donc, du moins en partie, sur des connaissances locales⁸⁰. Par conséquent, plusieurs de ses propositions ont été acceptées et transposées en de nouvelles actions politiques et mesures législatives, comme le témoignent la commission Coulombe et l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (04; 07).

L'intensification de la campagne de Greenpeace dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec s'est donc réalisée dans la controverse. Sa volonté de prouver qu'elle constituait un mouvement de résistance aussi crédible que celui s'étant formé dans les régions forestières l'a amené à adopter un discours très critique, mais le besoin de rejoindre tous ses sympathisants l'a mené d'autre part à grandement simplifier cette critique et à omettre plusieurs éléments cruciaux constituant l'enjeu, ce qui a entraîné une résistance de la part des communautés affectées. Ainsi, une certaine mutation semble s'être opérée dans la perception de la population quant à leur relation avec le territoire. Plusieurs communautés locales et syndicats, alors que certains appuyaient une réforme en forêt quelques années auparavant, ont semblé se retourner vers le régime prévalent et le légitimer de peur d'être exclus de celui que proposait Greenpeace.

5.2 L'entente « historique » et le début de la trêve

La stratégie discursive qu'a adoptée Greenpeace au cours de la seconde période d'analyse a été radicalement différente. Comme il a été démontré, après s'être imposée dans le débat de la gestion forestière au Québec et d'avoir accaparé une grande partie de l'espace médiatique, l'organisation a fait face à maintes critiques (Bergeron, 2007; Gilbert, 2007; Francoeur, 2007b; Néron 2007c; Lapradele, 2007). Dans sa recherche à s'imposer à la tête de la mouvance environnementale et à se présenter comme « la » solution aux problèmes liés à la gestion forestière au Québec,

⁸⁰ Certaines organisations réfutent cette affirmation (03).

Greenpeace s'est aliénée multiples parties prenantes et a dû démontrer à ses sympathisants et au grand public qu'elle pouvait obtenir des résultats concrets (Ravignan, 2003; Fréour, 2004) et qu'elle ne cause pas, au contraire, la perpétuation du *statu quo* en forêt, ou pire, à une détérioration de la situation. D'autre part, l'industrie a cherché au cours de cette période à mettre fin aux critiques dirigées contre elle qui avaient le potentiel de fortement nuire à ses relations d'affaires, principalement à l'international (11). La majorité des produits forestiers au Québec est destinée aux marchés étrangers (Barré et Rioux, 2012; Beauregard, 2015; Gouvernement du Québec, 2016b) et la capacité de Greenpeace à les influencer, a grandement inquiété l'industrie (07; 11).

Ces préoccupations de haut niveau entre les acteurs dominants ont mené à la réalisation de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne* (EFBC) le 18 mai 2010, soit seulement trois semaines après l'adoption du nouveau régime forestier considérée comme l'aboutissement du travail des groupes ayant mené la mobilisation initiale au Québec (04; 07), dont Greenpeace ne faisait pas partie. Volontaire ou non, la réalisation de cette entente peu de temps après l'adoption du nouveau régime a permis à Greenpeace de démontrer que ses stratégies pouvaient également mener à des résultats majeurs et ainsi prouver son rôle comme organisation dominante. Greenpeace a en plus délégitimé en partie le nouveau régime forestier au moment de son adoption, mettant en doute sa capacité de protéger les forêts intactes et donnant ainsi plus de poids à l'entente qu'elle a réalisée quelque temps plus tard (Francoeur, 2010). L'EFBC a été officialisée à Toronto, loin des régions et des communautés affectées par le conflit (Côté, 2010a).

L'EFBC a aussitôt été qualifiée d'« historique » par Greenpeace. Dans un communiqué de presse, l'organisation écologiste a décrit l'EFBC comme « l'une des plus grandes et plus ambitieuses ententes de conservation de la forêt boréale jamais créée » (§ 1, 2010) et a affirmé qu'elle a joué un rôle clé dans sa réalisation (2010). Greenpeace a énuméré dans son communiqué les façons à travers lesquelles elle a contribué à instaurer une « nouvelle ère de collaboration pour la protection de la forêt boréale du Québec et du Canada » (§ 1, 2010). Ainsi, elle affirme avoir outrepassé le *statu quo* avec cette entente. Elle ne le fait toutefois pas en adoptant un discours d'opposition, mais plutôt de construction identitaire et d'appartenance à un groupe restreint, soit celui composé des signataires de l'entente. La macrostratégie discursive qu'a privilégiée Greenpeace au cours de cette période a donc été celle de la « construction ». La nouvelle ère qu'introduit l'EFBC ne serait

attribuable qu'à Greenpeace et autres signataires, excluant *de facto* toutes les autres parties prenantes impliquées dans l'enjeu.

Greenpeace n'a pas cessé pour autant sa campagne, mais la forme de ses critiques a changé, ce qui témoigne aussi de la poursuite d'une macrostratégie de « transformation ». Bien qu'elle ait continué à défendre les forêts intactes en territoire boréal⁸¹, l'accent ne se situait plus autant sur l'importance de la protection des forêts en soi, mais sur la protection du caribou forestier, dont l'habitat naturel est les forêts intactes. L'organisation a ainsi concentré ses revendications sur un élément précis à fort capital symbolique à partir duquel elle a pu énoncer des théories et formuler des explications qui s'appliquent à l'ensemble de l'écosystème (Bertrand et Levac, 2010).

La transformation du discours de Greenpeace s'est inscrite dans la lignée de l'EFBC. Dans l'esprit de l'entente, Greenpeace ne pouvait plus autant critiquer directement l'industrie, qui participait à la mise en place d'une nouvelle ère dans la forêt boréale où la foresterie y serait plus durable. Le discours de l'organisation est ainsi passé d'un appel à empêcher les grandes forestières à détruire les forêts à un appel à protéger le milieu de vie d'un animal emblématique. Le changement de ton est drastique. Il est notamment possible de l'observer dans les rapports qu'elle a produits au cours de cette période.

Le rapport « Refuge Boréal » (2010)

Publié en mai 2010, ce rapport démontre clairement le changement de cible de la campagne de Greenpeace. Alors que le terme « caribou » a été utilisé à 41 reprises dans le rapport *Destruction en chaîne*, celui-ci a été employé à 74 reprises dans *Refuge Boréal*, même s'il est plus court d'une vingtaine de pages. Le caractère emblématique du caribou forestier pour la forêt boréale, qui se retrouve sur l'entièreté du territoire canadien⁸², est mis en valeur. C'est à partir de l'objectif de protéger le caribou que Greenpeace décline son argumentaire lié à la conservation de la forêt boréale, notamment en affirmant que le caribou est une « espèce parapluie ». Selon ce principe, les caribous forestiers dépendraient d'un vaste domaine vital, vivraient principalement dans les

⁸¹ En collaboration avec la communauté crie Waswanipi, Greenpeace s'est opposée au cours de cette période à la construction de chemins forestiers dans la région de la vallée de la Broadback, non protégée par l'EFBC (Presse canadienne, 2010). Ces actions ont toutefois été moins représentées à travers les médias que les coups d'éclat précédents de Greenpeace. Ces actions sont aussi contradictoires avec l'entente qu'elle a signée et la majorité de ses discours publics à cette époque, très peu critiques de l'industrie. Voir l'annexe 12 pour plus d'informations.

⁸² Les discours de Greenpeace contiennent toujours des éléments auxquels l'ensemble de ses sympathisants à travers le Canada, ou le monde, peuvent s'identifier.

vieilles forêts intactes et seraient très vulnérables aux perturbations anthropiques. Le caribou forestier devient non seulement un indicateur de la santé des forêts, mais, si maintenu sur le territoire, assure aussi le maintien de plusieurs autres espèces qui partagent le même habitat.

Dans ce rapport, le mot « protection » a été utilisé deux fois plus fréquemment dans *Refuge Boréal* (24 fois) que dans *Destruction en chaîne* (12 fois). Inversement, le mot « destruction » retrouvé à 99 reprises dans le rapport *Destruction en chaîne* est complètement absent de celui publié en 2010. Même chose pour les termes référant à la dévastation, présents dans le premier rapport et absents dans le second. Les références aux compagnies sont aussi beaucoup moins fréquentes dans le deuxième rapport.

Le rapport *Refuge Boréal* fait ainsi état d'un important changement de stratégie. Le discours axé sur le caribou simplifie encore l'enjeu auquel prend part Greenpeace en déclinant l'ensemble de son argumentaire sur un élément auquel peut s'identifier l'ensemble de ses sympathisants à travers le Canada. Toutefois, mis à part quelques visuels mettant en scène des caribous menacés par l'activité forestière, les compagnies ne sont plus directement accusées de destruction. En ce sens, la campagne qu'a menée Greenpeace à partir de la réalisation de l'EFBC a été plus positive (promouvoir la protection), alors qu'elle était plus négative au moment de la sortie du rapport *Destruction en chaîne* en 2007 (dénoncer la destruction).

5.2.1 Analyse tendancielle et thématique

Ce que certains ont appelé la « trêve » entre les écologistes⁸³ et l'industrie forestière (Presse canadienne et Saint-Arnaud, 2010) s'est traduit par une nette diminution du nombre d'articles traitant de la campagne de Greenpeace. Celui-ci est passé de 249 à 57 entre 2010 et 2012. Bien que la seconde période ait été 33 % plus courte, le nombre d'articles a diminué de 77,11 %.

L'environnement a occupé au cours de cette période une plus grande place dans les médias que celui de l'économie, le premier étant présent dans 82,45 % des articles et le second dans 75,44 % de ceux-ci. Le sentiment d'avoir atteint un accord entre les deux parties belligérantes pourrait expliquer la diminution des préoccupations quant à l'économie de la région. Il est aussi possible

⁸³ Les médias parlent souvent de l'entente entre les « écologistes » et l'« industrie », mais le conflit, du moins celui hautement médiatisé, se déroule essentiellement entre l'organisation Greenpeace et l'industrie, témoignant de l'accaparement médiatique de l'organisation.

d'observer une nette diminution de la présence du thème de la malhonnêteté. Sa présence dans les médias est passée de 18,88 % à 7,02 % au cours de la deuxième période. Cette statistique pourrait indiquer que la signature de l'EFBC a entraîné une volonté de limiter les accusations publiques.

Cependant, une augmentation de celui de la violence a pu être observée, passant d'une présence dans les quatre quotidiens de 45,38 % à 54,36 %. Cela pourrait signifier que la relative accalmie qui a suivi la réalisation de l'EFBC ne s'est pas traduite en l'estompement de toutes les tensions. L'emploi du terme « trêve » par certaines parties prenantes, dont Greenpeace (2010), pour décrire l'EFBC est parlant à cet effet (Presse canadienne et Saint-Arnaud, 2010). Une trêve ne constitue pas une paix définitive, mais une cessation *temporaire* d'actes hostiles (Larousse, 2016). Le président de l'Association des producteurs forestiers du Canada (APFC) a décrit l'EFBC comme un « bouclier » contre des groupes écologistes qui voulaient se « battre » contre eux (Côté, 2010b). Cette façon de concevoir l'entente témoigne du climat d'hostilité qui continuait à régner entre les parties. Le thème de l'humanité est demeuré quant à lui aussi présent lors de la seconde période d'analyse qu'au cours de la première, à la différence qu'il a pris davantage d'importance dans les articles du *Quotidien* (13,04 % des articles). Cela démontre à nouveau que les inquiétudes des habitants de la région quant à leur sort ont tout de même persisté.

Un accroissement de la présence du thème des relations d'échelles a aussi pu être observé. Ce thème se retrouvait dans 89,47 % des articles, correspondant à une augmentation de 13,16 %. La portée nationale de l'entente, celle internationale des signataires⁸⁴ et la volonté explicite de certains acteurs, dont Greenpeace, de la magnifier pourraient expliquer cette augmentation.

Le thème des Premières Nations a également fortement gagné en importance. Alors qu'il n'était présent que dans 6,43 % des articles publiés dans les quatre journaux au cours de la première période, il s'est retrouvé dans 24,56 % de ceux-ci au cours de la seconde. L'omission de consulter les Premières Nations dans le processus qui a mené à la réalisation de l'EFBC, alors qu'ils ont été des parties prenantes centrales dans des accords similaires réalisés antérieurement⁸⁵, a suscité de vives réactions et pourrait expliquer l'augmentation importante de la présence de ce thème (Côté, 2010b).

⁸⁴ L'EFBC fut signée par 21 multinationales forestières et 9 groupes écologistes nationaux et/ou internationaux.

⁸⁵ Les Premières Nations ont été au centre du processus qui a mené à la réalisation de l'entente sur la forêt du Grand Ours en Colombie-Britannique qui a servi de modèle pour la réalisation de l'EFBC (Smith, 2010; Low et Shaw, 2011).

5.2.2 Analyse des contre-discours

La proximité dans le temps de la réalisation de l'EFBC et de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (nouveau régime forestier), volontaire ou non, expose bien la présence de deux mouvements distincts visant à réformer la gestion forestière au Québec. Ces deux réalisations, ayant toutes les deux la prétention d'amorcer une nouvelle ère dans la foresterie au Québec, sont toutefois de nature foncièrement différente.

L'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* est issue d'un vaste débat de société qui est émergé sous l'impulsion de la mobilisation qui s'est formée au Québec dès les années 1970 (04; 07). Initialement menées par des groupes locaux et régionaux, les discussions qui ont mené à la nouvelle loi ont inclus des syndicats, des entreprises, des communautés autochtones et des instances gouvernementales (CFVN, 2001; 06; 07; 10). L'EFBC a quant à elle été réalisée dans le secret lors de pourparlers qui ont débuté vers les années 2008 (Jacob, 2010; 10), soit la même année que la publication du livre vert qui a mené à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entre les membres de l'APFC⁸⁶ et des groupes écologistes nationaux et internationaux. Cette apparente compétition entre ces deux ensembles d'acteurs dont les intérêts sont situés sur des échelles différentes, voulues ou non, s'est traduite par d'intenses joutes discursives dans l'espace public et a créé une fracture au sein du mouvement (06; 07; 09; 10).

Au cours de ces échanges discursifs, les contradictions inhérentes à l'organisation Greenpeace ont à nouveau été exposées. Voulant faire preuve de sa capacité à atteindre des résultats concrets pour demeurer une organisation dominante dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, à laquelle elle n'a pas participé activement (04), Greenpeace a participé à l'EFBC, avec plusieurs des grandes compagnies qu'elle accusait de destruction de la forêt quelques mois auparavant, exposant ses contradictions. Comme l'explique un militant écologiste (04) :

Quand tu lis c'est quoi Greenpeace, sa structure fondamentale dit que c'est un organisme pour faire avancer les dossiers environnementaux sur la base d'une contestation civile, même des fois illégales, et c'est sa constitution même. [...] [C]'est rare que Greenpeace va embarquer dans des dossiers comme ça [l'EFBC]. C'est pas dans sa génétique.

⁸⁶ Les membres de l'APFC ne comprennent pas l'ensemble des entreprises exploitant la forêt boréale du Québec.

Cette contradiction a fait l'objet de multiples critiques qui a miné sa crédibilité comme mouvement de résistance au service de la population contre les abus de l'industrie. Les parties prenantes lors de cette période ont principalement tenté de rejeter le nouveau *statu quo* qu'ont désiré mettre en place Greenpeace et les autres signataires de l'EFBC. Pour se faire, ils ont majoritairement adopté une macrostratégie de « destruction ». Les groupes écologistes exclus de l'EFBC ont toutefois aussi poursuivi une macrostratégie de « construction » pour réaffirmer leur identité en tant que groupe « locaux » à l'affût des besoins des communautés ainsi que pour se distancier des groupes qui ont participé à l'entente, jugée comme étant le résultat d'intérêts distants, dont Greenpeace. Cette macrostratégie a également été employée d'une certaine façon par l'industrie, qui en mettant l'accent sur son appartenance à un nouveau groupe constitué de grands groupes écologistes, a tenté d'invalider toutes les critiques provenant d'autres organisations du mouvement vert. Bien que cette stratégie n'ait pas directement visé Greenpeace, elle a affecté sa crédibilité comme mouvement de résistance.

Les critiques des différentes parties prenantes semblent indiquer que l'approche contradictoire de Greenpeace dans la forêt boréale aurait mené à 1) exclure les groupes écologistes locaux de la gestion de la forêt, 2) les exclure de la possibilité de faire valoir leurs intérêts auprès de l'industrie et 3) exclure les préoccupations des populations locales.

L'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC)

En vertu de cette entente, les groupes écologistes signataires ont accepté de mettre fin à leurs campagnes de boycottage des produits forestiers issus de pratiques dommageables pour la forêt boréale en échange d'un moratoire de trois ans sur les nouvelles exploitations forestières dans une superficie de 29 millions d'hectares au Canada, dont 8,5 millions au Québec. Les compagnies forestières participantes ont aussi pris plusieurs engagements pour améliorer leurs pratiques et appuyer la création d'aires protégées (Côté, 2010a).

Critique des groupes écologistes : la consécration de la division du mouvement

Les conséquences de la réalisation de l'EFBC pour la mobilisation environnementale dans la forêt boréale ont été majeures. Les groupes invités à participer à l'entente n'ont inclus aucune organisation locale ou même œuvrant à l'échelle de la province, témoignant de la distance des

pour parler avec les localités affectées⁸⁷. Pourtant, plus du quart des territoires identifiés dans le cadre de l'entente sont situés au Québec (Côté, 2010a; 10). Selon un membre d'un groupe écologiste local (10), la raison derrière la décision de ne pas inviter son organisation a été sa portée trop locale : « Pourquoi [ils nous] ont pas inclus ? Ben, j'imagine que pour eux autres, on a pas un profil aussi *high* au niveau du Canada. Ça se passait plus au niveau du Canada [...]. Y'ont pas jugé bon d'inclure les groupes du Québec ». De surcroît, les groupes qui ont signé l'entente avec l'APFC ont accepté non seulement de cesser leurs campagnes de boycottage et de pressions sur les acheteurs internationaux (Côté, 2010a), mais également de ne pas appuyer les autres groupes qui ont été exclus de celle-ci (07), qui représentent principalement ceux qui ont participé au mouvement socioécologique initial et qui ont réclamé un changement en profondeur du régime institutionnel.

Ainsi, l'adoption de l'EFBC par les grands groupes environnementaux semble avoir été interprétée comme un signe de trahison par certains groupes locaux, dont l'ABAT, et quelques personnalités importantes au sein de l'enjeu comme Richard Desjardins. Ceux-ci ont décrit le processus qui a mené à l'EFBC comme des « tractations secrètes » (Jacob, 2010; Côté, 2010b). Le contraste entre la qualification de « groupes frères » qu'a attribué à cette époque Henri Jacob, président de l'ABAT, à l'ensemble des groupes écologistes et l'exclusivité de l'entente à un regroupement restreint de grandes organisations (Jacob, 2010) met en lumière cette situation. Aussi, le fait qu'Henri Jacob (2010) mentionne qu'il ne savait pas pourquoi les grands groupes ont agi ainsi sous-entend qu'il considère pourtant qu'un travail collaboratif entre les organisations œuvrant sur différentes échelles aurait été possible, renforçant ce sentiment de trahison. La difficulté de collaborer avec Greenpeace a d'ailleurs été soulevée pour d'autres militants écologistes (06; 07; 10).

De plus, l'accent qu'a porté Jacob dans une lettre ouverte publiée en 2010 sur *leur* territoire et *leur* foresterie est particulièrement important dans la compréhension de la critique qui a été portée aux grandes organisations signataires de l'EFBC au cours de cette période. Jacob délégitime les actions des grands groupes comme Greenpeace en exposant le fait que ceux-ci gèrent *leur* ressource sans leur consentement et en collaboration avec l'APFC, regroupant de grandes entreprises qui ne sont

⁸⁷ La gestion à grande échelle de Greenpeace a également causé des tensions entre elle et des groupes locaux à d'autres occasions au Québec, notamment lors de la sortie du rapport « De biomasse... à biomascarade » (Greenpeace, 2011). Voir l'annexe 11 pour plus d'informations.

pas basées dans les régions et qui opèrent aux échelles nationales et internationales. Cela démontre le manque de crédibilité de l'entente, selon lui et d'autres militants, considérant la distance des acteurs qui l'ont signé avec ceux qui l'habitent (Jacob, 2010; Côté, 2010b).

À l'instar des critiques que les groupes locaux ont émises à l'égard de Greenpeace en 2007, le manquement de Greenpeace quant à ses devoirs de les consulter, aurait pu mener selon certains représentants de ces organisations à une mauvaise gestion de la forêt. Selon Jacob (2010), l'EFBC n'empêcherait pas les compagnies de récolter la même quantité de bois, mais les pousserait à le faire plus près des communautés⁸⁸, entraînant des répercussions négatives pour ces dernières. La légitimité de l'entente est d'autant plus remise en question par le président de l'ABAT puisqu'il souligne que la nature de l'entente n'est que temporaire et qu'elle n'empêcherait pas un retour des compagnies dans les zones identifiées dans l'EFBC⁸⁹. D'autre part, Richard Desjardins a critiqué le fait que l'EFBC ne couvre pas toutes les zones caractérisées par d'importants besoins en matière de conservation⁹⁰ et dont la protection correspondrait davantage aux intérêts de certaines communautés locales (Côté, 2010b), démontrant l'exclusivité de l'« entente historique ».

Ainsi, il y aurait eu à cette époque plusieurs incohérences entre les actions des grands groupes et ceux situés à des échelles régionales et locales. Entre autres, comme le souligne Jacob (2010), l'ABAT « travaille [depuis dix ans] à instaurer un réseau d'aires protégées autour des grandes communautés d'Abitibi-Témiscamingue » (§ 8) et elle aurait « bien aimé dans tout ce processus recevoir un quelconque appui de groupes frères mieux nantis » (§ 8). Cependant, les grands groupes comme Greenpeace auraient mis tous leurs efforts dans la conservation à grande échelle de territoires peu habités (Francoeur, 2007b), ce qui « compliquer[ait] singulièrement la tâche » (Jacob, 2010, § 8) de groupes comme l'ABAT en ce qui concerne l'atteinte de leurs objectifs, car ils n'ont pas nécessairement les moyens financiers ou la capacité d'attirer l'attention comme Greenpeace (06; 10). De plus, certains groupes locaux ont décrit les grandes organisations comme à la recherche de la satisfaction d'intérêts se situant hors des régions affectées par l'enjeu (Jacob,

⁸⁸ Les territoires visés par l'EFBC se situent principalement dans des régions faiblement habitées.

⁸⁹ En vertu de l'entente, des aires protégées doivent être créées dans les territoires identifiés par l'EFBC, mais aucune garantie légale ne les force à le faire. Comme de fait, en 2012, aucune aire protégée n'avait été créée (Greenpeace; Canopy et ForestEthics, 2012).

⁹⁰ Desjardins mentionne tout particulièrement les bois environnant le lac Sabourin, à 20 km au sud de Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue, qui constitue l'habitat d'une harde de caribous forestiers (Côté, 2010b). La protection de cette population de caribous est devenue un enjeu important au Québec dans les années qui ont suivi (Shields, 2017; Gendron, 2017).

2010; 06). Notamment, Jacob (2010) a accusé Greenpeace d'avoir réalisé l'EFBC afin de pouvoir, « par cette supposée victoire, [continuer] de passer le chapeau aux portes des chaumières du monde » (§ 6). Comme de fait, Greenpeace compte sur les actions spectaculaires à grande portée pour maintenir la mobilisation de ses membres au pays ou partout dans le monde. En parlant de « supposée victoire », Jacob semble démontrer que l'entente n'apporte toutefois rien de positif pour les communautés ou le territoire directement concernés. En opposant deux visions de la gestion de la forêt boréale au sein même du mouvement écologiste, les plus petits groupes se retrouvent ainsi perdants, n'ayant pas les mêmes capacités que les grandes organisations, bien qu'elles soient plus près des réalités des régions affectées (06; 10).

Pour plusieurs militants écologistes locaux, cette incohérence entre les solutions proposées par les grands groupes écologistes qui agissent aux échelles nationales et internationales et les réalités du terrain proviendrait de leur déficit démocratique et de leur gestion plus détachée de leurs membres (Jacob, 2010; 03; 06; 09; 10), particulièrement considérant que certains se situeraient aussi dans les régions affectées (09). La comparaison des grands groupes écologistes signataires de l'EFBC à des « Walmart écologiques » (Côté, 2010b, § 1) par Richard Desjardins est aussi parlant à cet effet. La gestion d'une multinationale est généralement plus distante et est axée vers la recherche du profit (ou de dons dans le cas des grands groupes), non pas nécessairement vers ce qui est le plus bénéfique pour les communautés.

La signature de l'EFBC en 2010 a confirmé l'existence de deux mouvements socioécologiques distincts dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale au Québec : celui formé de grands groupes nationaux et internationaux (principalement représenté par Greenpeace) et celui formé de groupes locaux. Bien que certains groupes aient encore vu une possibilité de collaborer avec Greenpeace à la suite de la campagne *Destruction en chaîne* (Le Devoir, 2007; Jacob, 2010; 07), l'EFBC y a mis fin, du moins temporairement. Alors que le mouvement socioécologique initial tirait en partie sa légitimité de ses origines locales, la division du mouvement et la grande attention qu'on a portée au cours de cette période aux grandes organisations plus distantes pourraient avoir alimenté un sentiment que le mouvement écologiste constitue une menace aux intérêts des communautés forestières, comme il est possible de l'observer dans le discours tenu par les représentants de ces

dernières⁹¹. Les groupes locaux semblent de ce fait avoir été dépossédés de la résistance contre le régime institutionnel forestier prévalent.

Critique de l'industrie : l'union des discours dominants

L'EFBC, réalisée entre de grands groupes environnementaux (dont Greenpeace) et l'APFC, qui défendent tous des intérêts d'ordre international, a consacré l'union des discours dominants s'étant opposés lors de la première période d'analyse et a permis de légitimer le travail de la grande industrie forestière face aux critiques du mouvement socioécologique initial.

L'entente a permis à l'industrie d'annoncer un changement important dans son statut et dans la relation qu'elle entretiendrait avec les organisations qui s'opposaient à elle, grâce à la nouvelle légitimité qu'elle lui a conférée. La critique de l'industrie au cours de cette période n'a pas été principalement dirigée envers Greenpeace, maintenant partenaire de la mise en œuvre de l'EFBC, mais envers les organisations qui ont participé à la première mobilisation et dont les revendications étaient fort différentes à ce que proposait l'industrie à travers l'entente (Jacob, 2010; Saint-Gelais, 2010; 06; 10).

La déclaration d'Avram Lazare, président de l'APFC, comparant l'EFBC à un bouclier contre des groupes « comme celui de M. Desjardins [l'ABAT] » (Côté, 2010b, § 9), démontre que l'entente a entraîné un changement dans la cible des critiques de l'industrie, et non la fin du conflit environnemental. Celle-ci se protégeait à nouveau d'une agression de la part des groupes du mouvement socioécologique initial, qui remettent plus profondément en question la nature du régime institutionnel forestier (06; 10). L'APFC a de ce fait tiré profit de l'entente qu'elle a réalisée avec le second mouvement socioécologique dans la forêt boréale, principalement représenté par Greenpeace, pour justifier le régime prévalant. Greenpeace et les autres organisations signataires ont une grande portée au sein de la société (06; 11), leur appui a donc été non négligeable. Le second mouvement, bien que très critique des pratiques ou des techniques de l'industrie, ne questionnait pas les fondements du régime institutionnel grandement favorable à cette dernière (09).

⁹¹ Plus de détails sur le sujet sont procurés dans la section « Critique des communautés forestières : la perte des dernières sources de légitimité locale ».

M. Lazare a aussi déclaré au cours de cette période que si quelqu'un d'autre (sous-entendant par « quelqu'un d'autre » les groupes écologistes non signataires de l'entente) venait « intimider » l'APFC, il lui dirait : « [s]i tu veux te battre, j'ai mon groupe avec moi » (Côté, 2010b, § 9). Cette déclaration est lourde de sens et met clairement en lumière la relation qui prévalait entre les différentes parties prenantes au cours de cette période. Tout d'abord, encore une fois, celle-ci démontre que le conflit n'a pas été réglé suite à l'adoption de l'EFBC, comme semblait le prétendre Greenpeace (2010). Elle démontre plutôt la consécration de l'union des deux discours dominants, celui de l'industrie et Greenpeace (et autres grands groupes écologistes), contre le mouvement de résistance qui est émergé dès la fin des années 1970 et qui encourageait des changements plus en profondeur du régime institutionnel forestier (06; 10). En d'autres mots, au cours de cette période, il semble que Greenpeace ne répondait plus réellement à ses impératifs en tant que mouvement de résistance, mais constituait davantage une organisation dominante défendant le régime institutionnel forestier contre toute résistance, du moins dans les territoires ciblés par l'EFBC.

Les groupes signataires, comme Greenpeace, affirmaient au moment de la signature que cette entente changerait les pratiques de l'industrie et ouvrirait la porte à une foresterie plus durable (Greenpeace, 2010), mais elle n'implique⁹² pas le gouvernement québécois, responsable d'établir les règles et normes en gestion forestière (Jacob, 2010). L'EFBC est donc une initiative volontaire et non contraignante entre les grandes organisations signataires, ce qui a été reproché par certains groupes locaux (Jacob, 2010; Côté, 2010b). De fait, selon plusieurs organisations, l'EFBC n'a pas entraîné les changements escomptés après des années de mise en œuvre (Greenpeace; Canopy et ForestEthics, 2012). Les avantages de l'EFBC pour l'industrie ont donc été doubles. D'une part, elle a permis de faire cesser les pressions des grands groupes qui menaçaient leurs relations d'affaires à l'international, où la majorité de leurs profits sont situés (11), et d'autre part à discréditer les groupes qui constituent une menace à leur place dominante au sein du régime institutionnel forestier québécois (07), en n'ayant plus l'obligation de les concerter.

Critique des communautés forestières : la perte des dernières sources de légitimité locale

La réponse des communautés forestières à l'EFBC a été plus nuancée que celle de l'industrie. Bien que les critiques aient été moins acerbes qu'au cours de la première période, certaines craintes sont

⁹² L'EFBC est techniquement toujours en vigueur, mais n'implique plus toutes les organisations écologistes à son origine.

demeurées, comme le démontre l'augmentation du thème de l'humanité dans le journal *Le Quotidien*. Les bénéfices pour l'industrie et les grands groupes écologistes ont été reconnus (témoignant à nouveau de la mise en commun de leurs intérêts), mais ceux pour les communautés locales, notamment quant au maintien des emplois forestiers en région, ont été jugés moins évidents. La remise en question du nouveau *statu quo* instauré par l'APFC et les grands groupes démontre l'adoption d'une stratégie de « destruction ». Cherchant à travers l'EFBC à protéger leurs intérêts internationaux, les deux groupes d'acteurs dominants, l'industrie et les grands groupes comme Greenpeace se seraient distanciés des acteurs locaux.

La critique a été principalement portée de manière globale envers l'EFBC et envers la répartition inégale des bénéfices entre l'industrie et les communautés, mais comme Greenpeace a été fortement impliquée dans la réalisation de cette entente (Greenpeace, 2010), l'organisation se retrouve aussi indirectement délégitimée. Un journaliste du journal *Le Quotidien* reflète bien ce sentiment en affirmant que « [l]entente enlève un poids énorme des épaules des entreprises qui essaient, par tous les moyens, de redorer leur blason écologique à l'échelle internationale. À première vue, toutefois, les impacts positifs de ce revirement de situation pour le moins inattendu sur les travailleurs de cette industrie apparaissent peu évidents » (Saint-Gelais, 2010, § 2).

Dans cet extrait, l'intention de l'industrie derrière la signature de l'EFBC est clairement soulignée : redorer son blason *écologique* à l'échelle *internationale*. L'EFBC semble ainsi répondre à un seul des enjeux à l'origine des débats entourant la gestion de la forêt boréale, soit la protection du territoire, sans prendre en compte l'intérêt des travailleuses et travailleurs. Cette constatation est d'ailleurs renforcée par une énumération réalisée par l'auteur d'une série de pertes d'emplois massives et récentes dans plusieurs usines au Québec (Saint-Gelais, 2010), qui amplifie l'échec de l'EFBC à rejoindre les intérêts des communautés (Reyes, 2011). De plus, ces nouveaux engagements en matière de protection du territoire forestier serviraient des intérêts *internationaux*, soit rétablir la confiance des acheteurs sur le marché mondial. Bien que l'auteur reconnaisse que l'entente constitue un premier pas positif vers une amélioration de la situation dans les régions forestières, il souligne aussi le manque de bénéfices concrets dans les communautés (Saint-Gelais, 2010). D'autres intervenants⁹³ dans les médias ont aussi fait état de préoccupations semblables,

⁹³ Les propos identifiés dans les articles sélectionnés proviennent d'universitaires et des chroniqueurs.

notamment en ce qui concerne des pertes d'emplois (Tremblay, 2011a) et l'absence de prises en considération suffisantes des intérêts des communautés dans la gestion de la forêt (Huybens, 2010).

Le lien qu'avait créé l'industrie avec la population au cours de la dernière période semble alors avoir été affaibli. Ce qui permettait à l'industrie de légitimer ses actions au cours de la période précédente était principalement sa capacité à dépeindre Greenpeace comme une organisation dominante dont les agissements étaient à la source de la précarité de la situation socioéconomique des communautés. Toutefois, l'union de ces deux acteurs et la diminution drastique des critiques que chacun a portées à l'égard de l'autre, ainsi que l'absence d'amélioration dans la situation socioéconomique des communautés, semblent avoir changé, du moins en partie, cette perception. La campagne Greenpeace n'a pas pour autant été légitimée. Ayant pris activement part à l'EFBC, l'organisation était aussi responsable de perpétuer une situation relativement défavorable pour les communautés (Huybens, 2010). En participant à une entente largement bénéfique à l'industrie sans apporter de bénéfices pour les communautés ou de garanties réelles pour la protection de la forêt, Greenpeace amenuisait aussi grandement son image comme mouvement de résistance. De plus, l'organisation a suscité de nouvelles controverses et soulevé l'ire de certains groupes locaux et universitaires au cours de cette période en s'opposant notamment à la production de biomasse dans la forêt boréale (Villeneuve, 2010; 03). Ceux-ci ont entre autres accusé Greenpeace de s'en prendre à une industrie potentiellement importante pour les habitants des régions forestières (03, 11). Les communautés au cours de cette période sont ainsi devenues les victimes des deux acteurs dominants, l'industrie et Greenpeace⁹⁴.

La critique la plus importante à l'égard de Greenpeace est toutefois venue des communautés autochtones, qui n'ont pas suffisamment été consultées dans la foulée de la réalisation de l'EFBC (Côté, 2010b; 02). En conséquence, des territoires autochtones, aussi jugés comme dans les plus prometteurs pour la conservation du caribou forestier (Côté, 2010b), n'ont pas été protégés par

⁹⁴ À noter que la centrale syndicale de la CSN, qui a émis des réserves à l'égard de la stratégie employée par Greenpeace au cours de la première période, a vu d'un très bon œil la réalisation de l'EFBC, bien qu'elle n'ait pas été consultée au moment de son élaboration (Lévesque, 2010). Comme démontré précédemment, l'appui d'un syndicat fortement ancré dans les communautés est non négligeable pour Greenpeace, particulièrement considérant que la CSN activement participé au premier mouvement socioécologique à l'origine du débat (CFVN, 2001). Certains autres acteurs possédant une forte légitimité locale, comme la FQM, ont aussi initialement appuyé l'entente (Breton et collab, 2010).

l'entente, entre autres car les droits d'exploitation de ces régions appartenaient à des compagnies non signataires (Côté, 2010b).

Comme expliqué précédemment, la critique des communautés autochtones peut être lourde de conséquences pour Greenpeace étant donné qu'ils constituent l'une des rares sources de légitimité locale de l'organisation. Un représentant de Greenpeace Canada (02) exprime bien les préoccupations de l'organisation à l'égard de ses relations avec les Premières Nations :

[Concernant] les critiques autochtones, alors dans le cas de *Great Bear Rainforest* il y avait un processus entre le gouvernement de [la] Colombie-Britannique et les gouvernements autochtones. Ensuite, les groupes environnementaux et l'industrie ont travaillé [sur] des solutions [à] proposer aux gouvernements [provinciaux et des Premières Nations]. Dans le cas de l'Entente sur la forêt boréale canadienne, il n'y avait pas ce processus entre le gouvernement autochtone et le gouvernement [des provinces]. Alors, c'était vraiment les groupes environnementaux et l'industrie qui ont négocié des solutions pour la forêt, ce que les nations autochtones [ont vivement dénoncé] parce qu'ils disent que ça ne reconnaît pas leurs droits à leur territoire. [...] [C]'était une grande erreur d'essayer de rentrer dans une entente quand y'avait pas un processus en marche avec des groupes autochtones.

Cette nouvelle relation entre Greenpeace et l'industrie met en lumière la nature foncièrement contradictoire de l'organisation. Il semblerait qu'en cherchant à demeurer un groupe dominant, en prouvant que les stratégies qu'elle a adoptées en parallèle au travail du premier mouvement socioécologique pouvaient entraîner des changements significatifs et bénéfiques, elle ait contribué à perpétuer le régime dominant auquel elle s'opposait lors de la période précédente. Non seulement elle a légitimé ce régime, mais elle a contribué à freiner toute action de résistance contre ce dernier, notamment en excluant tous les groupes locaux des pourparlers avec l'industrie (04; 06; 07; 09; 10) et en acceptant de ne pas appuyer ceux qui désiraient s'opposer au régime (07). Les communautés n'ont également pas ressenti les effets bénéfiques de l'entente « historique » signée par Greenpeace et ont plutôt dénoncé la perpétuation du *statu quo* dans leur situation.

La publication du rapport *Forêt boréale canadienne : un état des lieux* par les organisations Greenpeace, Canopy et ForestEthics en mai 2012, dans lequel ces organisations signataires de l'EFBC soulignent publiquement de graves retards dans la mise en œuvre des termes de l'entente par l'industrie, est aussi venu mettre à mal leur décision de réaliser cette entente. En plus d'avoir affecté son identité en tant que mouvement de résistance, la réalisation de l'EFBC aurait ainsi aussi affecté son identité en tant que groupe dominant, en exposant le manque de résultats concrets issus

de ces choix militants passés. Ce rapport a constitué un signe précurseur d'un changement important dans la stratégie militante de Greenpeace.

5.3 La reconstruction identitaire de Greenpeace : une reprise des hostilités aux airs de déjà vu

Après avoir réalisé une entente largement critiquée par de nombreux groupes écologistes, communautés forestières et communautés autochtones (Côté, 2010b; Jacob, 2010; 04; 06; 07; 09; 10), et devant l'apparent manque de bonne foi de l'industrie (02; 07; 08), principalement de l'entreprise Produits forestiers Résolu (PFR), Greenpeace semble avoir cherché au cours de cette période à réaffirmer son rôle en tant que mouvement de résistance crédible et de reprendre le contrôle du discours écologiste dans le débat concernant la gestion forestière au Québec (07). Greenpeace a entamé au cours de cette période une reconstruction de ses deux identités. En ce sens, l'organisation a poursuivi une macrostratégie dite de « perpétuation et justification ».

Subissant des pressions à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère publique de la part du mouvement écologiste, Greenpeace a profité de l'absence de résultats concrets issus de l'EFBC pour se retirer de l'entente en décembre 2012 (04; 06; 09; 10). Demeurant fidèle à son répertoire d'actions la permettant de réaffirmer son rôle de mouvement de résistance et répondant au besoin de se démarquer au sein du mouvement écologiste plus large, elle s'est retirée de l'entente de façon spectaculaire (07). Données cartographiques à l'appui (Radio-Canada, 2013a; 08), elle a accusé publiquement PFR d'avoir violé l'EFBC en traçant de nouveaux chemins forestiers dans des zones de coupe au Québec identifiées comme devant être placées sous moratoire⁹⁵ et d'être secrètement engagée dans des pratiques forestières contraires aux termes de l'entente (Cliche, 2012; Côté, 2013; Radio-Canada, 2013a). Elle a également mis en ligne une vidéo intitulée *RésoluMent*, accusant sans détour la compagnie forestière de malhonnêteté (Radio-Canada 2012; 2013).

En agissant ainsi, Greenpeace s'est distanciée quelque peu des « grandes organisations » auxquelles elle était associée au cours de la seconde période d'analyse, consolidant sa nature revendicatrice. La remise en question de ses méthodes par certains autres groupes signataires de l'EFBC en témoigne. Ces organisations, à l'opposé de Greenpeace, notamment l'Initiative boréale

⁹⁵ Précisément, Greenpeace a accusé PFR d'avoir tracé de nouveaux chemins forestiers dans la zone des Montagnes blanches au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Côté, 2013), un territoire qui fait l'objet de discordes entre le mouvement écologiste et l'industrie depuis le début des années 2000 comme le témoigne son inclusion dans les revendications de la coalition *Aux arbres citoyens !*

canadienne, ont favorisé la médiation avec l'industrie et ont exprimé leur volonté à demeurer dans l'entente (Radio-Canada, 2012).

L'adoption de ce discours plus critique par Greenpeace n'a cependant pas diminué la nécessité de l'organisation de s'imposer comme organisation dominante, une de ses identités que l'échec de l'EFBC a mise à mal. Il semble que Greenpeace ait voulu que l'exposition des infractions de l'industrie lui soit attribuée et qu'elle soit reconnue par tous ses membres (il convient de rappeler que l'EFBC ne se limite pas qu'au Québec). Ainsi, bien que Greenpeace se soit distanciee de quelques grandes organisations, sa sortie ne s'est tout de même pas faite avec la collaboration de groupes locaux ou régionaux, ayant pourtant joué le rôle de puissants outils de légitimation lors de la formation initiale du mouvement de résistance contre le régime institutionnel forestier (04; 06; 07). Greenpeace, conséquente avec son modèle militant, a plutôt assis sa légitimité sur des données « objectives », soit les données cartographiques, la permettant de rejoindre l'ensemble de ses sympathisants (Miller et Rose, 1990). L'importance des données « scientifiques » et « objectives » dans sa stratégie de gouvernance à distance (Fréour, 2004) a pu grandement être observée au cours de cette période, marquée par des efforts de reconstruction identitaire.

Possiblement en conséquence de ce manque de travail collaboratif et dans son empressement à se retirer de l'EFBC, Greenpeace a réalisé une erreur importante en accusant PFR de violations de l'entente qu'elle n'avait pas commise (Côté, 2013; 07)⁹⁶. Cette erreur est particulièrement venue affecter sa crédibilité comme organisation dominante, alors qu'elle tentait de démontrer haut et fort sa maîtrise de l'enjeu à la suite d'une période lors de laquelle ses actions ont été contreproductives et que sa légitimité a été fortement remise en question. Les arguments contenus dans son message d'excuses démontrent clairement la volonté de Greenpeace à dissiper tout doute quant à son identité comme organisation dominante, et ce à grande échelle (Saint-Arnaud, 2013). Une maîtrise déficiente des données en lien avec la gestion de la forêt boréale reviendrait à reconnaître l'incapacité de l'organisation à gérer l'enjeu à distance.

L'organisation a affirmé dans un communiqué que « Greenpeace regrette sincèrement son erreur. Depuis 40 ans, les campagnes de Greenpeace s'appuient sur les meilleures données scientifiques disponibles. Elle prend cette erreur très au sérieux » (Côté, 2013). Ainsi, Greenpeace a tenté de

⁹⁶ Résolu a été faussement accusée par Greenpeace de couper dans certains territoires identifiés comme devant être protégés selon l'EFBC. Toutefois, plusieurs autres accusations de Greenpeace se sont avérées exactes (08).

légitimer ses actions et réaffirmer sa crédibilité en s'appuyant sur deux formes d'autorité. En mentionnant que ses campagnes s'appuient sur les « meilleures données scientifiques disponibles », elle fait appel à l'autorité experte, qui se veut neutre, objective et donc irréfutable (Ogien, 2010), et comme pouvant être reconnue crédible par l'ensemble de ses sympathisants à travers le pays et le monde (Miller et Rose, 1990). De plus, en mentionnant qu'elle agit comme tel depuis 40 ans, soit depuis sa formation, Greenpeace s'appuie sur l'autorité de la tradition (van Leeuwen, 2007). Elle démontre que la rigueur scientifique, une source de légitimité en théorie difficile à contredire, constitue le fondement de l'organisation.

Quant à sa recherche à réaffirmer son identité en tant que mouvement de résistance, elle a pu être observée par la reprise d'un discours plus revendicateur et critique. Au cours de la période précédente, le rapprochement de l'organisation avec l'industrie semble avoir contribué à freiner le changement dans la forêt boréale et à perpétuer un *statu quo* défavorable. Les rapports que Greenpeace a publiés au cours de cette période représentent la tentative de l'organisation à renouer avec sa nature revendicatrice, à la base de son identité (Chartier, 2015; Greenpeace, 2015c).

Le rapport « Alerte boréale » (2013)

Le rapport *Alerte boréale*, publié en janvier 2013, témoigne de la reprise des hostilités par Greenpeace. Le vocabulaire que l'organisation emploie dans ce rapport est très similaire à celui du rapport *Destruction en chaîne*. Greenpeace emploie à nouveau une macrostratégie de « destruction ». Elle oppose clairement l'importance et le caractère exceptionnel de la forêt boréale canadienne⁹⁷ (qu'elle décrit comme abritant des paysages à couper le souffle et une biodiversité hors du commun, comme ayant une valeur écologique et culturelle exceptionnelle, etc.) à la négligence de l'industrie, et de PFR en particulier (qu'elle décrit comme réticente à créer des aires protégées, comme bloquant tout progrès dans la forêt, etc.). Le terme « destruction », absent du dernier rapport de Greenpeace lors de la seconde période d'analyse⁹⁸, est employé à nouveau dans celui-ci. La mention de « coupes à blanc » y est à 21 reprises et l'organisation fait référence à la « phase terminale » des forêts vierges. Ces pratiques forestières condamnables sont à nouveau directement associées à des compagnies forestières précises. Particulièrement, Produits forestiers

⁹⁷ Deux des cinq régions visées dans le rapport sont situées au Québec.

⁹⁸ Le terme « destruction » a été employé lors de ses campagnes avec la communauté de Waswanipi, notamment sur une barricade symbolique érigée par ces derniers sur laquelle il était écrit « Le chemin de la destruction s'arrête ici » (Presse canadienne, 2010). Ce terme n'a toutefois pas été utilisé à grande échelle et dans ses rapports.

Résolu, accusée par Greenpeace d'avoir violé l'EFBC, est mentionné à 13 reprises dans le rapport. Bien que les références aux caribous soient toujours présentes (11 références), son importance a fortement diminué comparativement au rapport *Refuge Boréal* publié en 2010 (41 fois). La similarité des noms de ces deux rapports est révélatrice du changement de ton, le titre passant de « Refuge Boréal » (connotation positive) à « Alerte boréale » (connotation négative).

Une volonté de renouer avec les communautés, particulièrement les Premières Nations qui ont fortement critiqué Greenpeace au cours de la seconde période, s'observe également. Les termes « Premières Nations » et « autochtones » ont été employés à 21 reprises dans *Alerte boréale*, comparativement à 13 fois dans le rapport *Refuge Boréal*. Toutefois, l'élément le plus révélateur est l'élaboration de pistes de solutions pour protéger la forêt boréale qui les incluent directement, ce qui était absent de tous les rapports précédents. Encore plus, la participation des Premières Nations, identifiée comme une action à privilégier en amont de la stratégie, mènerait à l'adoption de la norme FSC, internationalement reconnue, qui rejoint les objectifs à grande échelle de Greenpeace⁹⁹. Ainsi, l'organisation a tenté de lier le bien-être de certaines communautés locales à la satisfaction de ses intérêts internationaux.

De plus, *Alerte boréale* fait aussi mention du *bien-être socioéconomique* des communautés locales, y compris non autochtones, quoiqu'à une seule reprise¹⁰⁰. Dans le rapport *Refuge Boréal*, toutes les mentions aux « communautés » font référence aux Premières Nations et il n'y en a aucune du terme « socioéconomique ». Cela constitue également une légère différence avec le rapport *Destruction en chaîne*. Dans ce dernier, les références aux Premières Nations et autochtones¹⁰¹ (34 reprises) ainsi qu'aux communautés locales (16 reprises) sont fréquentes, mais le mot « socioéconomique » est complètement absent. Cela témoigne tout d'abord d'un élargissement des préoccupations de Greenpeace à un bassin d'acteurs locaux plus grand comparativement à la période précédente, et à de nouveaux enjeux, rejoignant, quoique faiblement, davantage les différents éléments qui ont mené à la formation de la mobilisation initiale.

⁹⁹ Greenpeace, qui est également à l'origine de la création de la norme *Forest Stewardship Council* (Gardner, 2012), réclame son adoption par l'industrie depuis le lancement de sa campagne.

¹⁰⁰ L'accent est cependant mis sur les communautés autochtones.

¹⁰¹ Le terme « indigène » est également employé dans ce rapport.

Figure 2 Pistes de solution proposées dans le rapport *Alerte boréale*



Cette stratégie, visant d'une part à rebâtir son identité en tant que mouvement de résistance en confrontant directement l'industrie et en soulignant l'importance de protéger les populations locales, et de l'autre, à réaffirmer son rôle dominant en démontrant sa maîtrise de l'enjeu dans la forêt boréale (notamment par l'utilisation de chiffres et données scientifiques), a été d'autant plus apparente dans un rapport publié seulement quelques mois plus tard. Celui-ci a eu des répercussions majeures sur la suite de la campagne de Greenpeace.

Le rapport « Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu » (2013)

Publié en mai 2013, ce rapport de Greenpeace a marqué un tournant dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale au Québec. Greenpeace a aussi adopté dans ce dernier une macrostratégie de « destruction ». Toutefois, ce rapport n'a pas visé un ensemble d'entreprises ou la situation de la forêt en générale, mais directement l'entreprise Produits forestiers Résolu. Dans ce rapport Greenpeace tente d'invalider le discours de PFR en l'accusant de mauvaise foi et de dissimuler les véritables impacts de son modèle d'affaires derrière un discours environnemental trompeur. Les critiques de Greenpeace ne se limitent pas qu'à la stricte protection de la forêt, bien que cet aspect soit prédominant. Elle accuse également PFR de mentir et d'agir contre le bien-être des collectivités locales et des Premières Nations. L'organisation s'attaque ainsi aux deux légitimateurs de l'industrie, alors qu'elle se limitait à tenter d'invalider celui du rendement soutenu. La mention plus importante des « travailleurs » (4 fois) et des « employés » (4 fois) est signe de ce changement.

À l'instar du rapport *Destruction en chaîne*, Greenpeace a donc personnifié le débat sur la gestion de la forêt boréale, mais en n'identifiant que PFR et lui incombant de ce fait indirectement tout le

poids de la mauvaise gestion de la forêt boréale. Contrairement au rapport publié en 2007 ou à *Alerte boréale*, l'argumentaire de Greenpeace dans *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu* s'appuie cependant moins sur des évaluations morales très tranchées¹⁰², bien que son emploi soit toujours non négligeable, et davantage sur des rationalisations descriptives. Greenpeace, à travers son rapport, tente de décrire et démontrer les incohérences entre le discours de PFR et ses pratiques réelles dans les régions boréales du Canada.

Les pratiques de PFR sont décrites 40 fois comme étant non durables, trois fois comme non conformes et le rapport fait référence une dizaine de fois aux promesses non tenues de l'entreprise. Pour prouver ces accusations, Greenpeace reprend textuellement plusieurs déclarations de Richard Garneau, PDG de PFR, d'autres représentants de l'industrie et de scientifiques. Ainsi, l'organisation écologiste confronte directement l'entreprise à l'épreuve des faits qu'elle présente en réduisant le degré d'interprétation requis. Greenpeace fait l'emploi de nombreuses citations d'experts et scientifiques, constituant une source d'autorité, pour légitimer les conclusions de son rapport (Bacot et collab., 2012; Bréant, 2012)¹⁰³.

La sortie remarquée de Greenpeace de l'EFBC et le discours très critique de l'organisation dans les rapports qu'elle a publiés, directement dirigé contre l'industrie, n'est pas sans rappeler la campagne qu'elle a menée en 2007. En agissant ainsi, Greenpeace s'est clairement distanciée de l'industrie après s'en être grandement rapprochée au cours de la seconde période, mais sans toutefois complètement rétablir sa légitimité. Similairement à sa campagne en 2007, Greenpeace n'a pas légitimé ses actions en cherchant activement l'appui de groupes locaux, mais en adoptant principalement un discours « expert » et « objectif » (rappel de l'utilisation historique de données scientifiques par Greenpeace) ainsi qu'en employant des outils la permettant de gérer sa campagne à distance (données cartographiques). Les références aux communautés forestières sont plus fréquentes, mais il n'y a pratiquement aucune mention de leurs besoins socioéconomiques. Pourtant, ce qui lui était le plus reproché au cours des dernières périodes était sa sous-utilisation de l'expertise locale et l'absence d'une prise en considération réelle des intérêts des communautés. Dans le rapport *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu*, les

¹⁰² À titre d'exemple, alors que le terme « destruction » a été employé à 99 reprises dans le rapport *Destruction en chaîne*, il n'a été employé qu'une fois dans le rapport publié en 2013.

¹⁰³ Il convient cependant de noter que sur les 12 citations d'experts visant à légitimer le rapport de Greenpeace, seulement trois proviennent d'experts basés au Québec, alors que les deux tiers des territoires mentionnés dans le rapport sont situés dans la province.

mentions des travailleuses et travailleurs font référence aux mauvaises conditions de travail offertes par l'entreprise, moins au bien-être général des communautés, bien que certains passages en fassent en mention. La relative remise en question de la légitimité du discours de l'industrie par les communautés forestières lors de la seconde période aurait pu constituer une fenêtre d'opportunité pour Greenpeace en la permettant de réellement se positionner en tant que mouvement de résistance. Toutefois, comme il sera démontré, son incapacité à joindre ses actions militantes à celles des groupes locaux a, au contraire, renforcé l'impression qu'elle agissait à l'encontre des intérêts des communautés.

Les impacts du rapport *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu* ont été déterminants pour la suite de l'enjeu, mais il convient tout d'abord d'analyser la couverture médiatique générale de cette période et la réaction de l'ensemble des parties prenantes à la reprise marquée des hostilités par Greenpeace, afin de bien saisir le contexte dans lequel l'enjeu a évolué.

5.3.1 Analyse tendancielle et thématique

La présence du thème de l'économie est demeurée relativement similaire au cours de la troisième période, mais celui de l'environnement a augmenté au point d'être présent dans la totalité des articles. Les controverses qu'ont successivement suscitées le retrait de Greenpeace de l'EFBC, les accusations erronées qu'elle a réalisées envers PFR et la sortie du rapport *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu*, ainsi que l'élaboration ou la mise en œuvre de cadres réglementaires structurants dans la forêt boréale du Québec¹⁰⁴, ont tous alimenté des débats concernant ce que constitue une gestion durable de la forêt, et ce dans un court laps de temps¹⁰⁵.

On peut également observer une importante augmentation du thème de la malhonnêteté. Au cours de la deuxième période, seulement 7,02 % des articles faisaient mention de ce thème alors qu'au cours de la troisième, 20,51 % en faisaient mention. Cette période a été marquée par des accusations de tricherie et de mauvaise foi provenant tout aussi bien de Greenpeace que de PFR.

Les thèmes de la violence et des relations d'échelles ont quant à eux diminué par rapport à la période précédente. Le thème de la violence était présent dans 41,03 % des articles, alors que cette

¹⁰⁴ Notamment, l'élaboration du second Plan de rétablissement du caribou forestier et la mise en œuvre du nouveau régime forestier.

¹⁰⁵ La troisième période historique s'étend sur six mois.

proportion atteignait 54,36 % au cours de la période précédente. La proportion du thème des relations d'échelles dans les quotidiens passa quant à elle de 89,47 % lors de la seconde période à 71,79 % dans la troisième. Ces diminutions pourraient s'expliquer par le caractère plus technique des accusations portées par chacune des parties. Les débats ont concerné les modalités de l'EFBC, la lecture de données cartographiques et les pratiques d'exploitation de PFR (Cliche, 2012; Greenpeace, 2013b).

La présence du thème de l'humanité a quant à elle presque doublé, passant de 8,77 % à 15,38 %. L'entièreté des mentions de ce thème se retrouve dans *Le Quotidien*. Le retrait de Greenpeace de l'EFBC et les impacts probables de la reprise des hostilités entre Greenpeace et PFR sur les travailleuses et travailleurs et les familles de la région sont évoqués dans les articles du *Quotidien* et pourraient expliquer cette augmentation (St-Hilaire, 2012; Potvin, 2012a; Côté, 2012; Tremblay, 2012a; 2012b).

5.3.2 Analyse des contre-discours

Le moment choisi par Greenpeace pour relancer sa campagne semble avoir contribué aux difficultés qu'elle a rencontrées au cours de cette période. L'élaboration du second Plan de rétablissement du caribou forestier¹⁰⁶ et la mise en œuvre de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (nouveau régime forestier), toutes les deux survenues lors de la troisième période d'analyse, semblent avoir fait craindre la population des collectivités locales pour leurs emplois (St-Hilaire, 2012; Tremblay, 2012a; 2012b), alors que ces initiatives proposaient des changements importants dans la façon de gérer et exploiter la forêt.

La reprise des hostilités par Greenpeace semble avoir accentué ces craintes. Au cours de cette période, Greenpeace a voulu rapidement réaffirmer son identité en tant que mouvement de résistance et en tant qu'organisation dominante. Conséquemment, et à l'instar de la campagne qui a suivi la sortie du rapport *Destruction en chaîne* en 2007, l'organisation a adopté un discours très critique, mais en le structurant principalement au tour d'éléments pouvant atteindre l'ensemble de ses sympathisants, et ce, au détriment des particularités locales. Précisément, l'incohérence entre la volonté de Greenpeace de défendre le territoire et les communautés locales de l'industrie et son

¹⁰⁶ Le but principal du Plan de rétablissement du caribou forestier est de garantir l'état satisfaisant de l'aire de répartition du caribou forestier afin qu'il puisse être retiré de la liste des espèces menacées et vulnérables (ERCF, 2013), menant *de facto* à la création d'aires protégées et affectant possiblement l'industrie.

manque de prise en considération des changements réglementaires en cours qui affectaient ces dernières semble les avoir donné l'impression d'être exclues des solutions proposées par l'organisation. Les critiques auxquelles Greenpeace a fait face, autant de la part des communautés forestières que de l'industrie, reflètent cette situation. De manière générale, la réaction de ces acteurs semble avoir été de se replier vers le régime institutionnel prévalent, craignant des changements trop importants ou trop exclusifs, témoignant de la poursuite d'une stratégie de « perpétuation et justification ». La réaction des groupes écologistes a été différente, incitant au contraire Greenpeace à agir plus fortement après une période d'activité réduite, représentant l'utilisation d'une macrostratégie de « destruction ». Ces pressions, poussant d'une part Greenpeace à faire preuve de prudence et de l'autre à agir fortement, ont fait apparaître ses contradictions.

Discours des communautés forestières : des souvenirs de la campagne de 2007

La reprise rapide et brusque de la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale du Québec a grandement alimenté les craintes dans les régions forestières, comme le démontre la forte augmentation du thème de l'humanité dans le journal *Le Quotidien*. Plusieurs syndicats, comme le Syndicat canadien de l'énergie et du papier (membre de la FTQ) et Unifor, ainsi que des élus de la région (Radio-Canada, 2012), se sont inquiétés des possibles pertes d'emplois qui auraient pu survenir à la suite de la reprise des hostilités entre Greenpeace et l'industrie, évoquant les répercussions qu'avait eues la campagne *Destruction en chaîne*, très similaire à celle-ci, sur les grandes entreprises comme PFR¹⁰⁷ (Radio-Canada, 2012; Potvin, 2012a; Côté, 2012).

Ces critiques, comme cela a été le cas en 2007, se sont traduites par la poursuite d'une macrostratégie de « destruction », mais également d'une macrostratégie de « perpétuation et justification ». Les citoyens et représentants des communautés forestières ont clairement opposé les actions de Greenpeace à leur bien-être, mais ont également plaidé pour une sauvegarde du régime institutionnel forestier prévalent. Certains chroniqueurs ont réalisé des prédictions très sombres quant aux impacts possibles de la mise en œuvre du Plan de rétablissement du caribou forestier et du nouveau régime forestier pour les communautés forestières, anticipant des pertes d'emplois massives et des difficultés pour l'industrie. Ces auteurs ont affirmé à la même occasion

¹⁰⁷ Produits forestiers Résolu est issue de la fusion des forestières Abitibi-Consolidated, visée par la campagne *Destruction en chaîne*, et Bowater. Elle portait initialement le nom d'AbitibiBowater.

que ses risques seraient amplifiés par la reprise de la campagne de Greenpeace (St-Hilaire, 2012; Tremblay, 2012a; 2012b). Un article rédigé par un citoyen de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans *Le Quotidien* est révélateur de ces préoccupations. Celui-ci considère que la relance de la campagne de Greenpeace force les habitants des communautés forestières à effectuer un choix entre la protection du caribou et celle de leur famille. Il accuse l'organisation de retirer le gagne-pain des citoyens de ces régions et remet en question les réelles intentions de cette dernière (Côté, 2012).

Ces critiques démontrent que les stratégies employées par Greenpeace au cours de cette période pour réaffirmer son identité en tant que mouvement de résistance n'ont pas atteint les effets escomptés. Au contraire, l'organisation a été à nouveau perçue comme menaçant les communautés. Alors que des changements importants s'annonçaient dans la forêt boréale, les actions de Greenpeace ont accentué les craintes des populations quant à leurs emplois, déjà précaires. L'incompréhension de certains citoyens devant les agissements du groupe écologiste (Côté, 2012) fait également état de l'absence de communication efficace ou de consultations entre Greenpeace et les communautés forestières, ce qui semble avoir limité l'efficacité de sa campagne. Le groupe écologiste aurait encouragé les communautés forestières à défendre le régime en place, au lieu d'entraîner le changement, alors qu'ils semblaient commencer à le remettre en question lors de la seconde période¹⁰⁸.

Critique de l'industrie : la seule concernée par l'intérêt des communautés

Alors que le retrait de Greenpeace de l'EFBC devait marquer la réaffirmation de sa nature revendicatrice et rappeler sa volonté de résister aux excès de l'industrie, son manque de consultations avec les communautés et groupes locaux a fait paraître ses actions comme étant contraires à leurs intérêts. La critique de l'industrie semble avoir grandement contribué à cette impression. L'industrie a répliqué au retrait de Greenpeace, et à celui des groupes qui l'ont suivie¹⁰⁹, en soulignant à nouveau le manque de considérations socioéconomiques des groupes comme Greenpeace, similairement à la stratégie adoptée en 2007.

¹⁰⁸ À noter qu'au cours de la même période, l'opposition de Greenpeace à la minicentrale hydro-électrique de Val-Jalbert dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean lui a attiré de nombreuses critiques des représentants des communautés de la région (Potvin, 2013d) et de certains groupes locaux (03), qui l'ont accusée de vouloir « causer la mort des communautés » et « fermer les régions » (Potvin, 2013d; § 1).

¹⁰⁹ L'organisation Canopée s'est retirée quelques mois après Greenpeace.

Précisément, l'industrie a tout d'abord accusé Greenpeace d'être à l'origine de l'échec de l'EFBC et des conséquences que cela pourrait entraîner pour les communautés, faisant état de la poursuite d'une macrostratégie dite de « perpétuation et justification ». Richard Garneau, PDG de PFR¹¹⁰, a affirmé qu'il était déçu de « l'incapacité des différents intervenants de s'entendre sur un plan pour trouver un équilibre entre les efforts de conservation et les considérations sociales et économiques » (Presse canadienne, 2013, § 4). La déception de Garneau démontre indirectement sa bonne volonté à trouver une solution au conflit dans la forêt boréale qui répondrait à l'ensemble des préoccupations à l'origine de l'enjeu, contrairement à celle des groupes environnementaux qui se sont retirés de l'entente, dont Greenpeace.

Garneau renforce cette idée que l'industrie aurait à cœur l'intérêt des communautés contrairement aux groupes environnementaux en affirmant que les communautés rurales et nordiques ainsi que les Premières Nations « ont déjà suffisamment payé le prix des défis économiques et de la concurrence auxquels l'industrie a fait face au cours de la dernière décennie » (Presse canadienne, 2013, § 5). Ainsi, il lie à nouveau les intérêts spécifiques de l'industrie (la concurrence internationale) à ceux des communautés forestières. Il crée une relation directe entre la rentabilité de l'industrie et le bien-être des communautés. En laissant sous-entendre que l'EFBC permettait à l'industrie d'être plus compétitive, et donc d'améliorer la situation des communautés, la décision des groupes comme Greenpeace de s'y retirer paraît d'autant plus odieuse. De plus, en mentionnant que l'industrie fait face à de la concurrence depuis une « décennie », affectant conséquemment les collectivités locales, Garneau crée l'impression qu'elle et les communautés sont vulnérables et que l'atteinte d'une solution, comme l'EFBC, est urgente. Les actions prises par Greenpeace semblent alors, encore une fois, contraires aux intérêts de la population, considérant qu'ils seraient liés à ceux de l'industrie.

Cette tentative de distancier Greenpeace des populations locales pourrait potentiellement avoir eu des impacts significatifs au moment même où elle essayait de rebâtir sa crédibilité. La légitimité du mouvement socioécologique initial provenait principalement de sa proximité avec les populations rurales et groupes locaux (Dubois, 2002; 04; 06; 07; 09; 10). Alors que Greenpeace

¹¹⁰ À partir de la troisième période, le conflit s'est grandement personnalisé entre PFR et Greenpeace (04; 09). À partir de ce moment, non seulement Greenpeace a été associée à l'ensemble du mouvement écologiste, mais PFR à l'ensemble de l'industrie. Les généralisations des deux organismes semblent avoir fortement amplifié ce phénomène (04).

était en pleine reconstruction identitaire et tentait de reprendre le contrôle du débat dans la forêt boréale, ce lien avec les communautés était essentiel. La mention par Garneau des Premières Nations est particulièrement importante. Comme démontré, ceux-ci constituent l'une des seules sources de légitimité locale de Greenpeace et elle a clairement tenté d'améliorer sa relation avec elles après une période plus tendue, comme le démontre leur plus grande inclusion dans le rapport *Alerte boréale*.

Les commentaires de Garneau n'auraient donc pas été anodins et pourraient avoir contribué à freiner les efforts de l'organisation. À noter que certaines communautés autochtones et rurales faisaient partie du mouvement socioécologique initial. En se positionnant à leurs côtés, Garneau inverse les rôles en se représentant comme un mouvement de résistance à l'oppression de Greenpeace. Le manque de collaboration concrète entre l'organisation et les groupes locaux pourrait avoir légitimé le discours du chef d'entreprise. De surcroît, Garneau a dénoncé l'EFBC plus tard au cours de la même période en affirmant publiquement qu'elle était vouée à l'échec, car « elle n'impliquait pas les communautés locales » (Côté, 2013, § 1) et qu'il ne revenait pas aux entreprises et écologistes de prendre des décisions sans les consulter ainsi que les Premières Nations (Côté, 2013), ce que Greenpeace n'a pas fait.

Le discours de Garneau a été d'autant plus légitimé par la déclaration publique du bureau régional du ministère des Ressources naturelles réfutant les accusations réalisées par Greenpeace à l'égard de PFR, quant à ses contraventions à l'EFBC¹¹¹. Le ministère aurait bel et bien accordé les droits à la compagnie et ceux-ci n'auraient pas contrevenu à l'entente. Plus encore, certains des chemins forestiers auraient servi à rejoindre des zones dévastées par des feux de forêt pour y mener des travaux sylvicoles destinés à aider au rétablissement du caribou, et d'autres à mener des activités commerciales (Potvin, 2012b). Non seulement cela vient directement remettre en question la base sur laquelle Greenpeace a tenté de réaffirmer sa nature en tant que mouvement de résistance, mais crédibilise les deux discours légitimateurs de l'industrie voulant qu'elle contribue au développement local et à la gestion responsable des forêts en poursuivant ses intérêts à des échelles supérieures (commerce de produits forestiers à l'international). Greenpeace n'a visiblement pas

¹¹¹ À rappeler que Greenpeace s'est retirée de l'EFBC suite à certaines de ces accusations.

réussi à établir ce lien entre ses intérêts à grande échelle et le bien-être des populations locales, exposant ses contradictions.

Critique du mouvement écologiste : un appel à la prise d'actions concrètes

Au cours de la période précédente, Greenpeace a dû réagir aux pressions croissantes de plusieurs organisations écologistes locales qui critiquaient son manque d'actions adaptées aux réalités des régions et sa trop grande complaisance à l'égard de l'industrie (Jacob, 2010; Côté, 2010b; 10). Au cours de la troisième période, certaines de ces organisations ont davantage encouragé Greenpeace à adopter un discours critique et à prendre des mesures concrètes, en opposition à sa dernière stratégie. La critique des groupes écologistes reflète l'adoption d'une macrostratégie de « destruction » en réclamant un changement dans les pratiques militantes de Greenpeace.

En ce sens, l'ABAT a affirmé dans une lettre ouverte publiée dans le quotidien le *Journal de Montréal* que « le temps de la patience a pris fin » et que, désormais, elle entrait en mode « greenwar » (Denoncourt, § 1, 2013). À travers cette affirmation, l'ABAT laissait présumer que la situation dans la forêt boréale stagnait et qu'elle serait plus agressive dans ses revendications et les moyens d'action qu'elle privilégierait pour remédier à cette situation. L'ABAT annonçait dans la lettre qu'elle ne se contenterait plus de discours, qu'elle prendrait des gestes concrets et qu'elle n'excluait aucune action. L'analogie entre cet avenir marqué par des pressions plus importantes de la part de l'ABAT et une « greenwar » est porteuse de sens. Elle promouvait, considérant la similitude de l'expression avec le nom de l'organisation Greenpeace, l'adoption d'une stratégie opposée à celle de cette dernière (Denoncourt, 2013; 10). Les actions que Greenpeace a menées lors de la seconde période semblent ainsi avoir été jugées insuffisantes et comme ayant encouragé la perpétuation d'un *statu quo* dans la forêt boréale¹¹².

Ces critiques ne sont pas anodines pour l'organisation Greenpeace. Cette dernière se définit depuis sa fondation comme un groupe critique et prônant la prise d'actions directes pour stimuler le changement (Greenpeace, 2015c). La critique de l'ABAT, diffusé dans le quotidien le plus lu au Québec (Jacques, 2016), remet donc en question des aspects identitaires importants de l'organisation. Cette critique laisse aussi présumer que sa stratégie n'a entraîné aucun changement

¹¹² L'ABAT a critiqué les solutions que Greenpeace au cours de la première période, mais pas son emploi d'actions musclées (Francoeur, 2007b; Le Devoir, 2007). La critique de l'ABAT au cours de la troisième période historique ciblait donc vraisemblablement les agissements de Greenpeace alors qu'elle faisait partie de l'EFBC.

dans la forêt boréale. Voulant s'imposer comme organisation dominante, de telles critiques pourraient stimuler un changement de comportement chez Greenpeace. Bien que cette critique ait été émise après la relance de la campagne de Greenpeace en 2012, elle pourrait avoir contribué à la série d'actions que Greenpeace a entreprise au cours de cette période. Comme il a été démontré, Greenpeace semble avoir réagi au cours de cette période aux critiques des groupes locaux (09; 10). Sa volonté de demeurer une organisation dominante aurait cependant fait en sorte que sa campagne soit menée sans collaborer étroitement avec les groupes qui l'ont incité à agir (07), démontrant la nature contradictoire de Greenpeace. De plus, la nécessité d'agir fortement pour éviter de voir son influence diminuer devant une montée de l'activisme d'autres groupes l'aurait possiblement mené à négliger certaines particularités locales, comme le témoignent les critiques que lui ont faites les représentants des communautés forestières.

La troisième période a eu une incidence majeure sur les événements qui ont suivi. Après avoir sérieusement affecté sa crédibilité au cours de la deuxième période, aussi bien en tant que mouvement de résistance qu'organisation dominante, Greenpeace a voulu rapidement réaffirmer ses identités en réalisant plusieurs actions-chocs dans un court laps de temps. Ainsi, malgré le fait que le discours de Greenpeace ait inclus davantage de considérations pour certaines populations locales, principalement les Premières Nations, et légèrement plus pour le sort des travailleuses et travailleurs¹¹³ (Greenpeace, 2013a; 2013b), le moment choisi semble avoir nécessité que l'organisation démontre encore une grande sensibilité pour les préoccupations des communautés et collabore beaucoup plus étroitement avec les groupes locaux. Après six mois d'accusations mutuelles et particulièrement à la suite de la publication du rapport *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu* (Greenpeace, 2015a), PFR a intenté une poursuite en diffamation de sept millions de dollars contre Greenpeace et contre les auteurs du rapport. Cette poursuite a forcé une restructuration des mouvements socioécologiques impliqués dans l'enjeu de l'exploitation de la forêt boréale du Québec (07).

¹¹³Le Rendez-vous national sur la forêt québécoise a également eu lieu lors de la troisième période d'analyse. Au cours de cette dernière, Greenpeace a appuyé la régionalisation de la foresterie et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre en forêt (Simard; Mainville; Nadeau et Caron, 2013).

5.4 La restructuration du mouvement

C'est au cours de cette période que les changements les plus importants au sein de l'organisation ont eu lieu. Greenpeace a tenté, sans déroger de son objectif initial de protéger les forêts intactes, d'adapter son discours et ses actions, voire même sa structure, en fonction des critiques qui lui ont été faites par les différentes parties prenantes. En ce sens, elle a adopté une macrostratégie de « transformation ».

Les effets de la poursuite intentée par PFR se sont fait immédiatement ressentir. Près d'un mois s'est écoulé entre son dépôt et la reprise d'une campagne active de la part de Greenpeace (07). Alors que la poursuite a été intentée le 23 mai 2013, Greenpeace ne l'a pas dénoncée publiquement avant le 20 juin 2013 (Greenpeace, 2013c). Pendant ce mois d'activité réduite, PFR a développé son discours à travers le Forum Boréal¹¹⁴, décrit comme « une démarche d'information et de dialogue avec des communautés des régions où Résolu réalise des activités en forêt boréale » (PFR, 2013a, § 1). Ce forum a permis à PFR de recentrer le débat autour de ses intérêts et de créer une image d'ouverture pour l'entreprise, en opposition avec celle de malhonnêteté qui a été attribuée à Greenpeace après la poursuite qui a été intentée contre elle (07). De surcroît, la tentative de PFR de dépolitiser le forum, en affirmant qu'il ne visait pas à améliorer l'image de la compagnie ou à mobiliser davantage d'acteurs contre Greenpeace, a contribué à construire la perception de son honnêteté (Tremblay, 2013).

PFR a ainsi été en mesure de créer un rapprochement beaucoup plus important avec les communautés. Dans le cadre de ce forum, PFR a répondu aux questions des citoyens en adoptant un discours conciliant et ouvert (07). Ce paragraphe d'introduction à une des réponses que l'entreprise a fournies aux interrogations d'un citoyen est parlant à cet effet :

L'équipe de direction, comme bon nombre d'employés de Résolu d'ailleurs, suivent avec intérêt les échanges sur Forum Boréal. Nous avons pris l'engagement de donner suite, dans les meilleurs délais possible[s], aux demandes d'information et aux commentaires qui nous sont adressés, et nous avons la ferme intention de le respecter, car nous croyons aux vertus d'un dialogue ouvert, franc et respectueux (PFR, 2013b).

PFR, par l'emploi d'un argument d'autorité basé sur le nombre, démontre que l'assiduité et l'engagement avec la communauté sont des valeurs partagées à travers l'ensemble de l'entreprise.

¹¹⁴ La création du Forum Boréal a en fait été annoncée le 17 mai 2013, soit quelques jours avant le dépôt de la poursuite de PFR. N'en demeure pas moins que ses effets se sont principalement fait ressentir au cours de cette période.

L'emploi de quelques rationalisations descriptives vient renforcer la perception que l'entreprise agit en bonne foi en affirmant que PFR répondra aux messages des citoyens « dans les meilleurs délais possibles » et qu'elle « a la ferme intention de [...] respecter [son engagement] ». Finalement, par une rationalisation explicative, PFR explique ce qui la pousse à prendre cet engagement, soit sa croyance « aux vertus d'un dialogue ouvert, franc et respectueux », exposant sa bonne volonté et sa droiture. Ce type de discours se retrouve dans pratiquement toutes les communications qu'elle a entretenues avec le public. L'entreprise rappelle également son implication sociale et sa participation aux structures de gouvernances locales comme les *tables de gestion intégrée des ressources et du territoire*, instaurées par le nouveau régime forestier (PFR, 2013b).

La mise en valeur de l'esprit d'ouverture et la nature vertueuse de PFR a fait ressortir au contraire la fermeture de Greenpeace, qui a limité pendant un moment ses sorties publiques au minimum, et sa culpabilité en ne réagissant pas promptement. De plus, l'autorité de la loi procure à celui dont elle bénéficie, dans ce cas-ci PFR (issue de la poursuite qu'il a intentée), une impression d'objectivité (Kramer, 2007), qui semble avoir grandement joué à la faveur de l'entreprise. Les sources de légitimité dites « objectives » sont essentielles à toute gouvernance à distance (Miller et Rose, 1990), sur laquelle dépend le maintien de la nature dominante de Greenpeace. De cette façon, elle peut justifier sa prise d'action dans des lieux physiquement loin de ses centres de décisions. De ce fait, d'après un militant écologiste (07), Greenpeace aurait dû dénoncer beaucoup plus vigoureusement la poursuite de Résolu et la décrire comme une poursuite-bâillon¹¹⁵, illégale au Québec. Cela aurait constitué une violation de sa liberté d'expression et aurait contribué à construire une aura de malhonnêteté autour de PFR au lieu de Greenpeace¹¹⁶ en utilisant des arguments empreints d'une plus grande « objectivité ».

Pendant cette période de temps entre la poursuite de PFR et la reprise d'actions plus musclées par Greenpeace, la perte des certifications FSC de l'entreprise au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la région au cœur des différends entre les deux acteurs dominants, a accentué la distanciation entre l'organisation écologiste et les communautés forestières et a témoigné du succès des stratégies

¹¹⁵ La réalisation de poursuites-bâillon est illégale au Québec depuis 2009.

¹¹⁶ À titre d'exemple, la dénonciation rapide de la poursuite de la compagnie minière Gold Corp contre l'auteur Alain Denault suite à la sortie de son roman *Noir Canada*, dénonçant les pratiques de l'industrie minière, a créé un large mouvement de sympathie au Québec (07).

discursives employées par PFR. Les raisons évoquées par FSC pour justifier la suspension des certifications de la société forestière ont notamment été les manquements de l'entreprise au niveau de la protection du caribou forestier et l'exploitation de la forêt dans des terrains de trappage de la communauté crie (Radio-Canada, 2013b). Ces deux éléments remettent directement en question les deux discours légitimateurs de l'industrie (la gestion responsable des forêts – et de sa biodiversité – et le développement économique local). Cependant, PFR n'a pas été complètement pointé du doigt par les collectivités et les syndicats, fortement préoccupés par les répercussions que la perte des certifications pourrait avoir sur les emplois locaux (Radio-Canada, 2013b; Unifor-Québec, 2013).

Le syndicat Unifor-Québec, un des plus importants dans le secteur (Mainville, 2014; Unifor-Québec, 2017), a identifié le conflit qui oppose PFR à Greenpeace comme l'une des causes ayant mené à la perte des certifications FSC et a mentionné qu'il relève de la responsabilité du gouvernement de réunir les acteurs pertinents autour d'une table pour trouver une solution (Unifor-Québec, 2013). Par ces rationalisations explicatives et descriptives, Unifor-Québec a légitimé les actions de PFR en la déresponsabilisant. Cet appui du monde syndical, fortement ancré dans les communautés, semble avoir joué un rôle majeur dans la délégitimation de Greenpeace, particulièrement dans les mois qui ont suivi.

L'idée que Greenpeace ait nuit au développement d'une foresterie plus durable tout en bénéficiant les collectivités locales n'a pas uniquement été partagée par ces dernières et les syndicats. Selon un activiste qui a corroboré étroitement avec l'industrie dans le processus de certification (04), la campagne très critique de Greenpeace, particulièrement depuis sa reprise en 2012, soit au même moment qu'un nouveau régime forestier était mis en place, n'était absolument pas justifiée : « On s'est battu, on a fait le nouveau régime, on a eu des baisses de possibilités, on va se faire certifier FSC. Oui, il y a quelques problèmes, mais ils ne relèvent peut-être pas de la compagnie, mais du gouvernement. Et malgré ça, Greenpeace nous rentre dedans [et] nous fait mal ». En omettant d'inclure suffisamment le gouvernement dans ses critiques, un des éléments centraux du régime forestier dominant, Greenpeace s'en serait prise à un acteur économique majeur dans la région, sans favoriser la mise en œuvre de mesures qui pourraient entraîner des changements durables. Elle aurait ainsi contribué à précariser la situation dans les régions forestières en plus de nuire à l'atteinte de certains objectifs de protection.

La sortie fracassante de Greenpeace contre PFR en 2012, notamment en réaction aux pressions provenant de groupes locaux (06; 09; 10), s'est faite sans leur collaboration (07) et n'a donc pas réussi, comme démontré, à rejoindre les communautés locales, les syndicats ou même tous les groupes écologistes ayant une plus grande légitimité au Québec (03; 04; 06; 10). Au contraire, la poursuite de PFR aurait créé un sentiment de crainte au sein du mouvement écologiste (07). Celle-ci aurait empêché Greenpeace de se présenter rapidement comme un mouvement de résistance crédible, après s'être retirée de l'EFBC.

Ce n'est qu'en mars 2014, après la pose d'une banderole sur la croix du Mont-Royal dénonçant les pratiques de PFR (Agence QMI, 2014), qu'une reprise plus active de la campagne de Greenpeace a pu être observée, démontrant, en premier lieu, sa volonté de réaffirmer sa nature en tant que mouvement de résistance après un mois sans avoir participé très activement aux débats publics. La majorité de ses actions n'a toutefois pas été consacrée aux coups d'éclat. Greenpeace a commencé à être plus volubile sur la question de la poursuite en parlant davantage du sujet dans les médias et sur son site web (Bellerose, 2014; Marchal, 2014; Potvin, 2014; Saint-Pierre, 2014; Greenpeace, 2015d). Cette reconstruction graduelle en tant que mouvement de résistance n'a toutefois pas empêché le discours de l'industrie de bien s'ancrer dans les communautés locales.

Le temps sans opposition que la poursuite a procuré à PFR (07) et la perte d'une structure nationale de discussion après l'adoption du nouveau régime forestier en 2010 qui donnait un accès aux instances gouvernementales à certains groupes écologistes ont permis à une importante résistance locale contre Greenpeace de se former. Comme l'exprime un militant écologiste impliqué dans l'enjeu (04) :

Alors, c'était un moment charnière : l'adoption [du nouveau régime forestier]. Les structures de discussion nationale ont disparu, et c'est ce qui a donné la fenêtre d'opportunité à Résolu de partir sa propre coalition au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils ont fait exactement la même chose. L'attaque de Greenpeace sur les contrats et les acheteurs, c'est vraiment ça qui a provoqué le virage politique au Lac-Saint-Jean.

C'est ainsi que s'est formé en juin 2014 l'Alliance forêt boréale, une coalition de citoyens, de travailleurs et de retraités de l'industrie forestière rassemblés pour la « défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en mettant en valeur la forêt boréale » (AFB, 2017, § 2). Concrètement, les actions de la coalition sont principalement consacrées à contrer celles

de Greenpeace¹¹⁷, jugées comme constituant une menace pour les communautés forestières (Radio-Canada, 2015; Boivin, 2017).

Similairement à la formation du premier mouvement socioécologique dans les années 1970 pour s'opposer au discours dominant du régime institutionnel forestier en place, ces acteurs se sont mobilisés contre le discours perçu comme dominant de Greenpeace. L'impression que Greenpeace pourrait déposséder les communautés de la gestion de leur milieu de vie et de leur travail est à la source de ce contre-mouvement (Potvin, 2013a; Boivin, 2017). Ceci témoigne à nouveau du succès de l'industrie à distancier Greenpeace des communautés et à faire paraître les changements institutionnels qu'elle proposait comme exclusifs et contre leurs intérêts. Depuis la création du mouvement, plusieurs organismes municipaux qui contribuent grandement au développement d'une foresterie de proximité¹¹⁸ ont joint les travailleurs ou appuyé le mouvement, dont la FQM et l'Association des municipalités du nord-est de l'Ontario (FQM, 2015; Bouchard, 2017). Des associations de travailleurs faisaient pourtant partie du mouvement socioécologique initial, ce qui constitue un signe du revirement de situation dans la forêt boréale. Les changements proposés étaient devenus davantage une menace qu'une occasion d'améliorer le bien-être des communautés.

Les défis auxquels Greenpeace a fait face au cours de cette période ne sont pas arrêtés là. Greenpeace a été accusée de la fermeture d'usines au Saguenay-Lac-Saint-Jean par l'industrie et certains syndicats, notamment après que la compagnie *Best Buy* ait mis fin à son contrat d'approvisionnement avec PFR, et ce discours a été amplement repris par les médias locaux et nationaux (Potvin, 2015; Dumont, 2015). Un reportage en 2016 de la célèbre émission d'affaires publiques *Enquête* a également repris le discours voulant que Greenpeace communique des informations qui ne sont pas précises, affectant grandement la crédibilité de l'organisation (Tremblay, 2016; 02). De plus, PFR a intenté en 2016 une seconde poursuite contre Greenpeace (Shields, 2016), mais cette fois-ci sur la base de la *Loi sur le racket et la corruption dans les opérations sur valeurs mobilières*, conçue à l'origine pour poursuivre la mafia (Greenpeace, 2017c).

¹¹⁷ Au moment de la publication de cette recherche, l'Alliance forêt boréale était toujours active.

¹¹⁸ La Fédération québécoise des municipalités représente principalement des petites municipalités, souvent rurales, et a ardemment défendu la foresterie comme outil de développement local (Radio-Canada, 2007b).

Comme cela a été le cas avec la première poursuite, l'utilisation de la loi procure une impression d'objectivité aux actions de PFR (Kramer, 2007). Plus encore, le choix de poursuivre Greenpeace en vertu de cette loi a permis de dépeindre Greenpeace non seulement comme malhonnête, mais comme dangereuse, voire même criminelle. Dans le même ordre d'idées, Unifor, le syndicat de PFR, a demandé la réinstauration de la légalité des poursuites-bâillon, perçue comme « la seule manière de [...] faire taire [Greenpeace] » et de ne pas la laisser « véhiculer des faussetés et faire du dénigrement » (Potivin, 2016, § 1). L'utilisation de la loi, un instrument de légitimation dit « objectif » vient renforcer l'idée que les actions de Greenpeace étaient condamnables. Les dénonciations conjointes de l'industrie, de syndicats et de chroniqueurs locaux et nationaux démontrent à nouveau la capacité de l'industrie à gouverner à distance et à s'imposer comme discours dominant, au détriment de Greenpeace.

Face à cette perception négative de la population envers Greenpeace, que sa nature de mouvement socioécologique dominant a redirigée vers l'ensemble des groupes écologistes (03; 04; 06; 10), il semble y avoir eu une grande volonté de ces groupes à prendre leur distance de cette dernière. Entre autres, quelques organisations écologistes locales et régionales se sont rassemblées pour proposer un discours différent à celui de Greenpeace en signant en 2015 la plateforme « Industrie forestière québécoise : pour des solutions durables » (ci-après appelée « Plateforme forêt »)¹¹⁹, qui ouvre la porte à une plus grande collaboration entre les différentes parties prenantes. Bien que Greenpeace ait été mise au courant de cette plateforme, elle n'a pas été invitée à la signer (04; 07), démontrant la volonté de certains groupes d'offrir un nouveau discours possiblement plus inclusif dans les régions affectées.

Face à ces pressions, le discours de Greenpeace a grandement évolué. Les intérêts économiques des régions forestières étaient quasi absents des communications publiques de Greenpeace entre 2007 et 2012¹²⁰. La stratégie discursive de l'organisation était largement centrée sur la dénonciation de la destruction des forêts intactes par les entreprises et se concentrait donc principalement sur la délégitimation d'un seul des deux discours légitimateurs de l'industrie. Toutefois, à partir de 2014, l'emploi en région et l'intérêt des travailleurs ont pris plus de place

¹¹⁹ Les signataires sont : le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, Nature Québec, la SNAP Québec et Boréalisation.

¹²⁰ Les travailleurs sont mentionnés à quelques reprises dans le rapport *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu*, paru en 2013, mais les mentions font davantage référence aux mauvaises conditions de travail de PFR qu'à la pérennité de l'emploi dans les régions.

dans le discours public de l'organisation écologiste. En ce sens, le directeur de la campagne Forêt de Greenpeace de l'époque a écrit un article dans le *Journal de Montréal* tentant de concilier la protection des forêts et la sauvegarde des emplois en région (Mainville, 2015) et un blogue sur le site Internet de l'organisation à cet effet (Mainville, 2016). Un article paru en 2014 dans le Réseau vert, la revue pour les membres francophones de Greenpeace Canada, est particulièrement révélateur de ce changement de discours (Mainville, 2014).

Au-delà du conflit, biodiversifier la gestion forestière (2014)

Cet article représente bien la volonté de Greenpeace, au cours de la quatrième période d'analyse, de réajuster son discours en fonction des critiques qui lui ont été émises afin qu'il soit plus inclusif et ainsi obtenir le support des populations locales, essentiel à l'affirmation de son identité comme mouvement de résistance. Nicolas Mainville, ex-directeur de la campagne Forêt de Greenpeace, intègre plus que jamais des considérations socioéconomiques et l'intérêt des travailleurs dans le discours de l'organisation. L'emploi des termes « travailleurs » (6 reprises), « retombées socioéconomiques » (1 reprise), « emplois » (3 reprises) et « viabilité économique » (1 reprise). Ces termes ont été employés plus souvent dans cet article de trois pages que dans n'importe quel rapport produit par l'organisation auparavant. Plus encore, Mainville dit explicitement faire preuve de solidarité avec les travailleuses et travailleurs forestiers.

L'ex-directeur de Greenpeace construit aussi un récit moral autour du travail de la coopérative forestière de Girardville au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit le même exemple qu'avait utilisé Pierre Gilbert du GREB en 2007 pour délégitimer la campagne de l'organisation (Gilbert, 2007). À travers de nombreuses rationalisations descriptives, Mainville encense le modèle coopératif, en le décrivant comme un « modèle pour le Québec » (p. 6). Alors que Greenpeace avait tendance depuis le lancement de la campagne *Destruction en chaîne* à représenter l'ensemble de l'industrie comme fautive en attribuant les méfaits de quelques entreprises à tous (11), ce changement de ton semble indiquer une volonté de dépolitiser l'enjeu. Le titre de l'article, « Au-delà du conflit », pointe également dans cette direction et constitue un bris avec la volonté passée de l'organisation en 2007 de former deux camps bien distincts dans la forêt boréale (08).

Par ailleurs, en énumérant les différentes utilisations de la forêt¹²¹ promues par ce type d'entreprise (contrairement à se limiter à la matière ligneuse), Mainville met en lumière le potentiel de développement local des réformes institutionnelles proposées par Greenpeace. De plus, celui-ci lie ces nouvelles activités à un plus grand nombre d'utilisateurs, donc à une plus grande appropriation de la forêt par les populations, et à une biodiversité plus riche. Le modèle proposé par l'organisation écologiste permet alors aussi de rejoindre la deuxième préoccupation des populations locales, soit celle de la pérennité des forêts. Finalement, en liant ces activités à l'obtention de la norme FSC, une revendication de Greenpeace depuis les débuts de sa campagne dans la forêt boréale (Greenpeace, 2004), elle crée un rapprochement entre ses intérêts et ceux des communautés forestières, à la base d'une gouvernance à distance efficace et de la légitimation d'un discours (Miller et Rose, 1990).

Le discours de Mainville vise ainsi clairement à rétablir la crédibilité de l'organisation en tant que mouvement de résistance. En opposant ce récit moral au comportement des « cravates de Montréal ou Wall Street » (p. 6), il crée une distinction claire entre les travailleurs des régions qui ont à cœur la gestion responsable de la forêt et des acteurs distants et sans visage qui ne recherchent que l'argent et qui sont situés dans les grands centres urbains. Mainville s'affaire ainsi à dépeindre ses adversaires comme grands et distants à travers l'emploi de multiples rationalisations descriptives et à démontrer les répercussions négatives de cette distance pour les populations locales. Notamment, il mentionne qu'« [a]ssis dans sa tour de bureaux, Richard Garneau, PDG de la plus grande multinationale forestière au pays, prend des décisions qui menacent non seulement nos forêts publiques, mais qui mettent en plus des milliers d'emplois en péril » (p. 6). Dans cet extrait, Mainville représente non seulement PFR comme distante, mais s'attaque aux deux discours légitimateurs de l'industrie, ce qui n'était pas le cas dans presque l'ensemble des communications de l'organisation depuis 2007. En opposant la distance de l'entreprise à la perte d'emplois et la destruction des forêts, Mainville semble recréer l'impression que les agissements de l'industrie mènent à l'exclusion des communautés de la gestion de la ressource. On retrouve d'ailleurs dans l'article des explications des causes du conflit qui s'apparente à celles évoquées par le mouvement socioécologique initial, dont la mécanisation de l'industrie dans les années 1970 et 1980. Cette

¹²¹ Mainville mentionne les granules provenant des résidus industriels pour le chauffage local (mais pas pour l'électricité ou l'exportation), les huiles essentielles, les petits fruits, les plantes médicinales, les résines, les solvants, les produits gastronomiques et les matériaux de pointe.

forte interdiscursivité avec les groupes locaux (encensement des coopératives, critique de la mécanisation, critique de la gestion distante des entreprises) est signe d'un changement important au sein de l'organisation.

La campagne The Great Northern Forest (2016)

Outre ces communications avec les populations du Québec, le ton employé par Greenpeace et les stratégies qu'elle a privilégiées dans ses grandes campagnes publiques aux échelles nationale et internationale au cours de cette période ont constitué un autre signe de la transformation du discours de l'organisation écologiste. Contrairement à la stratégie axée sur la critique acerbe que Greenpeace a adoptée en 2007, le discours qu'elle a défendu dans le cadre de la campagne *The Great Northern Forest* lancée en décembre 2016 était beaucoup moins accusateur et mettait l'accent sur la beauté de la forêt boréale, la biodiversité qu'elle abrite, les Premières Nations qui y habitent et l'importance des services écologiques qu'elle rend (Aromaa, 2016; JB¹²²). Au cours de cette campagne¹²³, Greenpeace mettait les activités des compagnies forestières pratiquement au même niveau que les feux de forêt et les changements climatiques lorsqu'elle abordait le sujet des menaces auxquelles fait face la forêt boréale (Aromaa, 2016). Cette campagne était légitimée par l'emploi d'un grand nombre de rationalisations descriptives et de quelques évaluations morales, visant principalement à amplifier le caractère exceptionnel de la forêt (« *vast forest* », « *plays a critically important role* », etc.) et à rappeler l'urgence d'agir pour la protéger (« *increasing threat* », « *huge areas of boreal forest are destroyed* », etc.), mais pas principalement à discréditer l'industrie.

De cette façon, Greenpeace a créé une image forte à laquelle peut s'identifier l'ensemble de ses sympathisants et a pu démontrer qu'elle demeurait active, et ce à grande échelle (l'étendue de la forêt boréale sur plusieurs pays est mentionnée à plusieurs reprises par l'organisation) afin de rétablir son image d'organisation dominante, sans pourtant s'attirer trop de critiques des communautés locales. La volonté qu'a exprimée l'organisation de demeurer aux échelles supérieures s'observe clairement. Aucun élément trop précis ou lié à la situation des communautés non autochtones n'a été mentionné au cours de la campagne. Le seul appui local qui semble avoir

¹²² Référence au journal de bord tenu lors de l'observation participante.

¹²³ L'analyse de discours est réalisée sur la base d'articles sur le site Internet de Greenpeace et de la vidéo de lancement de la campagne.

été recherché par Greenpeace est celui des Premières Nations, dont elle bénéficie traditionnellement (Greenpeace, 2016). Les droits des Premières Nations sont cependant reconnus internationalement, permettant de limiter les tensions entre les deux impératifs identitaires de l'organisation.

La campagne Nos voix sont essentielles (2017)

Quelques mois plus tard, Greenpeace a lancé une deuxième campagne, principalement sur les réseaux sociaux, intitulée *Nos voix sont essentielles*. Dans le cadre de cette dernière campagne, le ton est plus critique et vise principalement PFR. Celle-ci ne porte toutefois pas principalement sur ses pratiques d'exploitation, mais sur les poursuites qu'elle a intentées contre Greenpeace, qu'elle qualifie de « poursuite-bâillon » (Greenpeace Canada, 2017c). L'élément le plus marquant de cette campagne est toutefois l'appel de Greenpeace à la participation de l'ensemble de la population, notamment pour prendre des photos avec des bannières en soutien au groupe (Greenpeace Québec, 2017)¹²⁴ et pour enregistrer des messages d'appui (Greenpeace Canada, 2017b), alors qu'elle agit généralement seule et que le rôle de sympathisants se limite au financement de ses activités. En plus de cette invitation à l'action concrète, Greenpeace (Greenpeace France, 2017) affirme dans le cadre de cette campagne que :

Il ne s'agit pas simplement d'une attaque contre Greenpeace, mais aussi envers les personnes à travers le monde qui soutiennent financièrement nos campagnes, assurant ainsi notre indépendance vis-à-vis des gouvernements et des entreprises; envers les personnes qui agissent en ligne en partageant nos appels à l'action ; envers les activistes qui risquent leur liberté pour dénoncer les atteintes à l'environnement ; et envers les bénévoles qui s'organisent partout dans le monde pour faire connaître nos campagnes (§ 4).

Cette stratégie permet non seulement à Greenpeace de réellement se présenter comme un mouvement de résistance près de la base en agissant en concertation avec les populations, mais de lier ses intérêts aux leurs en identifiant les actions de PFR comme dangereuses pour tous. Cette campagne semble d'autant plus efficace, qu'elle a été lancée au même moment où PFR perdait certaines causes contre Greenpeace en cour (Greenpeace France, 2017), la culpabilisant et légitimant ainsi sa campagne, compte tenu de la force légitimatrice de la loi (Kramer, 2007).

¹²⁴ Une pétition a aussi été lancée en parallèle pour encourager les grands acheteurs à ne plus faire affaire avec Produits forestiers Résolu. La pétition est parrainée par plusieurs célébrités pour la légitimer (Meister, 2015).

Il est cependant important de souligner que ces changements de discours et de stratégie n'atténuent pas la nature schizophrénique de l'organisation. Les discours de Greenpeace qui encensent le travail de coopératives locales et défendent les intérêts des travailleurs ne se retrouvent que dans ses communications dédiées à la population du Québec (Réseau vert, blogue en français, etc.). Les grandes campagnes publiques ont quant à elles été menées par le bureau international de l'organisation (Aromaa, 2016; Greenpeace France, 2017) et ne prennent pas en compte les particularités des régions forestières.

Par contre, ces deux types de discours témoignent d'une nouvelle capacité d'adaptation de Greenpeace. Ils semblent être conçus afin de limiter les tensions entre ses impératifs identitaires. Le premier inclut davantage de considérations pour les communautés locales, mais se limite aux communications réalisées au Québec afin de créer un lien avec les collectivités et éviter qu'elles ne remettent en question sa gouvernance plus distante. Le second type de discours, destiné aux campagnes à grande échelle, se concentre sur des causes plus larges comme la dégradation de la forêt boréale en général, comme c'est le cas dans la campagne *The Great Northern Forest*, et la liberté d'expression (en lien avec les poursuites auxquelles elle fait face), comme démontré à travers la campagne *Nos voix sont essentielles*¹²⁵. Un des plus grands reproches qui a été fait à Greenpeace au cours des dernières périodes était la simplification abusive des enjeux dans lesquels elle était impliquée, notamment en associant la « destruction » des forêts à un nombre restreint de compagnies (11). Ainsi, en séparant ces éléments en plusieurs campagnes et en évitant les généralisations, Greenpeace soulève des enjeux, sans pour autant créer des simplifications abusives¹²⁶. Elle peut alors concilier davantage ses impératifs en tant qu'organisation dominante et comme mouvement de résistance.

Par ailleurs, d'importants changements au niveau de la structure même de l'organisation sont survenus au cours de cette période pour s'adapter aux défis auxquels l'organisation fait face. Notamment, un nouveau poste a été créé au sein de Greenpeace Canada chargé d'établir des relations avec des groupes locaux au Québec (09), reflétant la volonté de l'organisation de limiter les sorties qu'elle effectue sans appui local (JB). La structure hiérarchique de l'organisation a

¹²⁵ Greenpeace a également lancé par la suite une pétition afin de faire pression sur les grandes maisons d'édition pour qu'elles cessent de s'approvisionner auprès de PFR, accusée de pratiques irresponsables. Cependant, la campagne initiale visait les « poursuites-bâillon » de l'entreprise.

¹²⁶ Les campagnes demeurent tout de même sensationnalistes et simples à comprendre, mais ne tentent pas d'appliquer des principes « macro », à des situations précises.

même partiellement été remise en question au Québec. Alors qu'il y avait la présence d'une direction générale formelle pour le Québec, cette fonction a été abolie et remplacée par un système de direction avec rotation (09). Certains pourparlers indiqueraient même l'intention de Greenpeace Canada de former des groupes locaux, connus comme les entités les plus démocratiques de l'organisation (01; 05), dans les régions forestières, alors qu'ils se situent pour l'instant que dans les centres urbains (05).

Comme démontré précédemment, ces changements ne sont pas effectués dans un environnement sans critiques. Au contraire, ceux-ci semblent avoir été stimulés par des reproches plus sévères et plus organisés qu'au cours des dernières périodes. Une analyse de ces critiques est essentielle pour observer comment les interactions de Greenpeace avec les autres parties prenantes dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec ont mené à ces changements.

5.4.1 Analyse tendancielle et thématique¹²⁷

Au cours de la quatrième période d'analyse, l'augmentation des thèmes de la violence, de la malhonnêteté et de l'humanité est frappante. Ces thèmes étaient présents respectivement dans 61,23 %, 30,95 % et 19,21 % du total des articles répertoriés. Cela représente une augmentation de 20,20 %, 10,44 % et 3,83 % par rapport à la période précédente.

Ces augmentations s'observent au même moment que la diminution du thème de l'environnement, qui est passé d'une présence de 100 % dans les articles répertoriés à 96,09 %. Le plus marquant est toutefois la diminution de l'utilisation du terme « aires protégées », bien qu'il demeure au centre des préoccupations des groupes écologistes (02; 04; 07). Les aires protégées étaient mentionnées dans 42,11 % des articles au cours de la seconde période avant de diminuer à 12,82 % lors de la troisième, pour ensuite atteindre 11,07 % lors de la quatrième. Cela correspond à sa plus faible présence dans les médias depuis 2007. La présence du terme « caribou », dont sa protection constitue aussi un enjeu central pour les groupes écologistes (02; 04; 07), a diminué pour sa part pour la première fois. Les caribous étaient mentionnés dans 7,63 % des articles au cours de la première période, 50,88% au cours de la seconde, 66,67 % dans la troisième¹²⁸ et

¹²⁷ À noter que les articles répertoriés au cours de la quatrième période d'analyse vont jusqu'au 20 septembre 2016, soit avant le lancement des campagnes *The Great Northern Forest* et *Nos voix sont essentielles*.

¹²⁸ Les rapports de Greenpeace en faisaient moins mention, mais la protection du caribou demeurait un enjeu important dans les médias.

49,84 % au cours de la dernière. Ces variations pourraient constituer des effets de la poursuite de PFR et de la prise de contrôle du débat par cette dernière.

Un changement notable au cours de la quatrième période s'observe au niveau de l'adoption de discours traditionnellement défendus aux échelles locales et régionales par des acteurs œuvrant à l'échelle nationale. Alors que les thèmes de la violence, de la malhonnêteté et de l'humanité étaient surtout présents dans le discours de l'industrie forestière, des politiciens et chroniqueurs locaux, et des citoyens des régions forestières; ces thèmes ont fait leur apparition dans les discours officiels du gouvernement du Québec et du Canada (Buzzetti, 2015; Bergeron, 2016), ainsi que des syndicats nationaux (Unifor-Québec, 2016).

L'émergence du terme « désinformation » est caractéristique de la croissance du thème de la malhonnêteté lors de cette période. Ce terme était présent dans 13,03 % des articles au cours de la quatrième période, alors qu'il était complètement absent de la troisième et n'était présent que dans 5,26 % des cas lors de la deuxième et 4,42 % lors de la première. Pendant les trois premières périodes, le terme « désinformation » était principalement employé par des chroniqueurs locaux et l'industrie forestière, mais depuis la poursuite de PFR, celui-ci se retrouve dans les discours du gouvernement québécois (Bergeron, 2016), au centre de lettres ouvertes rédigées par l'industrie forestière et relayées dans des médias nationaux (Tremblay, 2014b; 2015b). Celui-ci a même constitué le sujet principal de la populaire émission d'affaires publiques *Enquête* (Tremblay, 2016).

Le thème des relations d'échelles se retrouve dans 91,86 % des articles alors qu'il n'était présent que dans 71,79 % de ceux-ci au cours de la période précédente. À la suite de la poursuite, Greenpeace a été perçue comme malhonnête et contre les intérêts des populations locales. La campagne menée par Greenpeace a été désignée comme étant responsable de la perte des certifications FSC de PFR au Saguenay (Potvin, 2013b; 2014; Lévesque, 2014) et de la fermeture d'usines de papier au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Tremblay, 2014a; TVA, 2014).

Des politiciens se sont portés à la défense des travailleurs et ont demandé à Greenpeace de prendre en compte les préoccupations des citoyens affectés dans ses campagnes. Les déclarations du premier ministre du Québec Philippe Couillard affirmant qu'il ne « sacrifiera pas une *job* dans la forêt pour les caribous forestiers » (Le Quotidien, 2014) et que Greenpeace devrait penser aux travailleurs et « parler du monde un peu » (Ouellet, 2015), sont révélatrices à ce sujet et ont eu un

grand impact sur la perception de la population à l'égard de l'organisation écologiste (11). Il en va de même pour les déclarations de l'ex-ministre des Forêts Laurent Lessard qui a déclaré « la guerre » à Greenpeace (Bergeron, 2016). Ces discours ont eu pour effet d'identifier Greenpeace non comme protégeant les populations contre l'avarice de grandes multinationales (Fréour, 2004; Zelko, 2015), mais comme étant elle-même une grande organisation distante, à la recherche de ses propres intérêts au détriment de celui des populations locales.

5.4.2 Analyse des contre-discours

L'augmentation des thèmes de la violence, de la malhonnêteté et de l'humanité est signe d'une intensification du conflit. Celui-ci semble avoir été alimenté par la poursuite de PFR contre Greenpeace, qui lui a associé une image de malhonnêteté et d'intimidatrice. Le manque de réaction rapide de la part de l'organisation face à ces accusations, ainsi que la mise en place de structures d'échanges et de communications avec les communautés par PFR, aurait consolidé cette image de Greenpeace, en plus de bénéficier celle de l'entreprise, en la faisant paraître comme étant ouverte et à l'écoute des populations locales. Conséquemment, cette situation aurait été à l'origine de la mobilisation des communautés forestières et des travailleurs qui se sont organisés au sein d'un mouvement plus formel, ce qui leur a procuré des moyens plus importants pour faire entendre leur mécontentement à l'égard de Greenpeace (FQM, 2015; Bouchard, 2017), de l'adoption plus assumée du discours de l'industrie par le gouvernement du Québec (Le Quotidien, 2014; Ouellet, 2015; Buzzetti, 2015; Bergeron, 2016) et de la volonté du mouvement écologiste à se dissocier de Greenpeace (04; 07).

Cette réaction contraire aux objectifs poursuivis par Greenpeace met à nouveau en lumière les contradictions inhérentes à l'organisation. Étant donné que la gestion de Greenpeace se situe aujourd'hui principalement aux échelles supérieures, sa capacité à se présenter comme un mouvement de résistance dépend fortement de sa capacité à gouverner à distance. Toutefois, les mécanismes qu'elle a mis en place afin de gérer l'enjeu ont été fortement remis en question, exposant sa double identité. Précisément, les contradictions de Greenpeace ont été exposées 1) par certains groupes écologistes en tentant de dépoliariser l'enjeu ; 2) par les communautés forestières en remettant en question sa maîtrise des réalités locales et 3) par le gouvernement en rappelant la gouvernance lointaine de l'organisation. Pour ce faire, ceux-ci ont principalement employé les macrostratégies de la « destruction » en tentant de contrer les discours de Greenpeace et en

proposer un nouveau, et de la « perpétuation et justification » en se retournant vers le régime institutionnel prévalent en réaction aux pressions de Greenpeace.

Discours des groupes écologistes : la dépoliarisation du débat

La quatrième période n'a pas uniquement été caractérisée par la restructuration de la campagne de Greenpeace, mais de l'ensemble des mouvements socioécologiques impliqués dans l'enjeu, comme le démontre la signature de la Plateforme forêt. Celle-ci a visé à réaliser une « sortie de la crise forestière » (RNCREQ, 2017, § 5), entre autres caractérisée par les conflits entre l'industrie et Greenpeace. Sans qu'elle ne consiste en une critique directe de l'organisation, ni initialement en un article de journal, la Plateforme forêt représente tout de même un rejet de la vision et de la stratégie de cette dernière et, de ce fait, contribue à délégitimer son modèle militant. Après huit ans d'intense polarisation du débat, qui a permis de simplifier l'enjeu et de susciter la mobilisation des membres de Greenpeace partout au Canada et dans le monde, la Plateforme forêt pourrait être interprétée comme une tentative de réconcilier les différentes parties prenantes qui ont jadis formé le mouvement socioécologique à l'origine de l'émergence d'un vaste débat de société sur l'avenir de la gestion forestière au Québec. La référence à la campagne « On dort comme une bûche ! »¹²⁹, initiée par celui-ci en 2006, dans la Plateforme forêt et les rencontres qu'ont organisés les groupes écologistes signataires avec les différentes parties prenantes impliquées dans l'enjeu (Boudreau; Caron; Dumont et Simard, 2015) indiquent cette volonté. Ainsi, la macrostratégie privilégiée dans la Plateforme forêt en est une de « destruction ».

Les groupes signataires adoptent un discours radicalement différent à celui de Greenpeace. Ils reconnaissent tout d'abord l'importante contribution de l'industrie forestière au développement des communautés forestières et sa capacité d'évolution dans l'intérêt de la protection du patrimoine forestier (ils soulignent entre autres l'apport de l'industrie dans l'adoption du nouveau régime forestier), tout en reconnaissant les défis qui demeurent à être surmontés pour atteindre une foresterie réellement durable et inclusive. Ils s'efforcent en ce sens de créer un lien entre les intérêts supérieurs de l'industrie (rentabilité de ses opérations), et le bien-être des acteurs locaux, comme les Premières Nations et les villégiateurs, notamment à travers l'adoption de la norme FSC, qui

¹²⁹Les signataires font indirectement mention de la campagne en affirmant qu'en 2006, près de 200 000 citoyens ont appuyé une demande concernant la protection du secteur des Montagnes Blanches au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui constitue le résultat de la campagne.

rejoint aussi les intérêts des grands groupes écologistes. Les solutions concrètes qu'ils proposent démontrent aussi cette volonté de demeurer inclusif. Les groupes signataires réclament la création davantage d'aires protégées, mais également la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour limiter son impact sur les entreprises. Cette recherche d'inclusion dans les mesures proposées semble viser à instaurer une nouvelle collaboration entre les différents acteurs et ainsi créer de nouveaux sujets environnementaux en changeant leur rapport à la forêt.

La nature de mouvement socioécologique dominant de Greenpeace aurait créé une image négative dans les régions forestières pour l'ensemble des groupes écologistes. Comme l'exprime un écologiste issu d'une région forestière (03) : « Tous les sondages qu'on a faits avec le mot "environnement" nous ont révélé que pour une grande partie des gens, qui sont des non-initiés à la question environnementale, le mot "environnement" est chargé négativement, pis associé à Greenpeace ». En proposant une vision complètement différente de celle de Greenpeace, les signataires de la Plateforme forêt tentent, bien qu'indirectement, d'atténuer la dominance de l'organisation dans le débat de la gestion forestière et les répercussions négatives que ses discours sans nuances ont pu avoir sur l'ensemble du mouvement écologiste (03; 04; 06; 09; 10). Les grands principes de la Plateforme forêt ont été relayés au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans une lettre ouverte publiée dans *Le Quotidien* (Boudreau; Caron; Dumont et Simard, 2015). Cela démontre la volonté des groupes écologistes signataires de rejoindre les populations qui dépendent davantage de l'exploitation forestière et d'assurer leur inclusion dans les changements institutionnels qu'ils proposent. Greenpeace, parfois en collaboration avec d'autres groupes écologistes (Bélanger, Filion et Nadeau, 2009), a communiqué avec la population par des lettres ouvertes, mais celles-ci ont majoritairement servi à répondre à des critiques, et non promouvoir les changements qu'elle propose (Filion, 2008; Breton et collab., 2010; Mainville, 2015).

Critique des communautés forestières : la formation d'une résistance organisée

Au cours de la quatrième période, la critique provenant des communautés forestières est devenue particulièrement acerbe et organisée, entre autres grâce à la formation de l'Alliance forêt boréale. Concrètement, cette évolution dans le niveau de mobilisation des représentants des communautés forestières s'est observée à travers des interpellations fréquentes du gouvernement du Québec et d'autres grandes organisations sur les différentes échelles de gouvernance (Potvin, 2013a; Lévesque, 2014; Tremblay, 2015c). Les élus de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont appelé

à plusieurs reprises le gouvernement à reprendre le contrôle de la forêt face à ce qu'ils considéraient être de l'ingérence de la part de Greenpeace (Potvin, 2013a; Lévesque, 2014). Ceux-ci se sont également mobilisés pour interpeller des organismes nationaux et internationaux, dont FSC Canada. Ils ont rappelé à l'organisme le caractère traditionnel de l'activité forestière et son importance au sein de certaines collectivités québécoises, ainsi que la nécessité pour les intervenants comme Greenpeace d'en prendre compte (Lévesque, 2014). La nécessité des communautés forestières à interpeller directement ces acteurs aux échelles supérieures¹³⁰ témoigne de l'absence de Greenpeace à l'échelle locale. De plus, le besoin de leur rappeler les défis socioéconomiques dans la forêt boréale révèle l'incapacité de Greenpeace de prendre en considération les sensibilités de l'enjeu.

Il en va de même pour certains syndicats qui se sont radicalisés. C'est le cas d'Unifor-Québec qui est allé jusqu'à demander au gouvernement de réinstaurer la légalité des poursuites-bâillon pour empêcher Greenpeace de mener ses campagnes (Potvin, 2016). Ce dernier a demandé au gouvernement de « défend[re] vigoureusement l'industrie forestière et les travailleurs et démont[er] clairement sa fierté pour la forêt » afin d'éviter une « catastrophe » dans les régions (Potvin, 2013c, § 1). Le syndicat a également demandé au gouvernement d'agir concernant le dossier de la suspension des certifications FSC de PFR, affirmant que les communautés, les entrepreneurs et les travailleurs sont abandonnés et constituent des victimes de la campagne de Greenpeace, accusée d'avoir mené aux pertes des certifications. Ces affirmations viennent confirmer le rapprochement des intérêts de l'industrie et des communautés, alors que les avantages comparatifs de PFR (la norme FSC) sont directement liés à leur bien-être.

Par ailleurs, le syndicat a accusé Greenpeace de ne pas participer aux mécanismes locaux de gouvernance et de prise de décision en exposant son absence aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire TGIRT (04)¹³¹ et dans les usines où elle pourrait constater la réalité des travailleurs (Potvin, 2013c). Cette critique reflète le sentiment des communautés forestières d'être dépossédées de leur territoire, alors qu'ils se définissent comme de victimes des décisions de grandes organisations internationales comme Greenpeace. Cela crée un contraste avec la volonté

¹³⁰ Depuis 2017, l'Alliance forêt boréale s'étend hors de la province du Québec, ce qui lui permet de rejoindre encore davantage les différentes échelles (FQM, 2015; Bouchard, 2017).

¹³¹ Instaurées par le nouveau régime forestier de 2010, les TGIRT servent à recueillir les préoccupations de toutes les parties touchées par la gestion forestière d'un territoire, de fixer des objectifs locaux et de convenir collectivement de mesures d'harmonisation d'usages.

exprimée de Greenpeace de défendre l'intérêt des populations contre les excès des grandes multinationales (Greenpeace, 2015c). La gestion à l'échelle locale ne concorde pas avec sa structure hiérarchisée, qui lui permet d'être efficace et de maintenir un discours uni à grande échelle, et sa nécessité de proposer des solutions pouvant être comprises par l'ensemble de ses sympathisants. Il convient de rappeler que PFR a inauguré au cours de cette période le Forum boréal, qui visait à répondre aux demandes des populations locales d'être entendues par les acteurs importants dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale. Ce forum, opposé à l'absence de Greenpeace à l'échelle locale, a certainement contribué à faire passer Greenpeace de mouvement de résistance à oppresseur.

Les conséquences de cette incohérence entre sa gestion de haut niveau et ses prétentions plus locales se sont fait ressentir dans les communautés forestières. Dans ce cas-ci, les entreprises, dont les actions seraient condamnables selon Greenpeace, sont décrites comme des victimes, au même titre que les travailleurs. L'utilisation de termes comme « guerre » et « victimes » pour décrire la campagne de Greenpeace et ses répercussions démontre qu'elle n'était pas perçue comme agissant pour résister à des agressions ou des abus, mais qu'elle en serait elle-même l'instigatrice (Potvin, 2013c).

Critique du gouvernement : la défense du régime institutionnel

Les pressions des communautés forestières se sont fait ressentir et l'État n'est pas demeuré insensible à ces interpellations. Dans un contexte où la critique des communautés se faisait plus acerbe et que l'industrie était en pléines procédures judiciaires contre Greenpeace, il semble que le moment était idéal pour le gouvernement de se positionner ouvertement contre l'organisation et contribuer à renforcer l'impression qu'elle excluait les populations locales, afin de garantir le soutien des communautés au régime institutionnel (11).

Le gouvernement du Québec a adopté au cours de cette période un discours extrêmement critique à l'égard de Greenpeace, au point d'en devenir pratiquement une politique officielle, comme le témoigne la « déclaration de guerre » de l'ex-ministre des Forêts Laurent Lessard contre Greenpeace. Ainsi, il identifie Greenpeace comme une menace ou une ennemie du Québec. Celui-ci a également accusé l'organisation de « désinformation » en faveur des concurrents du Québec (Bergeron, 2016). La description des actions de Greenpeace comme étant de la désinformation est fréquemment réalisée par l'industrie (Tremblay, 2014b; 2015b; Garneau, 2017). Toutefois,

l'élément le plus important est le lien réalisé par Lessard entre cette désignation implicite « d'ennemie » et les concurrents du Québec sur les marchés internationaux (Bergeron, 2016). De cette façon, Lessard lie les intérêts du Québec et de ses habitants à ceux de l'industrie et les intérêts de Greenpeace à ceux d'acteurs distants et inconnus qui représentent une menace. Toute action pouvant nuire à l'industrie pourrait ainsi nuire à l'ensemble du Québec. La forte interdiscursivité entre le discours de l'État et celui de l'industrie démontre leur relation intime et leur volonté à préserver le régime institutionnel prévalent¹³².

Outre la déclaration du ministre des Forêts, les interventions de l'État pour solidifier ce lien entre l'industrie et les populations des régions forestières au détriment de Greenpeace ont été fréquentes. La déclaration du premier ministre du Québec affirmant qu'il ne « sacrifierai[t] pas une *job* dans la forêt pour les caribous forestiers » (Le Quotidien, 2014, § 2) a fortement résonné au sein de la population (11), alors que sa protection constituait un des principaux chevaux de bataille de Greenpeace dans la région. En liant implicitement la protection du caribou forestier à des pertes d'emplois, le premier ministre pourrait avoir contribué à renforcer la perception que les actions de Greenpeace allaient à l'encontre du bien-être socioéconomique des communautés.

Le fait d'avoir porté le litige qui oppose Greenpeace à PFR devant les tribunaux et, surtout, le manque de réaction initial de l'organisation (07) aurait procuré au discours de l'industrie une influence décisive sur la suite de l'enjeu. La loi procure une grande autorité à celui à qui elle bénéficie étant donné qu'elle procure une puissante aura d'objectivité et fixe à l'intérieur de balises institutionnelles ce qui est permis et ce qui ne l'est pas (Kramer, 2007). Le manque de réaction initial de Greenpeace à la poursuite de PFR, semble alors avoir donné l'impression que Greenpeace était en effet coupable de ce dont elle était accusée par l'industrie. En conséquence, une forte opposition de la part des communautés et de l'État semble s'être formée et une distanciation grandissante des autres groupes écologistes de Greenpeace semble aussi s'être opérée. L'identité de Greenpeace en tant que mouvement de résistance a ainsi été fortement mise à mal au cours de cette période, ce qui l'aurait poussée à revoir plus profondément ses discours et sa stratégie militante, comme il a été démontré.

¹³² Au cours de la quatrième période, le nouveau régime forestier de 2010 a été mis en œuvre. Toutefois, au moment de réaliser cette recherche, peu de changements concrets pouvaient être observés (04; 06; 09; 10).

6 Conclusion

« Il y a eu une revendication fondamentale depuis le début de l'existence [des coopératives forestières] : avoir le droit de gérer la forêt qu'on habite » (11). Cette déclaration d'un représentant des coopératives forestières met en lumière ce qui constitue l'enjeu principal dans la forêt boréale du Québec et qui préoccupe la majorité des parties prenantes. Malgré les conceptions différentes de la forêt et les divergences quant à la façon de l'habiter, la grande majorité des populations, entreprises et groupes locaux recherchent la même chose : s'approprier leur territoire.

Les images de destruction de la forêt boréale présentées dans le documentaire de Richard Desjardins en 1999 ne constituent pas le problème en soi, mais davantage un symptôme d'un enjeu beaucoup plus profond. Au Québec, la forêt est bien plus qu'une ressource : elle est un moyen de subsistance, un habitat et un puissant référent identitaire. Plusieurs régions du Québec se sont développées grâce à la foresterie et la forêt en est venue à constituer un élément central autour duquel une partie de la pensée et des actions de plusieurs communautés se structurent. La distanciation croissante de l'industrie à partir des années 1970, notamment avec la mécanisation, l'impartition du travail et, éventuellement, la fin des tenures forestières, a mené plusieurs communautés à être dépossédées d'une ressource et d'un territoire qui les définit. La dégradation du patrimoine forestier et la détérioration des conditions de travail dans l'industrie sont des signes de la perte de contrôle des populations sur la forêt.

La prise de conscience de la gouvernance distante des forêts, et plus précisément le sentiment des populations locales d'être exclues et de ce processus de gouvernance, semble avoir été à la source de la grande majorité des conflits forestiers au Québec depuis la colonisation du territoire, la plus récente crise n'en fait pas exception. Il semble que les difficultés que rencontre Greenpeace dans sa campagne dans la forêt boréale du Québec proviennent de l'omission de prendre en compte la relation particulière que les Québécois entretiennent avec la forêt. Malgré une distanciation croissante de l'industrie, elle a pu maintenir sa position dominante en développant des discours qui se structurent autour de la relation intime que la population entretient avec le territoire forestier. En maintenant l'idée qu'elle induit un développement local et qu'elle gère la forêt en fonction d'assurer sa pérennité, elle s'assure l'appui des communautés qui y habitent, ce que Greenpeace ne semble pas avoir réussi à faire. Sa nature foncièrement contradictoire, issue de son identité en

tant que mouvement de résistance et comme organisation dominante, pourrait avoir été à la source de cette situation.

Greenpeace, pour demeurer dominante à l'échelle internationale, doit être en mesure d'atteindre tous ses sympathisants à travers le Canada ou le monde. Toutefois, sa légitimité provient également de sa nature en tant que mouvement de résistance, protégeant les populations et territoires locaux des excès de certaines grandes industries et institutions. Entre d'autres mots, pour maintenir ses deux identités, Greenpeace doit défendre des causes locales avec des moyens nationaux et internationaux. Cependant, l'exposition de cette contradiction met en lumière sa distance réelle avec les populations et affecte sa crédibilité, comme il a été le cas dans la forêt boréale du Québec. Les critiques que les différentes parties impliquées dans l'enjeu ont adressées à Greenpeace semblent l'avoir mené à modifier son discours et ses stratégies à plusieurs reprises dans les dernières années afin de protéger ses identités.

Lorsque Greenpeace a intensifié sa campagne dans la forêt boréale en 2007, elle a voulu rapidement s'imposer comme un mouvement aussi crédible, voire plus, que celui qui s'était formé dans les années 1970 au sein des régions forestières en adoptant un discours très critique. Toutefois, afin d'atteindre l'ensemble de ses sympathisants au Canada et dans le monde, elle a dû grandement simplifier son discours, ne lui permettant pas de prendre en compte les complexités de l'enjeu. Entre autres, son manque de considération pour les enjeux socioéconomiques lui a attiré de nombreuses critiques de la part des communautés locales et a permis à l'industrie de solidifier ses liens avec ces dernières, qui avaient été grandement remis en question par le mouvement socioécologique initial. De plus, la nature de Greenpeace en tant que mouvement socioécologique dominant a permis à son discours d'accaparer la majorité de l'espace public autour de l'enjeu de la gestion de la forêt boréale au Québec et de partiellement éclipser celui des groupes locaux, créant des tensions avec ces derniers.

Face à ces critiques et suivant l'adoption d'un nouveau régime forestier attribué à l'activisme du premier mouvement socioécologique, Greenpeace semble avoir voulu démontrer que sa campagne pouvait aussi mener à des changements majeurs dans la forêt boréale. Ainsi, l'*Entente sur la forêt boréale canadienne* (EFBC) a été signée la même année que l'adoption du régime. Dans le cadre de cette entente, Greenpeace, qui affirmait avoir joué un rôle majeur dans sa réalisation, et quelques autres grands groupes nationaux et internationaux ont convenu de cesser leurs campagnes en

échange de l'adoption de pratiques plus durables par plusieurs grandes entreprises. L'EFBC, qui n'a inclus aucun groupe local ou régional, s'est avérée un échec. Aucun changement substantiel dans les pratiques de l'industrie n'a pu être observé. De ce fait, les identités de Greenpeace en tant que mouvement de résistance, en diminuant drastiquement ses critiques envers l'industrie, et en tant qu'organisation dominante, en adoptant des mesures largement contreproductives, ont été mises à mal au cours de cette période. La réalisation de l'EFBC lui a attiré encore une fois de nombreuses critiques, principalement des Premières Nations et des groupes écologistes locaux, qui ont mis en lumière l'incohérence des actions de l'organisation.

Afin de réaffirmer ses identités, Greenpeace s'est retirée de l'EFBC et a adopté à nouveau un discours très critique. Toutefois, pour rétablir sa position dominante, elle a repris sa campagne sans collaborer avec les groupes locaux ou consulter suffisamment les communautés. En conséquence, elle n'a pas pris en compte que des changements réglementaires importants dans la forêt se mettaient en place au Québec, créant un sentiment d'insécurité au sein des collectivités locales. En reprenant une campagne à grande échelle et très critique, elle les a fait davantage craindre pour leur bien-être et a créé un mouvement d'opposition. De plus, les nombreuses accusations qu'elle a émises à l'égard de l'industrie, dont certaines se sont révélées fausses, ont mené la compagnie Produits forestiers Résolu, particulièrement ciblée par Greenpeace, à la poursuivre en cour.

Cette poursuite a permis à l'industrie de fortement délégitimer Greenpeace. Son manque de réaction initiale semble avoir donné l'impression qu'elle agissait véritablement de mauvaise foi et, par le fait même, semble avoir largement bénéficié l'industrie. Pendant que Greenpeace limitait ses sorties publiques, Produits forestiers Résolu créait des structures d'échanges et de communications avec les collectivités locales. Contrairement aux périodes précédentes, Greenpeace semble avoir décidé d'adapter son discours et sa stratégie en fonction des critiques qui lui ont été émises afin de rebâtir de manière plus durable ses identités comme mouvement de résistance et comme organisation dominante. De ce fait, elle semble maintenant adopter deux types de discours dans le cadre de sa campagne dans la forêt boréale. Le premier inclut davantage de considérations pour les communautés locales, mais se limite aux communications réalisées au Québec. Le second type de discours, destiné aux campagnes à grande échelle, se concentre sur des causes plus larges comme la dégradation de la forêt boréale à travers le monde et la liberté

d'expression (en lien avec les poursuites qui la visent). Ainsi, elle limite les tensions entre ses deux impératifs identitaires.

En simplifiant initialement l'enjeu dans lequel elle était impliquée pour atteindre tous ses sympathisants, Greenpeace n'aurait pas agi de manière différente que l'industrie en déposant¹³³ les populations de la gestion de leur forêt au nom d'intérêts distants. Comme un militant écologiste qui a été impliqué dans l'enjeu l'exprime bien (09), ce que les populations affectées déplorent est le fait que de « grosses compagnies qui n'ont pas de visages, qui sont souvent des grosses multinationales, [...] s'installent, [...] prennent la ressource pis [...] s'en vont avec ». Cette description de l'action de certaines grandes forestières a également fréquemment été attribuée à la « multinationale écologiste » (Francoeur, 2007b; Jacob, 2010; Côté, 2010; 6).

Les défis auxquels Greenpeace a fait face ont cependant démontré sa capacité d'adaptation. Les contradictions qui la caractérisent ne seraient alors pas totales, mais dialectiques. La double identité de Greenpeace est inhérente à son existence, mais loin de la condamner à un immobilisme organisationnel, elle la pousserait à constamment évoluer. L'exacerbation de ses contradictions dans la forêt boréale du Québec, affectant sa capacité à gouverner à distance, a forcé Greenpeace à revoir sa stratégie et son fonctionnement afin de conserver ses identités, à la base de son succès. Ainsi, à l'invitation de l'ABAT, très critique de Greenpeace au cours des dernières années, l'organisation s'est jointe à une représentante des Premières Nations et de plusieurs groupes locaux, régionaux et nationaux en juillet 2017¹³⁴ pour jeter les bases d'une nouvelle collaboration qui pourrait contrer le discours dominant de l'industrie et de l'État (Action boréale, 2017). Les changements au sein de Greenpeace ont aussi permis à d'autres acteurs possédant une forte légitimité locale de finalement se rallier à sa cause, comme la CSN (Tremblay, 2015a).

La courte période de temps, soit de seulement neuf ans, au cours de laquelle tous ces changements importants sont survenus, expose non seulement la sensibilité de Greenpeace aux critiques visant l'une ou l'autre de ses identités, mais aussi le degré de mobilisation des acteurs locaux qui ont su

¹³³ C'est sur la base de cette prémisse que le mouvement socioécologique initial s'est formé. L'intention ici n'est pas de critiquer l'industrie dans son ensemble.

¹³⁴ Précisément les groupes qui ont participé à ce rassemblement sont : Greenpeace, la SNAP-Québec, Nature Québec, Boréalisation et une émissaire de la communauté algonquine du Lac Simon.

profondément remettre en question les stratégies et le modèle de Greenpeace, et ce, à une échelle nationale et peut-être bien internationale.

Alors que Greenpeace représentait à l'époque « la » résistance écologiste à des systèmes globaux injustes et menaçant la préservation de l'environnement (Fréour, 2004), l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec témoigne de la capacité des groupes locaux à décloisonner leurs discours aux échelles nationales et internationales et à s'opposer eux-mêmes directement aux régimes qu'ils considèrent contraires à leurs intérêts. Cette situation semble amenuiser la perception de la position « monopolistique » de Greenpeace dans ce type de résistance (Fréour, 2004). Le cas de Greenpeace, qui est particulièrement sensible aux changements de dynamiques sur les différentes échelles en raison de sa polarisation identitaire, est possiblement révélateur des défis auxquels feront face les autres organisations internationales écologistes devant la capacité croissante des groupes aux échelles locales et régionales à décloisonner leurs discours (Libaert et Pierlot, 2009)¹³⁵. Cette réalité pourrait contraindre ces grandes à organisations à revoir leurs modèles et leurs relations avec les groupes aux différentes échelles.

Ainsi, bien que le positionnement distant de Greenpeace ait fortement contribué à polariser le débat dans la forêt boréale depuis 2007, cette dernière pourrait être un élément essentiel à l'émergence d'un nouveau débat de société, ouvrant la porte à une réappropriation du territoire forestier par les populations locales. Près de vingt ans après la sortie du documentaire *L'erreur boréale*, ayant mené au développement de l'enjeu à l'échelle de la province, Richard Desjardins, son réalisateur, évoque la possibilité d'une nouvelle campagne de cette ampleur (Prince, 2017). Greenpeace se retrouve alors, dix ans après avoir intensifié sa campagne dans la forêt boréale du Québec, à une croisée des chemins. La prédominance d'une ou de l'autre de ses identités déterminera si la prochaine campagne d'envergure au Québec sera marquée par la présence d'un mouvement socioécologique uni ou d'une multitude pouvant mener à la gestion forestière au Québec dans maintes directions.

¹³⁵ Pour Libaert et Pierlot (2009), les nouveaux moyens de communication, entre autres, permettent à des causes locales de s'internationaliser et à de nouvelles collaborations d'émerger aux différentes échelles.

7 Annexes

7.1 Chronologie de l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec

1986 : Adoption de la *Loi sur les forêts*

1997 : Formation de la *Coalition pour les forêts vierges nordiques* à l'initiative de l'Union québécoise pour la conservation de la nature

1999 : Sortie du documentaire *L'erreur boréale* de Richard Desjardins et Robert Monderie

2000 : Fondation de l'Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue

août 2000 : La *Coalition sur les forêts vierges nordiques* présente leur mémoire *Pour une enquête publique indépendante sur la forêt québécoise*, lors de la Commission parlementaire sur la mise à jour du régime forestier du Québec

11 octobre 2000 : La *Coalition sur les forêts vierges nordiques* dénonce le manque de profondeur de l'exercice de mise à jour du régime forestier et réclame une enquête publique indépendante afin d'en arriver à une réforme majeure de la foresterie québécoise

Mai 2001 : Adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives* (projet de loi n° 136)

23 mai 2001 : La *Coalition sur les forêts vierges nordiques* dénonce l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les forêts*, qui la juge insuffisante et comme favorisant le *statu quo*. La coalition réclame à nouveau une enquête publique indépendante. Elle veut une plus grande intégration des principes de gestion écosystémique dans les pratiques forestières dans la province

2001 : Dissolution de la *Coalition sur les forêts vierges nordiques*

2001 : Lancement de l'initiative *Aux arbres citoyens !*, composée de Nature Québec, de la SNAP, du WWF Canada et du RQGE

2002 : Le vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale dénonce la gestion de la ressource forestière dans la province

1er septembre 2003 : Lancement de la campagne internationale de Greenpeace pour la forêt boréale

26 et 27 septembre 2003 : Le RQGE, en collaboration avec l'ABAT et des communautés autochtones, organise à l'Université du Québec à Montréal le colloque BORÉAL. Celui-ci consiste en une série de conférences sur la gestion de la forêt boréale

2003 : Formation de la coalition *Sauvons l'île René-Levasseur*

23 octobre 2003 : Mise sur pied de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (Commission Coulombe)

2004 : Lancement de la campagne *Kleenex SOS Forêt* contre l'exploitation des forêts anciennes par la compagnie Kimberly-Clark

14 décembre 2004 : Dépôt du rapport de la Commission Coulombe

3 novembre 2005 : Tenue de la *Journée internationale d'action pour la forêt boréale* organisée, entre autres, par l'organisation Greenpeace

31 janvier 2007 : Manifestation de Greenpeace devant l'Assemblée nationale à Québec sous le son de scies mécaniques pour dénoncer l'exploitation de la forêt boréale intacte et réclamer un moratoire d'une durée indéterminée sur celle située dans les zones à valeur commerciale

25 juillet 2007 : Des militants de Greenpeace escaladent l'édifice Sun Life à Montréal où se situe le siège social de la compagnie forestière Abitibi-Consolidated afin d'y accrocher une bannière dénonçant les pratiques forestières de la multinationale

27 juillet 2007 : Les compagnies forestières Abitibi-Consolidated et Bowater fusionnent pour former AbitibiBowater

16 août 2007 : Publication du rapport *Emplois en dents de scie* de Greenpeace

19 août 2007 : Publication du rapport *Destruction en chaîne* de Greenpeace

13 septembre 2007 : Greenpeace bloque un navire devant livrer une cargaison de pâte de SFK Pâte, qui opère dans la forêt boréale québécoise, dans le port Grande-Anse sur la rivière Saguenay

14 septembre 2007 : Fin du blocus naval de Greenpeace et arrestation de huit militants de Greenpeace

Février 2008 : Publication du Livre vert sur les forêts intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*

22 février 2008 : Le gouvernement du Québec rend publique la liste de contrevenants à la *Loi sur les forêts*

10 avril 2008 : Publication du rapport *Une forêt chauffée à blanc* de Greenpeace

Juin 2008 : Publication du document de travail *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* afin d'apporter des précisions sur certains objectifs présentés dans le Livre vert

24 septembre 2008 : Trois militants de Greenpeace occupent les bureaux d'AbitibiBowater à Montréal pendant environ 24 heures

1er août 2009 : Kruger touche un dédommagement de 7,3 millions de dollars pour abandonner toute exploitation de la forêt sur l'île René-Levasseur

4 août 2009 : Conclusion d'une entente entre Kimberly-Clark et Greenpeace afin d'assurer une meilleure protection de la forêt boréale du Canada

2 décembre 2009 : Publication du rapport *Patrimoine menacé* de Greenpeace

18 mai 2010 : Signature de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne*

26 mai 2010 : Publication du rapport *Refuge Boréal* de Greenpeace

1er novembre 2011 : Publication du rapport *De biomasse à...biomascarade* de Greenpeace

Mai 2012 : Publication du rapport *Forêt boréale canadienne : un état des lieux* par les organisations Greenpeace, Canopy et ForestEthics

6 décembre 2012 : Greenpeace se retire de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne*

8 janvier 2013 : Publication d'une lettre ouverte de l'Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue annonçant qu'ils entrent en mode « greenwar »

15 janvier 2013 : Publication du rapport *Alerte boréale* de Greenpeace

20 mars 2013 : Greenpeace présente des excuses à Produits forestiers Résolu pour certaines des accusations qu'elle a dirigées contre elle concernant la violation de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne*

1er avril 2013 : Entrée en vigueur d'un nouveau régime forestier balisé par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*

17 avril 2013 : L'organisation Canopée se retire de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne*

15 mai 2013 : Publication du rapport *Des promesses à la réalité : Le développement (non) durable de Résolu* de Greenpeace

23 mai 2013 : Produits forestiers Résolu intente une poursuite de 7 millions de dollars pour diffamation contre Greenpeace

30 mai 2013 : Produits forestiers Résolu annonce le lancement du Forum Boréal, une plateforme d'échange et de dialogue avec les communautés des régions où l'entreprise réalise des activités en territoire boréal

21 et 22 novembre 2013 : Tenue du *Rendez-vous national sur la forêt québécoise*. L'événement rassemble des entreprises, des syndicats, des représentants des Premières Nations, des environnementalistes et des municipalités afin de doter le Québec d'un plan d'action forestier pour les trois années suivantes

12 décembre 2013 : Perte de certaines certifications *Forest Stewardship Council* de Produits forestiers Résolu en Ontario et au Québec (notamment dans le secteur des Montagnes Blanches au Saguenay-Lac-Saint-Jean)

18 mars 2014 : Des militants de Greenpeace posent une banderole sur la croix du mont Royal à Montréal

22 mai 2014 : Greenpeace présente l'« arbre-gardien » au siège social de Produits forestiers Résolu, à Montréal. L'« arbre-gardien » est une sculpture de bois récupéré de l'artiste Serge Belo. L'œuvre est signée par 61 000 sympathisants de la cause défendue par Greenpeace

Septembre 2014 : Adoption de la motion 65, proposée par Greenpeace International, à l'assemblée générale du *Forest Stewardship Council*. Celle-ci appelle à la protection de 80 % des forêts intactes dans le monde, incluant celles sur le territoire canadien

Juin 2014 : Création de l'Alliance forêt boréale regroupant des communautés, des citoyens, des travailleurs et des retraités de l'industrie forestière

2014 : Création à Saguenay du groupe écologiste Boréalisation

4 décembre 2014 : La compagnie *Best Buy* exige de ses fournisseurs qu'ils possèdent la certification *Forest Stewardship Council*. Ceci entraînera la fin de l'entente qu'elle avait avec Produits forestiers Résolu

Mars 2015 : Produits forestiers Résolu annonce qu'elle fermera définitivement l'usine à papier numéro 9 d'Alma, celle-ci prendra effet le 1er septembre

30 mars 2015 : Signature de la plateforme « Industrie forestière québécoise : pour des solutions durables » (aussi connue sous le nom de plateforme Forêt) par la SNAP Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Boréalisation et Nature Québec

13 juillet 2015 : Une entente est conclue pour résoudre le conflit entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec concernant l'exploitation forestière (le médiateur est l'ancien premier ministre Lucien Bouchard). Les Innus de Mashteuiatsh, au Lac-Saint-Jean, s'opposent à cette entente qui ampute, selon eux, leur territoire ancestral de 7 000 kilomètres carrés. Les cris de Waswanipi, dans le Nord-du-Québec, s'opposent également à cette entente, car elle ignore, selon eux, presque totalement les propositions d'aires protégées de la communauté et elle ouvre la porte à de nouvelles coupes et à la création de routes forestières, ce qui pourrait menacer l'héritage écologique et culturel de leur territoire

28 août 2015 : Le groupe de presse allemand Axel Springer renonce à s'approvisionner auprès de Produits forestiers Résolu en raison du conflit qui oppose l'industrie, les groupes écologistes et les Premières Nations

8 octobre 2015 : L'Action boréale d'Abitibi-Témiscamingue et l'entreprise Tembec concluent un protocole d'entente permettant à la compagnie de procéder à une récolte balisée de bois dans le territoire Kanasuta. Tembec accepte de protéger une bande de 60 mètres autour des cours d'eau et de ne pas endommager les milieux humides. En revanche, l'entreprise pourra couper 20 000 m³ de bois dans le secteur de Kanasuta

17 décembre 2015 : Le *Forest Stewardship Council International* lance un processus de médiation pour tenter de résoudre les enjeux qui empêchent Produits forestiers Résolu de retrouver ses certifications

4 février 2016 : Le *Forest Stewardship Council International* se retire du processus de médiation qu'il avait lancé avec l'entreprise Produits forestiers Résolu et critique le manque de volonté de la compagnie forestière

24 mars 2016 : L'émission *Enquête* de Radio-Canada diffuse un reportage sur le conflit dans la forêt boréale entre l'organisation Greenpeace Canada et la compagnie forestière Produits forestiers Résolu

26 avril 2016 : Kim Cartensen, le directeur général du *Forest Stewardship Council International*, annonce que la résolution 65 imposant une nouvelle norme en matière de gestion forestière sera mise en œuvre une fois qu'un nombre suffisant de parties prenantes s'y seront mobilisées

26 mai 2016 : Laurent Lessard, ministre des Forêts, déclare la « guerre » à l'organisation Greenpeace

27 mai 2016 : Le président du syndicat Unifor de la scierie de Mistassini, Daniel Leblond, et celui de la scierie de Dolbeau, Pascal Cloutier, proposent au gouvernement du Québec de faire adopter une loi pour permettre les poursuites-bâillons afin de faire taire Greenpeace

31 mai 2016 : Produits forestiers Résolu intente une poursuite pour diffamation contre Greenpeace et l'organisme STAND, anciennement connue sous le nom de ForestEthics aux États-Unis pour 100 millions de dollars

7 juin 2016 : Suspension temporaire des activités de l'usine de papier de Résolu à Kénogami pour une période de 11 jours

5 décembre 2017 : Lancement de la campagne *Greath Northern Forest* par Greenpeace International

1er mars 2017 : La *North Eastern Ontario Municipal Association* se joint à l'Alliance forêt boréale

Juin 2017 : Lancement de la campagne *Nos Voix Sont Essentielles* par Greenpeace International

1er juillet 2017 : Richard Desjardins dénonce à nouveau le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qu'il accuse de vouloir à tout prix couper les dernières forêts du Québec. Il laisse également planer la possibilité de produire un nouveau documentaire sur l'historique, l'aspect opaque et la proximité du ministère avec l'industrie

18 juillet 2017 : Greenpeace, la SNAP Québec, Nature Québec, Boréalisation et une émissaire de la communauté algonquine du Lac Simon se rencontrent à Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue, pour jeter les bases d'une nouvelle collaboration en vue de s'opposer à l'industrie

7.2 Banque de mots-clés *Nvivo*

Thème	Mots-clés
La malhonnêteté	Désinformation, désinformer, idéologie/idéologique, vérité*, dogmatique/dogmatisme, religion/religieux, temple, ayatollah, prédicateurs, prophète, menteur, mensonge/mensonger, salissage, sournois, malhonnêteté/malhonnête, religion/religieux, (sans) nuance*
L'économie	Économie/économique, emplois, développement*, croissance, usines, industrie, fermeture* (d'usine), gagne-pain, crise*, exportation, importation, marché, travail, travailleurs, travailleuses, commercial, commerciaux
Les droits des Premières Nations	Premières Nations, (droits) ancestraux, ancestral, autochtone, Waswanipi, Cris, crie, Innus, innue, inuit, Betsiamites, Opitchiwan, Grand Conseil, traité, Atikamekw, Obedjiwan
L'environnement	Aires protégées, caribous (forestiers), (développement) durable*, écosystème, gestion écosystémique, certification, FSC, protection/protéger*, (coupe à)* blanc, habitat, richesse*, environnement/environnemental, espèces, conservation/conservier,
La violence	Guerre, combat/combattre, lutte/lutter, commandos, guérilléros, guerrier, attaque/attaquer, menace/menacer, défendre, rivaux, terrorisme/terroriste, intimider/intimidation, peur, bouclier, arme, vicieux, escadron, croisade, violence, peur, menace, menacer, mal*
L'humanité	Humanité, humains, monde, famille, citoyens, Homme
Les relations d'échelles	Local, national, international, régional, régions, communautés, métropole, villes*, Montréal*, Toronto*, urbain, citoyen, Saguenay-Lac-Saint-Jean*, grande*, petite*

*Les mots qui peuvent avoir plusieurs sens ou qui sont pertinents que lorsqu'ils sont placés dans un contexte particulier ont été validés manuellement par l'auteur.

7.3 Fréquences thématiques par quotidien pour la première période historique

L'arrivée de Greenpeace et la polarisation de l'enjeu (20 août 2007 au 17 mai 2010)					
Journal	Nombre d'articles	Violence	Économie	Environnement	Humanité
La Presse	31	9 articles/14 références	19 articles/68 références	21 articles (67,74 %)/106 références	2 articles/2 références
Le Quotidien	173	82 (47,40 %) articles/192 références	140 articles/588 références	102 articles (58,96 %)/448 références	18 articles/32 références
Le Journal de Montréal	14	8 articles (54,14 %)/12 références	10 articles/31 références	12 articles (85,71 %)/26 références	0 article/0 référence
Le Devoir	31	14 articles/28 références	21 articles/77 références	23 articles (74,19 %)/159 références	2 articles/2 références
Total	249	113 articles (45,38 %)/246 références	190 articles (76,31 %)/764 références	158 articles (63,45 %)/739 références	22 articles (8,84 %)/36 références
L'arrivée de Greenpeace et la polarisation de l'enjeu (20 août 2007 au 17 mai 2010)					
Journal	Nombre d'articles	Premières Nations	Malhonnêteté	Relations d'échelle	
La Presse	31	1 article/1 référence	4 articles/7 références	17 articles/85 références	
Le Quotidien	173	10 articles/11 références	36 articles (20,81 %)/69 références	140 articles/623 références	
Le Journal de Montréal	14	1 article/2 références	1 article/1 référence	7 articles/20 références	
Le Devoir	31	4 articles/6 références	6 articles/12 références	26 articles/135 références	
Total	249	16 articles (6,43 %)/20 références	47 articles (18,88 %)/89 références	190 articles (76,31 %)/863 références	

7.4 Fréquences thématiques par quotidien pour la seconde période historique

L'entente « historique » et le début de la trêve (18 mai 2010 au 5 décembre 2012)					
Journal	Nombre d'articles	Violence	Économie	Environnement	Humanité
La Presse	21	13 articles/21 références	18 articles/72 références	19 articles/135 références	1 article (4,76 %)/1 référence
Le Quotidien	23	12 articles/25 références	21 articles/82 références	16 articles/100 références	3 articles (13,04 %)/5 références
Le Journal de Montréal	5	1 article/7 références	2 articles/4 références	4 articles/19 références	0 article/0 référence
Le Devoir	8	5 articles/12 références	2 articles/5 références	8 articles/69 références	1 article (12,5 %)/1 référence
Total	57	31 articles (54,36 %)/65 références	43 articles (75,44 %)/163 références	47 articles (82,45 %)/323 références	5 articles (8,77 %)/7 Références
L'entente « historique » et le début de la trêve (18 mai 2010 au 5 décembre 2012)					
Journal	Nombre d'articles	Premières Nations	Malhonnêteté	Relations d'échelle	
La Presse	21	3 articles/13 références	1 article/1 référence	19 articles/69 références	
Le Quotidien	23	7 articles/15 références	3 articles/3 références	20 articles/107 références	
Le Journal de Montréal	5	1 article/1 référence	0 article/0 référence	4 articles/19 références	
Le Devoir	8	3 articles/7 références	0 article/0 référence	8 articles/40 références	
Total	57	14 articles (24,56 %)/36 références	4 articles (7,02 %)/4 références	51 articles (89,47 %)/235 références	

7.5 Fréquences thématiques par quotidien pour la troisième période historique

La reconstruction identitaire de Greenpeace (6 décembre 2012 au 22 mai 2013)					
Journal	Nombre d'articles	Violence	Économie	Environnement	Humanité
La Presse	7	3 articles/6 références	6 articles/19 références	7 articles/88 références	0 article/0 référence
Le Quotidien	24	9 articles/18 références	18 articles/96 références	24 articles/169 références	6 articles/11 références
Le Journal de Montréal	4	3 articles/3 références	2 articles/3 références	4 articles/36 références	0 article/0 référence
Le Devoir	4	1 article/1 référence	4 articles/6 références	4 articles/35 références	0 article/0 référence
Total	39	16 articles (41,03 %)/28 références	30 articles (76,92 %)/124 références	39 articles (100 %)/328 références	6 articles (15,38 %)/11 références

La reconstruction identitaire de Greenpeace (6 décembre 2012 au 22 mai 2013)				
Journal	Nombre d'articles	Premières Nations	Malhonnêteté	Relations d'échelles
La Presse	7	0 article/0 référence	2 articles/3 références	6 articles/17 références*
Le Quotidien	24	2 articles/4 références	5 articles/15 références	18 articles/63 références
Le Journal de Montréal	4	1 article/2 références	1 article/1 référence	1 article/1 référence
Le Devoir	4	3 articles/9 références	0 article/0 référence	3 articles/3 références*
Total	39	6 articles (15,38 %)/15 références	8 articles (20,51 %)/19 références	28 articles (71,79 %)/84 références

7.6 Fréquences thématiques par quotidien pour la quatrième période historique

La restructuration du mouvement (23 mai 2013 au 20 septembre 2016)					
Journal	Nombre d'articles	Violence	Économie	Environnement	Humanité
La Presse	51	25 articles/46 références	47 articles/329 références*	49 articles/691 références	9 articles/18 références
Le Quotidien	173	106 articles/235 références	163 articles/1168 références	166 articles/1675 références	33 articles/56 références
Le Journal de Montréal	56	38 articles/119 références	48 articles/281 références	53 articles/555 références	10 articles/15 références
Le Devoir	27	19 articles/57 références	26 articles/136 références	27 articles/558 références	7 articles/15 références
Total	307	188 articles (61,23 %)/457 références	284 articles (92,5 %)/1914 références	295 articles (96,09 %)/3479 références	59 articles (19,21 %)/104 références
La restructuration du mouvement (23 mai 2013 au 20 septembre 2016)					
Journal	Nombre d'articles	Premières Nations	Malhonnêteté	Relations d'échelles	
La Presse	51	14 articles/41 références	21 articles/50 références	41 articles/157 sources	
Le Quotidien	173	34 articles/53 références	36 articles/72 références	164 articles/587 références	
Le Journal de Montréal	56	12 articles/45 références	30 articles/83 références	53 articles/152 références	
Le Devoir	27	4 articles/ 13 références	8 articles/28 références	24 articles/64 références	
Total	307	64 articles (20,85 %)/152 références	95 articles (30,95 %)/233 références	282 articles (91,86 %)/960 références	

7.7 Les stratégies de (dé)légitimation selon van Leeuwen (2007)

Stratégies discursives	Déclinaisons
Argument d'autorité	Personnelle (exemples) - Figure d'autorité (parent, professeur, etc.) - Célébrité
	Impersonnelle (exemples) - Loi - Tradition - Expertise
Évaluation morale	Qualificatif / Adjectif (exemple) - Attribuer une valeur morale à une action ou un discours (connoté positivement ou négativement)
	Analogie (exemple) - Comparaison
Rationalisation	Instrumentale (exemples) - Axée sur les effets (x entraîne y) - Axée sur les objectifs (faire x pour obtenir y)
	Théorique (exemples) - Explicative (x est bon parce qu' il a aidé y) - Descriptive (x est y) - Prédiction (si x survient , y pourrait disparaître)
Construction de récit	Récit moral (exemple) - Présente un exemple d'agissement vertueux Récit d'avertissement (exemple) - Présente un exemple d'agissement condamnable

7.8 Analyses détaillées des contre-discours

Articles de la première période d'analyse

Article 1

"DÉGUEULASSE! RÉPUGNANT...", DIT CHEVRETTE (2007) - Yvon Lapradele, Le Journal de Montréal (2007)		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Rationalisation</i>	6	42,86 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les objectifs	2	
<i>Théorique</i>		
Explicative	1	
Descriptive	3	
<i>Évaluation morale</i>	8	57,14 %
Adjectif	6	
Analogie	2	
TOTAL	14	100,00 %

L'auteur de cet article reprend le discours de Guy Chevrette, PDG du CIFQ, et celui de Denis Leclerc, porte-parole de la forestière Abitibi-Consolidated, visée dans le rapport *Destruction en chaîne* de Greenpeace. À l'instar de Greenpeace et répondant à sa critique peu nuancée, la macrostratégie employée par les représentants de l'industrie cités dans cet article est celle de la « destruction ». MM. Chevrette et Leclerc tentent de dépeindre Greenpeace comme une intimidatrice guidée par des intérêts internationaux, la rendant insensible aux réalités économiques locales, alors que l'industrie, qui servirait les intérêts locaux, serait une victime. Ces derniers identifient donc clairement un « bon » et un « mauvais » camp.

C1. Le PDG du Conseil québécois de l'industrie forestière, Guy Chevrette, considère que le rapport-choc sur la forêt boréale est "dégueulasse et répugnant".

"Je dirais même qu'il s'agit d'une forme de chantage économique. Ces gens-là chez Greenpeace ont voulu faire peur aux clients commerciaux des forestières. C'est une claque de trop! ", a-t-il confié hier après-midi au Journal de Montréal.

En qualifiant le rapport-choc de Greenpeace de « dégueulasse » et de « répugnant », qui constituent des termes à forte connotation négative, M. Chevrette tente de démontrer la bassesse et le caractère

déshonorant des critiques de Greenpeace. Il définit ensuite ces actions « répugnantes » comme une « une forme de chantage économique » destiné à faire peur aux clients des compagnies. L'emploi de cette rationalisation instrumentale permet d'associer les agissements de Greenpeace à celle d'un intimidateur (créer la peur).

Par l'emploi de ces évaluations morales et de cette rationalisation instrumentale, M. Chevette identifie les actions pouvant nuire aux activités économiques des entreprises comme condamnables et comme constituant de l'intimidation, car celles-ci permettent de « maintenir en vie »¹³⁶ les communautés de la région, pour reprendre le discours tenu par M. Chevette précédemment (Radio-Canada, 2007b). De cette façon, M. Chevette lie les intérêts des grands industriels, un acteur dominant dans la forêt boréale, à ceux des communautés par l'utilisation du discours du développement local.

C2. "Des perroquets de Greenpeace International qui font fi du développement durable, des impacts économiques et de l'emploi. On jurerait des lobbyistes du béton et de l'acier qui ne comprennent rien à la forêt", a-t-il martelé.

M. Chevette retrace ensuite la source des actions condamnables de Greenpeace aux directives de la branche internationale de l'organisation. En comparant les militants de Greenpeace au Québec à des perroquets, M. Chevette souligne leur manque d'autonomie et le fait qu'ils ne font que répéter ce que leur dicte la branche internationale de l'organisation. Les motivations derrière les actions de Greenpeace proviendraient donc d'intérêts distants. Le caractère négatif de cette gouvernance à distance est davantage souligné en comparant Greenpeace à des « lobbyistes du béton et de l'acier qui ne comprennent rien à la forêt ». Cette comparaison met l'accent sur le manque de connaissances de l'organisation et sur leur déconnexion des réalités de la foresterie au Québec. Les directives de Greenpeace International ne correspondraient ainsi pas aux préoccupations locales.

C3. "On a rencontré ses dirigeants, mardi dernier, et ils nous ont dit qu'ils allaient cibler nos clients pour nous faire mal. Ça ressemble à une technique pour nous faire flancher ", a-t-il ajouté.

Le discours de M. Leclerc abonde dans le même sens. L'emploi d'une rationalisation instrumentale pour identifier l'objectif de Greenpeace comme étant de « faire mal » à Abitibi-Consolidated relie encore une fois les actions de Greenpeace à celle d'un intimidateur (faire mal). Cela contribue à

¹³⁶ Voir la section « La critique de l'industrie : défenseur de l'économie locale » pour plus d'explications.

définir les actions de l'organisation comme immorales. L'organisation ne chercherait pas à trouver des solutions, mais plutôt à blesser l'industrie.

Au même titre que M. Chevette, M. Leclerc s'affaire à lier la stratégie de Greenpeace, cherchant à atteindre les intérêts économiques de l'industrie, à l'immoralité. Il légitime de ce fait indirectement le discours dominant qui veut que l'industrie, en poursuivant ses intérêts économiques, agisse dans la vertu et dans l'intérêt des communautés en stimulant le développement économique.

C4. Denis Leclerc dit ne pas comprendre "l'insistance" de Greenpeace à forcer les forestières à se conformer à la certification FSC.

"Toutes nos opérations forestières sont certifiées, mais pas avec celle qui est préconisée par Greenpeace. Est-ce que c'est cela, leur problème?", questionne-t-il.

L'emploi d'une rationalisation descriptive dans le premier extrait contribue à construire l'image de Greenpeace comme 1) une organisation intimidatrice (elle « insiste » et « force » Abitibi-Consolidated d'agir d'une certaine façon) et 2) comme méconnaissant les réalités de la foresterie au Québec. L'incompréhension de Denis Leclerc démontre l'illogisme des actions et du discours de Greenpeace. L'affirmation que toutes les opérations d'Abitibi-Consolidated sont déjà certifiées, donc qui ne devrait pas faire l'objet de pressions aussi radicales vient réaffirmer cet illogisme.

La rationalisation explicative sous forme de questionnement qui suit cette affirmation permet de lier cet illogisme à l'intransigeance de Greenpeace, donc sa nature intimidatrice, mais aussi, indirectement à sa distance de l'enjeu. La norme *Forest Stewardship Council* (FSC), entre autres fortement promue par Greenpeace, est une norme internationale gérée par des représentants externes au Canada et au Québec, alors que d'autres normes que certains jugent crédibles ont été développées au Canada, comme la norme *Canadian Standards Association* (Huybens, 2007; 7). Un membre de la FQCF (11) expose bien ce que Denis Leclerc tente de démontrer dans l'article :

Il y a trois normes principales en Amérique du Nord. Celle de FSC c'est une norme qui est supportée par Greenpeace, qui a fait une campagne infernale contre les utilisateurs de la ressource, campagne tellement grande qu'ils ont réussi à convaincre les acheteurs des produits forestiers que ce n'était que la seule norme qui était crédible. Alors que CSA, qui est une certification qui a été faite au Canada, [a été jugée] égale ou supérieure [par] les différents groupes qui font la promotion de chacune de ces normes, pis les normes se sont inspirées les unes les autres. Mais la guerre de marketing, c'est Greenpeace qui l'a gagnée avec FSC. Donc les industriels n'ont pas vraiment eu le choix. La norme CSA a été remplacée et on était les meilleures au monde-là avec cette norme.

C5. Pour sa part, la chaîne Rona, qui achète son bois des forestières visées par le rapport, n'a pas l'intention de briser ses contrats d'approvisionnement, selon sa porte-parole Éva Boucher Hartling.

"Nous considérons que les forestières font partie de la solution. Nous avons nous-mêmes une politique de développement durable ", a-t-elle conclu.

Enfin, la déclaration d'Éva Boucher Hartling¹³⁷, qui affirme ne pas avoir l'intention de briser ses contrats d'approvisionnement avec les compagnies forestières, oppose ainsi la vertu des clients et des forestières (respect des engagements) aux actions déshonorantes de Greenpeace qui tenterait de briser ces engagements, délégitimant de ce fait son discours.

¹³⁷ À noter que la compagnie RONA a aussi été dénoncée dans le rapport *Destruction en chaîne* et identifiée comme complice de la destruction de la forêt en s'approvisionnant auprès d'entreprises aux actions condamnables.

Article 2

Greenpeace ne détient pas le monopole de la vérité – Carol Néron, Le Quotidien (2007) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	2	4,76 %
Impersonnelle		
Personnelle	2	
<i>Rationalisation</i>	15	35,71 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les objectifs	2	
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Prédiction	3	
Explicative	1	
Descriptive	8	
<i>Évaluation morale</i>	24	57,14 %
Adjectif	15	
Analogie	9	
<i>Construction de récits</i>	1	2,38 %
Contes d'avertissement	1	
TOTAL	42	100,00 %

Dans cet article, le thème de l'économie est très présent, mais est abordé sous l'angle des répercussions de la campagne de Greenpeace contre les grandes entreprises sur les communautés en matière d'emplois et de moyens de subsistance. Le lien que l'industrie a tenté de créer au cours de cette période entre ses intérêts mondiaux et nationaux et le bien-être des communautés est ainsi renforcé, légitimant la position dominante de cet acteur.

L'auteur de l'article, Carol Néron, est un chroniqueur bien connu dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et cela laisse présumer que son discours ait pu trouver écho au sein des communautés. Les macrostratégies employées par l'auteur sont très explicites et visent à « détruire » le discours de Greenpeace en créant une distinction claire entre les intérêts internationaux de Greenpeace,

qu'il connote négativement, et les intérêts locaux des communautés forestières, ainsi qu'à « perpétuer et justifier » le régime institutionnel dominant.

C1. Greenpeace pénètre avec ses gros sabots dans le monde en total bouleversement de l'industrie forestière québécoise. L'organisme, qui s'est donné unilatéralement comme mission de sauver la planète en y éradiquant toutes les activités humaines, prend le relais du poète de l'Abitibi, Richard Desjardins. Ce dernier peut se vanter d'être à l'origine de la pire crise à n'avoir jamais frappé l'activité forestière québécoise, une crise dont les répercussions se traduisent, depuis un an et demi, par des fermetures en séries d'entreprises et, conséquemment, des mises à pied record.

La description de l'arrivée de Greenpeace dans le débat de la gestion forestière par l'utilisation de l'expression « pénètre avec ses grands sabots » démontre qu'elle s'impose, sans égard aux habitants de la région qui dépendent de l'industrie forestière. Cette affirmation est renforcée en mentionnant que Greenpeace s'est donné sa mission « unilatéralement », donc sans considérations pour les intérêts autres que les siens. Carol Néron lie cette mission que Greenpeace s'est donnée, « sauver la planète », à l'éradication de toutes les activités humaines. Cette rationalisation instrumentale axée sur les effets simplifie les actions de Greenpeace en les dépeignant comme mur-à-mur et sans nuances, renforçant l'idée que l'organisation ne possède pas la sensibilité de prendre en compte les particularités locales et les besoins concrets des populations.

L'auteur associe aussi Greenpeace à l'ensemble du mouvement écologiste en affirmant qu'elle prend le relais de Richard Desjardins, associé quant à lui à la mobilisation initiale, ce qui témoigne de la polarisation de l'enjeu. Carol Néron évalue que le mouvement initial a mené à « la pire crise avoir jamais frappé l'activité forestière québécoise ». Greenpeace est donc *de facto*, puisqu'on l'associe à tout le mouvement, responsable de la perpétuation d'une crise qui mène à des « fermetures en séries d'entreprises et, conséquemment, des mises à pied record ». Cette « énumération émotionnelle explicite » (Reyes, 2011), crée l'impression que l'action des écologistes, à l'occurrence Greenpeace, mène à une spirale d'effets négatifs pour les communautés et lie par le fait même l'intérêt de l'industrie à celui de ces dernières.

C2. Alors que la lumière est encore loin de poindre au bout du tunnel, l'organisme demande aux clients des principales industries œuvrant en forêt — la plupart ont pignon sur rue au Saguenay— Lac-Saint-Jean — de cesser immédiatement toutes relations avec elles.

Cette citation représente l'utilisation d'une rationalisation descriptive par Carol Nérol pour mettre l'accent sur le caractère néfaste de la campagne de Greenpeace pour les communautés. En affirmant que la lumière est « encore loin de poindre au bout du tunnel », Néron laisse entendre que la situation dans les communautés est fragile et que la campagne de Greenpeace risquerait de

l'empirer en demandant aux entreprises locales de mettre « immédiatement » fin à leurs relations avec les grandes entreprises. L'emploi du terme « immédiatement » souligne à nouveau l'intransigeance de Greenpeace et son manque de considération pour les populations locales.

Carol Néron lie ainsi le bien-être des communautés à celui des grandes entreprises, légitimant et confortant le discours de l'industrie voulant qu'elle soit un moteur de développement local, alors que Greenpeace, au contraire, contribuerait à perpétuer leur calvaire. De ce fait, l'industrie est rapprochée des communautés, et Greenpeace distanciée de celles-ci.

C3. Le premier groupe de pression de la planète a bien choisi son moment pour lancer cette attaque sournoise. La presse mondiale se donne rendez-vous au Québec dans le cadre du Sommet de l'ALENA. L'événement réunit, à Montebello, Stephen Harper, George W. Bush et Felipe Calderon.

La tenue de la conférence de presse de Greenpeace, hier matin dans la métropole, a servi en quelque sorte de hors-d'œuvre... Les altermondialistes se chargent, quant à eux, du plat de résistance.

Pendant ce temps, comme d'habitude, les régions assistent, de loin, au massacre! Elles n'ont pas voix au chapitre, leur plaidoyer se perd dans la clameur ambiante.

Après avoir établi un lien entre l'industrie et le bien-être des communautés, ce segment contribue fortement à distancier Greenpeace et les autres organisations militantes. En premier lieu, après avoir décrit Greenpeace comme le « premier groupe de pression de la planète », amplifiant la grandeur de l'organisation, Néron critique le fait qu'elle ait choisi le sommet de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), un événement qui attire « la presse mondiale », pour lancer la campagne *Destruction en chaîne*¹³⁸. Cette rationalisation explicative démontre que le public cible de Greenpeace est la presse mondiale, et non les communautés locales. La qualification de la campagne d'« attaque sournoise » laisse entendre que les impacts anticipés de cette campagne seront négatifs pour les régions forestières, puisqu'elles ne constituent pas le « public cible » de l'organisation. De plus, l'auteur précise que la conférence de presse de Greenpeace pour annoncer la campagne a été réalisée à Montréal et non dans la région affectée par l'enjeu, contribuant davantage à la distanciation de l'organisation.

L'attraction des médias vers les enjeux de nature internationale, donc loin des préoccupations locales, éclipserait les « massacres » des campagnes menées par des groupes comme Greenpeace dans les régions québécoises, dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une opposition marquée est ainsi

¹³⁸ Les deux événements ont eu lieu le 20 août 2007.

créée par l'auteur entre la poursuite d'intérêts internationaux, largement attribuée à Greenpeace, et le bien-être des communautés en région.

C4. Le porte-parole de l'industrie, Guy Chevette, a raison de monter aux barricades. L'ancien ministre péquiste n'a pas l'habitude de mâcher ses mots quand il s'agit de défendre les intérêts des papetières et des propriétaires de scieries. Il répond d'ailleurs toujours coup pour coup. Ceci dit, trop, c'est trop!

C5. Parfaitement organisée, donc en mesure de freiner l'appétit des industriels de la forêt, la société québécoise n'a pas besoin de se faire dicter une conduite par Greenpeace, directement ou indirectement comme c'est encore le cas présentement.

Ces deux citations font foi de l'emploi d'une macrostratégie de justification et de perpétuation. Tout d'abord, Carol Néron, à travers une rationalisation descriptive, légitime le régime institutionnel dominant en encensant le travail de Guy Chevette, à l'époque PDG de la CFIQ. En le présentant comme un grand défenseur des intérêts des papetières et des propriétaires de scieries, détenus majoritairement par de grandes entreprises forestières (Barré et Rioux, 2012), Carol Néron laisse entendre indirectement que leur rentabilité est un gage de développement local. Il rejoint ainsi l'un des grands discours justificateurs du régime institutionnel dominant.

Ensuite, en mentionnant que la société québécoise est parfaitement organisée pour freiner l'appétit des industriels, il implique que le régime institutionnel est bien structuré et qu'il ne favorise pas un acteur, dans ce cas-ci l'industrie, par rapport à d'autres, contrairement à ce que prétendent les mouvements socioécologiques qui ont pris forme au Québec dans la forêt boréale. Cette rationalisation explicative contribue de ce fait à justifier la pertinence du régime institutionnel dans sa forme actuelle et à le perpétuer dans le temps. Ce deuxième extrait contribue aussi indirectement à légitimer le deuxième discours légitimateur de l'industrie, celui du rendement soutenu. L'auteur laisse supposer que le régime est parfaitement organisé afin que l'industrie puisse continuer à récolter sans jamais affecter la santé des forêts. Ainsi, toute tentative de Greenpeace à modifier le régime est perçue comme malvenue, étant donné qu'il serait déjà parfaitement fonctionnel et en harmonie avec la promotion du développement local et de la protection du territoire.

C6. L'impact d'une telle action sur l'opinion publique mondiale pourrait porter un coup fatal à l'industrie forestière québécoise. La référence, en la matière, est toujours constituée par la campagne conduite, dans les années 80, en faveur de l'abolition de la chasse aux bébés-phoques. Les Madelinots ne se sont jamais tout à fait remis de cette attaque vicieuse à laquelle Greenpeace ne fut pas étrangère.

C7. Dans un monde idéal, le point de vue de Greenpeace sur l'avenir de la forêt boréale, et son invitation à ce boycottage larvé de l'industrie forestière, seraient rejetés sur-le-champ par le tribunal de l'opinion publique mondiale. Malheureusement, ce monde n'existe pas et il n'existera jamais.

Ces citations construisent un récit d'avertissement afin d'imager le danger que représente la campagne de Greenpeace pour les communautés en région. La comparaison de la campagne de Greenpeace dans la forêt boréale à celle qu'elle a menée aux Îles-de-la-Madeleine contre la chasse aux blanchons, très médiatisée et controversée, crée une image à laquelle plusieurs habitants des régions peuvent s'associer (Désautels et collab., 2011). Le fait que l'auteur décrit cette campagne comme une « attaque vicieuse » contribue à renforcer l'image négative que l'on se fait de cette campagne. La mention que Greenpeace n'est pas étrangère à ce genre de campagne laisse quant à elle porter à croire que cette situation déplorable pourrait être répétée dans la forêt boréale.

Néron souligne plus loin dans l'article que les conséquences de la campagne de Greenpeace sont dues aux pressions d'une « opinion publique désinformée ». Il attribue indirectement cette désinformation à la stratégie de l'organisation écologiste, qui non seulement est « vicieuse », mais qui fait principalement appel à l'appui de l'opinion mondiale, éloignée des régions affectées. Il affirme en ce sens, en redirigeant le lecteur vers l'enjeu de la forêt boréale, que le « tribunal de l'opinion publique mondiale » ne rejettera jamais la désinformation de Greenpeace, témoignant de son incapacité à saisir les complexités locales. La référence à la campagne de Greenpeace contre la chasse aux blanchons et aux stratégies de Greenpeace qui ne favorise pas la prise en considération des réalités locales fait donc craindre le pire pour les communautés des régions forestières.

C8. Comment contrer ce genre d'attaque? Par le dialogue, ainsi que le suggère le PDG de Produits forestiers Saguenay, André Tremblay? Soyons réalistes, il s'agit d'une autre cause perdue d'avance. En effet, Greenpeace représente avant tout une idéologie. De nos jours, on sait ce que ce mot veut dire et surtout ce qu'il implique...

Le député péquiste de Roberval, Denis Trottier, lui-même un grand défenseur de l'environnement, dénonce cette initiative. Pour lui, Greenpeace est à la recherche de publicité.

Québec ne doit pas se soumettre à ce chantage éhonté. L'exemple, il y a plus de deux décennies, de la campagne dénonçant la chasse aux manchons, devrait suffire à faire comprendre à tous nos élus que Greenpeace ne détient pas, et n'a jamais détenu, le monopole de la vérité...

En mentionnant qu'il est impossible de dialoguer avec Greenpeace et qu'elle ne représente qu'une idéologie, Néron distancie, par une rationalisation explicative, l'organisation de la « réalité », notamment vécue dans les communautés, et associe ses actions au dogmatisme. Par une prédiction, il laisse également sous-entendre que l'idéologie mène à des situations regrettables, laissant présager le pire pour les localités. La référence au député Denis Trottier, un grand défenseur de l'environnement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, agit comme argument d'autorité et légitime la critique de Néron.

Finalelement, une interdiscusivité peut être observée entre l'auteur et l'industrie. Entre autres, la référence au « chantage » réalisé par Greenpeace pour arriver à ses fins rappelle les critiques réalisées par l'industrie et témoigne de la légitimité locale dont a bénéficié l'industrie au cours de cette période.

Article 3

Libre-Opinion : Greenpeace se met à dos des écolos - Pierre Gilbert, Le Devoir (2007) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	3	11,54 %
<i>Impersonnelle</i>		
Science	1	
<i>Personnelle</i>		
Individu	1	
Modèle (coopératives forestières)	1	
<i>Rationalisation</i>	8	30,77 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Descriptive	3	
Prédiction	4	
<i>Évaluation morale</i>	13	50,00 %
Adjectif	11	
Analogie	2	
<i>Construction de récits</i>	2	7,69 %
Contes moraux	1	
Contes d'avertissement	1	
TOTAL	26	100,00 %

Dans cet article, Pierre Gilbert, le vice-président du Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB), basé au Saguenay-Lac-Saint-Jean, se démontre extrêmement critique de la campagne de Greenpeace et s'empresse à se distancier du discours et des actions de l'organisation. Celui-ci a principalement poursuivi deux macrostratégies. La première vise à « construire » deux types de groupes écologistes : 1) les groupes sentimentaux et ignorant les particularités de la forêt boréale, auxquels il associe Greenpeace et 2) les groupes rationnels et à l'affût des particularités régionales. La seconde en est une de « perpétuation et justification » du régime institutionnel.

C1. Pourtant, je ne peux que m'insurger contre le dernier rapport de Greenpeace sur la forêt boréale. La démagogie extrême dont ce groupe a fait preuve ces derniers jours, accompagnés d'une série d'attaques basement personnelles, vont finir par les faire passer pour des idéologues dangereux aux yeux de bon nombre d'écologistes.

C2. C'est dire où l'on en est rendu. Parfois, on a l'impression qu'une certaine psychose sentimentale gagne peu à peu du terrain au Québec.

À travers cet extrait, il est possible d'observer comment l'auteur évalue les actions de Greenpeace et d'autres groupes situés hors des régions forestières par l'emploi de plusieurs termes et qualificatifs tels qu'« alarmiste »¹³⁹, « démagogie extrême », « idéologues dangereux » et « attaques basement personnelles ». Ces termes et expressions sont tous associés aux réactions émotionnelles et irrationnelles, que l'auteur décrit clairement comme indésirables, et même comme nuisibles à la cause écologiste. Les groupes écologistes locaux sont ainsi indirectement liés à l'utilisation d'arguments rationnels.

L'identification de la conséquence de ces discours dans la deuxième citation comme la création d'une « psychose sentimentale » au sein de la population québécoise implique qu'ils amèneraient la population à perdre contact avec la réalité et à se fier à des sentiments irrationnels pour juger de la situation dans la forêt boréale.

C3. Que se passerait-il si nos écologistes de Montréal et de Toronto se mettaient au diapason d'une « foresterie basée sur le savoir », selon l'expression du recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)?

Ils viendraient dans les régions et ne manqueraient pas de rappeler avec un orgueil bien placé que le Québec gère sa forêt publique selon les principes du développement durable, et ce, depuis 1987. [...] [I]ls situeraient [leurs critiques] dans le contexte des particularités de notre forêt boréale, un écosystème tellement différent de ceux de la zone méridionale du Québec et du Canada.

Selon l'auteur, le besoin de s'appuyer sur des arguments de nature sentimentale et des attaques personnelles provient principalement de la distance de ces groupes, qu'il lie dans cet extrait à Montréal et Toronto. La distance ferait en sorte que les groupes tels que Greenpeace ne s'appuieraient pas sur la connaissance des particularités locales, détenus par des groupes de recherche situés dans les régions, avant de formuler leurs critiques.

À travers une prédiction sur ce qui arriverait si les « écologistes de Montréal et Toronto » (à noter que le bureau principal de Greenpeace Canada au Québec est à Montréal et que son siège social est à Toronto) adoptaient un discours plus rationnel, l'auteur délégitime les actions de Greenpeace

¹³⁹ Ce terme est employé un peu plus loin dans l'article.

en affirmant que les résultats seraient beaucoup plus positifs et près des préoccupations des régions.

Ce segment témoigne aussi de la poursuite de la seconde macrostratégie : celle de la « justification et perpétuation ». En affirmant que le Québec gère sa forêt publique selon des principes de développement durable depuis 1987, l'année de la rentrée en vigueur de la *Loi sur les forêts*, l'auteur laisse entendre que les problèmes soulevés par Greenpeace et les autres groupes situés hors des régions forestières ne sont pas réels, puisque le régime institutionnel atteint les objectifs de gestion responsable de la ressource, d'équité sociale et de développement économique¹⁴⁰. Les discours défendus par le régime institutionnel, ceux du développement local et du rendement soutenu, sont ainsi légitimés par la sortie l'auteur de l'article.

C4. Plutôt que de les combattre, ils seraient alliés aux scientifiques du Consortium de recherche sur la forêt boréale de l'UQAC, le seul organisme de recherche spécialisé dans l'étude de l'épinette noire, une essence concentrée principalement au Québec et qui représente 80 % de sa forêt boréale.

L'auteur renforce cette affirmation, en faisant référence à l'autorité experte du Consortium de recherche sur la forêt boréale de l'UQAC, « le *seul* organisme de recherche spécialisé dans l'étude de l'épinette noire, une essence concentrée principalement au Québec et qui représente 80 % de sa forêt boréale ». La connaissance des écosystèmes boréaux du Québec résiderait alors principalement dans ce consortium situé en région. Le régime forestier, n'étant pas critiqué par l'une des seules sources crédibles, se verrait ainsi légitimé et les groupes qui s'opposent au régime se verraient, au contraire, délégitimés.

C6. Ils se colleraient sur les entreprises forestières les plus innovantes et prometteuses comme la Coopérative de Girardville, au Lac-Saint-Jean, ou celle de Boisaco, à Sacré-Coeur, pour ne citer que ceux-ci. Ils découvrirait que la foresterie d'avenir s'y préfigure déjà et que ces entreprises ont besoin de bien d'autre chose que de voir leur industrie constamment dénigrée.

Dans cet extrait, l'auteur s'appuie sur l'autorité de l'exemplarité des coopératives forestières. Ces dernières développeraient, dans les balises du régime institutionnel en place, une « foresterie d'avenir ». Critiquer l'ensemble de l'industrie, donc en incluant les coopératives comme l'a fait Greenpeace au cours de cette période (11), revient à s'opposer à cette foresterie d'avenir, probablement plus durable. Le régime, par l'entremise des coopératives, serait ainsi capable d'évoluer pour le mieux sans l'intervention de groupes extérieurs, qui au contraire nuiraient à la

¹⁴⁰ Ces éléments représentent les trois piliers du développement durable, selon sa définition la plus consensuelle, et ceux-ci constituent les objectifs poursuivis dans *Loi sur les forêts* (Légis Québec, 2013).

saine gestion de la forêt. Aussi, le fait que l'auteur souligne l'omission des grands groupes de considérer les coopératives, très ancrées dans leur localité, contribue à les distancier des régions touchées par l'enjeu.

Le GREB, en critiquant à travers tout son article les arguments de nature spectaculaire et émotionnelle des groupes comme Greenpeace, expose la construction symbolique de l'enjeu par ces derniers, mettant en lumière la distance qui les sépare des populations des régions. Cette représentation inadéquate de la situation et non fondée sur les connaissances locales selon l'auteur les amènerait à formuler des critiques erronées envers le régime institutionnel en place.

Article 4

Protection de la forêt boréale. L'Action boréale est en désaccord avec Greenpeace - Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir (2007) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Rationalisation</i>	9	90 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les effets	2	
<i>Théorique</i>		
Prédiction	1	
Explicative	2	
Descriptive	4	
<i>Évaluation morale</i>	1	10 %
Analogie	1	
TOTAL	10	100,00 %

Dans cet article reprend essentiellement la critique qu'a formulé l'ABAT, dont plusieurs des membres sont à l'origine du mouvement socioécologique initial. La macrostratégie employée est principalement celle de la « destruction ». L'ABAT, tente de contredire la validité du discours de Greenpeace, dominant au sein de l'enjeu, et d'en proposer un nouveau.

C1. [E]n réclamant un moratoire sur toute la forêt boréale intacte, Greenpeace met en péril l'établissement d'aires protégées dans d'autres écosystèmes. L'Action boréale est plutôt d'avis que les forêts nordiques, matures et intactes, devraient être protégées dans les mêmes proportions que les autres types forestiers. Ce que nous voulons léguer aux générations futures, c'est une diversité d'écosystèmes et non pas seulement d'immenses étendues d'épinettes noires.

Tout d'abord, le président de l'ABAT, par l'emploi d'une rationalisation explicative, démontre la contraction entre les solutions à grande échelle de Greenpeace et les impacts concrets dans les régions. Il affirme que l'imposition d'un moratoire complet sur toute la forêt boréale intacte, utilisée comme un élément spectaculaire par Greenpeace pour atteindre l'ensemble de ses sympathisants, entraînerait possiblement un désengagement de l'État quant à la protection d'autres types forestiers, ce qui pourrait nuire à certaines communautés. Comme il l'exprime à travers une rationalisation descriptive, c'est une diversité d'écosystèmes qui bénéficierait aux générations futures (les habitants des régions) et non la protection d'une immense superficie d'un même

écosystème. Par la mise en œuvre de la proposition de Greenpeace, les « générations futures » seraient exclues de l'accès à une diversité d'écosystème.

La solution de Greenpeace entraînerait donc des effets pervers pour les populations locales et ne permettrait pas une conservation adéquate de la forêt québécoise (défini comme une diversité de types forestiers). Sa volonté de demeurer une organisation reconnue à grande échelle s'inscrit ainsi en contradiction avec celle de protéger les populations des abus des groupes dominants. Elle contribuerait elle-même à ce qu'elle cherchait à empêcher de la part de l'industrie.

C2. La proposition de Greenpeace, ajoute Henri Jacob, concentre tout l'effort de protection dans une seule grande région, peu habitée, et le gouvernement y verra peut-être une façon aisée de protéger moins de territoire dans le Sud, évitant ainsi une confrontation d'intérêts dans des zones autrement plus peuplées. Peut-être même que les compagnies forestières seront heureuses d'apprendre qu'un gros pourcentage d'aires protégées sera créé dans la toundra et la taïga, leur libérant ainsi de belles forêts plus au sud.

Par l'emploi d'une autre rationalisation instrumentale axée sur les effets, Jacob démontre que la proposition de Greenpeace bénéficierait le gouvernement et l'industrie, soit les deux composantes du régime institutionnel dominant que des groupes comme l'ABAT cherchait à réformer. Encore une fois, la recherche de propositions spectaculaires et à grande échelle de Greenpeace serait incompatible avec les intérêts des communautés du Québec, qui se verraient peut-être dépossédées de leurs forêts à la suite de la mise en œuvre de la proposition du groupe écologiste. Par ailleurs, cette affirmation exacerbe particulièrement les contradictions de Greenpeace en démontrant que ses actions, s'opposant théoriquement au régime institutionnel dominant, feraient en sorte de le renforcer dû à sa gestion à grande échelle et du manque de maîtrise des enjeux locaux qui en découle.

C3. Mais le groupe environnemental estime par contre que cette certification [la norme Forest Stewardship Council (FSC) exigée par Greenpeace] « n'est rien d'autre qu'une forme d'autorégulation » et que la gestion de la forêt québécoise serait mieux assurée par un relèvement des normes légales et leur application universelle par des mandataires publics redevables, devant la population.

Dans cet extrait, Jacob prédit tout d'abord que seuls des changements institutionnels formels peuvent réellement contribuer à améliorer la gestion de la forêt et modifier le comportement des parties prenantes, ce qui contraste avec la stratégie de Greenpeace, fortement axée sur les pressions auprès d'acteurs privés comme les grands acheteurs internationaux (Greenpeace, 2007a).

L'argument de Jacob est renforcé par le fait que les acteurs chargés de ces changements institutionnels, soit les représentants étatiques, soient « des mandataires publics redevables devant

la population ». Ce sont donc eux qui possèdent un rapport avec la population et qui ont la légitimité de revoir la gestion de la forêt, considérant que la forêt au Québec est publique et que l'État sert ce bien public. La solution de Greenpeace, selon Jacob, laisserait le soin à des acteurs distants, et donc sans légitimité auprès de la population, de décider par eux-mêmes de la façon de gérer la forêt, considérant que la norme FSC n'est qu'une « forme d'autorégulation ». À noter que Greenpeace a participé à très peu d'échanges avec les instances gouvernementales concernant la gestion de la forêt boréale, contrairement aux organisations qui ont formé le mouvement socioécologique initial (04).

Le commentaire de Jacob souligne cette préférence en matière de stratégie militante, qui est révélatrice de la nature contradictoire de l'organisation à plusieurs égards. Le fait que Jacob souligne l'importance de la mise en œuvre de mesures applicables universellement, critique la portée restreinte des solutions proposées par Greenpeace. Comme démontré, cette dernière a ciblé des entreprises précises contre lesquelles elle mène sa campagne afin de simplifier le débat pour l'ensemble de ses sympathisants. Toutefois, le débat de société au Québec concerne une réforme de l'ensemble du régime institutionnel. Par l'identification d'un nombre restreint « d'adversaires », Greenpeace ne prend pas en compte tous les éléments contextuels nécessaires afin de réellement apporter un changement dans la gestion de la forêt au Québec.

De plus, cette limitation de la stratégie de Greenpeace aux pressions sur les entreprises uniquement la permet de ne pas s'intégrer à des processus qui impliquent un trop grand nombre d'acteurs (dû à la complexité de l'enjeu), ce qui limiterait sa visibilité. Greenpeace est l'une des rares organisations à pouvoir influencer les marchés internationaux (07). En adoptant une stratégie qui se déroule principalement à cette échelle, elle s'assure de maintenir le niveau d'attention sur ses actions. Toutefois, l'enjeu au Québec est profond et implique des considérations autant sociales qu'environnementales, ce qui requiert une action concertée.

C4. Selon l'Action boréale, l'attitude de la « multinationale verte » dans le dossier forestier québécois « risque davantage de braquer les opposants contre les projets d'aires protégées ».

À nouveau, l'ABAT fait l'emploi d'une rationalisation instrumentale axée sur les effets pour démontrer l'incongruence de la solution à grande échelle de Greenpeace avec les réalités du terrain. La possible dépossession du territoire que pourrait entraîner la mise en place de grandes aires protégées, en ouvrant la possibilité aux grandes entreprises d'exploiter les forêts aux alentours des

communautés, entraînerait un rejet plus important de ce type de projet, ce qui est qui constitue une contradiction avec les objectifs de Greenpeace de protéger le territoire forestier québécois des grandes entreprises. L'analogie identifiant Greenpeace comme une « multinationale verte » indique qu'elle est perçue comme œuvrant à des échelles supérieures et répondant à des impératifs qui outrepassent les préoccupations locales.

C5. La mise au point de l'Action boréale crève un dernier abcès créé par l'entrée en scène dans ce dossier avec des préoccupations et un modèle d'intervention calqués sur les modes d'intervention de Greenpeace dans le reste du Canada.

C6. Pour l'Action boréale, « lorsque Greenpeace intervient en région, il serait pertinent qu'elle ait une approche terrain qui tienne compte des réalités locales et régionales, notamment en s'associant aux groupes qui ont une réelle connaissance du territoire et des communautés qui y vivent ».

Ces deux derniers extraits représentent très explicitement, à travers des rationalisations descriptives de ce que Greenpeace devrait et ne devrait pas faire, ce que les autres stratégies de délégitimation employées à travers l'article tentent de démontrer. La proposition de Greenpeace de protéger de grandes superficies de forêts intactes est très similaire à ce qui a été réalisé dans la forêt du Grand Ours, en Colombie-Britannique (Greenpeace, 2007a; 2007b; Hasbrouck, 2017). Cela expose, d'une part, la gestion centralisée et distante de Greenpeace qui fait en sorte qu'elle utilise des stratégies semblables pour plusieurs de ces campagnes. D'autre part, cela démontre qu'elle utilise des stratégies que ses sympathisants pourront reconnaître. Toutefois, comme semble vouloir affirmer Jacob, ces stratégies ne sont pas adaptées aux réalités du Québec. Selon Jacob, afin de joindre ses intérêts à ceux des populations du Québec, qui procurait une légitimité à sa campagne, Greenpeace devrait travailler plus étroitement avec les groupes locaux dans la forêt boréale.

Articles de la seconde période d'analyse

Article 5

Une entente historique pour qui ? - Henri Jacob, Le Devoir (2010) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	3	10,71 %
<i>Impersonnelle</i>		
Loi	2	
Expertise	1	
<i>Rationalisation</i>	10	35,71 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les objectifs	1	
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Explicative	3	
Descriptive	4	
Prédiction	1	
<i>Évaluation morale</i>	15	53,57 %
Adjectif	13	
Analogie	2	
TOTAL	28	100,00 %

Les macrostratégies poursuivies par Henri Jacob, président de l'ABAT et auteur de l'article, sont celles de la « construction » et de la « destruction ». L'auteur s'attarde en premier lieu à créer une distinction entre deux types de groupes : les « grands » groupes distants et mieux nantis et ceux plus modestes et près des territoires qu'ils défendent. Ensuite, l'auteur remet en question la capacité réelle de l'EFBC à protéger la forêt boréale, et de ce fait la légitimité des grands groupes signataires, témoignant de l'emploi d'une macrostratégie de « destruction ».

C1. L'Action boréale appuie les efforts consentis par tout autre groupe frère -- étranger au Québec ou non -- pour préserver la biodiversité malmenée de notre territoire et améliorer notre foresterie déficiente. Mais quand des groupes comme Greenpeace ou Canadian Boreal Initiative entendent gérer notre ressource forestière avec l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), nous croyons que leurs visées outrepassent la simple légitimité politique.

C2. Leurs tractations qui ont duré deux ans furent maintenues secrètes, on ne sait toujours pas pourquoi. Le ministère des Ressources naturelles du Québec et celui de l'Environnement l'ont appris en même temps que nous, de l'Action boréale.

La description du processus qui mena à l'EFBC comme des « tractations secrètes » expose le contraste entre la qualification de « groupes frères » qu'attribue Jacob à l'ensemble des groupes écologistes et l'exclusivité de l'entente à un regroupement restreint de grandes organisations, créant l'impression que ce dernier aurait trahi l'ensemble du mouvement. Le fait qu'Henri Jacob mentionne qu'il ne sache pas pourquoi les grands groupes auraient agi ainsi sous-entend qu'il considère pourtant qu'un travail collaboratif entre les organisations œuvrant sur différentes échelles est possible, renforçant ce sentiment de trahison.

De plus, l'accent que porte Jacob sur *leur* territoire et *leur* foresterie est particulièrement important dans la compréhension de la critique qu'il porte aux grandes organisations. Jacob délégitime les actions des grands groupes comme Greenpeace et la *Canadian Boreal Initiative* en exposant le fait que ceux-ci gèrent *leur* ressource sans leur consentement et en collaboration avec l'APFC, regroupant de grandes entreprises qui ne sont pas basées dans les régions et qui opèrent aux échelles nationales et internationales. Cette rationalisation descriptive vient démontrer le manque de crédibilité de l'entente, considérant la distance des acteurs qui l'ont signé avec ceux qui l'habitent.

C3. Cette entente soulève de sérieuses questions. D'abord et avant tout, il s'agit de la gestion d'une ressource constitutionnellement publique, la forêt. Personne d'autre que le gouvernement, si incompetent soit-il, ne peut disposer de son aménagement. Point à la ligne.

La deuxième critique importante formulée par Jacob est l'omission des groupes comme Greenpeace d'inclure dans les pourparlers qui ont mené à l'EFBC le gouvernement québécois, le seul acteur qui selon lui possède la compétence de disposer de l'aménagement de la forêt. Cette rationalisation explicative démontre donc que le régime institutionnel régissant l'aménagement des forêts ne peut logiquement être modifié sans l'inclusion de cet acteur, délégitimant ainsi la démarche de Greenpeace. Comme il a été démontré, le régime institutionnel forestier au Québec bien que principalement issu de la relation étroite entre l'industrie et l'État repose fortement sur ce dernier considérant le caractère public de la forêt, donc sous sa responsabilité constitutionnelle.

L'accent porté sur la nature publique de la forêt vient également accentuer la critique qui veut que Greenpeace et les autres grands groupes aient réalisé l'EFBC sans légitimité en excluant plusieurs organisations locales, tous propriétaires de la forêt, d'autant plus que les groupes signataires sont

tous basés à l'extérieur du Québec. L'action des grands groupes vient ainsi déposséder les populations et les groupes locaux de leur ressource. Il convient de rappeler que la motivation derrière la formation de la mobilisation initiale était la perte de contrôle de leur territoire. Cette situation serait alors répétée à travers l'EFBC.

C4. [C]omme le spécifie le patron des Industries Norbord de La Sarre: « Ce sont des volumes qu'on allait chercher en dernier recours parce qu'ils sont loin de l'usine. Ce ne sont pas des volumes sur lesquels on compte pour opérer. » De plus, dans les secteurs plus au sud où elles continueront de couper (mais sous surveillance), l'« entente historique » leur permettrait de récolter leur volume de bois annuel attribué, comme à l'habitude. Les mètres cubes ne seront que temporairement déplacés. C'est pourtant Greenpeace qui prône la réduction de notre consommation d'arbres!

La nature de l'entente, telle qu'expliquée par Jacob dans cet extrait, reflète également cette déconnexion entre l'action des grands groupes et l'intérêt des populations locales en plus de remettre en doute l'efficacité de l'EFBC. L'entente n'empêcherait pas les compagnies de récolter la même quantité de bois, mais les pousserait à le faire plus près des communautés, entraînant des répercussions négatives pour ces dernières. La légitimité de l'entente est d'autant plus remise en question que la nature de cette dernière n'est que temporaire et qu'elle n'empêcherait pas un retour des compagnies dans les zones identifiées dans l'EFBC¹⁴¹. Jacob légitime cette explication par la reprise d'une citation du patron de la forestière Norbord situé à La Sarre en Abitibi-Témiscamingue. L'autorité experte du patron de la forestière amoindrit le biais qu'induit sa position en tant qu'écologiste. Le rappel que Greenpeace affirme vouloir défendre la réduction de la consommation d'arbres délégitime aussi l'organisation, considérant que le volume de bois ne diminuerait pas à la suite de la mise en œuvre de l'EFBC. La revendication d'une réduction de la consommation d'arbres provient de sa nature en tant que mouvement de résistance, remettant en question les modes de production et de consommation issus de l'ordre socioéconomique dominant. En agissant à l'opposé de cette revendication, Greenpeace ne répond plus à cet impératif identitaire.

C5. Finalement, selon l'entente, si les compagnies agissent bien pendant trois ans dans leurs forêts du sud, Greenpeace et associés leur conféreront une sorte de bénédiction « certificatrice » et cesseront leurs protestations internationales. Les compagnies pourront alors écouler leurs produits maintenant verts sur des marchés de plus en plus exigeants à cet égard. Et Greenpeace, par cette supposée victoire, continuera de passer le chapeau aux portes des chaumières du monde.

¹⁴¹ En vertu de l'entente, des aires protégées doivent être créées dans les territoires identifiés par l'EFBC, mais aucune garantie légale ne les force à le faire. Comme de fait, en 2012, aucune aire protégée n'avait été créée (Greenpeace; Canopy et ForestEthics, 2012).

Par l'emploi d'une rationalisation instrumentale axée sur les effets, Henri Jacob démontre que le respect de l'EFBC ne serait que bénéfique à l'atteinte des objectifs des organisations et entreprises participantes, situées aux échelles nationales et internationales. Les compagnies obtiendraient l'arrêt des campagnes internationales des grands groupes et une « bénédiction certificatrice » de leur part pour leurs produits afin qu'ils demeurent compétitifs sur les marchés internationaux. En échange, « Greenpeace, par cette supposée victoire, continuera de passer le chapeau aux portes des chaumières du monde », laissant pour compte les communautés locales.

C6. [S]'imaginer qu'un organisme issu de cette entente puisse veiller à ce que le territoire du caribou demeure intouché et en même temps contrôler la récolte de 20 millions de mètres cubes à la grandeur du Québec boréal relève de la pensée magique et peut-être même de la bêtise. Même le ministère des Ressources naturelles n'y est pas encore parvenu!

Par des évaluations morales, Jacob compare l'idée qu'une des organisations signataires de l'EFBC puisse gérer la forêt boréale à une « pensée magique » et une « bêtise ». Cela contribue à délégitimer l'entente réalisée par Greenpeace en démontrant son incompréhension de la complexité de l'enjeu, notamment dû à son omission de collaborer avec des organisations plus locales. Comme mentionné précédemment, devant l'immensité du territoire forestier québécois, l'État a traditionnellement délégué la gestion des forêts à l'industrie. Toutefois, l'affirmation de Jacob semble porter à croire qu'il considère que le territoire ne peut être géré convenablement sans l'apport de groupes locaux.

C7. L'Action boréale, quant à elle, voit ses partenaires environnementaux lui compliquer singulièrement la tâche. Depuis dix ans, elle travaille à instaurer un réseau d'aires protégées autour des grandes communautés d'Abitibi-Témiscamingue. [...] Nous aurions bien aimé dans tout ce processus recevoir un quelconque appui de groupes frères mieux nantis.

Cet extrait fait état d'une divergence de conception dans le rapport que devraient entretenir les populations avec la forêt, probablement en raison des distances qui séparent chacun de ces groupes au territoire, mais aussi dans le rôle que chaque organisation devrait assumer. Henri Jacob semble ne pas considérer les grands groupes comme inutiles dans l'enjeu de la gestion forestière au Québec, mais leur attribue un rôle de support aux actions des groupes plus locaux qui connaissent les besoins des communautés (comme de protéger les forêts avoisinantes des communautés au lieu de grands territoires inhabités dans le nord de la province).

L'inverse semblait pourtant s'observer dans la forêt boréale au cours de cette période alors que les différents groupes semblaient pratiquement être en compétition. Selon Jacob, leur gestion « antidémocratique » et plus détachée de leurs membres serait à l'origine de l'exclusion des

groupes locaux de l'entente, sous-entendant que si leurs membres sur le terrain, possiblement dans les régions affectées par l'enjeu, avaient eu la possibilité de s'exprimer, ils auraient prôné une collaboration plus étroite avec toutes les parties prenantes dans leurs communautés.

Article 6 (discours de l'industrie)¹⁴²

Desjardins pourfend Greenpeace - Charles Côté, La Presse (2010) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	2	7,41 %
<i>Impersonnelle</i>		
Nombre/chiffre	1	
<i>Personnelle</i>		
Statut	1	
<i>Rationalisation</i>	16	59,26 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Descriptive	12	
Prédiction	4	
<i>Évaluation morale</i>	9	33,33 %
Adjectif	2	
Analogie	7	
TOTAL	27	100,00 %

Dans cet article, la reprise par l'auteur du discours du président de l'AFPC, un des signataires de l'EFBC, représente bien l'union des deux groupes d'acteurs dominants impliqués dans l'enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec, soit l'industrie forestière et les grands groupes écologistes (dont Greenpeace). La macrostratégie poursuivie par le président de l'AFPC est celle de la « perpétuation et justification ». Le représentant de l'industrie forestière légitime ses actions, ou plutôt, délégitime toute tentative de la faire changer son comportement en s'appuyant sur la nouvelle alliance qu'il vient de former avec les grands groupes environnementaux.

C1. Lors de l'annonce de l'entente à Toronto, mardi, le président de l'APFC, Avram Lazare, a précisé qu'elle lui servirait de bouclier contre des groupes comme celui de M. Desjardins.

¹⁴² Cet article reprend le discours de l'industrie, mais également celui de représentants de certaines communautés dans les régions forestières, dont les Premières Nations. L'analyse détaillée de chacun de ces discours a été réalisée séparément, mais le tableau d'analyse est identique.

En comparant l'EFBC à un bouclier contre des groupes « comme celui de M. Desjardins », Avram Lazare laisse supposer que l'industrie se protège d'une agression de la part des groupes du mouvement socioécologique initial, qui remettent plus profondément en question la nature du régime institutionnel forestier.

L'APFC tire ainsi profit de l'entente qu'elle a réalisée avec le second mouvement dans la forêt boréale, principalement représenté par Greenpeace, pour justifier le régime qui prévalait. Greenpeace et les autres organisations signataires ont une grande portée au sein de la société (06), leur appui a donc été non négligeable. De plus, comme démontré précédemment, le second mouvement, bien que très critique des pratiques de l'industrie, ne questionnait pas les fondements du régime institutionnel grandement favorable à l'industrie (09).

C2 : « Si quelqu'un d'autre vient nous intimider, je vais leur dire: "Si tu veux te battre, j'ai mon groupe avec moi maintenant" ».

Cette déclaration de Lazare fait état de la nouvelle légitimité de l'industrie. En rappelant qu'elle possède un groupe pour l'appuyer, Avram Lazare fait appel à l'autorité du nombre pour légitimer les actions de l'APFC. Il légitime également l'APFC à travers l'emploi d'une rationalisation instrumentale axée sur les effets. Le représentant de l'industrie démontre sa capacité d'action et son intention de réagir aux tentatives d'« intimidation » des organisations non signataires et démontre ainsi qu'elle ne demeurera pas indifférente à leurs tentatives d'« intimidation ». Comparativement au mouvement représenté par Greenpeace, ces groupes ne chercheraient pas à trouver des solutions, mais à se battre et à intimider.

Article 7

Un bout de chemin - François Saint-Gelais, Le Quotidien (2010) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Rationalisation</i>	12	70,58 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les effets	1	
Axée sur les objectifs	1	
<i>Théorique</i>		
Descriptive	7	
Explicative	3	
<i>Évaluation morale</i>	5	29,41 %
Adjectif	5	
TOTAL	17	100,00 %

Dans cet article, la critique est majoritairement portée de manière globale envers l'EFBC et envers la répartition inégale des bénéfices entre l'industrie et les communautés, mais comme Greenpeace a été directement impliquée dans la réalisation de cette entente, l'organisation se retrouve aussi indirectement délégitimée. La macrostratégie employée dans ce cas-ci est celle de la « destruction ». L'auteur tente de démontrer que les effets bénéfiques promis par l'industrie et les groupes écologistes qui ont participé à la réalisation de l'entente, parmi lesquels Greenpeace a joué un rôle déterminant (Greenpeace, 2010), ne se sont pas survénus. Ainsi, celui-ci remet en question le *statu quo* instauré par ces derniers.

C1. L'entente enlève un poids énorme des épaules des entreprises qui essaient, par tous les moyens, de redorer leur blason écologique à l'échelle internationale. À première vue, toutefois, les impacts positifs de ce revirement de situation pour le moins inattendu sur les travailleurs de cette industrie apparaissent peu évidents.

Par cette citation, l'auteur démontre, par une rationalisation descriptive, les effets contrastés de l'EFBC pour l'industrie et les communautés. Alors que l'entente permettrait aux grandes entreprises de redorer leur blason écologique à l'échelle internationale, les impacts pour la situation des travailleurs dans les communautés forestières sont encore imperceptibles. L'EFBC est ainsi décrite comme ayant servi les intérêts internationaux de l'industrie, dont la rentabilité dépend des marchés extérieurs, sans s'attarder aux besoins des localités. Ceci contribue à créer

une distanciation entre les deux groupes d'acteurs et à délégitimer les agissements des signataires de l'EFBC.

C2. [L]industrie forestière n'a jamais été pleinement en mesure de contrer les impacts négatifs des coups d'éclat posés par Greenpeace et les autres groupes écologistes. Les images des militants enchaînés aux ancrs d'un navire chargé de pâte Kraft amarré au port baie riverain de Grande-Anse, croquées en septembre 2007, ont fait le tour du monde. Tout comme celles des activistes déroulant des bannières-chocs ou s'attachant aux édifices abritant les sièges sociaux des grandes entreprises forestières¹⁴³.

C3. La hache de guerre est donc enterrée, ce qui représente une avancée majeure. Écologistes et représentants de l'industrie forestière passent en mode solutions. Une étape essentielle vient d'être franchie en vue de la relance de ce secteur d'activités. Mais, il n'y a encore que la moitié du chemin d'accomplie. Car, si l'entente conclue mardi laisse entrevoir des jours meilleurs pour l'industrie, elle ne signifie pas pour autant sa pleine relance. L'accord ne crée pas encore d'emplois.

À travers ces rationalisations descriptives, l'auteur démontre à nouveau l'impact bénéfique pour l'industrie d'avoir réalisé cette entente, comparativement à l'absence de retombées pour les communautés. Les campagnes de Greenpeace, par leur portée internationale, auraient grandement affecté les intérêts de l'industrie. L'EFBC permettrait alors à cette dernière, que l'auteur semble identifier comme un élément important du bien-être des communautés, de se rétablir. Toutefois, il rappelle qu'« il n'y a encore que la moitié du chemin d'accomplie », car les retombées pour les communautés se font toujours attendre, entre autres en matière de création d'emplois. L'auteur appuie son propos en effectuant une énumération de pertes d'emplois massives et récentes dans le secteur forestier dans les différentes régions du Québec, amplifiant la gravité de ne pas avoir pensé à inclure l'intérêt des communautés dans le cadre de l'entente (Reyes, 2011). Ainsi, l'entente réalisée notamment par Greenpeace, qu'elle a qualifiée d'« historique », est partiellement délégitimée par l'exposition de la répartition inégale des bénéfices qui en a résulté.

¹⁴³ À noter que bien que l'auteur réfère à « Greenpeace et les autres groupes écologistes », tous ces coups d'éclat ont été réalisés par Greenpeace, témoignant de la propension du public à associer l'ensemble du mouvement écologiste à cette dernière.

Article 8 (discours des communautés forestières)

Desjardins pourfend Greenpeace - Charles Côté, La Presse (2010) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	2	7,41 %
<i>Impersonnelle</i>		
Nombre/chiffre	1	
<i>Personnelle</i>		
Statut	1	
<i>Rationalisation</i>	16	59,26 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Descriptive	12	
Prédiction	4	
<i>Évaluation morale</i>	9	33,33 %
Adjectif	2	
Analogie	7	
TOTAL	27	100,00 %

L'une des critiques les plus importantes émises à l'égard de Greenpeace au cours de cette période est venue des communautés autochtones, qui n'ont pas assez été consultées dans la foulée de la réalisation de l'EFBC (Côté, 2010b; 02). En conséquence, des territoires autochtones, aussi jugés comme dans les plus prometteurs pour la conservation du caribou forestier, n'ont pas été protégés par l'entente, entre autres car les droits d'exploitation de ces régions appartenaient à des compagnies non signataires. Cet article reprend le discours de Geoff Quail, responsable de la foresterie au Grand Conseil des Cris. Celui-ci vient remettre en question le nouveau *statu quo* instauré par Greenpeace et poursuit de ce fait une macrostratégie de « destruction ».

C4. « Cette entente ne nous aide pas beaucoup si Domtar continue comme si rien n'avait changé »

Cette Geoff Quail constitue une rationalisation instrumentale axée sur les effets. Dans ce cas-ci, l'omission par les signataires de l'entente, dont les intérêts se situent à des échelles supérieures,

d'inclure l'ensemble de l'industrie et de consulter toutes les parties prenantes mènerait à la perpétuation d'un *statu quo* dans la forêt, désavantageux pour certaines communautés.

Articles de la troisième période d'analyse

Article 9

La protection ne sera pas sans conséquences - Louis Tremblay, Le Quotidien (2012) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	2	1,25 %
<i>Impersonnelle</i>		
Nombre/chiffre	1	
<i>Personnelle</i>		
Statut	1	
<i>Rationalisation</i>	13	81,25 %
<i>Théorique</i>		
Descriptive	12	
Prédiction	1	
<i>Évaluation morale</i>	1	6,25 %
Adjectif	1	
TOTAL	16	100,00 %

L'auteur de cet article, en tentant de démontrer l'importance de ne pas fragiliser l'industrie par des changements dans les normes d'exploitation alors que sa situation est déjà précaire, poursuit une macrostratégie de « perpétuation et justification ».

C1. Selon le plan déposé au gouvernement par le comité de rétablissement, les mesures proposées feraient disparaître 3 millions de mètres cubes de bois dans les forêts publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. Une telle diminution de la possibilité ferait disparaître 9000 emplois directs, indirects et induits dans les communautés forestières.

Hier, Richard Garneau a énuméré une après l'autre les communautés (municipalités de la région) dont une partie de l'économie repose sur l'exploitation de la grande forêt boréale. Il ajoute à cette liste les municipalités qui comptent essentiellement sur la forêt.

Rapidement au début de l'article, l'auteur fait une prédiction très sombre quant aux impacts possibles de la mise en œuvre du Plan de rétablissement du caribou forestier pour les communautés forestières. L'identification d'un nombre important d'emplois potentiellement à risques (9000 emplois) et l'énumération l'« une après l'autre » des municipalités qui dépendent de l'industrie forestière font office d'arguments d'autorité impersonnelle basée sur les chiffres. Encore une fois,

la nature plus objective des statistiques fait en sorte qu'elles sont plus difficiles à réfuter (Ogien, 2010). Le fait que ce soit Richard Garneau qui réalise cette dernière énumération constitue également un argument d'autorité basé sur son titre en tant que personnalité connue dans la région et sur son expertise dans le domaine. Ces stratégies, qui visent à délégitimer toute tentative d'instaurer des plans de protection du caribou qui pourraient nuire à l'industrie, contribuent à renforcer le discours qui veut que l'industrie soit un pilier du développement local et ainsi à maintenir la position dominante de l'industrie au sein du régime institutionnel.

Bien que ces extraits ne concernent pas directement Greenpeace, ils contribuent à amplifier le danger que comporte la reprise de sa campagne, étant donné que les régions risquent déjà d'être fragilisées par le plan de rétablissement du caribou. De plus, en délégitimant les plans de protection du caribou en général, ils délégitiment aussi *de facto* le discours de Greenpeace qui s'appuie largement sur cet élément. Les revendications de Greenpeace à cet égard pourraient alors être perçues comme contre les intérêts des communautés, distanciant l'organisation des régions. Ce lien entre le discours de Greenpeace axé sur la protection du caribou et la précarisation de l'emploi en région a d'ailleurs été fréquemment établi au cours des prochaines années qui suivront (Le Quotidien, 2014).

C2. Au cours des deux dernières semaines, Résolu a subi les foudres de Greenpeace qui accuse la papetière de réaliser des travaux (routes) dans des zones incluses dans une entente privée entre 20 groupes écologistes et des compagnies forestières canadiennes. Richard Garneau a refusé de parler publiquement du contenu de cette entente, mais rappelle que 19 des 20 groupes signataires¹⁴⁴ sont toujours à la table et que Greenpeace fait cavalier seul.

L'auteur rappelle ensuite la reprise de la campagne de Greenpeace tout juste après avoir exposé les dangers que pourrait représenter la mise en œuvre du Plan de rétablissement du caribou. Indirectement, les risques que comporte la campagne de Greenpeace pour les communautés sont alors amplifiés. De plus, par l'emploi d'une rationalisation descriptive, l'auteur délégitime la campagne de Greenpeace en mentionnant qu'elle est la seule organisation à avoir quitté l'EFBC et donc la seule à ne pas collaborer avec l'industrie, devenant ainsi une menace pour les régions forestières et témoignant de son dogmatisme.

¹⁴⁴ Cette affirmation constitue une erreur de la part de l'auteur. Il y avait en fait neuf groupes écologistes signataires de l'entente.

Article 10

Des actions d'éclat à venir - Thierry Denoncourt, Journal de Montréal (2013) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	2	11,76%
<i>Impersonnelle</i>		
Nombre/chiffres	1	
<i>Personnelle</i>		
Statut	1	
<i>Rationalisation</i>	8	47%
<i>Théorique</i>		
Explicative	1	
Descriptive	3	
Prédiction	4	
<i>Évaluation morale</i>	6	35,29%
Adjectif	4	
Analogie	2	
<i>Construction de récit</i>	1	5,88%
Contes d'avertissement	1	
TOTAL	17	100,00 %

Cet article reprend le contenu d'une lettre ouverte rédigée pour Henri Jacob, président de l'ABAT. Dans sa lettre, celui-ci semble tenter de stimuler un changement dans la stratégie militante des groupes écologistes dans la forêt boréale, Greenpeace en particulier. Jacob poursuit donc une macrostratégie de « destruction ».

C1. L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) a indiqué dans une lettre ouverte que « le temps de la patience » a pris fin et que, désormais, il entrait en mode « greenwar », par opposition à Greenpeace.

Par cette rationalisation descriptive, l'ABAT crée un bris dans l'histoire entre un *statu quo* dans lequel la situation dans la forêt boréale stagne, partiellement dû à une certaine inaction du mouvement écologiste, et un avenir où celui-ci sera plus agressif dans ses revendications et les moyens d'action qu'il privilégie.

De plus, l'analogie entre cet avenir marqué par des pressions plus importantes de la part de l'ABAT et une « greenwar » est porteuse de sens. Comme démontré précédemment ce terme est associé à une prise d'action plus vigoureuse et veut clairement, considérant sa similitude, représenter le contraire de « Greenpeace » (Denoncourt, 2013; Jacob, 2016). Les actions qu'elle aurait menées précédemment seraient ainsi jugées insuffisantes et comme encourageant la perpétuation d'un *statu quo* défavorable dans la forêt boréale.

C2. « Après 12 ans, on s'aperçoit que ça stagne. Nous sommes les chiens de garde de l'environnement, maintenant au lieu de grogner, nous allons montrer les dents et mordre s'il le faut ».

C3. L'ABAT prévoit une plus grande présence dans les médias et des réactions plus mordantes et plus rapides. Notamment, l'organisme attend avec impatience de voir les nouvelles dispositions de la loi sur les mines et le nouveau régime forestier.

Dans cet extrait, Henri Jacob, président de l'ABAT, renforce l'impression qu'un *statu quo* persiste dans la forêt avec l'emploi de rationalisations descriptives et la réalisation d'une analogie. La période d'il y a 12 ans, soit en 2001, correspond à une époque où le mouvement de résistance initial était en pleine effervescence : le documentaire *L'erreur boréale* était encore récent, le travail de la CFVN contribuait à mener à la réforme de la *Loi sur les forêts* et la coalition *Aux arbres citoyens !* se formait. Il crée ainsi une démarcation entre cette période et celle qui a été principalement marquée par l'implication de Greenpeace. Bien que la critique semble être dirigée vers les institutions gouvernementales, l'utilisation de l'analogie « greenwar » au début de l'article indique tout de même que l'ABAT compte adopter une stratégie différente de « Greenpeace », qui n'aurait pas suffisamment encouragé l'État à agir pour assurer une meilleure gestion de la forêt.

Ensuite, l'analogie qu'il établit entre son organisation, l'ABAT, et un « chien de garde de l'environnement » et l'affirmation qu'« au lieu de grogner, [l'ABAT] montre[ra] les dents et mordre[a] s'il le faut » démontrent que celle-ci compte continuer à défendre concrètement la préservation du territoire forestier, comparativement à celles qui contribuent à maintenir le *statu quo*. Henri Jacob, par la réalisation de prédictions, amplifie le sérieux de cette déclaration en annonçant que l'organisation sera plus présente dans les médias et qu'elle réagira de manière plus « mordantes », dans la foulée de la mise en œuvre du nouveau régime forestier adopté en 2010. L'ABAT semble indiquer qu'elle forcera le gouvernement à rendre des comptes, comparativement à d'autres organisations qui ne l'auraient pas suffisamment fait dans le passé.

C4. On se fait utiliser, on siège sur toutes sortes de comités, d'ailleurs on a démissionné du comité de rétablissement du caribou de Val-d'Or pour ça, a dit M. Jacob. On fait les recommandations et il n'y a aucune volonté, excepté dans le discours, de sauver le troupeau ou de protéger des territoires. On a décidé que l'on ne servira plus de cautionnement. Ça ne veut pas dire que l'on ira plus s'asseoir au sein de comités, mais il v falloir que ça bouge.

Cette citation constitue une tentative de construire un récit d'avertissement démontrant la nécessité d'adopter des actions plus concrètes. La simple implication de l'ABAT dans divers comités n'aurait apporté aucun changement réel outre que de légitimer le processus pour ceux derrière l'organisation de ces comités. Jacob affirme ainsi que la participation à ces comités doit s'accompagner de pressions concrètes pour faire avancer les dossiers.

La construction de ce récit prend d'autant plus d'importance que la plus récente action de groupes comme Greenpeace pour trouver une solution à l'enjeu de la forêt boréale du Québec a été une entente avec l'industrie qui a inclus un engagement de cesser toute action contestatrice concrète (07). Ce récit contribue à avertir ces groupes de l'échec assuré de ce type d'action et vient ainsi indirectement délégitimer la décision de Greenpeace de participer à l'EFBC.

C4. Fondée en 2000 par Richard Desjardins et d'autres militants à la suite du documentaire-choc, « L'Erreur boréale », l'ABAT compte près de 2000 membres dont plusieurs se disent prêts à poser des actions.

Le contre-discours de l'ABAT est légitimé dans cette citation par la mention que l'organisation a été fondée par Richard Desjardins, une figure d'autorité, suite au documentaire-choc *L'erreur boréale*, auquel on associe la genèse de la remise en question du régime institutionnel forestier (Fréchette, 2009; Castonguay, 2011). À ces stratégies de légitimation associées à l'autorité liée à son statut de célébrité (Meister, 2015), s'ajoute un argument d'autorité axé sur le nombre, en soulignant que l'ABAT compte 2000 membres, et une rationalisation descriptive en mentionnant qu'ils « se disent prêts à poser des actions ». Cela laisse paraître une réelle possibilité d'action de la part de l'organisation, confirmant les dires d'Henri Jacob dans la lettre ouverte.

Article 11

Forêt boréale : les négociations avec Résolu sont rompues - Presse canadienne et Le Devoir (2013) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Rationalisation</i>	4	47 %
<i>Théorique</i>		
Descriptive	4	
TOTAL	17	100,00 %

Cet article expose la relation entre certains grands groupes signataires de l'EFBC, dont Greenpeace, et PFR suite au retrait des premiers. Le PDG de PFR, dont le discours est repris dans l'article, poursuit une macrostratégie de « perpétuation et justification » en critiquant leur décision de se retirer de l'EFBC.

C1. Résolu a déclaré mardi être déçue de l'incapacité des différents intervenants de s'entendre sur un plan pour trouver un équilibre entre les efforts de conservation et les considérations sociales et économiques.

C2. Le chef de la direction Richard Garneau estime toutefois que les communautés rurales et nordiques ainsi que les Premières Nations "ont déjà suffisamment payé le prix des défis économiques et de la concurrence auxquels l'industrie a fait face au cours de la dernière décennie".

La rationalisation descriptive affirmant que Résolu soit déçue que l'entente n'ait pas pu perdurer entre l'industrie et les groupes écologistes permet de délégitimer ces derniers, car elle aurait permis de « trouver un équilibre entre les efforts de conservation et les considérations sociales et économiques », soit l'objectif qui est recherché depuis l'émergence du premier mouvement socioécologique dans les années 1970. La « déception » de Résolu permet indirectement de rejeter le blâme de l'échec de l'entente sur les groupes.

Dans le deuxième extrait, Garneau accuse indirectement, à travers une rationalisation descriptive, les groupes environnementaux de contribuer à la fragilité de l'industrie face aux défis économiques et à la concurrence en ne réussissant pas à concilier leurs objectifs en matière de conservation aux intérêts économiques de l'industrie. Cette fragilité affecterait négativement les communautés qui en paieraient le prix. En établissant une relation entre les impacts des défis économiques et de la concurrence à laquelle l'industrie fait face à la situation difficile vécue par les communautés, Richard Garneau lie les intérêts de l'industrie à ceux des populations locales. En blâmant les groupes écologistes de l'échec de l'entente, elle les distancie au contraire des collectivités locales.

Articles de la quatrième période d'analyse

Article 12¹⁴⁵

Industrie forestière québécoise : pour des solutions durables - SNAP Québec, RNCREQ, Boréalisation et Nature Québec (2015) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Rationalisation</i>	24	75 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les objectifs	6	
Axée sur les effets	2	
<i>Théorique</i>		
Explicative	2	
Descriptive	14	
<i>Évaluation morale</i>	8	25 %
Adjectif	8	
TOTAL	32	100,00 %

Sans qu'elle ne consiste en une critique directe de Greenpeace, ni en un article de journal, la Plateforme forêt représente tout de même un rejet de la vision et de la stratégie de cette dernière et, de ce fait, contribue à délégitimer son modèle militant. Après sept ans d'intense polarisation du débat, la Plateforme forêt pourrait être interprétée comme une tentative de réconcilier les différentes parties prenantes qui ont jadis formé le mouvement socioécologique à l'origine de l'émergence d'un vaste débat de société sur l'avenir de la gestion forestière au Québec. Ainsi, la macrostratégie privilégiée dans la plateforme en est une de « destruction ».

C1. Le secteur forestier a toujours joué un rôle central dans l'histoire du Québec. Il a su s'adapter et évoluer en fonction des enjeux sociétaux, des préoccupations environnementales et des besoins économiques. Aujourd'hui encore, il contribue grandement au développement de nos régions et de nombreuses communautés.

En reconnaissant le rôle central de l'industrie dans l'histoire du Québec, dans le développement des régions et des communautés ainsi que sa capacité d'adaptation face aux enjeux socioéconomiques et environnementaux, les groupes signataires de la Plateforme forêt provoquent

¹⁴⁵ Étant donné la longueur de ce document, l'analyse présentée n'est que partielle.

dès le départ un bris dans le discours qui a prédominé au cours des trois dernières périodes, principalement défendu par l'organisation Greenpeace. Cette rationalisation descriptive vient légitimer le discours de l'industrie qui veut qu'elle soit un moteur de développement historique dans les régions et qu'elle soit en mesure de garantir une saine gestion des forêts, contrairement à Greenpeace qui a toujours tenté de le délégitimer.

C2. La surexploitation forestière et les autres pressions que subissent les écosystèmes forestiers ont récemment obligé la société québécoise à revoir la gestion de notre forêt publique (Commission Coulombe, 2004). Le génie québécois, une volonté politique canalisatrice des intérêts communs et l'implication de la société civile sont des éléments clés qui ont permis au Québec d'amorcer un virage essentiel pour l'avenir du secteur forestier.

C3. Ce virage est marqué notamment par l'adoption en 2013 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et par le leadership d'entreprises forestières qui répondent aujourd'hui aux nouveaux standards des marchés. Il repose sur des principes d'aménagement durable des forêts, où la gestion intégrée des ressources permet à une plus grande variété d'utilisateurs de la forêt d'en bénéficier, tout en maintenant les écosystèmes forestiers à la base même de la ressource. Il vise aussi à répondre aux exigences des marchés internationaux pour des produits forestiers certifiés, qui garantissent entre autres la traçabilité des produits, le respect des droits des Premières Nations et la protection de la biodiversité.

Les signataires de la Plateforme forêt emploient dans ce cas-ci des rationalisations explicatives et descriptives ainsi que plusieurs évaluations morales qui, indirectement, délégitiment la campagne menée par Greenpeace au cours des dernières années. Ils expliquent que c'est grâce au travail collaboratif des différentes parties prenantes, dont l'industrie (les signataires soulignent son « leadership »), qu'un changement dans le régime institutionnel a pu s'opérer, alors que plusieurs abus se déroulaient. Ce discours se situe à l'opposé de celui de Greenpeace qui a contribué pendant plusieurs années à polariser le débat entre un « bon » et un « mauvais » camp clairement définis. À travers ce discours, les nuances sont impossibles et la concertation tout autant.

L'efficacité et la vertu de ce travail collaboratif sont légitimées par l'emploi de plusieurs termes à forte connotation positive comme « génie québécois », « intérêts communs » et « éléments clés ». Ce discours prône donc l'inclusion des différentes parties prenantes et le dialogue.

Contrairement à Greenpeace qui a peu mis de l'avant cette solution, les signataires voient aussi la possibilité de faire évoluer la façon de gérer les forêts à travers des changements institutionnels, comme en témoigne la mention de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Cette loi permettrait au régime institutionnel d'être plus inclusif, notamment pour les Premières Nations, donc d'encourager le développement local, et de favoriser une meilleure protection du territoire forestier, et répondrait ainsi aux deux contentieux concernant la gestion forestière au Québec.

Ces changements aux échelles locales et nationales contribueraient à la satisfaction d'intérêts internationaux, comme la rentabilité de l'industrie sur les marchés internationaux. En liant les changements aux échelles locale et nationale à des bénéfices à l'échelle internationale, les signataires harmonisent les intérêts des acteurs dominants, soit l'État et l'industrie, avec ceux des groupes écologistes locaux et des communautés des régions forestières. Greenpeace, qui n'a jamais réellement pris part aux nouvelles structures issues de la loi (1) et qui est demeurée sceptique quant à sa capacité de protéger les forêts (Francoeur, 2010; Mainville, 2013b), n'a jamais réussi à joindre ces intérêts à ceux des populations locales et ainsi légitimer sa position dominante. Greenpeace, tel que démontré, est toujours réticente à participer à des solutions multipartites complexes, par souci d'entretenir sa réputation comme « la » solution aux enjeux environnementaux (Fréour, 2004) et de simplifier les enjeux dans lesquels elle s'implique (6; 10).

C4. Malgré les progrès accomplis, il est important de poursuivre, dans un effort soutenu, la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts. En effet, à l'heure actuelle, l'habitat du caribou forestier n'est pas suffisamment protégé pour sauvegarder et maintenir l'espèce. Cela met notamment en péril les liens ancestraux entre les Premières Nations et le caribou. De plus, certaines activités forestières sont réalisées sans le consentement des Nations autochtones qui détiennent des droits sur ces territoires. Cet état de fait n'est pas sans conséquence pour l'industrie et les travailleurs forestiers. Certaines régions, particulièrement le Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont en pleine crise forestière notamment à la suite de la suspension et de la perte d'importants certificats du Forest Stewardship Council. Les non-conformités identifiées par les auditeurs concernent notamment les enjeux mentionnés ci-dessus.

C5. Nous invitons donc le gouvernement du Québec et l'industrie forestière à faire preuve de leadership en regard de la protection de la biodiversité et du respect des droits des Nations autochtones. Nous suggérons que les autres utilisateurs du territoire (villégiateurs, industrie de l'exploration et de l'exploitation minière, etc.), qui ont également un impact sur les écosystèmes forestiers, puissent également participer à la recherche de solutions.

Ces extraits viennent nuancer les stratégies précédemment employées par les signataires pour légitimer le régime institutionnel forestier en place. Par une rationalisation descriptive, ceux-ci démontrent que beaucoup de travail reste à être accompli, notamment afin de garantir les droits des Premières Nations, assurer un avenir aux travailleurs et protéger la biodiversité. Ces trois éléments sont au centre des préoccupations des mouvements socioécologiques qui ont émergé au Québec depuis les années 1970, ce qui démontre que l'enjeu est encore loin d'être réglé.

Les stratégies employées auparavant démontrent toutefois que le changement est possible et qu'il ne doit pas nécessairement passer par la confrontation. Encore une fois, cela permet aux solutions proposées d'être plus inclusives et ainsi créer de nouvelles alliances entre les différentes parties prenantes.

C6. Nous nous unissons aujourd’hui pour proposer une démarche afin de régler cette crise qui fragilise l’industrie forestière, menace plusieurs centaines d’emplois en région et risque d’hypothéquer considérablement l’intégrité écologique des derniers grands massifs forestiers intacts du Québec. Nous encourageons Produits Forestiers Résolu, accompagné par le gouvernement, à prendre tous les moyens nécessaires pour faire revenir la certification FSC au Saguenay–Lac-Saint-Jean en répondant aux non-conformités identifiées par ses auditeurs.

À travers une rationalisation instrumentale axée sur les objectifs, les signataires de la Plateforme forêt affirment que le travail collaboratif (à l’opposé de la stratégie de polarisation de Greenpeace) pourrait mener à une sortie de crise qui affecte l’emploi en région et l’intégrité écologique des forêts intactes, soit les deux éléments à l’origine de l’enjeu de la gestion de la forêt boréale du Québec. Ils interpellent également l’industrie et l’État, les deux composantes du régime institutionnel dominant, à agir afin d’instaurer une foresterie plus durable par la certification FSC. Il convient de rappeler que le discours de Greenpeace a principalement ciblé l’industrie, limitant sa capacité d’instaurer des changements durables dans la foresterie au Québec.

L’analyse qui suit couvre l’ensemble de la section décrivant les solutions proposées par les signataires de la Plateforme forêt

Enfin, les solutions proposées par les signataires de la Plateforme forêt à travers maintes rationalisations descriptives reflètent cette volonté de créer un espace de collaboration plus inclusif et d’outrepasser le *statu quo* caractérisé par le conflit entre Greenpeace et l’industrie. Premièrement, les signataires proposent la création de grandes aires protégées en territoire boréale. Ils appuient leur demande sur la pétition lancée en 2006 par l’initiative *Aux arbres citoyens !*, associée au premier mouvement socioécologique bénéficiant d’une plus grande légitimité locale, qui avait amassé près de 200 000 signatures. L’autorité experte de l’initiative et celle provenant de l’utilisation de chiffres permet de légitimer leur revendication.

Deuxièmement, ils proposent d’accompagner l’industrie et les travailleurs à travers les changements qu’induirait la création d’aires protégées notamment à travers la mise en place d’une stratégie de production intensive de bois et de mesures de diversification et des mesures de modernisation économique de l’industrie forestière. Cette proposition de soutenir l’industrie marque une différenciation importante avec la stratégie de Greenpeace qui, par la polarisation qu’elle entraînait, ne laissait pas la place à ce type de collaboration. Ainsi, la Plateforme forêt semble viser à mettre fin à un *statu quo* qui encourageait l’exclusion de plusieurs parties prenantes, dont les groupes écologistes locaux, et à retourner à une mobilisation plus similaire au premier mouvement socioécologique, comme l’indique les références fréquentes à celui-ci.

Article 13

"Ce n'est pas Greenpeace qui gère la forêt au Québec" Jean-Pierre Boivin - Louis Potvin, Le Quotidien (2013) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Rationalisation</i>	8	88,89 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les objectifs	3	
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Explicative	1	
Descriptive	3	
<i>Évaluation morale</i>	1	11,11 %
Adjectif	1	
TOTAL	9	100,00 %

Dans cet article, Jean-Pierre Boivin, qui est devenu président de l'Alliance forêt boréale, encourage le gouvernement à reprendre le contrôle de la forêt face à ce qu'il considère être de l'ingérence de la part de Greenpeace. Ce discours reflète le sentiment des communautés forestières d'être dépossédées de leur territoire. En ce sens, une macrostratégie de « destruction » a été employée par Boivin qui tente de mettre fin à la situation prévalente dans la forêt. L'ensemble des stratégies discursives employées par l'auteur sont des rationalisations descriptives. Il décrit ce que fait Greenpeace et l'oppose à ce qui devrait consister en la situation idéale.

C1. "Ce n'est pas Greenpeace qui gère la forêt au Québec! Ils n'ont pas à dire quoi faire au gouvernement.

Dans cet extrait, Boivin identifie les limites du pouvoir de Greenpeace. L'utilisation d'un point d'exclamation témoigne de l'indignation de Boivin et donc du caractère abusif des agissements de Greenpeace. En affirmant que Greenpeace ne peut pas dicter quoi faire au gouvernement, l'auteur laisse supposer que l'organisation aurait agi ainsi ou se serait approprié la gestion de la forêt alors qu'elle n'a pas la légitimité de le faire. La nature dominante de l'organisation est ainsi directement placée en contradiction avec les intérêts des communautés forestières.

C2. Il faut qu'il intervienne et dise aux groupes environnementaux que leurs actions mettent trop de pression sur l'industrie forestière qui est très fragile", a-t-il affirmé.

Boivin oppose ici le côté abusif des groupes environnementaux à la fragilité de l'industrie, ou le caractère dominant du premier groupe au statut de victime du deuxième. À noter que malgré l'emploi du pluriel pour désigner les groupes écologistes, le message de Boivin semble principalement s'adresser à Greenpeace, démontrant sa nature en tant que mouvement socioécologique dominant et la polarisation de l'enjeu.

C2. Finalement, Jean-Pierre Boivin considère que Greenpeace est en conflit d'intérêts dans cette question de certification alors que l'organisation siège au sein du conseil d'administration de Forest Stewardship Council.

L'apparente incompatibilité entre les deux impératifs de Greenpeace est à nouveau soulevée dans cet extrait. Les solutions que Greenpeace jugerait comme favorables pour les populations locales correspondent à ses intérêts internationaux (promouvoir la norme FSC). Toutefois, sans avoir bien établi sa légitimité préalablement, cette proposition paraît davantage comme de l'ingérence que d'un lien entre les deux groupes d'acteurs.

Article 14

Québec déclare la guerre à Greenpeace - Patrice Bergeron, Le Devoir (2016) -		
Stratégie de (dé)légitimation	Fréquence	Part relative
<i>Autorité</i>	2	12,5 %
<i>Personnelle</i>		
Statut	2	
<i>Rationalisation</i>	13	81,22 %
<i>Instrumentale</i>		
Axée sur les effets	1	
<i>Théorique</i>		
Explicative	2	
Descriptive	5	
<i>Évaluation morale</i>	1	6,25 %
Adjectif	1	
TOTAL	16	100,00 %

L'auteur de cet article reprend le discours de Laurent Lessard, à l'époque ministre des Forêts du Québec, qui exprime sa volonté à réagir à ce qu'il identifie comme une agression de Greenpeace contre les intérêts du Québec et contre ses institutions forestières, qui seraient d'après lui parmi les meilleures au monde. Lessard poursuit à ce titre une macrostratégie de « perpétuation et de justification ».

C1. Le gouvernement Couillard déclare la guerre à Greenpeace, qu'il accuse de « désinformation » en faveur des concurrents du Québec, alors que l'organisme de défense de l'environnement dénonce l'exploitation de la forêt des montagnes Blanches, un territoire situé près du lac Mistassini, dans le nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. [...] [I]l les soupçonne entre autres de travailler ainsi en faveur des rivaux du Québec dans les marchés internationaux.

En comparant les mesures qu'il compte mettre en place à une déclaration de guerre, Lessard identifie directement Greenpeace à un agresseur, donc contre les intérêts du Québec et sa population. Encore plus, en parlant au nom du Québec, Lessard contribue à identifier Greenpeace à une « ennemie publique ». Cette affirmation est renforcée par une rationalisation explicative qui justifie la désignation de Greenpeace comme telle par son utilisation de la « désinformation » pour atteindre ses fins, ce qui constitue un signe de malhonnêteté qui ne pourrait que nuire à la

population. Ce sentiment d'agression est d'autant plus souligné qu'elle agirait ainsi pour le compte de concurrents du Québec sur les marchés internationaux, donc plus distants de la province. En ne précisant pas quels sont ces intérêts étrangers pour lesquels Greenpeace agit et en décrivant au contraire précisément la région affectée par ses actions, l'impression de distance entre l'organisation et les communautés est amplifiée.

Ensuite, l'interdiscursivité entre l'industrie et le gouvernement exposé dans cet extrait démontre leur relation privilégiée et leurs intérêts concordants. La description des actions de Greenpeace comme étant de la désinformation est fréquemment réalisée par l'industrie (Tremblay, 2014b; 2015b; Garneau, 2017). Toutefois, l'élément le plus important est que Lessard relie cette désignation implicite « d'ennemie publique » aux concurrents du Québec sur les marchés internationaux. En faisant ce lien, Lessard lie les intérêts du Québec et de ses habitants à ceux de l'industrie et les intérêts de Greenpeace à ceux d'acteurs distants et inconnus qui représentent une menace. Toute action pouvant nuire à l'industrie pourrait ainsi nuire à l'ensemble du Québec.

C2. « J'étais incapable de trouver dans le monde un autre État qui en avait fait autant que le Québec, et à ce jour, personne ne me contredit là-dessus ».

Dans ce cas-ci, Lessard emploie un argument d'autorité autour de sa propre personne pour légitimer le régime institutionnel. Si Laurent Lessard, qui jouit d'une certaine autorité en tant que représentant de l'État et donc de tous les Québécois, n'a trouvé aucun pays avec un régime forestier aussi performant que celui du Québec, alors il ne devrait pas y en avoir. Aucune attaque contre l'industrie ne serait alors justifiée.

7.9 [Précision] La résistance de la municipalité de Clova contre les projets d'exploitation de la société Kruger

En 2012, la municipalité de Clova en Haute-Mauricie, composée d'une quarantaine d'habitants, s'est farouchement opposée aux projets d'exploitation forestière de la compagnie Kruger. Les résidents du village s'opposaient au projet de la forestière en raison de l'absence de consultations publiques avant la décision de la compagnie d'entamer ses opérations et de la proximité des chantiers de coupe du village. Les habitants, qui ont fait appel au soutien d'organisations comme Greenpeace, SmartWood et le RQGE, affirmaient que la forêt constitue la richesse du village et qu'elle permet de maintenir une activité touristique précieuse pour les résidents de la localité (Delisle, 2012; 09).

Les résidents réclamaient de surcroît le développement d'une exploitation forestière de proximité. Selon ce modèle, l'exploitation forestière serait moins intensive, voire même réalisée avec des chevaux, et offrirait de l'emploi aux habitants du village, assurant la pérennité des forêts environnantes ainsi que de la vitalité économique de la région (Delisle, 2012).

7.10 [Précision] La contradiction dialectique du discours de Greenpeace : quand David devient Goliath

La campagne qu'a menée Greenpeace à Terre-Neuve et aux Îles-de-la-Madeleine au Québec contre la chasse aux phoques constitue un exemple frappant des conséquences de l'exacerbation des contradictions identitaires qui caractérisent l'organisation. Au sommet de sa popularité, Greenpeace a lancé en 1984 une campagne à grande échelle contre la chasse aux phoques réalisée par les « multinationales de la mer » et défendait la chasse artisanale, autochtone et non autochtone. Greenpeace agissant ainsi en vertu de son rôle de mouvement de résistance contre les abus d'un système d'exploitation jugé destructeur et injuste envers les populations locales. Cette position a rapidement changé avec l'arrivée en scène de nouveaux acteurs qui ont forcé Greenpeace à revoir son discours. Entre autres, la campagne fortement médiatisée de la célébrité du cinéma français Brigitte Bardot contre la pratique de la chasse aux blanchons a poussé Greenpeace à abandonner toute nuance et à s'opposer à tous les chasseurs afin de ne pas voir son influence diminuée par le succès de la campagne de Bardot (Francoeur, 2005b).

Bien que cette nouvelle prise de position ait été très populaire en Europe et aux États-Unis, elle a eu d'importantes conséquences pour la crédibilité de Greenpeace au Canada (Désautels et collab., 2011). L'organisation a été perçue comme déconnectée des réalités locales et comme privant les populations locales de leurs moyens de subsistances (Néron, 2007c). Cette perception n'a pas uniquement été partagée par les communautés de pêcheurs de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine, même les élites libérales et internationales de Toronto et des grands centres urbains du Canada ont tenu des discours similaires (Désautels et collab, 2011).

Greenpeace n'est pas demeurée insensible à ces changements dans l'opinion publique canadienne. Elle a cessé pendant plusieurs années de solliciter financièrement ses sympathisants sur la base de son opposition à cette chasse. Toutefois, en 2005, Greenpeace a relancé le débat sur la place publique à grande échelle, malgré l'interdiction de la chasse aux blanchons en 1987, alors que plusieurs groupes animalistes s'y intéressaient (Francoeur, 2005b). Greenpeace, encore aujourd'hui, condamne la chasse commerciale des phoques. Elle attribue maintenant le caractère culturel et la légitimité de cette chasse en tant que moyen de subsistance qu'aux Premières Nations, avec qui elle entretient en lien intime (Greenpeace, 2016; Burgwald, 2016), alors qu'au lancement initial de la campagne, elle considérait toutes les communautés (Francoeur, 2005b).

7.11 [Précision] Le rapport « De biomasse...à biomascarade » et l'élargissement du fossé entre Greenpeace et les régions

Parallèlement à la réalisation de l'EFBC, Greenpeace a publié en 2011 le rapport *De biomasse...à biomascarade*, dans lequel la production d'énergie à partir de la ressource ligneuse a été fortement critiquée par l'organisation écologiste. Greenpeace a dénoncé le prélèvement d'arbres sains et situés dans des forêts intactes, la menace que cette forme d'énergie constitue pour les écosystèmes forestiers, la fausse impression de carboneutralité de cette énergie, sa trop faible capacité énergétique et sa faible création d'emplois, pour ne nommer que quelques éléments soulevés par l'organisation (Greenpeace Canada, 2011).

Ce rapport a été fortement contesté par des groupes écologistes situés dans les régions forestières, qui perçoivent la biomasse comme une source d'énergie renouvelable et un instrument de résilience régionale. Les affirmations de Greenpeace proviendraient selon certains de ceux-ci des conclusions d'une analyse que l'organisation a réalisée en Colombie-Britannique, dans un contexte tout à fait différent. Alors que ces conclusions s'avéraient exactes dans la province de l'Ouest, elles ne pouvaient être appliquées au Québec (03). Les critiques de Greenpeace concernant l'utilisation de la biomasse au cours des années qui ont suivi ont aussi été contredites par d'autres organisations plus locales ou régionales comme Nature Québec (Côté, 2015; 11) et la FQCF (11). Cette situation n'est pas sans rappeler celle de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne* où la vision nationale et la gestion centralisée de Greenpeace l'ont amené à se confronter aux particularités régionales.

7.12 [Précision] Greenpeace et la communauté crie Waswanipi

Greenpeace a développé assez tôt une relation étroite avec la communauté crie de Waswanipi à la suite de l'intensification de sa campagne dans la forêt boréale du Québec en 2007. La publication en 2009 du rapport *Patrimoine menacé*, entièrement dédié à la dénonciation des pratiques jugées irresponsables des compagnies AbitibiBowater et Domtar dans la forêt Waswanipi-Broadback, témoigne des efforts de l'organisation à créer cette relation. Le rapport fait mention des « pratiques forestières illégitimes », de la « destruction » et de l'« irresponsabilité » des entreprises en plus de dénoncer leur recherche de gains à court terme, ne bénéficiant pas réellement les communautés locales. Ces pratiques sont opposées à la description de la forêt comme constituant un « secteur exceptionnel » et « intact ». Cela démontre clairement la poursuite d'une macrostratégie de « destruction » afin de dépeindre les entreprises comme étant des oppresseurs.

Par ailleurs, contrairement au rapport *Destruction en chaîne*, celui-ci dédie une section complète aux demandes précises de la communauté Waswanipi et au respect de ses particularités culturelles. Ainsi, Greenpeace s'est résolument positionnée comme un mouvement de résistance face à aux excès des grandes compagnies en adoptant un discours critique et près des communautés, ce qu'elle n'a pas fait, du moins au même niveau, pour les communautés non autochtones. Cela expose à nouveau le lien exclusif entre Greenpeace et ses communautés locales précises. Comme mentionné, cette relation exclusive semble pouvoir s'expliquer par le rôle historique des Premières Nations dans la construction identitaire de Greenpeace (Greenpeace, 2016) ainsi que par le fait que la défense de leurs droits est reconnue à travers le monde¹⁴⁶.

Cette alliance semble aussi stratégique étant donné l'expérience avancée de la communauté Waswanipi en matière de gestion forestière. Celle-ci a en effet rejoint en 1997 le Réseau canadien de forêts modèles parrainé par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada. Le projet de Forêt modèle crie de Waswanipi visait à « contribuer à outiller les Cries afin qu'ils deviennent plus autonomes dans les choix et la mise en œuvre de l'aménagement durable des

¹⁴⁶ La recherche d'éléments spectaculaires, à fort capital symbolique ou ne se limitant pas qu'à une région particulière afin d'atteindre l'ensemble de ses sympathisants au Canada et dans le monde, s'observe toujours dans ce rapport. La protection du caribou forestier, la réclamation de larges aires protégées et de l'adoption par l'industrie de la certification internationale FSC occupent une place prépondérante dans le rapport. Le fait que Greenpeace ait souligné dès le début du rapport l'utilisation de plans d'aménagement des entreprises, de rapports gouvernementaux, d'imageries scientifiques et d'études scientifiques démontre aussi la volonté de Greenpeace d'employer des stratégies de légitimation axée sur l'« objectivité » et la « technicité », essentielle à une gouvernance à distance efficace.

forêts, et ce, dans le respect de leur culture et de leurs besoins grâce au développement de leurs ressources humaines et de leurs capacités techniques » (Robert, 2005, § 4). En permettant un haut degré d'appropriation, ce projet semble avoir créé des sujets environnementaux pour lesquels la forêt en est venue à structurer une part importante de leurs actions.

La communauté semble ainsi être devenue un important allié pour les groupes qui se sont impliqués dans la gestion de la forêt boréale du Québec. L'exclusion du territoire de la communauté de l'*Entente sur la forêt boréale canadienne* qui a été réalisée en 2010 (Côté, 2010b) et ensuite de l'entente réalisée entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec en 2015 afin de mettre fin à un conflit d'usage sur certains territoires forestiers (Hacker-B. et Shields, 2015; Radio-Canada et Presse canadienne, 2015) semble avoir attisé encore davantage la mobilisation de Waswanipi (04). Cela l'aurait encouragée à collaborer avec des organisations comme Greenpeace pour réclamer la protection de leur territoire (Presse canadienne, 2010).

7.13 Liste des participants aux entrevues

1) Militant écologiste (A)

2) Militant écologiste (B)

3) Militant écologiste (C)

4) Militant écologiste (D)

5) Militant écologiste (E)

6) Militant écologiste (F)

7) Membre de la Fédération québécoise des coopératives forestières

8) Représentant de Greenpeace Canada (A)

9) Représentant de Greenpeace Canada (B)

10) Bénévole de Greenpeace Canada (A)

11) Bénévole de Greenpeace Canada (B)

JB) Journal de bord issu de l'observation participante réalisée dans les bureaux de Greenpeace Canada à Ottawa

8 Bibliographie

- Action boréale (2017). « Collaboration boréale », *Facebook*, <https://www.facebook.com/ActionBoreale/> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Adger, W. N.; Benjaminsen, T. A. et Brown, K. (2001). « Advancing a political ecology of global environmental discourses », *Development and Change*, 32(4), pp. 681–715
- Adams, W. M. (2009). « Mainstream sustainable development », dans ADAMS, W. M. *Green Development: Environment and sustainability in a developing world*, Londres et New York : Routledge, pp. 116-140
- AFB (2017). « Alliance forêt boréale Québec – Ontario : à propos », *Alliance forêt boréale Québec – Ontario*, <http://www.allianceforetboreale.org/fr/a-propos/> (page consultée le 31 juillet 2017)
- AFP (2016). « La Colombie-Britannique protège une forêt grande comme la Belgique », *Le Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2016/02/01/la-colombie-britannique-protège-une-forêt-grande-comme-la-belgique> (page consultée le 20 août 2017)
- Agence QMI (2014). « Des manifestants de Greenpeace escaladent la croix du mont Royal », *Le Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2014/03/18/des-manifestants-de-greenpeace-grimpent-sur-la-croix> (page consultée le 22 mai 2016)
- Agrawal, A. (2005a). « Environmentalism Community, Intimate Government, and the Making of Environmental Subjects in Kumaon, India », *Current Anthropology*, vol. 46, no. 2, pp. 161-190
- Agrawal, A. (2005b). *Environmentalism: Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham : Duke University Press, 344 p.
- Alvarez, E. (2007). *Greenpeace parle à travers de son chapeau!*, Saguenay : Le Quotidien, p. 10
- André, P.; Delisle, C. E. et Revéret, J.-P. (2010). *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable*, Montréal : Presses internationales Polytechnique, 398 p.
- Aromaa, J. (2016). « Ladies and gentlemen, meet The Great Northern Forest », *Greenpeace International*, <http://www.greenpeace.org/international/en/news/Blogs/makingwaves/meet-the-great-northern-boreal-forest/blog/58198/> (page consultée le 4 février 2017)
- Assemblée nationale du Québec (2010). *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, Québec : Assemblée nationale du Québec, 106 p.
- Asselin, H. (2007). *Emplois en dents de scie*, Toronto et Montréal : Greenpeace Canada, 18 p.
- Aubertin, C. (2013). *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Bondy cedex: IRD Éditions, 210 p.
- Bacot, P.; Desmarchelier, D.; Rémi-Giraud, S. (2012). « Le langage des chiffres en politique », *Mots. Le langage du politique*, numéro spécial 100/2012, pp. 5-14

- Barré, P.; Rioux, C. (2010). « Le modèle productif de l'industrie des produits forestiers au Québec : marchés, organisation et politiques publiques », *Revue vie économique*, vol. 2, no. 1, 11 p.
- Barré, P.; Rioux, C. (2012). « L'industrie des produits forestiers au Québec : la crise d'un modèle socio-productif », *Recherches sociogéographiques*, vol. 53, no. 3, pp. 645–669
- Beauregard, R. (2015). *Chantier sur la production du bois : le volet économique de la stratégie d'aménagement durable des forêts. Rapport final*, Québec : Chantier sur la production de bois, 65 p.
- Bégin, S. (2007). *Vingt années passées sous silence*, Saguenay : Le Quotidien, p. 6
- Bélanger, É. (2009). « Évolution de la gouvernance des forêts au Québec », dans Bélanger É. *La certification forestière et le renouvellement du régime forestier québécois*, Québec : Université Laval, <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/25947/ch04.html#d0e1540>
- Bélanger, L; Filion, M; Nadeau, P. (2009). *Un avenir inquiétant pour notre forêt*, Montréal : Le Devoir, 31 mars 2009, p. A7
- Bellerose, P. (2014). « Greenpeace accuse Résolu de pratiques déloyales pour nuire à ses opposants », *Huffington Post Québec*, http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/11/21/greenpeace-accuse-resolu-de-pratiques-deloyales_n_6201258.html (page consultée le 27 juillet 2017)
- Benjaminsen, T.A., Svarstad, H. (2008). « Understanding traditionalist opposition to modernization: Narrative production in a Norwegian mountain conflict », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 90, 1, 49-62.
- Benjaminsen, Tor A.; Svarstad, H. (2009). « Qu'est-ce que la "political ecology" ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, 2009/1, pp. 3-11
- Bergeron, C. (2007). *Même les écolos déplorent la situation*, Saguenay : Le Quotidien, 15 septembre 2007, p. 8
- Bergeron, P. (2016). « Québec déclare la guerre à Greenpeace », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/471755/le-ministre-laurent-lessard-declare-la-guerre-a-greenpeace> (page consultée le 22 mai 2016)
- Bernier, M.-F. (2008). *Journalistes au pays de la convergence: Sérénité, malaise et détresse dans la profession*, Québec: Presses de l'Université Laval, 193 p.
- Bertrand, L.; Levac, P. (2010). *Gestion durable de la forêt boréale: vision globale et recherche de l'équilibre. Avis du Forestier en chef*, Roberval: Bureau du forestier en chef, 192 p.
- Bertrand, J. (animateur) (2013). *La tête ailleurs : La forêt dans l'imaginaire collectif*, [Entrevue], Montréal : Radio-Canada, 18 : 19 minutes
- Best, J. (2013). « Constructionist social problems theory », dans Salmon, C. T. *Communication Yearbook 36*, Londres : Routledge, pp. 236-269
- Blaikie, P. (1985). *The Political Economy of Soil Erosion in Developing Countries*, Londres et New York: Routledge, 198 p.

- Blumer, H. (1951). « Collective Behavior » dans Lee, A. M.; Blumer, H. *Principles of Sociology*, New York : Barnes & Noble, pp. 67–121
- Blumer, H. (1971). « Social problems as collective behaviour », *Social Problems*, 18(3), pp. 298-306
- Bogomolov, A. (1977). « Dialectical Contradiction and its Solution », dans *Philosophy in the USSR: Problems of dialectical materialism*, Moscou : Progress Publishers, 269 p.
- Boivin, J.-P. (2017). « Greenpeace menace les communautés forestières selon Alliance Forêt Boréale, Québec-Ontario », *Néomédia*, <http://www.neomedia.com/saguenay-lac-st-jean/actualites/opinions/310126/greenpeace-menace-les-communauts-forestieres-selon-alliance-foret-boreale-quebec-ontario> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Bonville (de), Jean (2006). *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, 451 p.
- Bouchard, F. (2017). « Des municipalités du nord-est de l'Ontario dans l'Alliance de la forêt boréale Québec-Ontario », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019885/foret-boreale-municipalite-alliance-quebec-ontario> (page consultée le 30 juillet 2017)
- Boudreau, P.-O.; Caron, S.; Dumont, P. et Simard, C. (2015). « Forêt, emplois et aires protégées », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/opinions/carrefour-du-lecteur/201506/21/01-4879877-foret-emplois-et-aires-protegees.php> (page consultée le 9 septembre 2017)
- Bouthillier, L. (2001) « Quebec: Consolidation and the Movement towards Sustainability », in Howlett, M. *Canadian Forest Policy: Adapting to Change*, Toronto: University of Toronto Press, pp. 237-278
- Bouthillier, L. (2011). « Luc Bouthillier - Histoire de la foresterie au Québec », *Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société*, <https://www.youtube.com/watch?v=fwKhR9HAcB4> (page consultée le 10 juillet)
- Brassard, J. (2007). *Attaque à la scie contre une industrie*, Saguenay : Le Quotidien, 26 décembre 2007, p. 10
- Bréant, H. (2012). « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations Unies ». *Mots Les langages du politique*, numéro spécial 100/2012, 153-171.
- Breton, J.; Filion, M.; Mayrand, K. et collab. (2010). *Libre opinion - L'entente sur la forêt boréale: chance historique*, Montréal : Le Devoir, 7 juin 2010, p. A6
- Brown, J. C.; Purcell, M. (2005). « There's nothing inherent about scale: political ecology, the local trap, and the politics of development in the Brazilian Amazon », *Geoforum*, vol. 36, pp. 607-624
- Bureau du forestier en chef (2015). *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*, Roberval : Gouvernement du Québec, 382 p.

- Burgwald, J. (2016). « Notre (véritable) position sur la chasse au phoque », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/blogue/Blogentry/notre-vritable-position-sur-la-chasse-au-phoq/blog/55396/> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Buzzetti, H. (2015). « Une coalition veut faire taire Greenpeace », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/441204/une-coalition-veut-faire-taire-greenpeace> (page consultée le 22 mai 2016)
- Cadioux, S. (2006). « 181 700 signatures plus tard - Le gouvernement "dort toujours comme une bûche" », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/441204/une-coalition-veut-faire-taire-greenpeace> (page consultée le 22 mai 2016)
- Cardinal, F. (2007). *Les Québécois sont attachés à la forêt boréale. La surexploitation et l'inaction gouvernementale sont condamnées*, Montréal : La Presse, 6 mars 2007, p. A6
- Carré, A. (2008). *Communauté de pensée*, Saguenay : Le Quotidien, 1 décembre 2008, p. 10
- Castonguay, S. (2006). « Foresterie scientifique et reforestation : l'État et la production d'une "forêt à pâte" au Québec dans la première moitié du xx^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 60, numéro 1-2, pp. 61-93
- Castonguay, A. (2011). « Pas dans notre cour ! », *L'Actualité*, vol. 36, no. 16, pp. 19-23
- Chartier, D.; Ollitrault, S. (2005). « Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés ? », dans Aubertin, C. *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris : Éditions IRD, 211 p.
- Chartier, D. (2015). « Greenpeace », dans BOURG, Dominique; Alain PAPAUX. *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris: Presses Universitaires de France, pp. 501-504
- Chartrand, L. (2016). « Bras de fer entre Greenpeace et Résolu : qui dit vrai? », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/771692/foret-boreale-resolu-greenpeace-enquete-fsc-certification-environnement-emplois> (page consultée le 31 juillet 2017)
- CIFQ (2010). *L'industrie forestière québécoise : les conditions pour une transformation réussie*, Québec : Conseil de l'industrie forestière du Québec, 18 p.
- CIFQ (2017a). *Mémoire du Conseil de l'industrie forestière du Québec présenté à la Régie de l'énergie dans le dossier R-3972-2016 : Avis sur les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel*, Québec : Conseil de l'industrie forestière du Québec, 6 p.
- CIFQ (2017b). « L'aménagement de la forêt boréale », *Conseil de l'industrie forestière du Québec*, <http://www.cifq.com/fr/education/l-amenagement-de-la-foret-boreale> (page consultée le 27 juillet 2017)
- CFVN (2001). *Communiqué de presse : L'inacceptable statu quo en forêt*, Montréal : Coalition pour les forêts vierges nordiques, 2 p.
- Charlton, S.; Giroux, D. et Lemieux, M. (2016). *Le Québécois et l'information à l'ère du numérique*, Québec : Centre d'études sur les médias, 107 p.

- Chiasson, G.; Blais, R. et Boucher, J. (2006). « La forêt publique québécoise à l'épreuve de la gouvernance : le cas de l'Outaouais », *Géocarrefour*, vol. 81, no. 2, <https://geocarrefour.revues.org/1837?lang=en#tocto1n1> (page consultée le 12 septembre 2017)
- CIDJ (2017). « Greenpeace France : rencontre avec un jeune militant », *Centre d'information et de documentation jeunesse*, <http://www.cidj.com/s-engager-pour-une-cause-en-militant/greenpeace-france-rencontre-avec-un-jeune-militant> (page consultée le 20 septembre 2017)
- Cliche, J.-F. (2012). « Greenpeace se retire de l'Entente sur la forêt boréale canadienne », *Le Soleil*, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201212/06/01-4601595-greenpeace-se-retire-de-lentente-sur-la-foret-boreale-canadienne.php> (page consultée le 22 mai 2016)
- Cloutier-Abanel, C. (2007). *Dénoncer Greenpeace, un devoir collectif*, Saguenay : Le Quotidien, 27 août 2007, p. 11
- Côté, C. (2010a). « Forêt boréale: l'entente de préservation suscite le scepticisme », *La Presse*, <http://www.lapresse.ca/environnement/201005/18/01-4281603-foret-boreale-lentente-de-preservation-suscite-le-scepticisme.php> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Côté, C. (2010b). « Richard Desjardins pourfend Greenpeace », *La Presse*, <http://www.lapresse.ca/environnement/201005/20/01-4282183-richard-desjardins-pourfend-greenpeace.php> (page consultée le 22 mai 2016)
- Côté, S. (2012). « L'Homme et la bête », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/opinions/carrefour-du-lecteur/201212/20/01-4605840-lhomme-et-la-bete.php> (20 juillet 2017)
- Côté, M. (2012). *Travailleurs pris au piège ?*, Saguenay : Le Quotidien, 11 décembre 2012, p. 12
- Côté, C. (2013). « Résolu critique l'entente qu'elle a signée », *La Presse*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201311/27/01-4715240-resolu-critique-lentente-quelle-a-signee.php> (page consultée le 6 septembre 2017)
- Côté, C. (2015). « Ciment McInnis: Nature Québec défend le projet de biomasse », *La Presse*, <http://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201506/26/01-4881264-ciment-mcinnis-nature-quebec-defend-le-projet-de-biomasse.php> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Coulombe, G. (2004). *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, Québec : Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 307 p.
- CUR du Bas-Saint-Laurent (2011). *Pour une information au service de l'intérêt public*, Rimouski : Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, 8 p.
- Dacheux, É. (1997). « Greenpeace : entre médias, espace public et marché, quelle logique communicationnelle ? », *Hermès*, vol. 21, 191-201
- Darier, É. (2011a). « Pour la désobéissance civile non violente », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/blogue/Blogentry/pour-la-dsobissance-civile-non-violente/blog/38538/> (page consultée le 13 novembre 2016)
- Darier, É. (2011b). *Projet de loi 89. Symbolisme de façade ou action pour le véritable développement durable ?*, Montréal : Greenpeace Canada, 11 p.

- De Cillia, R.; Reisigl, M. et Wodak, R. (1999). « The Discursive Construction of National Identities », *Discourse & Society*, vol. 10, no. 149, pp.149-173
- Delisle, C. (2007). *Greenpeace lance une campagne de peur*, Saguenay : Le Quotidien, 25 août 2007, p. 10
- Delisle, G. (2012). « Des résidents de Clova s'opposent à Kruger », *Le Nouvelliste*, <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/vie-regionale/haute-mauricie/201206/13/01-4534379-des-residents-de-clova-sopposent-a-kruger.php> (page consultée le 10 juillet 2017)
- Denoncourt, T. (2013). « Action boréale : des actions d'éclat à venir », *Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2013/01/08/des-actions-declat-a-venir> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Dépelteau, F. (2011). *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Québec: Les Presses de l'Université Laval, 417 p.
- Désautels, M. (2011). « Greenpeace, un militantisme toujours aussi ardent: L'histoire de Greenpeace en 6 minutes », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/premiere/premiereplus/environnement/64525/greenpeace-un-militantisme-toujours-aussi-ardent> (page consultée le 18 mars 2016)
- Desbiens, C. (2016). « Budget Leitaó : un coup de pouce pour l'industrie forestière », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2016/03/17/007-budget-leitao-un-coup-de-pouce-industrie-forestiere.shtml> (page consultée le 16 octobre 2016)
- Desjardins, R.; Monderie, R. (réalisateurs) (1999). *L'erreur boréale*, [Documentaire], Montréal: Association coopérative de productions audio-visuelles, 70 minutes
- Desjardins, R. (2007). « Présentation de l'Action boréale au sommet de Québec - 10 décembre 2007 », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/ouverture-sommet-avenir-forestier/presentation-action-boreale/> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Dubois, P. (2002). *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*, Montréal : Éditions Écosociété, 204 p.
- Dumont, M. (2015). « Chômeurs grâce à Greenpeace », *Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2015/03/06/chomeurs-grace-a-greenpeace> (page consultée le 30 juillet 2017)
- Dryzek, J. S. (2005). *The Politics of the Earth: Environmental Discourses*, Oxford: Oxford University Press, 256 p.
- El Marzouki, M. (2015). « Satire as counterdiscourse: Dissent, cultural citizenship, and youth culture in Morocco », *The International Communication Gazette*, vol. 77 (3), pp. 282-296
- Escobar, A. (2004). « Constructing nature: Elements for a poststructural political ecology », dans Peet, R.; Watts, M. *Liberation ecology: Environment, development and social movement*, Londres et New York: Routledge, pp. 46-68

Escobar, A. (2011). « Sustainability: Design for the pluriverse », *Development*, 54(2), pp. 137-140

ERCF (2013). *Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec (2013-2023)*, Québec : Équipe de rétablissement du caribou forestier, 110 p.

Fairclough, N. (1985). « Critical and descriptive goals in discourse analysis », *Journal of Pragmatics*, vol. 9, no. 6, pp. 739-763

Fairclough, N. (1995). *Media Discourse*, London: Hodder Arnold Publication, 224 p.

Fairclough, N. (2009). « A dialectical-relational approach to critical discourse analysis in social research », dans Wodak, R.; Meyer, M. *Methods in critical discourse analysis*, Londres: Sage, pp. 211–236

Fairclough, N. (2012). *The Dialectics of Discourse*, Lancaster: Lancaster University, 7 p.

Fairclough, N.; Wodak, R. (1997). « Critical discourse analysis », dans Van Dijk, T. *Discourse as social interaction*, London: Sage, pp. 258–284

Filion, M. (2008). *À propos de la forêt et de l'imposture...*, Montréal : Le Devoir, 29 avril 2008, p. A7

Fillieule, O. (2009). « De l'objet à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux », *Politique et Sociétés*, vol. 28, no. 1, pp. 15-36

Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 294 p.

FQM (2015). « Boreal forest - Quebec and Ontario elected municipal officials and forest industry representatives form a united front to better promote sustainable forestry practices », *Cision*, <http://www.newswire.ca/news-releases/boreal-forest---quebec-and-ontario-elected-municipal-officials-and-forest-industry-representatives-form-a-united-front-to-better-promote-sustainable-forestry-practices-517754371.html> (page consultée le 20 juillet 2017)

Francoeur, L.-G. (2004). « Des Innus veulent faire invalider des droits de coupe de la Kruger », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/67155/des-innus-veulent-faire-invalider-des-droits-de-coupe-de-la-kruger> (page consultée le 03 novembre 2016)

Francoeur, L.-G. (2005a). « Branle-bas de combat sur la Côte-Nord. Innus et élus s'affrontent au sujet de l'exploitation forestière sur l'île René-Levasseur », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/81849/branle-bas-de-combat-sur-la-cote-nord> (page consultée le 28 octobre 2016)

Francoeur, L.-G. (2005b). « Chasse aux phoques: Greenpeace change de camp », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/78253/chasse-aux-phoques-greenpeace-change-de-camp> (page consultée le 20 juillet 2017)

Francoeur, L.-G. (2007a). « Greenpeace réclame un moratoire sur l'exploitation de la forêt boréale », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/129487/greenpeace-reclame-un-moratoire-sur-l-exploitation-de-la-foret-boreale> (page consultée le 15 août 2016)

Francoeur, L.-G. (2007b). « Protection de la forêt boréale – L’Action boréale est en désaccord avec Greenpeace », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/158147/protection-de-la-foret-boreale-l-action-boreale-est-en-desaccord-avec-greenpeace> (page consultée le 22 mai 2016)

Francoeur, L.-G. (2010). *La loi sur les forêts reçoit un bon accueil des groupes environnementaux*, Montréal : Le Devoir, 26 mars 2010, p. A3

Fréchette, A. (2009). « La gouvernance forestière au Québec : le défi du changement institutionnel dans les systèmes socio-écologique interdépendant », *Vertig0 – La revue en sciences de l’environnement*, Hors Série 6, décembre 2009, 7 p.

Friberg, T. (2006). « Towards a gender conscious counter-discourse in comprehensive physical planning », *GeoJournal*, vol. 65(4), pp. 275-285

FSTG (2007). *Greenpeace "tue" les régions*, Saguenay : Le Quotidien, 21 août 2007, p. 4

Gardner, T. (2012). *Monitoring Forest Biodiversity: Improving Conservation Through Ecologically Responsible Management*, New York et Londres : Routledge, 360 p.

Garneau, R. (2017). « Résister aux mensonges », *La Presse*, http://plus.lapresse.ca/screens/76328ebe-7645-4485-b748-0ed6e5ff0457%7C_0.html (page consultée le 31 juillet 2017)

Gauthier, B. (2004). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données*, Québec : Presses de l’Université du Québec, 619 p.

Gauthier, D. (2007). *Lettre ouverte à Mélissa Fillion*, Saguenay : Le Quotidien, 13 octobre 2007, p. 10

Gauthier, D. (2012). *Environnement, discours et pouvoir: l’approche Political ecology*, Versailles : Éditions Qua, 256 p.

Gendron, C. (2007). *Vous avez dit développement durable ?*, Montréal: Presses inter Polytechnique, 132 p.

Gendron, S. (2017). « Comment les caribous de Val-d’Or ont disparu ? », *Journal de Montréal*, <http://www.journaldequebec.com/2017/04/29/comment-les-caribous-de-val-dor-ont-disparu> (page consultée le 11 septembre 2017)

Gilbert, P. (2007). « Libre-Opinion : Greenpeace se met à dos des écolos », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/154241/libre-opinion-greenpeace-se-met-a-dos-des-ecolos> (page consultée le 16 octobre 2016)

Gouvernement du Québec (2016a). « Communiqué de presse : Négociations sur le bois d’œuvre et régime forestier québécois Le gouvernement du Québec, la communauté des affaires, les syndicats et l’industrie forestière interpellent le gouvernement fédéral », *Économie, Science et Innovation Québec*, <https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiques-de->

[presse/communiqué-de-presse/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=19246&cHash=db5115386d371cb0af1cec17e1efcc3c](http://www.gouvernement.qc.ca/presse/communiqué-de-presse/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=19246&cHash=db5115386d371cb0af1cec17e1efcc3c) (page consultée le 01 octobre 2016)

Gouvernement du Québec (2016b). « Compétitivité de l'industrie forestière au Québec », dans Gouvernement du Québec. *Le plan économique du Québec. Budget 2016-2017*, Québec : Gouvernement du Québec, 98 p.

Greenpeace (2003). « Communiqué de presse - Congrès forestier au milieu d'un champ de souches. Greenpeace accueille les délégués du Congrès forestier au milieu d'un champ de souches », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/archive/presse/communiqués/congrès-forestier-au-milieu-d/> (page consultée le 22 mai 2016)

Greenpeace (2004). *Les obstacles au développement durable : la Loi sur les forêts du Québec et la certification FSC*, Montréal : Greenpeace Canada, 25 p.

Greenpeace (2005). « Journée internationale d'actions pour la sauvegarde de la forêt boréale », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/archive/presse/communiqués/journee-internationale-d-action/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2007a). *Destruction en chaîne. Les grands périls de la forêt boréale*, Greenpeace Canada, Montréal et Toronto : Greenpeace Canada, 59 p.

Greenpeace (2007b). « Discours de Mélissa Filion », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualités/forum-special-csn-foret/discours/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2007c). *Emplois en dents de scie*, Greenpeace Canada, Toronto : Greenpeace Canada, 19 p.

Greenpeace (2007d). « Greenpeace vise Abitibi-Consolidated », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualités/greenpeace-vise-abitibi-consol/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2008). *Une forêt chauffée à blanc (résumé)*, Toronto : Greenpeace Canada, 8 p.

Greenpeace (2009a). « Entente historique entre Kimberly-Clark et Greenpeace pour protéger la forêt boréale du Canada », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualités/kimberly-clark-et-greenpeace/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2009b). *Patrimoine menacé*, Montréal : Greenpeace Canada, 41 p.

Greenpeace (2010). *Greenpeace et l'Entente historique sur la forêt boréale. Le rôle de Greenpeace*, Greenpeace Canada : Toronto, 2 p.

Greenpeace (2011). *De biomasse à...biomascarade*, Montréal : Greenpeace Canada, 38 p.

Greenpeace; Canopy et ForestEthics (2012). *Forêt boréale canadienne : un état des lieux*, Toronto et Vancouver : Greenpeace, Canopy et ForestEthics, 8 p.

Greenpeace (2013a). *Alerte boréale*, Montréal et Toronto : Greenpeace Canada, 31 p.

Greenpeace (2013b). *Des promesses à la réalité : le développement (non) durable de Résolu*, Greenpeace Canada : Toronto, 19 p.

Greenpeace (2013c). « La poursuite de 7\$ millions de Résolu contre Greenpeace vise à bâillonner la critique », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/La-poursuite-de-7-millions-de-Resolu-contre-Greenpeace-vise-a-baillonner-la-critique/> (page consultée le 27 juillet 2017)

Greenpeace (2014a). « FAQ », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/a-propos/FAQ/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2014b). « La forêt pluviale du Grand Ours », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/Forets/foretgrandours/> (page consultée le 20 août 2017)

Greenpeace (2014c). « Nos valeurs », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/a-propos/Nos-valeurs-/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2015a). *Faits saillants : la poursuite de Produits forestiers Résolu contre Greenpeace Canada*, Montréal : Greenpeace Canada, 3 p.

Greenpeace (2015b). « Groupes locaux », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/benevoles/groupes-locaux/> (page consultée le 2 août 2017)

Greenpeace (2015c). « L'action non violente », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/Programme-de-formations1/Action-directe-non-violente/> (page consultée le 20 juillet 2017)

Greenpeace (2015d). « Les produits forestiers Résolu peuvent sauvegarder les forêts et les emplois et respecter les droits des peuples autochtones », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/Forets/foret-boreale/en-savoir-plus/Produits-forestiers-Resolu-ravage-la-foret-boreale/> (page consultée le 27 juillet 2017)

Greenpeace Canada (2016). *Votre impact. Rapport annuel 2015 de Greenpeace Canada*, Toronto: Greenpeace Canada, 23 p.

Greenpeace Canada (2017a). « Politique de Greenpeace Canada sur les droits des peuples autochtones », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/a-propos/politique-de-greenpeace-canada-sur-les-droits-des-peuples-autochtones/> (20 juillet 2017)

Greenpeace Canada (2017b). « Donnez de la voix, littéralement ! », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/blogue/Blogentry/donnez-de-la-voix-littralement/blog/59491/> (12 septembre 2017)

Greenpeace Canada (2017c). « Poursuites de la compagnie forestière Résolu pour faire taire Greenpeace », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/Forets/foret-boreale/special/Poursuites-de-la-compagnie-forestiere-Resolu-pour-faire-taire-Greenpeace/> (page consultée le 31 juillet 2017)

Greenpeace France (2017). « Greenpeace poursuivie pour avoir défendu les forêts », *Greenpeace France*, <https://www.greenpeace.fr/greenpeace-poursuivie-defendu-forets/> (page consultée le 31 juillet 2017)

- Greenpeace Québec (2017). « Prise de photo pour la campagne #NosVoixSontEssentielles », *Facebook*, https://www.facebook.com/events/142444079631499/?active_tab=about (page consultée le 31 juillet 2017)
- Guilbert, A.; Kruzynski, A. (2008). *Collectif Liberte terre : une monographie*, Montréal : Collectif de recherche sur l'autonomie collective (CRAC), 63 p.
- Hacker-B, Shields, A. (2015). « Québec et la nation crie signent une fragile entente », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/444974/exploitation-forestiere-quebec-et-la-nation-crie-s-entendent> (page consultée le 18 septembre 2017)
- Hansen, A. (2015). « Communication, media and the social construction of the environment », dans Hansen, A.; Cox, R. *The Routledge Handbook of Environmental Communication*, Londres et New York : Routledge, pp. 26-38
- Hardy, R. (2001). « L'exploitation forestière dans l'histoire du Québec et de la Mauricie », *Histoire Québec*, vol. 6, no. 3, pp. 6-7
- Hasbrouck, A. (2017). « Greenpeace prône une approche concertée pour la forêt boréale », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/496735/greenpeace-prone-une-approche-concertee-pour-la-foret-boreale> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Ho, W.-C. (2011). « James Scott's resistance/hegemony paradigm reconsidered », *Acta Politica*, Vol. 46, no. 1, pp. 43–59
- Houde, N.; Sandberg, L.A. (2003). « To Have Your Cake and Eat It Too? Utility, Ecology, Equity and Québec's New Forest Act, 2001 », *Cahiers de géographie du Québec*, 47(132), 413–432
- Howlett, M.; Rayner, J. (2001). « The Business and Government Nexus: Principal Elements and Dynamics of the Canadian Forest Policy Regime », dans HOWLETT, Michael. *Canadian Forest Policy: Adapting to Change*, Toronto : University of Toronto Press, pp. 23-62
- Hufty, M. (2010). « Écologie politique: Analyse critique de discours », *Graduate Institute of International Studies* (Genève), <http://graduateinstitute.ch/files/live/sites/iheid/files/sites/developpement/shared/developpement/cours/E719/printemps%202010/analyse%20critique%20de%20discours.pdf> (page consultée le 3 avril 2016)
- Huybens, N. (2007). *Un monopole n'est pas souhaitable*, Saguenay : Le Quotidien, 3 décembre 2007, p. 11
- Huybens, N. (2009). *Penser dans la complexité la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec pour la pratique de l'éco-conseil*, Saguenay : Université du Québec à Chicoutimi, 356 p.
- Huybens, N. (2010). *Faire des forêts primaires nos partenaires*, Saguenay : Le Quotidien, 12 juin 2010, p. 11
- Huybens, N. (2011). « Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec », *Vertigo*, vol. 11, no. 2, <https://vertigo.revues.org/11119?lang=en> (page consultée le 22 mai 2016)

- Ibarra, P. R.; Kitsuse, J. I. (1993). « Vernacular constituents of moral discourse: an interactionist proposal for the study of social problems », dans Holsetein, J. A.; Miller, G. *Reconsidering Social Constructionism: Debates in Social Problems Theory*, Hawthorne : Aldine de Gruyter, pp. 25-58
- Jacques, G. (2016). « Le Journal de Montréal, le quotidien le plus lu au Québec », *InfoPresse*, <http://www.infopresse.com/article/2016/10/19/neuf-canadiens-sur-dix-lisent-les-journaux-chaque-semaine> (page consultée le 6 septembre 2017)
- Jacob, H. (2010). « Une entente historique pour qui ? », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/289657/une-entente-historique-pour-qui> (page consultée le 15 août 2016)
- Jäger, S.; Maier, F. (2009). « Theoretical and Methodological Aspects of Foucauldian Critical Discourse Analysis and Dispositive Analysis », dans Wodak, R.; Meyer, M. *Methods in critical discourse analysis*, Londres: Sage, pp. 34-61
- Klein, J. (2002). « Social Constructivism and Environmental Problems – Epistemological challenges », *Nordisk samhällsgeografisk tidskrift*, vol. 33, pp. 3-24
- Kramer, M. (2007). « Objectivity and Law’s Moral Authority », dans Kramer, M. *Objectivity and the Rule of Law*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 187-232
- Kuhlberg, M. (2014). « Bûcherons », *Historica Canada*, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/bucherons/> (page consultée le 13 octobre 2016)
- Laborier, P. (2014). « La gouvernementalité. Jean-François Bert; Jérôme Lamy. Michel Foucault. Un héritage critique », *Éditions du CNRS*, pp.169-181
- Lagaduc, Y.; Chenorkian, R. (2009). « Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle », *Natures Sciences Sociétés*, vol 17, 2009/2, pp. 194-196
- Lapradele, Y. (2007). "Dégueulasse! Répugnant...", dit Chevette, Montréal : Journal de Montréal, 21 août 2007, p. 47
- Laprise, P. (2004). « La Coalition Sauvons l’île René-Levasseur à l’ISEE », *Oeconomia Humana*, vol. 2, no. 9, pp. 1-3, <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/pdfBulletinsOH/OeconomiaHumanaAoutSept04.pdf> (page consultée le 21 août 2016)
- Larousse (2016). « Trêve », *Dictionnaires de français Larousse*, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tr%C3%AAve/79466> (page consultée le 6 février 2017)
- Le Devoir (2007). « Forêt - Desjardins approuve la stratégie de Greenpeace », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/154183/foret-desjardins-approuve-la-strategie-de-greenpeace> (page consultée le 21 août 2016)
- Lefèvre, S. (2006). « Greenpeace, des hippies au lobby », *Ecorev*, automne-hiver 2005/2006, n.21, <http://ecorev.org/spip.php?article473>

- Légis Québec (2013). « Loi sur les forêts », *Publications Québec*, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/F-4.1> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Le Quotidien (2007b). *Comme pour les bébés phoques*, Saguenay : Le Quotidien, 8 septembre 2007, p. 4
- Le Quotidien (2007c). *La CSN grince des dents*, Saguenay : Le Quotidien, 22 août 2007, p. 13
- Le Quotidien (2008). *Greenpeace a déclaré la guerre à l'humanité*, Saguenay : Le Quotidien, 17 septembre 2008, p. 11
- Le Quotidien (2009a). *Enchaîné à la famille et heureux!*, Saguenay : Le Quotidien, 29 juillet 2009, p. 14
- Le Quotidien (2009b). *Greenpeace fait le jeu des lobbys*, Saguenay : Le Quotidien, 31 juillet 2009, p. 10
- Le Quotidien (2014). « Couillard: les jobs avant les caribous », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201403/08/01-4745891-couillard-les-jobs-avant-les-caribous.php> (page consultée le 20 juillet 2017)
- Lévesque, L. (2010). *La CSN voit une belle surprise*, Saguenay : Le Quotidien, 19 mai 2010, p. 11
- Lévesque, L. (2014). *La réalité régionale oubliée*, Saguenay : Le Quotidien, 14 février 2014, p. 5
- Libaert, T.; Pierlot, J.-M. (2009). *Communication des associations*, Paris : Dunod, 192 p.
- Low, M.; Shaw, K. (2011). « First Nations Rights and Environmental Governance: Lessons from the Great Bear Rainforest », *BC Studies*, no. 172, Winter 2011/12, pp. 9 – 33
- Maingueneau, D. (2012). « Que cherchent les analystes de discours ? », *Argumentation et analyse du discours*, vol. 9(2012), pp. 1-14
- Mainville, N. (2013a). « Montagnes Blanches: le joyau du Lac St-Jean toujours menacé par les coupes forestières », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/blogue/Blogentry/montagnes-blanches-le-joyau-du-nord-du-lac-st/blog/47009/> (page consultée le 27 juillet 2017)
- Mainville, N. (2013b). « Nouveau régime forestier : jugez l'arbre à ses fruits », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/blogue/Blogentry/nouveau-regime-forestier-jugez-larbre-ses-frui/blog/44534/> (Page consultée le 30 juillet 2017)
- Mainville, N. (2014). « Au-delà du conflit, biodiversifier la gestion forestière », *Réseau vert*, vol. 22, no. 1, printemps-été 2014, pp. 4-6
- Mainville, N. (2015). « Forêt québécoise : protéger les emplois, c'est protéger la biodiversité », *Le Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2015/03/14/foret-quebecoise--proteger-les-emplois-cest-proteger-la-biodiversite> (page consultée le 6 février 2017)

- Mainville, N. (2016). « La forêt aux travailleurs, pas aux multinationales », *Greenpeace Canada*, <http://www.greenpeace.org/canada/fr/blogue/Blogentry/la-fort-aux-travailleurs-pas-aux-multinationa/blog/55983/> (page consultée le 6 février 2017)
- Marchal, M. (2014). « Greenpeace reste ferme en cour face à Résolu », *Journal Métro*, <http://journalmetro.com/actualites/national/542743/greenpeace-reste-ferme-en-cour-face-a-resolu/> (page consultée le 27 juillet)
- Massé, B. (2010). *L'écologie radicale au Québec: pratiques et représentations sociospatiales des groupes écologistes radicaux, de 2001 à 2007*, Raleigh: Lulu.com, 166 p.
- MDDEP (2011). *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées. Le Québec voit grand !*, Québec : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 7 p.
- Meister, M. (2015). « Celebrity culture and environment », dans Hansen, A.; Cox, R. *The Routledge Handbook of Environment and Communication*, Londres et New York : Routledge, pp. 281-289
- Ménard, A. (2007). *Lettres: une attaque indigne*, Montréal : Le Devoir, 23 août 2007, p. A6
- Mercure, D. (1996). *Le travail déraciné : l'impartition flexible dans la dynamique sociale des entreprises forestières au Québec*, Montréal : Éditions Boréal, 232 p.
- MERN (2013). « Bref portrait de la forêt boréale au Québec », *Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec*, <http://mern.gouv.qc.ca/presse/feux-grands.jsp> (page consultée le 20 juillet 2017)
- MFFP (2016). « L'aménagement écosystémique : au cœur de la gestion des forêts », *Ministère des Forêts, Faune et Parcs du Québec*, <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp#plans> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Miller, P.; Rose, N. (1990). « Governing economic life », *Economy and Society*, vol. 19, no. 1, pp. 1-31
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire et sa thèse: Côté jeans et côté tenue de soirée*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 164 p.
- Morissonneau, C.; Asselin, M. (1980). « La colonisation au Québec : une décolonisation manquée », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 24, no. 61, pp. 145-156
- MRNF (2008). *La forêt, pour construire le Québec de demain*, Québec : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 72 p.
- Nature Québec (2007). *Pour sauver la forêt et les emplois : pas de sortie de crise sans réforme en profondeur*, Québec : Nature Québec, 2 p.
- Nature Québec (2017). « Historique », *Nature Québec*, <http://www.naturequebec.org/a-propos/historique/> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Negura, L. (2006). « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS*, <http://sociologies.revues.org/993> (page consultée le 6 avril 2016)

- Néron, C. (2007a). *ACI et Greenpeace : le piège à cons idéal!*, Saguenay : Le Quotidien, 28 septembre 2007, p. 10
- Néron, C. (2007b). *Forêt : un Sommet réussi et porteur de beaucoup d'espoir*, Saguenay : Le Quotidien, 14 décembre 2007, p. 10
- Néron, C. (2007c). *Greenpeace ne détient pas le monopole de la vérité*, Saguenay : Le Quotidien, 21 août 2007, p. 10
- Neveu, É. (2015). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris: La Découverte, 127 p.
- Nicholson-Cole, S. A. (2005). « Representing climate change futures: a critique on the use of images for visual communication », *Computers, Environment and Urban Systems*, vol. 29 (2005), pp. 255-273
- Ogien, A. (2010). « La valeur sociale du chiffre. La quantification de l'action publique entre performance et démocratie », *Revue française de socio-économie*, vol. I, no 5, pp. 19-40.
- Ouellet, É. (1995). « Organizational analysis and environmental sociology: The case of Greenpeace Canada » dans Mehta, M. D.; Ouellet, E. *Environmental Sociology: Theory and Practice*, Concord: Captus Press, 418 p.
- Ouellette, A.-C.; Vézina, A. (2006). *Contes et légendes du Québec*, Montréal : Chenelière Éducation, 333 p.
- Ouellet, M. (2015). « Couillard : Greenpeace devrait penser aux travailleurs », *La Presse*, <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201503/12/01-4851617-couillard-greenpeace-devrait-penser-aux-travailleurs.php> (page consultée le 22 mai 2016)
- Ozawa, T. (2004). « The Hegelian Dialectic and Evolutionary Economic Change », *Global Economy Journal*, vol. 4, no. 1, pp. 1-21
- Paradis, M. (2015). « Jean Tremblay mène une charge contre Greenpeace et les intellectuels », *Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/710588/jean-tremblay-mene-une-charge-contre-greenpeace> (page consultée le 2 août 2017)
- PFR (2013a). « Forum Boréal : une démarche d'information et de dialogue avec les communautés de régions boréales », *CNW Telbec*, <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/forum-boreal--une-demarche-dinformation-et-de-dialogue-avec-les-communautes-de-regions-boreales-512430761.html> (page consultée le 6 février 2017)
- PFR (2013b). *Réponses de Résolu*, Montréal : Forum Boréal, 14 p.
- PFR (2015). « Résolu annonce la fermeture permanente de la machine no 9 de l'usine de papier d'Alma », *Cision*, <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/resolu-annonce-la-fermeture-permanente-de-la-machine-no-9-de-lusine-de-papier-dalma-517339111.html> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Potvin, L. (2007). *La population de Montréal ignore les bons coups*, Saguenay : Le Quotidien, 21 août 2007, p. 2
- Potvin, L. (2008). *Venez nous voir travailler!*, Saguenay : Le Quotidien, 3 octobre 2008, p. 4

- Potvin, L. (2012a). *L'avenir des travailleurs menacé*, Saguenay : Le Quotidien, 19 décembre 2012, p. 12
- Potvin, L. (2012b). « Résolu avait l'accord du ministère », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201212/11/01-4602780-resolu-avait-laccord-du-ministere.php> (page consultée le 6 septembre)
- Potvin, L. (2013a). *"Ce n'est pas Greenpeace qui gère la forêt au Québec"* Jean-Pierre Boivin Saguenay : Le Quotidien, 14 décembre 2013, p. 6
- Potvin, L. (2013b). *Greenpeace, la mauvaise cible à attaquer*, Saguenay : Le Quotidien, 19 décembre 2013, p. 12
- Potvin, L. (2013c). *Les syndicats réclament une action vigoureuse de Québec*, Saguenay : Le Quotidien, 20 décembre 2013, p. 6
- Potvin, L. (2013d). « "On ne peut plus laisser faire Greenpeace" – Gilles Potvin », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201302/26/01-4625483-on-ne-peut-plus-laisser-faire-greenpeace-gilles-potvin.php> (31 juillet 2017)
- Potvin, L. (2014). *Garneau craint des répercussions*, Saguenay : Le Quotidien, 7 février 2014, p. 5
- Potvin, L. (2015). « Greenpeace encore montrée du doigt. Arrêts temporaires à Dolbeau et Alma », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201506/08/01-4876386-arrets-temporaires-a-dolbeau-et-alma.php> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Potvin, L. (2016). « Le bâillon pour faire taire Greenpeace », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201605/26/01-4985538-le-baillon-pour-faire-taire-greenpeace.php> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Presse canadienne (La) (2008). *Greenpeace occupe le siège social*, Saguenay : Le Quotidien, 25 septembre 2008, p. 8
- Presse canadienne (La) (2010). *Greenpeace et les Cris érigent une barricade symbolique*, Saguenay : Le Quotidien, 4 novembre 2010, p. 20
- Presse Canadienne (La) (2013). *Forêt boréale: les négociations avec Résolu sont rompues*, Montréal : Le Devoir, 22 mai 2013, p. A4
- Presse canadienne (La); Saint-Arnaud, P. (2010). *La paix revient en forêt*, Montréal : Le Devoir, p. B4
- Prince, D. (2017). « Richard Desjardins repart en guerre contre le ministre des Forêts », *TVA Nouvelles*, <http://www.tvanouvelles.ca/2017/07/01/richard-desjardins-repart-en-guerre-contre-le-ministre-des-forets> (page consultée le 1 août 2017)
- Radio-Canada (2007a). « Forêt boréale. Greenpeace s'attaque aux entreprises », *Radio-Canada*, http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2007/08/20/006-greenpeace_boreal.asp (page consultée le 14 septembre 2017)
- Radio-Canada (2007b). « Une campagne jugée irresponsable », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/364122/greenpeace-foret-boreale> (page consultée le 26 juillet 2017)

- Radio-Canada (2012). « Greenpeace accuse Produits forestiers Résolu de violer l'Entente sur la forêt boréale canadienne », *Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/590865/foret-boreale-greenpeace?_escaped_fragment_ = (page consultée le 26 juillet 2017)
- Radio-Canada (2013a). « Forêt boréale : Produits forestiers Résolu n'a pas violé l'entente, selon Greenpeace », *Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/605218/greenpeace-foret-boreale> (page consultée le 26 juillet 2017)
- Radio-Canada (2013b). « Perte de la certification FSC : les syndiqués de Produits forestiers Résolu craignent les effets », *Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/646546/pfr-certification-fsc-syndicats> (page consultée le 2 août 2017)
- Radio-Canada (2015). « Alliance forêt boréale prépare son offensive contre Greenpeace », *Radio-Canada Saguenay-Lac-Saint-Jean*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/733480/alliance-foret-boreale-greenpeace-boycottage> (page consultée le 31 juillet 2017)
- Radio-Canada; Presse canadienne (La) (2015). « Nouvelle entente entre Québec et les Cris », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/729556/entente-cris-quebec-territoires> (page consultée le 18 septembre 2017)
- Ravignan, A. (2003). « Greenpeace, entre contestation et négociation », *L'économie politique*, vol. 2, no. 18, pp. 86-96
- Rehn, T. (2011). *Un guide d'orientation pour Groupes locaux*, Montréal : Greenpeace Canada, 30 p.
- Reisigl, M.; Wodak, R. (2001). *Discourse and Discrimination: Rhetorics of Racism and Antisemitism*, Abingdon: Routledge, 298 p.
- Reisigl, M.; Wodak, R. (2009). « The Discourse-Historical Approach (DHA) », dans Wodak, R.; Meyer, M. *Methods for Critical Discourse Analysis*. Londres: SAGE, pp. 87-121
- Reny, I. (2007). *La mauvaise méthode*, Saguenay : Le Quotidien, 1 septembre 2007, p. 10
- Reyes, A. (2011). « Strategies of legitimization in political discourse: From words to action », *Discourse & Society*, vol. 22, no. 6, pp. 781-807
- Robbins, P. (2012). *Political Ecology: A Critical Introduction*, Hoboken: Wiley-Blackwell, 288 p.
- Robert, J. (2005). *La Forêt modèle crie de Waswanipi...un secret bien gardé!*, Québec : Partenariat innovation forêt, 2 p.
- Rousseau, R. (2007). *Greenpeace anéantit des années d'efforts*, Saguenay : Le Quotidien, 23 août 2007, p. 11
- Roventa-Frumusani, D. (2015). « Mots et chiffres. Une approche socio-sémiotique de l'affiche électorale », *Journal for Communication Studies*, vol. 8, no. 1(15), pp. 135-150
- RNCREQ (2017). « Forêt et aires protégées », *Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec*, <http://www.rncreq.org/foresterie-t11.html> (page consultée le 27 juillet 2017)

- Ryfman, P. (2014). « De la diversification des financements à une concurrence accrue », dans RYFMAN, Philippe. *Les ONG*, Paris: La Découverte, pp. 55-69
- Saint-Arnaud, P. (2010). *Greenpeace exige un moratoire*, Saguenay : Le Quotidien, 28 mai 2010, p. 8
- Saint-Arnaud, P. (2013). « EFBC: Greenpeace a injustement accusé Résolu », *Journal Le Métro*, <http://journalmetro.com/actualites/national/277777/efbc-greenpeace-a-injustement-accuse-resolu/> (page consultée le 26 juillet 2017)
- Saint-Gelais, F. (2008). *Greenpeace intensifie sa croisade*, Saguenay : Le Quotidien, 29 septembre 2008, p. 7
- Saint-Gelais, F. (2010). *Un bout de chemin*, Saguenay : Le Quotidien, 22 mai 2010, p. 6
- Saumure, E. (2008). *Le développement des forêts de proximité des communautés forestières par la mise en application d'une approche territoriale basée sur la multifonctionnalité*, Sherbrooke : Université de Sherbrooke, 192 p.
- Scott, J.C. (1972). « Patron-client politics and political change in Southeast Asia », *American Political Science Review*, 65(1), pp. 91–113
- Scott, J. (1985). *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven: Yale University Press, 423 p.
- Scott, J.C. (1990) *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, New Haven : Yale University Press, 272 p.
- Séguin, M.; Maheu, L. et Vaillancourt, J.-G. (1995). « Les nouveaux mouvements sociaux de l'environnement: Au coeur des changements politiques et culturels », *Revue d'études canadiennes*, vol. 30, no. 1, pp. 102-114
- Shields, A. (2016). « Produits forestiers Résolu poursuit Greenpeace pour “manoeuvres frauduleuses” », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/472221/resolu-poursuit-greenpeace> (page consultée le 1 août 2017)
- Shields, A. (2017). « Caribous : Québec a ignoré des avis de ses experts », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/498049/caribous-forestiers-de-val-d-or> (page consultée le 11 septembre 2017)
- Simard, C.; Mainville, N.; Nadeau, P. et Caron, S. (2013). *Rendez-vous sur la forêt. Un bilan positif... et critique pour les groupes environnementaux*, Québec et Montréal : Nature Québec, Greenpeace, SNAP Québec et RNCREQ, 2 p.
- Smith, M. (2010). *Place of Power: Lessons from the Great Bear Rainforest*, Vancouver : Tides Canada Foundation, 60 p.
- SNAP Québec (2006). « Les aires protégées au Québec : on dort comme une bûche! », *Société pour la nature et les parcs du Canada – section Québec*, <http://snapcanada.org/news/les-aires-protgees-au-quebec-on-dort-comme-une-buche> (page consultée le 31 juillet 2017)

- Solesbury, W. (1976). « The environmental agenda: an illustration of how situations may become political issues and issues may demand responses from government; or how they may not », *Public administrations*, 54(4), pp. 379-397
- Stein, A.; Lavoie, G. (2003). « Le régime forestier québécois, une gestion durable en constante évolution », *Food and Agriculture Organization*, <http://www.fao.org/docrep/article/wfc/xii/1007-c2.htm> (page consultée le 29 mai 2016)
- St-Gelais, F. (2007a). *André Tremblay invite Greenpeace au dialogue*, Saguenay : Le Quotidien, 20 août 2007, p. 5
- St-Gelais, J. (2007b). *La FTQ s'allie aux forestières*, Saguenay : Le Quotidien, 19 septembre 2007, p. 10
- St-Hilaire, M. (2007). *La CSN n'aime pas le boycottage*, Saguenay : Le Quotidien, 10 octobre 2007, p. 3
- St-Hilaire, M. (2012). *La CRÉ souhaite être consultée*, Saguenay : Le Quotidien, 14 décembre 2012, p. 7
- Suchman, M. C. (1995). « Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches », *Academy of Management Review*, 20(3), pp. 571-610
- Theckedath, K. K. (1983). « Dialectical Contradiction in the Sciences », *Social Scientist*, vol. 11, no. 6, pp. 48-60
- Tremblay, L. (2007a). *ACI prête à discuter avec Greenpeace*, Saguenay : Le Quotidien, 27 septembre 2007, p. 6
- Tremblay L. (2007b). *Adam Lapointe trouve la sortie dommageable*, Saguenay : Le Quotidien, 21 août 2007, p. 2
- Tremblay, L. (2007c). « C'est le temps que le monde se lève », Saguenay : Le Quotidien, 15 septembre 2007, p. 4
- Tremblay, L. (2007d). *Greenpeace prend le contrôle de Grande-Anse avec facilité*, Saguenay : Le Quotidien, 15 septembre 2007, p. 3
- Tremblay, L. (2007e). *Greenpeace se fout pas mal des critiques*, Saguenay : Le Quotidien, 26 septembre 2007, p. 13
- Tremblay, B. (2007f). *Une noble idée transformée en terrorisme*, Saguenay : Le Quotidien, 27 août 2007, p. 10
- Tremblay, L. (2008a). *Des épinettes à perte de vue*, Saguenay : Le Quotidien, 13 octobre 2008, p. 3
- Tremblay, L. (2008b). *Greenpeace exige de cesser la coupe*, Saguenay : Le Quotidien, 5 septembre 2008, p. 3
- Tremblay, B. (2008c). *Greenpeace ou le terrorisme vert*, Saguenay : Le Quotidien, 10 septembre 2008, p. 5

- Tremblay, L. (2008d). *Greenpeace relance la guerre*, Saguenay : Le Quotidien, 9 septembre 2008, p. 10
- Tremblay, L. (2008e). *150 usines et 20 000 emplois*, Saguenay : Le Quotidien, 9 mai 2008, p. 6
- Tremblay, B. (2011a). *Arrêt à Kénomgami*, Saguenay : Le Quotidien, 19 décembre 2011, p. 10
- Tremblay, B. (2011b). *Des “assassins”*, Saguenay : Le Quotidien, 2 mai 2011, p. 10
- Tremblay, L. (2012a). *La protection ne sera pas sans conséquence*, Saguenay : Le Quotidien, 22 décembre 2012, p. 9
- Tremblay, B. (2012b). *L’avenir de notre industrie forestière*, Saguenay : Le Quotidien, 17 décembre 2012, p. 10
- Tremblay, L. (2013). *Lancement du Forum boréal. Résolu veut débattre des défis de demain*, Saguenay : Le Quotidien, 18 mai 2013, p. 9
- Tremblay, L. (2014a). *Une fermeture provoquée par Greenpeace*, Saguenay : Le Quotidien, 13 février 2014, p. 9
- Tremblay, A. (2014b). « Désinformation de Greenpeace: trop, c’est trop », *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/426864/desinformation-de-greenpeace-trop-c-est-trop> (page consultée le 6 février 2017)
- Tremblay, B. (2015a). « Le pacte CSN Greenpeace », *Le Quotidien*, <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/archives/chronique/201503/15/01-4852385-le-pacte-csn-greenpeace.php> (page consultée le 1 août 2017)
- Tremblay, A. (2015b). « Greenpeace fait de la désinformation sur la forêt boréale », *Le Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2015/09/11/greenpeace-fait-de-la-desinformation-sur-la-foret-boreale> (page consultée le 6 février 2017)
- Tremblay, J. (2015c). « L’Alliance forêt boréale lance un appel au gouvernement du Québec », *Le Journal de Québec*, <http://www.journaldequebec.com/2015/03/24/lalliance-foret-boreale-lance-un-appel-au-gouvernement-du-quebec> (page consultée le 6 février 2017)
- Tremblay, L. (2016). *Enquête : l’homme qui plantait des écologistes* [Émission], Montréal : Radio-Canada, 43 min
- TVA (2014). « Greenpeace pourrait faire du tort à d’autres usines », *TVA Nouvelles*, <http://www.tvanouvelles.ca/2015/03/09/greenpeace-pourrait-faire-du-tort-a-dautres-usines> (page consultée le 6 février 2017)
- Unifor-Québec (2013). « Perte de la certification FSC pour Résolu - Le gouvernement se doit d’intervenir », *Unifor-Québec*, <http://www.uniforquebec.org/fr/la-une-dunifor-quebec/perde-la-certification-fsc-pour-resolu-le-gouvernement-se-doit-dintervenir> (page consultée le 2 août 2017)

- Unifor-Québec (2016). « Campagne de désinformation de Greenpeace - Unifor salue la position du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Laurent Lessard », *CNW Telbec*, <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/campagne-de-desinformation-de-greenpeace---unifor-salue-la-position-du-ministre-des-forets-de-la-faune-et-des-parcs-laurent-lessard-580971831.html> (page consultée le 6 février 2017)
- Unifor-Québec (2017). « Membres et secteurs d'activités », *Unifor-Québec*, <http://uniforquebec.org/fr/propos/qui-sommes-nous/membres-et-secteurs-dactivites> (page consultée le 2 août 2017)
- Van Dijk, T. A. (1993). « Principals of Critical Discourse Analysis », *Discourse and Society*, 4 (2), pp. 249-283
- Vaillancourt, J.G. (1981). « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises: de la contre-culture et du conservationnisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n.1, pp. 81-98
- Vaillancourt, J.G. (2015). « Le mouvement vert au Québec: une perspective historique et sociologique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n.2, pp. 113-132
- Van Leeuwen, T.; Wodak, R. (1999). « Legitimizing Immigration Control: A Discourse-Historical Analysis », *Discourse Studies*, vol. 11, no. 6, pp. 48-60
- Van Leeuwen, T. (2007). « Legitimation in discourse and communication », *Discourse & Communications*, vol. 1, no. 1, pp. 91-112
- Vérificateur général du Québec (2002). « Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002 Tome II : Chapitre 4. Gestion de la ressource forestière : vérification menée auprès du ministère des Ressources naturelles », Québec : Bureau du Vérificateur général du Québec, pp. 68-103
- Villeneuve, C. (2010). *Une nouvelle controverse dans le monde forestier ?*, Saguenay : Le Quotidien, 14 août 2010, p. 11
- Wanner, T. (2015). « The New 'Passive Revolution' of the Green Economy and Growth Discourse: Maintaining the 'Sustainable Development' of Neoliberal Capitalism », *New Political Economy*, vol. 20, no. 1, pp. 21-41
- Watine, T. (2000). « Le Devoir est-il encore un journal de référence ? », *Les Cahiers du journalisme*, no. 7, Juin 2000, pp. 28-47
- Watts, M. J. (1983). *Silent Violence: Food, Famine and Peasantry in Northern Nigeria*, Berkeley: University of California Press, 814 p.
- Wodak, R.; Meyer, M. (2009). « Critical Discourse Analysis: History, Agenda, Theory, and Methodology », dans WODAK, R.; Meyer, M. *Methods for Critical Discourse Analysis*. Londres: SAGE, pp. 1-33
- Yearly, S. (2005). *Cultures of Environmentalism*, New York: Palgrave Macmillan, 205 p.

Zelko, F. (2015). « The *Umweltmulti* Arrives: Greenpeace and Grass Roots Environmentalism in West Germany », *Australian Journal of Politics and History*, vol. 61, no. 3, pp. 397-413